**UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE**
Faculté de Droit et des Sciences Économiques

# LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE ET PROFESSIONNELLE EN FRANCE

**(1851 - 1954)**

## *Première partie :* LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Thèse de Doctorat
ès-sciences économiques
présentée par André BELTRAMONE
le 19 décembre 1961

**Membres du Jury :**

*Président :* M. F. SELLIER, Professeur.

*Suffragants :* M. G. MARCY, Professeur.
M. M. LATIL, Professeur.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547028_0042

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK - LEIDEN -

# LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

La faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

**UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE**
Faculté de Droit et des Sciences Économiques

# LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE ET PROFESSIONNELLE EN FRANCE

**(1851 - 1954)**

## *Première partie :* LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Thèse de Doctorat
ès-sciences économiques
présentée par André BELTRAMONE
le 19 décembre 1961

**Membres du Jury :**

*Président :* M. F. SELLIER Professeur.

*Suffragants :* M. G. MARCY, Professeur.
M. M. LATIL, Professeur.

© GAUTHIER-VILLARS, 1966

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction, par tous procédés y compris la photographie et le microfilm réservés pour tous pays.

## AVANT-PROPOS

*Ce volume représente la première partie de notre thèse de Doctorat ès sciences économiques*[1]. *Qu'il nous soit permis d'exprimer toute notre gratitude à M. le Professeur Sellier; pendant trois années consécutives, notre travail a été suivi avec une attention toujours en éveil et une chaleureuse sollicitude nous a toujours réconforté dans les moments difficiles de notre recherche.*

*Qu'il nous soit encore permis de remercier M. le Professeur Marcy; ses critiques toujours pertinentes et le soutien qu'il a accordé à cet ouvrage en le signalant à l'attention de M. le Professeur Piatier, nous ont été d'un précieux secours.*

*Le* Vae soli *a été écarté grâce à la bienveillance qui a entouré notre effort. Une subvention, enfin, nous a été accordée par le Ministère de l'Education Nationale pour l'impression et nous a offert la perspective d'une diffusion élargie.*

*L'arrivée* ex post *des deniers publics n'a fait qu'augmenter une confusion, déjà grande, qu'avait fait naître la sympathie qui nous était largement témoignée. Aussi, devant cet heureux concours de circonstances, nous avons remis le travail sur le métier pour lui donner une forme qui le rendrait plus agréable au lecteur.*

*Dès l'instant où notre travail sortait du milieu protégé et spécialisé dans lequel il fut élaboré, et trouvait une destinée à laquelle nous n'avions pas songé, il nous paraissait indélicat d'offrir au lecteur le texte même de notre thèse, essentiellement caractérisé par la raideur de la démarche logique.*

---

1. Notre thèse, intitulée « La mobilité géographique et professionnelle en France (1851-1954) » a été soutenue le 19 décembre 1961 à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques d'Aix-Marseille. M. le Professeur Sellier présidait le jury qui réunissait M. le Professeur Marcy et M. le Professeur Latil. La version originale a été tirée à cinquante exemplaires grâce à la participation du Centre d'Étude des Relations Sociales (C.E.R.S.) que dirige M. le Professeur Sellier.

*Celle-ci nous a bien assuré quelques prises solides, mais elle ne se souciait que fort peu des exigences d'une rédaction qui aurait pu faire le plaisir du lecteur.*

*Donc, l'ouvrage que M. le Professeur Piatier a bien voulu accepter dans la collection qu'il dirige, se distingue de la version originale de notre thèse par sa forme d'abord, mais aussi par quelques points que nous avons pu approfondir depuis la soutenance.*

*S'il nous a semblé opportun de faciliter la lecture en offrant un texte dépouillé de toute complication théorique ou technique, par contre, il nous a semblé inopportun de céder à la facilité d'une vulgarisation superficielle, et c'est pourquoi nous avons présenté certains raisonnements en annexe.*

# PRÉFACE

Les enquêtes sur la propension des travailleurs à se déplacer révèlent généralement l'ampleur des résistances à la mobilité géographique. Même dans un pays à réputation de forte mobilité, comme les États-Unis, les travaux réalisés le montrent. Pour Parnes [1], « les faits montrent de façon probante que les changements d'emploi d'un marché local à un autre sont beaucoup moins fréquents que ceux qui se font entre branches d'industrie ». Reynolds remarque [2] « alors que pour moins d'un cinquième d'entre (les salariés enquêtés) il n'y avait jamais eu passage d'un groupe industriel important à un autre, ni, pour une proportion égale d'autres travailleurs, passage d'un groupe professionnel à un autre, trois cinquièmes de ces travailleurs n'avaient jamais pris d'emplois hors de la collectivité ». Dans l'ouvrage collectif "The reluctant job changer" [3], les auteurs insistent sur l'importance croissante attachée à la sécurité de l'emploi.

En Europe, les études financées par la C.E.C.A. en 1955 notent d'une façon générale, dans les divers pays intéressés, la résistance à la mobilité géographique, par suite des attaches familiales et des liens divers à la localité, que ces liens soient d'ordre économique (emploi, propriété d'une maison) ou extra-économique (activités, loisirs, relations).

Et pourtant la mobilité existe. Bien que les comparaisons internationales dans ce domaine soient nécessairement inexactes, comme le montre André Beltramone dans cet ouvrage, on peut se faire une idée de la croissance de la mobilité dans le temps pour chaque pays, et elle est généralement importante et croissante.

---

1. *Research on Labor Mobility* (New York, Social Science Research Concil, 1954).
2. Lloyd G. Reynolds, *The Structure of Labor Markets* (New York, Harper & Bros., 1951).
3. Palmer, Parnes, Wilcock, Herman and Brainerd, *The Reluctant Job Changer, Studies in Work Attachments and Aspirations* (Philadelphie, Presse de l'Université de Pennsylvanie, 1962).

Ce paradoxe se double d'ailleurs d'une seconde observation contradictoire dont le premier terme est ainsi décrit par Guy Rough [4] : les enquêtes semblent montrer que « les travailleurs préfèrent apparemment, à l'idée de se déplacer, de bas salaires, des possibilités d'emploi limitées, l'insécurité et le chômage, même lorsque les employeurs se donnent une peine considérable pour trouver des solutions. Il apparaîtrait dès lors que les principaux mobiles qui entraînent le déplacement ne sont pas d'ordre économiques ». Et pourtant, les déplacements qui s'effectuent suivent, collectivement, une loi économique proche de celle qu'on peut tirer des hypothèses les plus classiques : les hommes tendent à se déplacer vers les régions ou zones à hauts revenus, relativement à celles qu'ils quittent, ou en tous cas vers les régions où le développement leur permet de trouver des emplois plus rémunérateurs. Qu'il s'agisse des migrations internationales ou des migrations internes, l'observation statistique semble ici confirmer les hypothèses économiques les plus pures. A ce point de vue, l'article de L. M. Goreux [5] apporte une démonstration décisive.

Le paradoxe doit donc être résolu, entre la constatation de la dominance individuelle des facteurs d'immobilité géographique et la constatation de l'importance des phénomènes collectifs de mobilité, et des facteurs économiques qui leur sont liés.

Guy Rough, dans l'étude citée de l'O.C.D.E., donne une interprétation intéressante de ce paradoxe. Partant d'une constatation de fait, d'ordre psychologique, il suggère que les besoins de départ ou de stabilité sont à peu près uniformément répartis et largement indépendants des facteurs économiques. Mais la possibilité de réaliser le déplacement est très inégale selon les régions où l'on peut se rendre. C'est évidemment vers les régions où se manifeste un besoin économique de main-d'œuvre et non vers les autres que les potentialités d'arrivée peuvent devenir effectives. Il écrit : « Il y a toujours, et en grand nombre, des gens qui voudraient vivre dans un autre endroit que celui où ils se trouvent. Leurs désirs se fixent sur une certaine région ou dans un certain type de région : le bord de la mer, la montagne, un paysage traversé d'une rivière, une grande ville ou une petite, près ou loin de parents et d'amis, là où ont vécu leurs aïeux, etc. Mais deux conditions impérieuses doivent être satisfaites avant de pouvoir réaliser ces désirs : un emploi et une maison convenables dans la région rêvée. Si ces deux restrictions n'intervenaient pas, les gens pourraient évidemment se déplacer beaucoup plus librement qu'ils ne le font : mais elles interviennent, effectivement, et jouent en quelque sorte sur le

4. O.C.D.E. : Séminaire International mixte sur la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre, Castelfusano, 1953; Guy Rough : La mobilité géographique de la main-d'œuvre.

5. L. M. Goreux : Les migrations agricoles en France et leur relation avec certains facteurs économiques, Études et Conjoncture, nº 4, 1956, 327.

plan national, le rôle d'une machine à trier. A partir du moment où il y a des gens qui aimeraient vivre dans telle ou telle région, qui peut leur être suggérée, la *possibilité* d'un déplacement est plus grande en ce qui concerne les régions où le nombre d'emplois augmente et où l'on construit des logements. Selon le calcul des probabilités, c'est en direction des zones de développement économique que la migration sera la plus forte, tandis que les travailleurs qui désirent se déplacer dans la direction opposée devront attendre plus longtemps qu'une chance se présente à eux.

Dans ce processus, le mariage agit comme catalyseur : les époux *étant obligés* de quitter la maison familiale et d'avoir un toit à eux, ils peuvent tout aussi bien le chercher dans la région de leur choix; et il est probable que ce choix se fera d'autant plus librement que leurs qualifications correspondront davantage aux besoins modernes en matière d'emploi.

Tout cela explique pourquoi les hommes n'obéissent pas individuellement aux lois économiques alors qu'ils le font collectivement et pourquoi c'est dans le groupe d'âge de vingt à trente ans que la mobilité géographique est la plus grande. »

L'hypothèse de base de Guy Rough, concernant les facteurs divers, en particulier extra-économiques, des mobiles individuels de départ semble confirmée par certaines enquêtes générales effectuées non plus auprès d'habitants de régions déprimées ou d'entreprises en difficulté, et qui avaient une attitude généralement négative, mais plutôt auprès d'émigrants ou de candidats émigrants. On constate alors que « les candidats à l'émigration sont portés à donner des réponses « de façade » qui cachent souvent les véritables mobiles de l'immigration; un des motifs le plus souvent évoqué est notamment le suivant : « il faut le faire pour nos enfants ». Ce motif cependant en cache bien souvent d'autres. Ainsi, une enquête du gouvernement néerlandais met en relief que « les migrations au départ de Hollande ne sont généralement pas le résultat d'une pression économique. Pour ce pays, la raison de l'émigration réside davantage dans le caractère de l'émigrant et peut être dans une insatisfaction à l'égard de certains aspects de l'état social en Hollande ». Sans doute les aspects économiques ne sont pas absents des mobiles des migrants, mais plus généralement, « pour bien des migrants, le mobile qui les pousse à quitter leur pays natal est souvent celui de se soustraire à une situation difficile : l'émigrant peut être insatisfait des conditions économiques ou professionnelles qui lui sont offertes dans son pays, il peut considérer que le niveau de vie est inadéquat, il peut souffrir de persécutions politiques ou religieuses, rencontrer des difficultés personnelles ou relevant du milieu social, désirer se rendre à l'étranger pour mettre fin aux conséquences de certaines situations familiales difficiles, etc. Dans l'une ou dans l'autre de ces situations, l'émigrant a eu tendance à idéaliser le futur au dépens du passé et à penser que dans le nouveau pays il sera à même d'échapper à ces difficultés. L'optimisme de départ est issu de la conviction que la nouvelle situation

ne comportera pas les mêmes frustations, étant donné qu'il lui est difficile de réaliser que l'émigration ne signifie souvent qu'un changement d'une série de problèmes pour une autre » [6].

L'hypothèse de Rough a l'avantage de rendre compatibles deux observations, sur la résistance à la mobilité individuelle et sur les facteurs économiques de la mobilité collective, observations jusqu'ici séparées par un fâcheux « no bridge ».

Il serait intéressant qu'une recherche, dans l'avenir, teste l'hypothèse probabiliste de G. Rough. Ce n'était naturellement pas l'objet de la recherche de A. Beltramone. Néanmoins, certaines de ses observations enrichissent la connaissance actuelle et ne sont pas incompatibles avec l'hypothèse décrite ci-dessus.

Son mérite est d'abord d'avoir souligné les caractères spécifiques, quant à la mobilité, des deux populations de français d'origine, d'une part, et de français importés (étrangers ou naturalisés) d'autre part. Les facteurs d'attachement des individus de la deuxième catégorie, une fois transplantés une première fois, sont naturellement moins forts que ceux qui jouent pour les Français d'origine. D'une part, leur population est formée de « mobiles », déjà « triés »; d'autre part, les attaches nouvelles sont, au moins au début, toujours précaires.

A cette structure dualiste de « l'offre », A. Beltramone adjoint la structure dualiste de la demande : le marché du travail des qualifiés, celui de la main-d'œuvre banale. Et ce caractère explique la concurrence exercée et observée en France par les étrangers à l'égard des ruraux, quant à la disponibilité des postes de travail de seconde catégorie.

Peut-être pourrait-on, en partie au moins, expliquer par là la spécificité de la France dans le domaine du pourcentage de population primaire, relativement à l'Allemagne.

Enfin, la saturation relative de la région parisienne que souligne A. Beltramone, et en tout cas, l'unicité de ce pôle mobilisateur joue assurément un rôle essentiel dans l'évolution et le volume de la mobilité potentielle. Si les concentrations d'emplois et de logements jouent le rôle d'une machine à trier, il faut admettre que la capacité de la machine française a été longtemps des plus faibles.

Mais la situation est en train de changer, par exemple aux États-Unis, en Allemagne et même en France et en Italie, toutes deux caractérisées jusqu'ici par l'unicité du pôle national de grand développement. En France, l'étude du Père Mols [7] montre que les unités urbaines moyennes (plus de 10 000 habitants) s'accroissent plus que tout le reste du pays et même

6. Introduction à l'étude du comportement psychique des travailleurs migrants et leur adaptation au milieu social du pays d'accueil; Comité des Conseillers du représentant spécial du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe, Strasbourg, mai 1963.

7. Population, avril-juin 1963.

les gains des petites unités urbaines (3 à 10 000) sont encore plus caractéristiques. Des observations du même ordre ont été faites pour l'Allemagne [8]. D'autre part, la région où l'on note la plus forte différence entre le pourcentage d'accroissement de 1954-1962 et celui de 1936-1946 n'est pas la région parisienne, mais le Sud-Est.

Ces observations récentes, dont A. Beltramone n'a pu tenir compte, puisqu'il n'a pas pu étudier les recensements de 1962, confirment son analyse de la « région » comme zone privilégiée de mobilité, par déplacements proches. Ainsi, à côté de la notion de pôle de développement, celle de zone de concentration semble devoir s'imposer comme base de politique d'aménagement territorial.

François SELLIER

8. Cf. la série « Wanderungen » de l'Institut fédéral de Statistique.

# INTRODUCTION

La mobilité des facteurs de production retient depuis longtemps l'attention des économistes et celle du facteur travail a souvent fait l'objet d'un soin particulier. Le thème de la mobilité professionnelle est par conséquent familier et son abandon, au profit de la seule mobilité géographique, ne manquera pas de surprendre les économistes. Le choix qui a été fait appelle donc quelques précisions.

Bien que le problème de la mobilité professionnelle ait une importance fondamentale pour l'économiste, il faut déplorer l'insuffisance des moyens qui permettent de l'étudier. Notamment, les données statistiques disponibles sont assez précaires et ne couvrent qu'une période de temps réduite. Telle est la première difficulté, ce n'est pas la seule.

Une deuxième ne tarde pas à surgir : en l'état actuel de notre information, une nette distinction entre la mobilité professionnelle et la mobilité sociale n'est pas possible. On peut essayer de tourner la difficulté en étudiant la mobilité socio-professionnelle. Mais, une telle approche, en enlevant au problème sa spécificité, fait surgir les graves inconvénients inhérents aux questions qui impliquent un recours à plusieurs disciplines.

Ce n'est qu'après avoir constaté l'insuffisance des données statistiques et l'imperfection dont serait frappée une approche multidisciplinaire (menée par une seule personne!), que l'étude de la mobilité professionnelle a été écartée [1].

Cette première voie constitue une véritable impasse pour quiconque est constamment ramené à une plate-forme de départ sur laquelle les spécialistes de toutes les disciplines se côtoient sans pouvoir collaborer efficacement à une œuvre commune.

---

1. Cette approche a fait l'objet de la deuxième partie de notre thèse. A notre sens, un travail universitaire qui requiert une recherche strictement personnelle est incompatible avec les exigences de certains problèmes qui devraient faire l'objet d'une recherche collective.

Dans ces conditions, dira-t-on, l'étude de la mobilité géographique est vouée au même échec, puisque le problème est encore plus général que le précédent. C'est encore ce que nous avons pu constater quand nous nous sommes attachés à l'étude des causes des déplacements géographiques.

A un moment donné, nous avons bien cru qu'il faudrait abandonner un sujet qui pourtant nous passionnait. C'est alors que le temps passé à ces investigations assez stériles faisait arriver de plus en plus vite la date de l'échéance fixée pour soutenir notre thèse. Le meilleur des aiguillons, celui de la nécessité, a puissamment stimulé notre réflexion et nous a poussé dans une troisième voie qui s'est avérée plus féconde que les deux premières.

Nous nous sommes attachés à l'étude des déplacements, indépendamment des causes qui les provoquent. C'est donc une sorte de « cinématique » des déplacements qui sera proposée au lecteur.

Il sera loisible de constater que cette ultime approche fait intervenir quatre disciplines fondamentales : l'économie, la démographie, la statistique, la mathématique. Mais nous étions mieux placés pour réaliser cette conjonction, tout en respectant les exigences fixées par le travail universitaire auquel nous nous soumettions.

Parmi ces quatre disciplines, trois réunions nous paraissent aujourd'hui, fondamentales :

— celle de l'économie et de la démographie; elle permet de préciser plusieurs situations particulièrement utiles à l'économiste;

— celle de la démographie et de la statistique; elle apporte des données valables qui constituent l'élément fondamental de notre étude;

— celle de la statistique et de la mathématique; elle offre la possibilité de construire des instruments d'analyse appropriés aux données disponibles et permettant de produire une information élaborée, directement compréhensible.

Le terme de « cinématique » que nous avons précédemment avancé ne doit pas inquiéter le lecteur qui n'a aucun penchant particulier pour la mathématique. Il est d'ailleurs facile de résumer rapidement le contenu que ce mot recouvre; il suffit d'évoquer quelques grands principes.

Quand on parle de mobilité, d'une façon générale, on se réfère, implicitement ou explicitement, à un système de référence qui est fixe. Autrement dit, on ne peut parler d'une notion : la mobilité, sans parler de la notion contraire : l'immobilité. Le mathématicien qui étudie le mouvement met bien en évidence les deux notions quand il définit d'abord la trajectoire du mobile, puis le mouvement du mobile sur cette trajectoire. La trajectoire constitue l'élément fixe, le support du mouvement, et l'étude du mouvement peut ensuite se concevoir comme celle de la correspondance qui lie les positions relevées sur la trajectoire et la variable temps.

Si, pendant une certaine durée, les instants successifs correspondent

à une même position sur la trajectoire, on dit, très naturellement, que le mobile est au repos. Il est en mouvement quand, à chaque instant, correspond une position différente sur la trajectoire.

Pendant une durée d'observation donnée, le mobile peut être constamment au repos ou constamment en mouvement. Il est pourtant très fréquent qu'il y ait repos puis mouvement, ou inversement. En particulier, le mobile peut reprendre des positions identiques, dans le repos ou le mouvement, à des instants distincts séparés par un intervalle de temps constant. Le mouvement est alors périodique. Tels sont les principes fondamentaux et simples qui interviendront dans cette étude.

La notion de trajet, en tant que support du mouvement, et la variable temps seront largement suffisantes pour donner la logique à l'étude des déplacements humains. Car, il y aura fort à faire pour définir les trajets et la loi relative au temps.

N'est-il pas édifiant de constater que le déplacement qui fait l'objet des plus grands soins, le déplacement aérien, n'est connu qu'avec une certaine imprécision dans tous les intervalles de temps, plus ou moins longs, qui correspondent aux silences radiophoniques et aux « trous » de la couverture radar? N'est-il pas troublant de savoir qu'en cas de catastrophe aérienne, il est parfois assez difficile de localiser l'épave et d'effectuer les sauvetages? Pourtant, une infrastructure très perfectionnée est en place; malgré celà, l'information en vol présente encore quelques caractères aléatoires et il n'est pas toujours possible de suivre les mouvements de tous les aéronefs d'une façon continue. On est quelquefois dans l'obligation de se référer, en cas d'accident, à la dernière position connue, et c'est elle qui sert de point de départ aux recherches.

Si les accidents de la navigation aérienne et les exploits des cosmonautes donnent à la presse quotidienne l'occasion d'étaler plusieurs fois par an un grand titre en première page, par contre, la précarité de l'information relative aux déplacements plus communs n'émeut personne. Elle intéresse seulement quelques spécialistes. Cependant, le « mur de la honte » a préoccupé l'opinion publique et le rapatriement des Français d'Algérie préoccupe toujours les Français de la métropole et ceux d'Algérie.

Le problème des déplacements humains, à travers certaines manifestations particulièrement aiguës, perd quelquefois son caractère latent et perce au grand jour. Ces résurgences épisodiques provoquent la surprise et l'émotion, parfois la plus vive, ce qui montre bien que le problème est mal connu; même par les pouvoirs publics.

En nous attachant seulement à l'aspect « cinématique » du problème, nous avons conscience de nous attacher au côté le plus simple. Peut-être convient-il de commencer par là; c'est du moins ce qu'il nous a semblé après un détour de production assez long que nous ne ferons qu'évoquer.

Bien que simple, l'aspect « cinématique » n'est pas sans présenter quelques difficultés qui lui sont propres et qui n'apparaîssent pas toujours

clairement. Reprenons l'exemple de l'aéronef. Par temps calme et par ciel clair, le pilote et son navigateur sont capables d'effectuer, sans le secours de l'infrastructure, des trajets parfois très longs. Encore faut-il que le risque de collision en vol soit négligeable, ce qui implique, outre des règles de vol strictes, un trafic aérien faible. Quand de telles hypothèses sont vérifiées, le vol entre deux aérodromes se fait sans histoire. L'information vraiment utile est alors apportée par la connaissance du lieu et de l'instant de départ et par celle du lieu et de l'instant d'arrivée. Entre temps, on peut supposer que l'aéronef a suivi très exactement l'itinéraire prescrit par le plan de vol. C'est cette prédétermination du trajet qui permet, le cas échéant, d'orienter rapidement les recherches à partir de la dernière position connue. Pour ce déplacement particulier, le problème du trajet ne se pose pas; plus exactement, il est résolu à l'avance.

Quand on étudie les déplacements en général, le problème de la détermination du trajet se pose avec une acuité particulière. La raison en est simple : le déplacement est connu une fois qu'il a été effectué. La connaissance tardive ne serait pas un inconvénient majeur si elle était complète, exhaustive. Les grands courants de la mobilité géographique ne se dessinent pas en un jour et un retard d'une année n'invaliderait pas l'information. Mais l'information dont on dispose est incomplète, elle est caractérisée par la discontinuité dans le temps et dans l'espace. Dans ces conditions, il est particulièrement difficile de reconstituer les trajets et la manière dont ils ont été parcourus.

Les temps de silence dans l'information sont très longs et, pendant la durée du silence, le film du déplacement ne peut être reconstitué. Tel est le grand inconvénient. On conçoit alors sans peine que toute l'information disponible doit faire l'objet d'un soin attentif. Il ne s'agit pas de la rejeter en disant qu'elle pourrait être meilleure, il s'agit de tirer le maximum de ce que l'on possède.

Chacun sait que le renseignement offert par les sources statistiques traditionnelles est, en ce qui concerne la mobilité géographique, un renseignement occasionnel. Il est recueilli accessoirement à l'occasion de certaines opérations plus vastes et il n'a suscité, jusqu'à ces dernières années, aucun soin spécial.

Il a fallu attendre les deux derniers recensements généraux de la population française pour trouver un questionnaire acceptable relatif à la mobilité et aussi l'exploitation systématique, par l'I.N.S.E.E., des fiches de radiation des listes électorales communales pour disposer d'un document suffisamment sérieux.

Pourtant, avait-on le droit d'affirmer jusque là que l'étude de la mobilité géographique était impossible? L'affirmation, plus ou moins énergique, est avancée par de nombreux auteurs. Or, nous sommes en mesure de prouver le contraire pour plusieurs types de déplacements. L'un de nos buts est donc de nous opposer avec force aux auteurs qui

affirment ne pas pouvoir utiliser efficacement les renseignements que nous fournissent les statistiques officielles. Ceci ne veut pas dire que nous trouvons les renseignements excellents! Ils sont utilisables car ils ont une signification précise.

Évidemment, tous les auteurs qui ont en vue l'étude d'un déplacement particulier, notamment celui que l'on connaît sous le nom d'exode rural, disposent d'un renseignement ne correspondant pas à l'objet de leur préoccupation. Cependant, constater qu'un renseignement ne permet pas l'étude sérieuse d'un phénomène que l'on choisit soi-même *a priori*, et affirmer, simultanément, que le renseignement n'a, en lui-même, aucune signification utile, constituent un pur sophisme de composition. C'est ce sophisme que nous dénonçons, et, si nous pouvons le faire, c'est bien parce que tout au long de notre recherche nous avons respecté l'objectivité.

Nous nous sommes efforcés d'analyser la signification exacte d'un certain nombre de renseignements disponibles; l'analyse faite, il était possible de tirer le maximum du renseignement, en dehors de toute idée préconçue consciente.

Précisons mieux, le point est fondamental.

L'étude de la mobilité géographique, disions-nous, est inconcevable en dehors d'un espace de référence : il faut un « fixe ». Or, la particularité de la mobilité géographique — elle serait la même pour la mobilité professionnelle et la mobilité sociale — est qu'elle s'apprécie par rapport à un « fixe » qui ne reste pas identique à lui-même. La particularité, pour le moins curieuse, est embarrassante.

Par exemple, tel seigneur du Moyen Age pouvait chevaucher la journée entière dans une même direction sans sortir de ses terres. Aujourd'hui quel quidam peut faire plus de cent mètres dans la même direction, et à pied, sans sortir de sa propriété? Le cas existe, il se fait rare. Dira-t-on du seigneur qu'il se déplaçait rarement parce qu'il quittait peu ses terres et du quidam qu'il est atteint de bougeotte parce qu'il est constamment hors de chez lui? Ceci paraît difficile.

Comment résoudre la difficulté sans introduire une part d'arbitraire plus ou moins grande? Ne parlons plus du seigneur, il appartient à une autre époque. (La conception de la mobilité se modifierait-elle avec le temps et les conditions? Ce n'est pas impossible!) Parlons des personnes qui vivent actuellement en France. Quel espace de référence faut-il choisir pour que la notion de mobilité ait la même signification pour chaque personne?

Il y a les gens de la Ville et ceux de la Campagne et on ne saurait les confondre! Pour le citadin, on pourrait retenir le périmètre urbain, pour le campagnard son hameau et les champs qui l'entourent. Il resterait à fixer les limites exactes de chaque périmètre et ce serait se donner beaucoup de peine pour rien, dira-t-on, puisqu'il existe en France une division territoriale assez fine représentée par la commune. Là n'est pas la raison.

La raison est que, tout périmètre étant fixé, les déplacements du

citadin et les déplacements du campagnard n'ont pas la même signification. Tandis que le citadin aura sur place de nombreuses commodités et ne quittera sa ville que le samedi et le dimanche, par exemple, pour aller passer une journée au grand air, le campagnard, lui, ira à la ville voisine une fois ou deux par semaine pour s'approvisionner ou obtenir des « services » qui n'existent pas sur place.

En d'autres termes, tout espace de référence étant géographiquement défini, il faudrait encore préciser le contenu de cet espace. Il varierait à l'infini et une telle tâche nous dépasse. Si ce contenu était connu, le problème des causes des déplacements serait du même coup résolu et c'est sur lui que nous avons épuisé une partie de nos efforts, inutilement sans doute. Car il est possible d'inverser complètement la méthode d'approche.

Prenons une surface de référence, abstraction faite de son contenu; dressons le répertoire descriptif de tous les types de mouvements que l'on peut observer entre les surfaces de référence représentant la même unité, la commune, par exemple; dressons pour chaque commune le répertoire de ses déplacements; comparons le répertoire de chaque commune au répertoire général et cette comparaison nous permettra déjà de dégager quelques propriétés fondamentales qui pourraient très bien nous mettre sur la voie des causes d'une façon efficace.

Car enfin, si dans une commune on ne relève, par exemple, aucune mobilité journalière mettant en relation le lieu de résidence et le lieu de travail, c'est parce que les habitants de la commune trouvent leur travail au lieu même de leur résidence. Groupons toutes les communes qui ont cette caractéristique et examinons leur position sur une carte de France. Pense-t-on que la distribution géographique soit le fait du hasard? Opérons de la même manière en groupant les communes qui sont caractérisées par une forte émigration journalière, puis celles qui sont caractérisées par une forte immigration journalière. Ces trois groupements ne doivent pas être quelconques et il se peut même que l'on puisse mettre en évidence quelques liens précis. Cette classification grossière pourra facilement recevoir des nuances en convenant de choisir des pourcentages adéquats.

Remarquons bien qu'une telle méthode ne fait en rien préjuger d'une cause spécifique qui provoquerait tel déplacement précis. C'est ce qui en fait l'intérêt. Quand, par exemple, la mobilité journalière est négligeable, on peut penser, soit à un équilibre entre le potentiel d'emploi de la commune et le potentiel d'actifs disponibles, soit à une situation de sous-emploi. Quelques indices économiques judicieusement choisis permettraient facilement de faire la distinction qui s'impose entre ces deux cas.

Ceci implique une classification préalable objective et chaque classe pourrait être subdivisée en sous-classes, lesquelles seraient homogènes par rapport au contenu de l'espace de référence. Alors seulement l'étude des causes serait conduite d'une façon systématique, cohérente et rapide par la méthode de l'échantillonnage et la méthode des sondages.

Il reste à faire le travail préalable de classification; tel est notre but fondamental. Le découpage du territoire national en communes est trop fin pour que la patience d'un seul chercheur, démuni de tout moyen de calcul efficace, puisse s'y exercer utilement. Aussi, le découpage adopté est celui des départements. Leur nombre réduit, encore que suffisamment important, et certaines méthodes de calcul, nous ont permis d'aller assez loin dans notre recherche, qui s'articule de la façon suivante.

Sous l'expression « mobilité géographique » sont réunis un assez grand nombre de déplacements qu'il convient de définir d'une façon aussi rigoureuse que possible. La typologie des déplacements géographiques fait donc l'objet du premier chapitre. On constatera que cette typologie, sommaire à certains égards puisqu'elle ne tient pas compte des causes des déplacements, est suffisamment riche pour qu'une seule personne ne puisse réaliser une étude sérieuse de chaque type de déplacement qu'elle contient.

Quelques déplacements seulement seront envisagés et ils ont pour cadre les frontières de la France métropolitaine, y compris le département de la Corse.

Il s'agit d'abord de l'immigration étrangère qui prend la France comme pays d'accueil (chapitre II) et on cherchera à voir si les courants de cette immigration se sont modifiés au cours du temps en examinant les variations des effectifs des nationalités représentées en France (chapitre III). La nationalité des immigrants ne constitue qu'une caractéristique de la personne du migrant et il convient de mieux connaître cette personne en envisageant d'autres caractéristiques telles que le sexe, l'âge, l'état matrimonial (chapitre IV).

Ces caractéristiques étant connues, il reste à expliquer, en particulier, les modifications des courants migratoires (chapitre V). Par ailleurs, une fois entrés en France, les étrangers et ceux qui obtiennent la nationalité française se répartissent d'une certaine manière sur le sol national. Cette répartition a fait l'objet d'un soin particulier. On entre déjà, par l'intermédiaire de cette approche, dans un autre type de déplacement : les migrations intérieures. Après avoir dégagé, avec les réserves qu'il convient de faire, les caractéristiques de ce mouvement pour les étrangers et les naturalisés (chapitre VI), on a dégagé celles de ce même mouvement pour la population d'origine française (chapitre VII).

Jusqu'ici, deux types seulement de déplacements, l'immigration et les migrations intérieures, sont pris en considération. Cette limitation provient pour une large part de la documentation statistique disponible, offerte par les recensements de la population française effectués de 1891 à 1946.

Des données plus récentes, celles du recensement de 1954, ont permis d'aborder un troisième type de déplacements, les migrations journalières ou navettes (chapitre VIII).

Les particularités de la documentation, notamment la signification

exacte du renseignement disponible, ont nécessité des analyses qui surprendront peut-être le lecteur. Une annexe est consacrée à la méthode imaginée pour traiter l'information relative aux étrangers et aux naturalisés.

Enfin, un type particulier de migration intérieure qui n'apparaît pas dans la typologie proposée et qui met en correspondance deux milieux traditionnellement opposés dans toutes les études, le milieu urbain et le milieu rural, fait l'objet du dernier chapitre IX.

De toutes les observations faites, de leurs rapprochements, il a été possible de tirer quelques conclusions valables pour l'ensemble du pays. Peut-être, comme certaines des méthodes utilisées pour l'analyse, surprendront-elles. Il faut y réfléchir.

Pour que la critique puisse s'exercer utilement, il est nécessaire de ne rien cacher des raisonnements et nous souhaiterions les avoir présentés de façon suffisamment explicite pour qu'il fût possible d'en déceler tous les défauts. Se tromper n'est pas grave quand l'erreur est visible aux yeux des autres; aussi remercions-nous déjà ceux qui nous montreront celles que nous avons pu commettre et que nous-mêmes ne voyons pas.

États d'âme...

Quiétude,

« Elles restent ainsi tout le jour sur un banc,
Heureuses, sans penser peut-être, sans rien dire. »

(François Coppée : *Les Aïeules*)

Nostalgie,

« Mon enfant, ma sœur,
Songe à la douceur
D'aller là-bas vivre ensemble! »

(Charles Baudelaire : *L'Invitation au voyage*)

Fureur de vivre,

« Ils allaient, pillant tout le temps, contre l'espace,
Sans regretter hier, sans penser à demain. »

(Jean Richepin : *Les Nomades*)

CHAPITRE PREMIER

# TYPOLOGIE DES DÉPLACEMENTS

Les déplacements géographiques effectués par les personnes qui constituent, à un moment donné, la population d'un pays, se prêtent à une classification simple dès l'instant où toute la population a un genre de vie sédentaire.

Ce genre de vie permet à chacun d'exercer ses activités quotidiennes dans un cadre géographique dont la dimension varie avec le type d'activité, mais à l'intérieur duquel se trouve un lieu d'attache où chaque personne revient inlassablement.

Un voyageur de commerce peut visiter une clientèle disséminée, il n'en indiquera pas moins une adresse fixe, où il est possible de lui écrire et où, éventuellement, on peut le rencontrer. La sédentarité n'est pas sans apporter quelques avantages et, dans toute société caractérisée par ce genre de vie, le nomadisme n'est pas de bon aloi.

Le vagabondage constitue un délit, le colporteur se voit interdire la porte des grands immeubles; bref, on souhaite connaître les personnes avec lesquelles on entre en relation, ou, du moins, on veut croire que ces personnes sont connues par d'autres et que ces dernières peuvent, le cas échéant, apporter une caution, une garantie, une assurance.

Le sédentaire n'est pourtant pas immobile, il peut se déplacer, mais dans ses déplacements il obéit à certaines habitudes, peut-être à quelques règles, qui déterminent un stéréotype du comportement caractérisé par l'existence d'un *lieu d'attache*. Souvent, ce lieu d'attache n'est autre que celui de sa résidence.

La sédentarité et la mobilité sont bien compatibles, et on peut dire que la compatibilité joue sur deux plans distincts. D'une part, il est possible

de quitter un lieu d'attache et de s'installer dans un autre; d'autre part, il est possible de ne pas être continuellement présent au même endroit.

Tout changement de lieu d'attache représente un *déplacement définitif* qui met en relation deux points d'attache consécutifs : le lieu d'*origine* et le lieu d'*accueil*. L'absence momentanée représente un *déplacement temporaire* qui met en relation le lieu d'attache et un autre ou plusieurs autres lieux que l'on conviendra d'appeler *lieux de fréquentation*.

Déplacements définitifs et déplacements temporaires, telle est la distinction fondamentale que permet de faire le genre de vie sédentaire. Cette distinction acquise, il faut préciser le contenu de ces deux grandes familles de déplacements. Avant d'aborder ce point, il n'est pas inutile de faire quelques remarques relatives à la terminologie.

L'usage a consacré le terme de « migrations » et on parle volontiers de migrations internationales, de migrations intérieures, de migrations saisonnières, de migrations journalières, par exemple. Dans ces quatre expressions intervient un qualificatif qui donne au mot « migration » un sens précis par rapport à l'espace (migrations internationales, migrations intérieures) ou par rapport au temps (migrations saisonnières, migrations journalières). Or, pour identifier correctement un déplacement, il est nécessaire de se référer à la fois à l'espace et au temps. Ainsi, la migration journalière des travailleurs frontaliers qui résident dans un pays et travaillent dans un autre est, par définition même, une migration internationale sans doute très particulière, mais incontestablement internationale puisqu'elle est caractérisée par le franchissement de la frontière. Par contre, la migration de travail qui met en relation une résidence et un lieu de travail situés à l'intérieur des frontières nationales est une migration intérieure.

On pourrait multiplier les exemples, ils feraient tous apparaître le même inconvénient qui est dû à l'imprécision de la terminologie la plus courante. Aussi, pour plus de clarté, il est nécessaire d'utiliser une terminologie, sans doute plus lourde, mais exempte de toute ambiguïté. On ne manquera pas de mentionner la correspondance entre les deux terminologies en rappelant l'expression ou le terme usuels.

On envisagera donc les déplacements définitifs, puis les déplacements temporaires.

## *SECTION I*

## LES DÉPLACEMENTS DÉFINITIFS

Effectuer un déplacement définitif, c'est abandonner un lieu d'attache, appelé *lieu d'origine*, et s'installer dans un autre lieu, que l'on appellera

*lieu d'accueil.* On admettra, et ceci est essentiel, le principe de l'unicité du lieu d'attache à chaque instant. Autrement dit, une fois l'installation réalisée dans le lieu d'accueil, celui-ci deviendra, dans l'hypothèse d'un autre déplacement définitif, lieu d'origine. Par ailleurs, on posera que la résidence principale de chaque personne représente valablement le lieu d'attache [1].

Plus que la définition du lieu d'attache, le principe de l'unicité du lieu à chaque instant paraît important. C'est ce principe qui permet de mettre en relation deux lieux d'attache qui se succèdent dans le temps et, par conséquent, de reconstituer, éventuellement, la suite chronologiquement ordonnée des lieux d'attache qui forment la trajectoire sur laquelle s'appuient les déplacements définitifs. Il s'agit là d'une remarque qui, dans l'état actuel de l'information statistique disponible en France, n'a qu'une application très restreinte. Cependant, le principe d'unicité permettra de préciser ultérieurement la notion d'effet final des déplacements définitifs et cette notion sera constamment utilisée. On reviendra sur ce point. Pour l'instant, seule la classification des déplacements définitifs retiendra l'attention.

Si donc le principe d'unicité du lieu d'attache est respecté, on peut en déduire que chaque déplacement définitif met en correspondance un lieu d'origine et un lieu d'accueil bien connus. Ce qui importe alors, c'est la position de ces deux lieux. Or, l'espace qui constitue le support de tous les déplacements géographiques n'est pas un espace homogène au sens de la mathématique. L'espace sera découpé d'une certaine manière par des unités territoriales juxtaposées qui permettent de recueillir aisément le renseignement statistique. En France, ces unités sont représentées soit par la commune, soit par le département.

Cette caractéristique, valable pour de nombreux pays, différencie profondément la cinématique du mathématicien et la cinématique des déplacements humains. Le découpage territorial s'impose comme une donnée qu'il est impossible de modifier. Au mieux, on pourra faire des groupements de communes ou de départements pour essayer de faire revivre certaines divisions, plus proches de la réalité, et qui correspondent aux grandes régions naturelles définies par le géographe, par exemple.

L'espace est donc découpé d'une certaine manière et les déplacements définitifs seront classés en fonction de la position que le lieu d'origine et le lieu d'accueil occupent par rapport aux lignes idéales qui définissent ce découpage.

Les bases de classification qui font uniquement intervenir le facteur espace sont très simples et deux types fondamentaux de déplacements définitifs sont alors évidents quand on considère seulement la ligne qui définit les frontières d'un pays. Par rapport à cette ligne, et quand on s'en

1. La définition du lieu d'attache pose quelques problèmes qu'il n'est pas facile de résoudre, bien que le concept soit clair en lui-même.

tient aux déplacements définitifs qui affectent la population d'une nation donnée, les deux lieux d'attache consécutifs sont soit de part et d'autre de la ligne, soit sur la surface définie par la ligne fermée des frontières. Dans le premier cas, il s'agit d'un déplacement définitif international, dans le second d'un déplacement définitif intérieur. L'usage a respectivement consacré les deux expressions : migrations internationales, migrations intérieures.

Ce sont ces deux types fondamentaux de déplacements que l'on se propose d'examiner maintenant avec plus d'attention.

## A. - Les déplacements définitifs internationaux [2]

Tout déplacement définitif qui met en relation deux lieux d'attache successifs situés de part et d'autre de la ligne des frontières est un déplacement international. Quand on se place dans un pays donné, il importe de connaître le sens du déplacement. Quand le lieu d'origine est à l'intérieur de la nation considérée, on parle d'une émigration internationale. La personne qui effectue le déplacement quitte le sol national et s'installe dans un autre pays. On parle d'une immigration internationale quand le lieu d'accueil est sur le sol national. Le schéma n° 1, ci-dessous, représente ces deux mouvements.

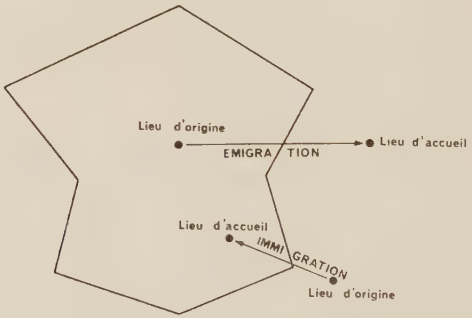


FIG. 1. - **Émigration et immigration internationales.**

La distinction entre émigration et immigration internationales conduit à la définition de la balance migratoire d'un pays. Cette notion est fonda-

2. Le dictionnaire démographique multilingue des Nations-Unies préconise l'utilisation de l'expression « migrations internationales » lorsque le territoire en cause est celui d'un État souverain et celle de l'expression « migrations extérieures » quand il ne s'agit pas d'un État souverain. La recommandation est ambiguë (cf. chapitre II, ci-après).

mentale et, pour la préciser, il suffit de convenir d'un intervalle de temps et de compter pendant cette durée les déplacements définitifs qui forment respectivement, le flux d'entrée et le flux de sortie. La différence est la balance migratoire et elle sera soit nulle, soit positive, soit négative.

Si la balance migratoire a une grande importance, les courants migratoires et la personne du migrant offrent aussi un grand intérêt.

### 1. - Les courants migratoires

Pour toute nation envisagée globalement, le sens des déplacements définitifs internationaux conduit à la notion de balance migratoire. Cette notion est purement quantitative; il est important d'analyser l'aspect qualitatif et structurel en se référant à la situation des lieux d'origine qui alimentent le flux des entrées et à celle des lieux d'origine qui alimentent le flux des sorties. Ce n'est là qu'un aspect du mouvement et il faut encore prendre en considération la situation des lieux d'accueil.

Il est très important de savoir quels sont les pays qui jouent le rôle de « fournisseurs d'hommes » pour la France et de connaître avec précision les régions françaises qui bénéficient directement de cet apport. Les immigrants originaires de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Espagne, de l'Italie, de la Pologne, de la Russie, de la Suisse, ne se distribuent pas d'une manière quelconque sur le territoire français. Par ailleurs, les flux particuliers qui forment le flux global des entrées varient d'intensité au cours de la période étudiée. De telles variations mettent encore sur la voie de l'étude des causes.

Balance migratoire et courants migratoires sont deux notions essentielles de l'étude des déplacements définitifs internationaux; cependant, il est possible d'aller plus loin en prenant en considération la personne du migrant.

### 2. - La personne du migrant

Toutes les nations ont une politique migratoire. La difficulté, sur ce plan particulier, provient, le plus souvent, de l'imprécision de cette politique. On y rencontre des dispositions opportunistes qui cherchent un effet immédiat et des dispositions plus raisonnées qui se proposent de modifier, à plus ou moins long terme, des situations démographiques ou économiques défavorables au développement harmonieux du pays.

Il n'est pas particulièrement facile de faire la part exacte de ces deux attitudes nationales. En ce qui concerne la France, il est possible de porter un jugement assez objectif sur la politique à long terme, en s'attachant à la politique d'assimilation. Celle-ci possède une expression significative qui est donnée par la naturalisation des étrangers. Quand on retient l'en-

semble des immigrants recensés en France, on peut considérer séparément deux groupes fondamentaux : celui des étrangers, celui des naturalisés. Cette première distinction, basée sur un caractère particulier de la personne du migrant, fait apparaître des résultats qui ne manquent pas d'intérêt; il suffit, en effet, de faire intervenir d'autres caractères généraux, tels que l'âge et l'état matrimonial, pour se rendre compte que chaque groupe possède des structures qui lui sont propres.

Les développements que l'on a pu faire avec suffisamment d'exactitude sont relatifs aux lieux d'attache des étrangers et des naturalisés et aux répartitions de ces deux groupes entre les différents âges et les différents états matrimoniaux.

## B. - Les déplacements définitifs intérieurs

Tout déplacement qui met en correspondance deux lieux d'attache successifs situés à l'intérieur du même territoire national répond à la définition du déplacement définitif intérieur. Un changement de quartier dans une même ville et un changement de ville qui conduirait, par exemple, une famille de Strasbourg à Bordeaux, entrent dans la même catégorie. On conçoit bien la nécessité d'une différenciation à partir d'une classification. Or, les bases de la classification s'imposent dès l'instant où la collecte du renseignement statistique prend appui sur des divisions intérieures.

Ainsi, la commune, le canton, l'arrondissement, le département, constituent des bases qu'il est pratiquement impossible de modifier. Pour chacune de ces unités de référence, il est possible de définir un déplacement définitif *intra muros* et un déplacement définitif *extra muros*. On parlera d'un déplacement définitif *intra muros* quand les deux lieux d'attache successifs sont situés sur la surface de référence choisie, et d'un déplacement *extra muros* quand l'un des deux lieux d'attache successifs est hors de la surface choisie.

L'expression quantitative la plus détaillée est évidemment fournie par le choix qui conduit à retenir la commune comme surface de référence. Il faut dire tout de suite que les surfaces de référence représentées par la commune, le canton et l'arrondissement ne peuvent pas être choisies par un chercheur isolé qui dispose, pour tout moyen de calcul, d'un crayon et d'une feuille de papier! Seul le département peut être choisi et il en existe encore quatre-vingt-dix.

La seule étude des courants migratoires inter-départementaux fait intervenir un tableau carré de 90 lignes et 90 colonnes, soit 8 100 cases qu'il faut analyser! Et ceci pour une information instantanée. Quand il

existe plusieurs observations instantanées échelonnées dans le temps, il faut chaque fois refaire la même analyse. On se persuadera facilement que toutes ces manipulations mettent la patience à rude épreuve. C'est peut-être là le motif qui est à l'origine de l'insuffisance de la plupart des études que nous avons pu consulter.

Parmi tous les déplacements définitifs intérieurs, seuls les déplacements inter-départementaux seront étudiés. Il serait possible de le faire en respectant une progression identique à celle qui a été proposée pour les déplacements définitifs internationaux. La balance migratoire par département, les courants migratoires inter-départementaux, la personne des migrants intérieurs pourraient retenir successivement l'attention. L'approche du phénomène sur le plan intérieur serait calquée sur celle du phénomène international. Une telle attitude est injustifiée.

En effet, quand on s'attache, par exemple, à l'immigration internationale telle qu'on peut l'observer en France, on accorde à une nation particulière une importance que l'on ne reconnaît pas aux autres. Ainsi, on peut se pencher sur les détails de l'immigration italienne en France et on négligera les détails de l'immigration italienne dans les autres pays. Autrement dit, le phénomène émigration qui prend naissance en Italie n'est pas étudié dans sa totalité. Il est perçu à travers une manifestation particulière que l'on observe en France. C'est donc le choix d'une nation particulière qui détermine le contenu de notre information et la perception du phénomène qui en découle. La vue n'est que partielle.

Quand on passe à l'étude des déplacements intérieurs, le choix d'une surface de référence telle que le département, donne un tour particulier à l'étude, mais tous les départements de la métropole interviennent au même titre. Aussi, avant d'énoncer les caractéristiques des balances migratoires inter-départementales, convient-il de s'attacher aux caractéristiques de la migration inter-départementale envisagée sous ces deux aspects fondamentaux : l'émigration et l'immigration.

Il est essentiel de voir comment se distribuent, entre tous les départements, les personnes qui quittent définitivement un département donné, et, inversement, de voir quels sont les départements qui fournissent les immigrants se fixant dans un département donné.

Ces deux aspects d'un même phénomène migratoire ne sont pas nécessairement identiques et on verra que l'identité n'est jamais vérifiée! Il est donc particulièrement édifiant de dégager les caractéristiques de l'émigration et de l'immigration inter-départementales.

Les courants migratoires intérieurs, vus des départements d'origine d'abord et des départements d'accueil ensuite, occuperont une grande place. Les modifications qui se sont produites au cours du temps apparaissent alors avec netteté. Par ailleurs, il est particulièrement intéressant de comparer la mobilité intérieure des Français et la mobilité intérieure des étrangers fixés en France. Le renseignement statistique fourni par les

recensements de la population française ne se prête guère à cette comparaison. Il a fallu imaginer une méthode d'analyse adaptée au renseignement tel qu'il existe. C'est peut-être là l'une des originalités marquantes de cette étude.

En résumé, la typologie très riche des déplacements définitifs intérieurs, fournie par les divisions territoriales qui permettent la collecte du renseignement statistique, est réduite à un seul type : la mobilité définitive interdépartementale. Cette limitation est imposée par les difficultés manipulatoires inhérentes aux autres divisions et qu'un chercheur isolé ne peut pas surmonter. Mais, à côté de cette limitation, apparaît une distinction qui met en parallèle la mobilité intérieure des nationaux et celle des étrangers ; elle constitue un enrichissement qui, une fois encore, met sur la voie de l'étude des causes des déplacements.

Telles sont les lignes essentielles de l'étude des déplacements définitifs. Il reste à préciser les éléments de l'étude des déplacements temporaires.

*SECTION II*

## LES DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES

La deuxième et dernière famille des déplacements géographiques est constituée par les déplacements temporaires. La notion spécifique, celle qui donne l'existence à ces déplacements, est la notion d'absence momentanée. En effet, le déplacement temporaire, comme le déplacement définitif, implique l'unicité du lieu d'attache dans le moment mais, alors que le déplacement définitif appelle, par définition même, le changement de lieu d'attache, le déplacement temporaire suppose que chaque personne garde, pendant une durée plus ou moins longue, le même lieu d'attache. L'identité du lieu d'attache, son invariabilité pendant un intervalle de temps donné, s'ajoute au principe d'unicité. Le lieu d'attache apparaît ainsi, dans le déplacement temporaire, comme une sorte de centre de gravité vers lequel chaque personne est constamment ramenée par la force même de l'organisation de la vie économique et sociale.

La diversification des activités économiques et sociales oblige chaque personne à quitter sa demeure plus souvent qu'autrefois.

Les villes elles-mêmes obéissent à une sorte de spécialisation et il est banal de dire que tel quartier est le quartier industriel, tel autre le quartier commercial, tel autre le quartier résidentiel. Cet éclatement des fonctions

implique un type particulier de déplacement temporaire qui met en relation la demeure et le lieu dans lequel s'exerce l'activité quotidienne. Dans chaque ville et pour tout jour ouvrable, un nombre plus ou moins grand d'ouvriers, d'employés, de patrons quittent leur demeure pour gagner leur lieu de travail, usine ou administration. Tous les jours on peut voir les maîtresses de maison sortir pour faire leurs achats; dès l'âge de six ans, l'enfant, seul ou accompagné ou « ramassé », quitte la maison pour rejoindre l'école.

Ces déplacements donnent à la vie quotidienne toute son animation et posent, dans de nombreuses villes, le problème des « pointes » de la circulation urbaine. Ce rythme de vie est entré dans les mœurs du sédentaire et les réticences provoquées par la journée de travail continue prouvent que le découpage du temps fait partie des traditions de la population d'un pays.

Aujourd'hui de nombreuses personnes passent une grande partie de leur journée hors de leur demeure et la notion d'absence momentanée devient fondamentale. Ce sont les particularités qu'elle recèle qui font apparaître la diversité des déplacements temporaires. Cette diversité se prête à une classification simple. En effet, toutes les absences momentanées n'obéissent pas à un rythme donné et, à côté des déplacements périodiques, il existe des déplacements occasionnels. Telle est la distinction que l'on peut faire.

On envisagera successivement les déplacements temporaires périodiques et les déplacements temporaires occasionnels.

## A. - Les déplacements temporaires périodiques

L'absence momentanée obéit, dans ce cas, à un rythme connu caractérisé par la durée de la période. Il existe une séquence typique dans laquelle les moments de présence et d'absence se succèdent, dans le temps, d'une certaine manière. Le lieu de référence est la demeure de chaque personne. Les départs et les arrivées forment une suite chronologique et il suffit, pour déterminer la séquence caractéristique, de placer sur l'axe représentant l'écoulement du temps les différents instants.

D'une manière générale, l'activité quotidienne est coupée par deux moments de repos de longueur inégale. Tandis que le déjeuner ne représente le plus souvent qu'une interruption assez brève, le dîner apporte une trêve qui se prolonge jusqu'au lendemain.

Le déplacement particulier qui obéit à ce rythme et met en relation la demeure et le lieu d'activité, porte le nom de « navette ». L'utilisation de ce terme est préconisée par le dictionnaire démographique multilingue des Nations Unies. Ce choix est heureux, le mot met bien en évidence le va-et-vient entre deux points. Il reste à préciser le nombre de trajets effectués dans l'unité de temps fondamentale représentée par la journée.

A côté des navettes, un autre déplacement périodique bien connu est constitué par les migrations saisonnières. On peut remarquer que navettes et migrations saisonnières s'appliquent essentiellement aux déplacements effectués par les personnes actives. Aujourd'hui, le repos hebdomadaire et les congés payés annuels sont à l'origine d'autres déplacements rythmés qui ne conduisent pas nécessairement à la fréquentation assidue d'un lieu donné. Aussi, il est peut-être opportun de considérer, d'une part, les déplacements périodiques effectués sur un support fixe qui met en relation la demeure et un seul lieu de fréquentation et, d'autre part, les déplacements périodiques qui se font sur un parcours indéterminé, simplement localisé sur une aire géographique dont le centre est valablement représenté par la demeure.

### 1. - Les déplacements périodiques à trajet fixe

La particularité résulte de ce que deux points seulement sont mis en relation, ces deux points constituant les extrémités du trajet; le plus souvent, il s'agira de la demeure et du lieu de travail. On peut noter que la longueur du trajet n'est pas sans avoir une profonde influence sur la séquence qui voit alterner les moments de présence et d'absence momentanée.

Quand on s'attache aux navettes, on conçoit facilement l'existence d'une navette bi-journalière quand la demeure et le lieu de travail sont proches, d'une navette journalière quand la distance séparant les deux extrémités est suffisamment grande pour obliger les intéressés à prendre le repas de midi hors de la maison. La navette sera hebdomadaire quand la distance met durablement en cause la durée de repos entre deux journées successives de travail. A côté de cette distinction basée sur la durée du trajet, on peut en faire une autre qui prend appui sur la situation relative des deux lieux par rapport à l'une des lignes idéales définie par le découpage du territoire. Le déplacement temporaire périodique, comme le déplacement définitif, s'effectuera soit *intra muros*, soit *extra muros*. On peut mentionner, pour mémoire, la navette des travailleurs frontaliers qui représente un déplacement temporaire international.

Il serait très instructif de faire l'étude des navettes en adoptant successivement les deux bases de classification et en complétant l'approche par l'analyse des moyens de transport utilisés et des durées des trajets. Sur ce point, le questionnaire diffusé lors du recensement général de la population de 1962, apportera des indications précieuses. Le renseignement statistique n'est pas encore disponible au moment où nous publions.

Si, délaissant les navettes, on s'attache aux migrations saisonnières, on constate, le plus souvent, que ces deux types de déplacements temporaires, si différents par leur périodicité, se ressemblent pourtant beaucoup. Traditionnellement, la migration saisonnière de travail met en relation la population d'une région, souvent défavorisée du point de vue économique,

avec une autre région qui, d'année en année, reste la même. La migration saisonnière, comme la navette, est caractérisée par un parcours qui ne change pas au cours du temps. C'est du moins ce que l'on peut constater dans la plupart des cas, sans qu'il soit possible, toutefois, de dire qu'il s'agit là d'une règle absolue.

Pour caractériser les différentes migrations saisonnières, on se référera à la place de la saison dans l'année, à la durée de l'absence, à la situation respective des deux régions par rapport aux lignes idéales du découpage territorial. Les migrations internationales saisonnières prennent une grande importance dans certaines régions.

Navettes et migrations saisonnières sont engendrées par la vie de travail. Il existe encore un déplacement temporaire périodique particulier qui est souvent oublié et qui, néanmoins, a une grande importance dans toutes les régions rurales ayant un habitat très dispersé. Il s'agit de la « tournée ». Ce déplacement a une périodicité qui permettrait de l'identifier à la navette, mais il en diffère fondamentalement par le parcours qui constitue une boucle se fermant au lieu de la résidence de tous les commerçants desservant une zone rurale à habitat dispersé. Ce type de déplacement est peut-être plus fréquent qu'on ne le pense, et il est soit strictement local, soit régional, soit national, soit encore international. Les grandes troupes théâtrales et les cirques le pratiquent couramment. Sur le plan du renseignement statistique, il n'existe, à notre connaissance, aucune donnée disponible. Sans doute faut-il le déplorer. En effet, ce renseignement aurait une richesse certaine car, chaque fois que la « tournée » est inexistante, il est possible d'observer un déplacement périodique du « résidant » vers les points mieux équipés qui mettent à sa disposition un ensemble de biens et de services qu'il ne trouve pas sur place.

On peut donc dire que les types de déplacements temporaires périodiques engendrés par la fonction de consommation sont moins bien connus que ceux qui sont engendrés par la fonction de production. Il s'agit là d'une véritable carence qui gêne considérablement toutes les études relatives à l'aménagement du territoire. Il est vrai que seul le phénomène urbain est considéré comme digne d'attention, dès l'instant où la civilisation urbaine est tenue comme seule capable d'engendrer le progrès économique et social. Pourtant, le citadin aspire aujourd'hui au calme d'une journée passée à la campagne! Ce deuxième aspect des déplacements périodiques temporaires qui découle de l'augmentation du nombre de jours de repos, permet de parler d'un autre type de déplacements.

### 2. - Les déplacements périodiques à trajet variable

Tandis que la fonction de production ne tolère guère la fantaisie et nous remet chaque jour ouvrable sur le même chemin, par contre, le

repos hebdomadaire et les congés annuels s'accommodent d'une plus grande variété dans nos lieux de fréquentation. Cependant, une servitude demeure et elle est représentée par le découpage du temps, cette fois. En quelque sorte, les moments et les jours de loisirs nous libèrent un peu par rapport à l'espace, mais il est rare que ces moments et ces jours puissent faire l'objet d'un choix que notre fantaisie serait seule à déterminer.

Le temps de repos hebdomadaire étant limité, le parisien ne peut songer à venir prendre un bain dans la Méditerranée toutes les semaines. Les frais de déplacements seraient très élevés et ce voyage éclair ne ferait qu'augmenter la fatigue qu'il a accumulée pendant sa semaine de travail. Le citadin est limité, dans ses déplacements hebdomadaires, par la durée du trajet. Selon le mode de transport qu'il utilise, il pourra disposer d'une surface plus ou moins grande à l'intérieur de laquelle il choisira un lieu précis pour aller se détendre. Rien ne l'oblige à ne fréquenter qu'un seul lieu pendant toute l'année. Cependant, on remarquera que certains sites sont plus agréables que d'autres, et à l'intérieur de chaque ceinture que l'on peut tracer autour de chaque grande ville en prenant un rayon de deux cents kilomètres, par exemple, on constatera que certains lieux sont plus fréquentés que d'autres.

Le mouvement que le « week-end » engendre autour de chaque grande ville n'est sans doute pas un mouvement brownien et, s'il le fut peut-être, une pratique tend à s'instaurer qui s'y oppose. En effet, le citadin, de plus en plus, acquiert, chaque fois qu'il le peut, une vieille maison à la campagne et le déplacement devient rituel entre une résidence confortable située dans la ville et une résidence secondaire sommaire située à la campagne. On voit donc apparaître l'un des fruits de la civilisation industrielle et urbaine : le calme n'est plus un bien libre, il devient un bien rare qui a son prix. On soutient, avec juste raison, que le retour à la terre est impossible. Sans doute l'affirmation est entièrement valable quand on s'en tient à une forme traditionnelle de retour qui nous est dictée, une fois encore, par la force que l'on accorde à la fonction de production. Le citadin, désormais, ne viendra pas à la campagne pour y travailler mais pour s'y reposer. Qui l'eût cru? Et ce mouvement de retour est très profitable au campagnard car, le plus souvent, cette résidence secondaire sommaire devient lieu de séjour pendant la durée des congés annuels.

Ce temps de repos plus long ferait penser à une migration saisonnière, si précisément le lieu de fréquentation était toujours fixe. Il n'en est pas toujours ainsi et les « vacanciers » se répandent à travers la France chaque année. Sans doute, la côte de la Méditerranée constitue-t-elle un pôle d'attraction particulièrement puissant. Cependant, l'équipement des stations de montagne offre aujourd'hui une occasion de séjour fort appréciée.

La conquête sociale que représentent les congés hebdomadaires et les congés annuels, modifie donc de manière sensible la typologie des déplacements temporaires périodiques. La modification tend à rééquilibrer

le grand vide qu'un exode rural anarchique a provoqué dans de nombreuses régions françaises. Il faut donc s'en réjouir. Il reste à voir maintenant un autre type de déplacement temporaire, celui qui n'est caractérisé par aucune périodicité.

### B. - Les déplacements temporaires occasionnels

Certains évènements ont un caractère fortuit et ces évènements impliquent parfois un déplacement. Tel est le cas, par exemple, d'un spécialiste qui est appelé en consultation par un confrère.

Comme pour les autres déplacements, il serait souhaitable d'établir une classification plus précise, basée en particulier sur les positions respectives de la demeure et du lieu de fréquentation par rapport aux lignes idéales qui réalisent le découpage territorial. On peut mentionner que le dictionnaire démographique multilingue préconise l'utilisation de l'expression « migration de transit » chaque fois que le déplacement temporaire conduit une personne non originaire du territoire national à traverser ce territoire. Les exigences de la navigation maritime et aérienne rendent ce type de déplacement de plus en plus fréquent. On fait alors la distinction entre le voyageur et le migrant.

Telles sont les distinctions essentielles que l'on peut faire parmi tous les déplacements géographiques. Or, il est évident que, dans de nombreux cas, les distinctions qui sont proposées reposent, en partie au moins, sur certaines causes générales qui déterminent tel déplacement précis. Le travail, le repos, en sont deux exemples. Une telle détermination est en contradiction avec l'esprit même de la recherche, tel que nous l'avons défini dans l'introduction. Notre intention est de faire une cinématique des déplacements et non une étude de leurs causes. Il paraissait difficile de placer directement le lecteur devant cette approche qui n'aurait pas manqué de le surprendre; un certain recul était nécessaire et nous espérons que celui qui vient d'être donné est suffisant pour aborder de façon plus analytique la typologie des déplacements.

## *SECTION III*

## TYPOLOGIE DES DÉPLACEMENTS

Les quelques notions fondamentales qui ont été exposées permettent de présenter simplement la typologie des déplacements géographiques, indépendamment des causes qui les provoquent. L'existence d'un lieu

d'attache unique, quel que soit le moment de l'observation, et celle d'un lieu ou de plusieurs lieux de fréquentation conduisent à la définition des déplacements définitifs et des déplacements temporaires.

Une fois que cette distinction est faite, la localisation de deux points d'attache successifs et la localisation du point d'attache et des points de fréquentation donnent la définition du déplacement *intra muros* et du déplacement *extra muros*, compte tenu d'un certain découpage du territoire.

Une première classification, très élémentaire, est possible par simple combinaison des quatre définitions prises deux à deux. On a :

— les déplacements définitifs *intra-muros ;*

— les déplacements définitifs *extra-muros ;*

— les déplacements temporaires *intra-muros ;*

— les déplacements temporaires *extra-muros.*

Les murs, l'enceinte, représentent ici une division territoriale quelconque. Pour obtenir une classification plus nuancée, il suffit de prendre une gamme assez étendue de divisions territoriales, puis de se référer à des durées ou des périodes précises pour définir des types de déplacement plus particuliers que les quatre précédents.

La classification sera faite en deux temps; on utilisera d'abord le facteur espace, puis le facteur temps.

## A. - Les déplacements et les divisions territoriales

La gamme des divisions territoriales s'impose le plus souvent à l'observateur. En France, elle est la suivante : nations, régions, départements, arrondissements, cantons, communes.

Pour chacune de ces six divisions, les quatre catégories de déplacements précédemment définies demeurent valables. Il y aura donc ($6 \times 4 =$) vingt-quatre types distincts de déplacements qui figurent sur le tableau n° 1 ci-après. Cependant, parmi tous ces types de déplacements, tous ne sont pas logiquement indépendants et il existe entre eux certaines relations qu'il est intéressant de mettre en évidence.

Nous pouvons convenir d'étudier, à titre d'exemple, tous les déplacements définitifs qui ont un lien avec la France métropolitaine. L'ensemble de ces déplacements est déterminé par la réunion des déplacements internationaux (immigration vers la France et émigration partant de France) et des déplacements intra-nationaux qui représentent tous les déplacements définitifs se faisant à l'intérieur des frontières.

Posons :

A = ensemble des déplacements définitifs observables en France.
B = ensemble des déplacements internationaux.
C = ensemble des déplacements intra-nationaux.

Ces définitions sont représentées sur le schéma n° 2.

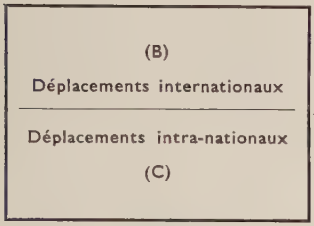


FIG. 2. - **Composition de l'ensemble des déplacements définitifs observables en France.**

Ce schéma indique que l'ensemble A des déplacements définitifs observables en France est fait de la réunion de l'ensemble B des déplacements internationaux qui affectent la métropole et de l'ensemble C des déplacements intra-nationaux.

On écrira :

(1) $A = B \cup C$ (le signe $\cup$ se lit « union de B et de C »).

On dira que, compte tenu de la division territoriale utilisée : la nation, il y a indépendance logique entre les déplacements internationaux et les déplacements intra-nationaux.

Que se passe-t-il si on retient le même ensemble (A) de déplacements et si l'on divise la France en régions? Cette division ne change en rien les déplacements définitifs internationaux. En effet, la division interne ne modifie pas le tracé des frontières et il faudra toujours que l'un des deux lieux d'attache successifs soit hors des frontières, ce qui laisse à l'autre lieu la possibilité de se situer dans l'une quelconque des régions. L'important est que cette division en régions change la composition des déplacements intra-nationaux. L'ensemble (C) va se décomposer en un ensemble (D) de déplacements interrégionaux et en un ensemble (E) de déplacements intra-régionaux.

Le schéma n° 3 rend compte de cette différenciation. La relation de composition peut s'écrire :

(2) $A = B \cup D \cup E$ avec (3) $C = D \cup E$

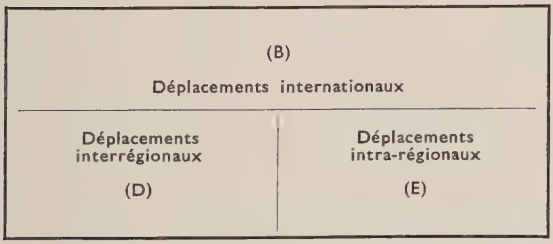


FIG. 3. - **Composition de l'ensemble des déplacements définitifs observables en France quand la métropole est divisée en régions.**

Si chaque région est maintenant divisée en départements, les déplacements intra-départementaux seront inclus dans les déplacements intra-régionaux. Par contre, les déplacements interdépartementaux se répartiront entre les déplacements interrégionaux, quand les deux lieux d'attache successifs appartiennent à deux départements situés dans deux régions différentes, et entre les déplacements intra-régionaux, quand les deux lieux d'attache successifs appartiennent à deux départements situés dans la même région. On aura donc une dépendance logique entre certains déplacements régionaux et certains déplacements départementaux. Le schéma n° 4 les met en évidence. On remarque immédiatement que tous les déplacements interrégionaux sont nécessairement interdépartementaux.

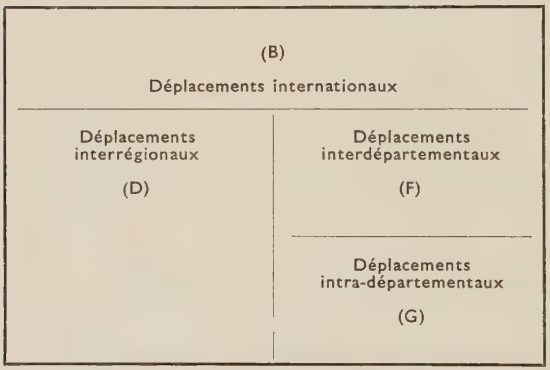


FIG. 4. - **Composition de l'ensemble des déplacements définitifs observables en France quand la métropole est divisée en régions et en départements.**

La relation de composition de (A) est alors la suivante :

$$(4) \quad A = B \cup D \cup F \cup G$$

que l'on peut écrire :

(5) $A = B \cup (D \cup F) \cup G$ avec (6) $D \cup F = I$ = ensemble des déplacements interdépartementaux.

Il est maintenant facile de voir comment joue la dépendance logique chaque fois que l'on passe d'une division territoriale donnée à une division plus fine contenue dans la première. Une partie des déplacements *intra muros* de la première division devient partie des déplacements *extra muros* de la division plus fine et les déplacements *extra muros* de la division la plus grossière sont nécessairement déplacements *extra muros* de la division la plus fine.

On dira d'une telle méthode qu'elle permet d'opérer par inclusions successives; la notion de dépendance logique n'est autre que la notion

d'inclusion. Ces remarques conduisent au cœur d'un problème particulièrement important : celui des comparaisons internationales.

Il est courant de rencontrer des affirmations du type suivant : la mobilité intérieure de la population de tel pays est supérieure à la mobilité intérieure de la population de tel autre pays. L'affirmation n'est jamais accompagnée d'une analyse, même sommaire, des méthodes qui permettent de mesurer la mobilité intérieure de la population dans chaque pays. En France, on peut maintenant se rendre compte que cette expression serait fort différente selon que l'on prendrait comme mesure le dénombrement des déplacements définitifs interrégionaux, interdépartementaux ou intercommunaux. Des précautions élémentaires doivent donc être prises.

On pourrait objecter que l'utilisation d'une définition précise du déplacement définitif résoudrait le problème des comparaisons internationales. Rien n'est moins sûr. En effet, supposons que tous les pays conviennent de dénombrer chaque année les changements définitifs de résidence principale qui se produisent sur l'étendue de leur territoire. Une telle définition conduirait à mêler, sans aucune distinction, des déplacements définitifs aussi différents qu'un simple changement de quartier et qu'un déménagement entre deux villes situées aux deux extrémités du territoire.

Il paraît légitime de ne pas confondre deux déplacements définitifs qui diffèrent essentiellement par leur nature même. On est alors dans l'obligation de définir au moins un périmètre urbain pour faire la distinction qui s'impose. On retombe alors sur le problème précédent : celui de la surface de référence.

Un critère de regroupement sera toujours nécessaire et certains ont pu penser que la longueur du trajet du déplacement définitif constituait un critère très objectif. L'objectivité est certaine, elle est pourtant obtenue au détriment de la localisation des points d'attache successifs, ce qui fait s'évanouir l'espoir d'étudier les courants migratoires : le remède est alors pire que le mal. En effet, ce sont les courants migratoires et leurs modifications au cours du temps, aussi bien en direction qu'en intensité, qui donnent l'essentiel de leur utilité aux études des déplacements humains.

Aussi, on peut dire que, dans toutes les comparaisons internationales, le simple bon sens a sans doute plus d'efficacité qu'un critère objectif aussi pauvre que la distance kilométrique. Il suffit, le plus souvent, d'un peu de réflexion pour se convaincre de la précarité de certaines comparaisons et de la validité de certaines autres. Par exemple, la comparaison de la mobilité intérieure de la population des États-Unis et de la population française n'a pas grand sens si au préalable, on n'a pas comparé les méthodes de mesure et les dépendances logiques qui existent entre les différentes expressions possibles.

On voit donc nettement la nécessité d'une typologie assez précise des déplacements. On complètera cette première classification en faisant maintenant intervenir le facteur temps.

## B. - L'utilisation du facteur temps

Quand on envisage le facteur temps, la difficulté de son utilisation tient au fait que les mêmes critères ne sont pas applicables aux déplacements définitifs et aux déplacements temporaires. Quand on s'en tient aux déplacements temporaires, la notion de périodicité, puis la longueur de la période permettent, d'une part, d'éliminer tous les déplacements qui n'obéissent à aucune règle précise et, d'autre part, de regrouper ceux qui ont un rythme.

Il est plus facile de définir un assez grand nombre de déplacements temporaires périodiques que de classer les déplacements temporaires occasionnels d'une façon directe. Aussi est-il commode de considérer les déplacements occasionnels comme une grande catégorie résiduelle qui reçoit tous les déplacements temporaires non classés parmi les déplacements périodiques définis.

Une telle manière d'opérer introduit une part d'arbitraire dans la classification générale qui est d'autant plus grande que les déplacements périodiques sont moins bien définis. Il semble qu'une fois les divisions territoriales connues et une fois les déplacements périodiques définis, tels que navettes, tournées, migrations saisonnières, la part de l'arbitraire est considérablement réduite. Il suffit de se reporter au tableau n° 1 ci-après pour constater la richesse de la classification, en dehors de toute cause de déplacement.

Si la typologie des déplacements temporaires est riche, par contre, celle des déplacements définitifs laisse beaucoup à désirer. Aucun effort systématique ne paraît avoir été fait et, sur ce point, il a fallu innover. L'innovation ne va pas au-delà de la banalité. En effet, on peut constater que, chaque année, un grand nombre de personnes, quel que soit le pays qu'elles habitent, changent de résidence principale. Tous ces changements ne sont pas identiques et le découpage territorial n'est pas suffisant pour supporter une différenciation qui soit instructive. Il faut encore faire intervenir le facteur temps. Il y aurait, par exemple, grand intérêt à connaître l'intervalle de temps qui sépare deux déplacements définitifs consécutifs effectués par la même personne. Or, dans l'état actuel de l'information statistique disponible, il est impossible d'avoir ce renseignement. On songe alors à un renseignement en apparence moins riche.

En effet, parmi toutes les personnes qui changent de résidence principale au cours de la même période, une année par exemple, certaines effectuent leur premier déplacement définitif d'une catégorie donnée, d'autre leur deuxième, etc. Il vient donc à l'idée de classer l'ensemble des déplacements définitifs d'une catégorie donnée, par exemple les déplacements définitifs interdépartementaux, en fonction du rang qu'ils occupent dans la vie de chaque personne.

Ce renseignement n'est pas sans lien avec le facteur temps, mais son contenu est moins explicite que celui du renseignement représentant

l'intervalle qui sépare deux déplacements consécutifs définitifs. Néanmoins, le rang du déplacement constitue un élément d'analyse précieux. En effet, il n'est pas exclu que la forte mobilité intérieure relevée dans tel pays soit due à une sorte de nomadisme d'une seule partie de la population, tandis qu'une faible mobilité intérieure relevée dans un autre pays serait essentiellement imputable aux premiers changements de résidence principale.

On touche peut-être là l'un des aspects fondamentaux de l'analyse de la mobilité et, si la cinématique de la mobilité peut aider à rechercher les causes de la mobilité, c'est bien en suggérant de telles distinctions qu'elle apportera une contribution efficace. Il semble notamment que la part revenant aux premiers déplacements, dans l'ensemble des déplacements définitifs d'un type donné enregistrés pendant une période fixée, constitue un indice très représentatif de ce que l'on pourrait appeler la propension à migrer.

La principale difficulté, pour un sédentaire, n'est-elle pas de s'arracher du lieu dans lequel il a été élevé? Ce premier pas accompli, les autres doivent être plus faciles. Mais, ce n'est là qu'une opinion que le psychologue pourrait utilement discuter.

Si une telle typologie des déplacements définitifs est préconisée, c'est, d'une part à cause de sa simplicité et, d'autre part, à cause de la nature même d'un renseignement statistique qui est fourni par les recensements de la population française. Les premiers recensements sérieux remontent à plus d'un siècle et il est curieux de constater que personne n'ait songé à exploiter le renseignement donné en fonction de sa propre signification. Ceci laisse à penser que l'étude des déplacements est faite le plus souvent à partir d'idées préconçues. Mais, sans plus anticiper sur les développements ultérieurs, il est possible, dès à présent, de donner une typologie assez complète des déplacements.

Le tableau n° 1, ci-après, résume toutes les notions qui ont été exposées jusqu'ici.

***

Il n'est pas question de présenter une étude de tous les déplacements qui figurent sur ce tableau, quelques-uns seulement seront examinés. Le tableau n° 1 permet de les situer exactement dans la classification générale et le lecteur se convaincra aisément de l'effort qu'il faudrait fournir pour réaliser une étude exhaustive de tous les déplacements.

Parmi les déplacements définitifs, seuls les déplacements internationaux qui conduisent les étrangers en France et les déplacements interdépartementaux qui constituent l'un des aspects de la mobilité intérieure font l'objet de développements. Quant aux déplacements temporaires, le champ a été réduit aux navettes journalières intercommunales. Plus qu'une somme, l'ouvrage présenté se propose de fournir des exemples et des méthodes valables, sans doute, pour d'autres pays que la France.

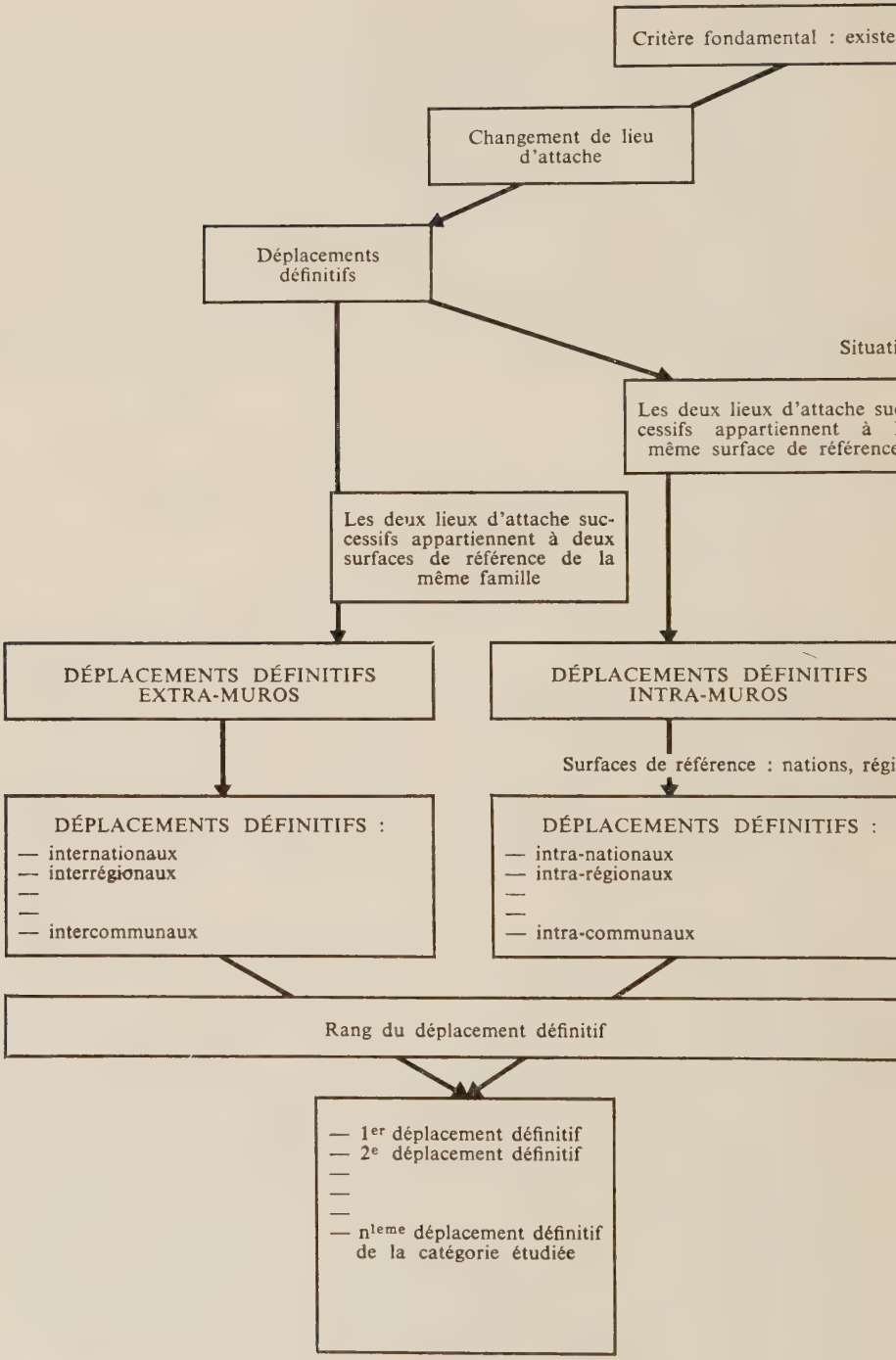
Critère fondamental : existe
Changement de lieu d'attache
Déplacements définitifs
Situati
Les deux lieux d'attache su cessifs appartiennent à même surface de référence
Les deux lieux d'attache successifs appartiennent à deux surfaces de référence de la même famille
DÉPLACEMENTS DÉFINITIFS EXTRA-MUROS
DÉPLACEMENTS DÉFINITIFS INTRA-MUROS
Surfaces de référence : nations, régi
DÉPLACEMENTS DÉFINITIFS :
— internationaux
— interrégionaux
—
—
— intercommunaux
DÉPLACEMENTS DÉFINITIFS :
— intra-nationaux
— intra-régionaux
—
—
— intra-communaux
Rang du déplacement définitif
— 1er déplacement définitif
— 2e déplacement définitif
—
—
—
— nleme déplacement définitif de la catégorie étudiée

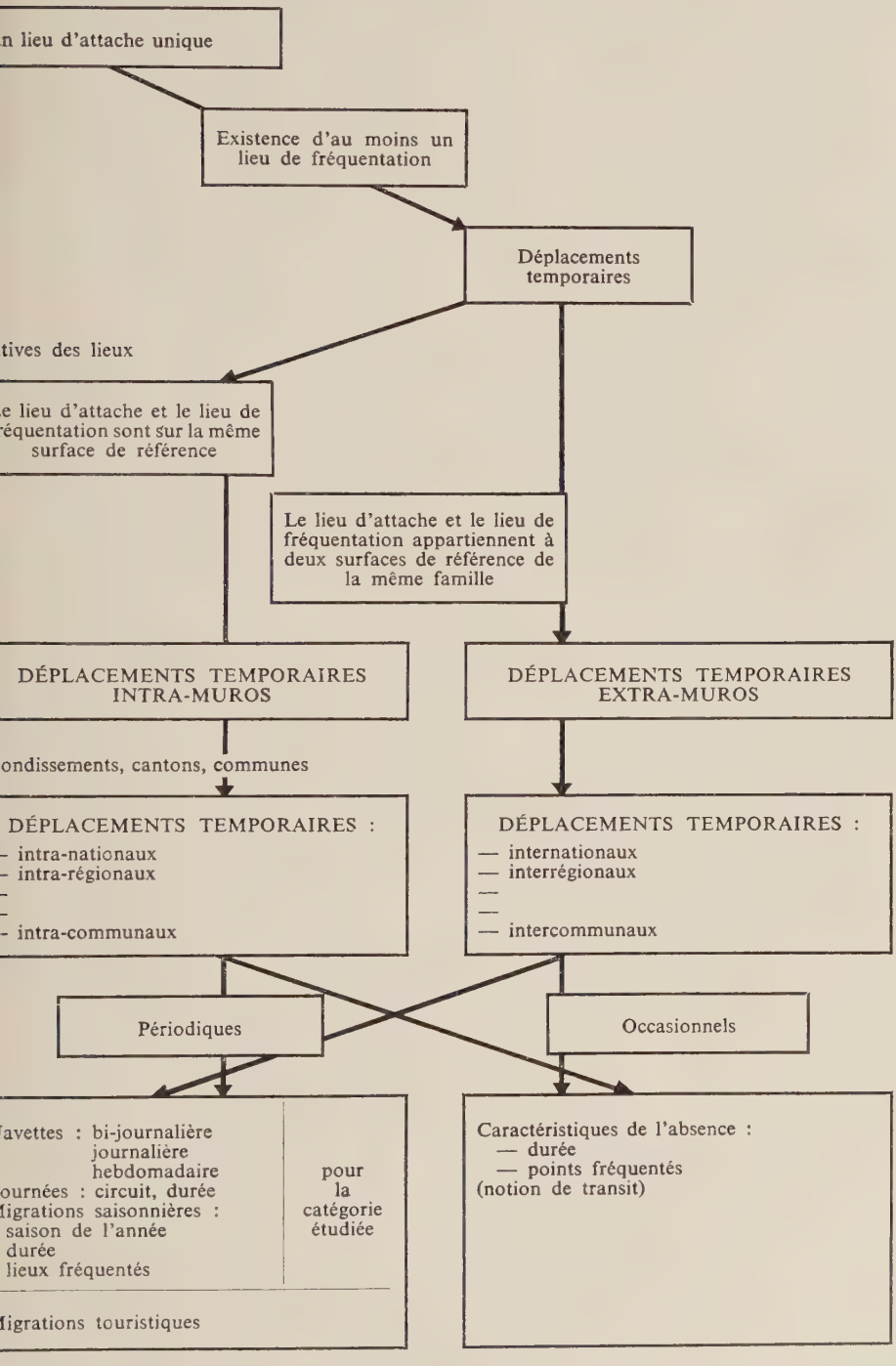
n lieu d'attache unique
Existence d'au moins un lieu de fréquentation
Déplacements temporaires
tives des lieux
e lieu d'attache et le lieu de réquentation sont sur la même surface de référence
Le lieu d'attache et le lieu de fréquentation appartiennent à deux surfaces de référence de la même famille
DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES INTRA-MUROS
DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES EXTRA-MUROS
ondissements, cantons, communes
DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES :
- intra-nationaux
- intra-régionaux
-
-
- intra-communaux
DÉPLACEMENTS TEMPORAIRES :
— internationaux
— interrégionaux
—
—
— intercommunaux
Périodiques
Occasionnels
lavettes : bi-journalière
journalière
hebdomadaire
ournées : circuit, durée
ligrations saisonnières :
saison de l'année
durée
lieux fréquentés
pour la catégorie étudiée
ligrations touristiques
Caractéristiques de l'absence :
— durée
— points fréquentés
(notion de transit)

CHAPITRE II

# LES DÉPLACEMENTS DÉFINITIFS INTERNATIONAUX (OU MIGRATIONS INTERNATIONALES) DÉFINITION, CLASSIFICATION, MESURE

Les déplacements définitifs internationaux constituent la catégorie de déplacements *extra muros* déterminée par le choix du territoire national comme surface de référence. Selon le dictionnaire démographique multilingue des Nations-Unies [1], il s'agit là d'une migration particulière :

« Dans le cadre des migrations intéressant la population d'un certain territoire, on appelle migration externe, ou migration extérieure, une migration dont le lieu d'origine et le lieu de destination se trouvent, l'un compris à l'intérieur, l'autre situé à l'extérieur du territoire considéré. Lorsque le territoire en cause est celui d'un État souverain, les migrations externes sont dénommées migrations internationales. »

Cette définition des migrations internationales ne paraît pas très rigoureuse. En effet, considérons un État souverain et un territoire non autonome, sous la dépendance de cet État. Le territoire non autonome ne peut pas être considéré comme une partie du territoire national envisagé. Par définition [2], celui-ci est constitué par le territoire peuplé par « l'ensemble des individus liés par un passé commun ». Envisageons alors deux migrations externes, l'une conduisant une personne du territoire national vers le

1. Volume français, p. 62, § 802.
2. *Ibidem*, p. 23, § 305.

territoire non autonome, l'autre étant l'inverse de cette dernière. Adoptons la définition proposée en nous plaçant successivement sur le territoire national et sur le territoire non autonome.

Quand nous sommes sur le territoire national, la première migration est une émigration, la deuxième une immigration; ces deux déplacements définitifs, du fait que le « territoire en cause est celui d'un État souverain » sont deux migrations internationales. Plaçons-nous sur le territoire non autonome pour observer ces deux mêmes migrations. La première devient une immigration, la deuxième une émigration, mais, ni l'une ni l'autre ne sont des migrations internationales puisque le territoire en cause n'est pas celui d'un État souverain. Or, dans les deux cas, il s'agit bien des mêmes déplacements définitifs, seul le lieu de l'observation a changé. Le défaut de la définition proposée est donc net : la définition est sous la dépendance du lieu de l'observation. Ceci est très gênant.

En particulier, la définition proposée ignore que la migration externe met nécessairement en relation deux territoires distincts et, si des distinctions sont possibles dans l'ensemble des migrations externes, elles ne peuvent être faites qu'en considérant des couples de territoires caractéristiques. La réalité appelle donc une autre approche, qui fait l'objet de la première section.

Par ailleurs, le renseignement exact qui définit toute migration externe n'est pas souvent disponible. Les statistiques officielles ne fournissent pas toujours les deux lieux d'attache successifs constituant le support des déplacements externes. En France, et dans d'autres pays, le lieu d'origine est identifié au pays qui donne la nationalité à l'immigrant. Il est alors nécessaire d'opérer avec précaution et de s'assurer que cette identification n'introduit pas des causes d'erreur dans la mesure du phénomène. Ce problème est abordé dans la deuxième section.

*SECTION I*

## CLASSIFICATION TERRITORIALE DES MIGRATIONS EXTERNES

Tout territoire, autonome ou non, est représenté par sa carte et la juxtaposition de toutes ces cartes constitue la partition de la surface terrestre. Cette partition étant connue, et les incidents de frontières sont là pour témoigner de la réalité de ce découpage, elle définit tous les supports possibles

pour l'ensemble des déplacements définitifs externes. Parmi ces supports, il est possible de faire des distinctions qui s'appuient sur le statut politique des territoires. On peut définir des catégories élémentaires en prenant en considération les particularités relatives aux territoires pris deux à deux.

Pour simplifier, on posera qu'un territoire est soit autonome (notion d'État souverain), soit non autonome (notion de dépendance politique, à l'exception de la notion de fédération). Cette simplification conduit à une première classification qui sera ensuite enrichie d'une manière également très simple.

## A. - Classification élémentaire des migrations externes

Cette classification repose sur les caractéristiques que l'on peut observer pour tout couple de territoires. Si l'on convient de désigner par une lettre majuscule le territoire national d'un État souverain et par une lettre minuscule tout territoire dépendant d'un État souverain, il suffira de considérer deux territoires A et B d'une part, et deux territoires *c* et *d* d'autre part, pour mettre en évidence tous les couples caractéristiques des déplacements définitifs externes.

Le schéma nº 5 ci-dessous rend compte de la construction.

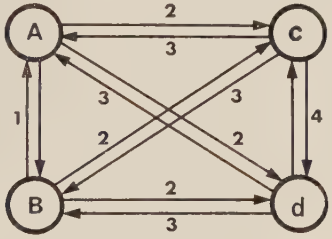


FIG. 5. - **Classification sommaire des migrations externes à partir du statut politique des territoires.**

On aura :

1. La migration d'un territoire national vers un autre territoire national (A — B ou B — A).
2. La migration d'un territoire national vers un territoire non autonome (A — *c* ou A — *d* ou B — *c* ou B — *d*).
3. La migration d'un territoire non autonome vers un territoire national (migrations inverses des précédentes).
4. La migration d'un territoire non autonome vers un autre territoire non autonome (*c* — *d* ou *d* — *c*).

Le schéma n° 5 montre que ces quatre combinaisons sont les seules possibles pour les territoires pris deux à deux. Une telle classification est très élémentaire; le nombre de territoires en présence ne change rien et le schéma qui fait intervenir quatre territoires relevant de deux statuts politiques distincts ne permet pas d'aller plus loin. Chaque territoire est relié aux trois autres dans les deux sens, celui de l'émigration et celui de l'immigration.

On peut néanmoins enrichir la classification d'une façon simple, en précisant l'autorité de laquelle relève chaque territoire non autonome. C'est ce que l'on fera maintenant.

## B. - Classification basée sur le lien de dépendance des territoires non autonomes

Il suffit de préciser si le territoire non autonome est ou n'est pas sous la dépendance de l'État souverain qui constitue l'une des extrémités du support, et si les deux territoires non autonomes qui forment le support d'un déplacement relèvent ou ne relèvent pas de l'autorité du même État souverain.

Un État souverain étant désigné par une lettre majuscule, comme précédemment, tout territoire dépendant de cet État sera désigné par la lettre minuscule correspondante et au besoin indexée quand il existe plusieurs territoires non autonomes relevant de l'autorité du même État.

Pour obtenir tous les couples caractéristiques, il suffit de retenir deux États souverains A et B, ayant chacun deux territoires sous leur autorité. La liste des territoires sera donc :

$$A, a_1, a_2; B, b_1, b_2.$$

Toutes les migrations possibles entre les territoires pris deux à deux sont données par le schéma n° 6.

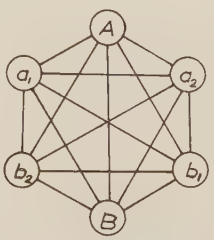


FIG. 6. - **Classification des migrations externes en fonction du statut politique des territoires et des États souverains dont relèvent les territoires non autonomes.**

On constate que seule la catégorie 1, précédemment mise en évidence, demeure inchangée. Les trois autres catégories sont subdivisées en deux catégories plus précises et on peut remarquer que la classification proposée est arborescente. Le tableau nº 2 rend compte de cette construction.

Sur la base de ces distinctions très simples, on peut mettre en évidence sept catégories essentielles de migrations externes. On voit ainsi que la précision fournie par la définition du dictionnaire précité est loin de recouvrir tous les cas possibles, pourtant bien évidents.

TABLEAU II

PRINCIPE DE CLASSEMENT DES MIGRATIONS EXTERNES

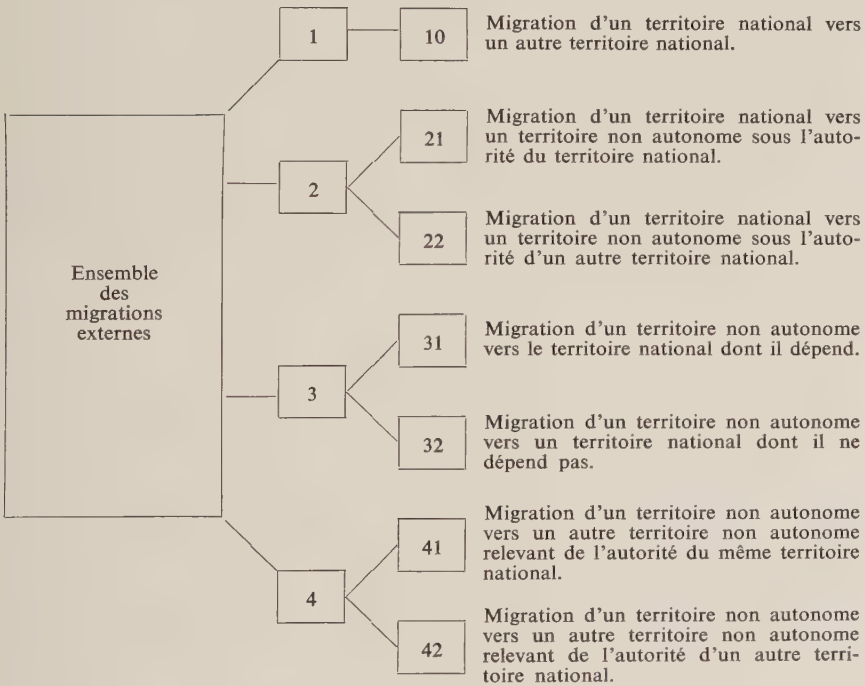


Cette classification établie, il serait encore utile de la compléter en faisant intervenir le continent auquel appartient chaque territoire mis en relation par le déplacement définitif. La classification garderait son caractère arborescent; on aurait, par exemple, pour la catégorie 2 :

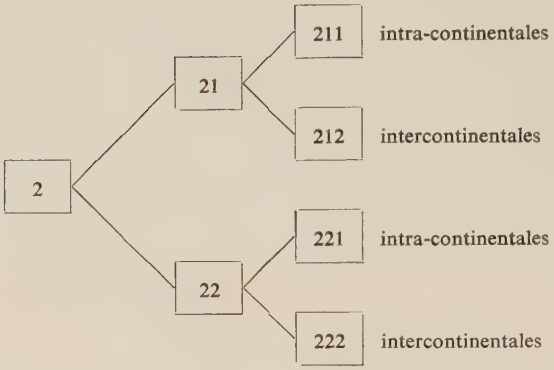


La seule classification à base territoriale conduirait alors à quatorze catégories finales de migrations externes. La gamme est donc maintenant assez large pour que l'on puisse préciser le choix qui a été fait pour déterminer le champ de notre étude.

C'est la catégorie de base 1 qui a été retenue en ce qui concerne la France. Cette catégorie est la seule qui, à notre sens, mérite le nom de migrations internationales.

Toute la classification qui est proposée repose sur la connaissance des deux lieux d'attache consécutifs qui constituent le support géographique de toute migration externe. Ce renseignement n'est pas toujours disponible, souvent la nationalité des immigrants sert à déterminer le pays d'origine.

## *SECTION II*

## NATIONALITÉ DES MIGRANTS ET PAYS D'ORIGINE

Les migrations internationales forment encore un vaste sujet d'étude que l'on a cru bon de limiter d'une double manière. D'une part, on convient de se référer à un pays particulier, la France; d'autre part, on ne veut retenir que l'un des aspects du phénomène migratoire, l'immigration.

Autrement dit, parmi tous les déplacements définitifs externes définis par la carte mondiale des territoires, seuls ceux qui ont leur point d'aboutissement en France et qui ont leur origine dans un État souverain entrent dans le champ de l'étude. Une telle limitation ne manquera pas de surprendre. Après plusieurs tentatives plus ambitieuses, il nous a fallu reconnaître que cette limitation était nécessaire. D'autres problèmes se posent, en effet, qu'il faut maintenant aborder.

Dans le sens strict qui vient d'être indiqué, la migration que l'on se propose d'étudier est définie quand on connaît le lieu d'origine des

immigrants qui ont tous pour territoire d'accueil celui de la France métropolitaine. Or, les recensements de la population française donnent la répartition de la population totale en fonction de la nationalité et non en fonction du territoire d'origine.

L'identité entre les deux renseignements existe quand le territoire d'origine est celui d'un État souverain. C'est seulement dans ce cas que la confusion entre les notions de pays, de nation et d'État n'entraîne que des erreurs négligeables dans la mesure du flux migratoire qui aboutit en France. Dans tous les autres cas, un risque d'erreur important subsiste; en particulier, l'immigrant originaire d'un territoire dépendant de la France peut déclarer, lors du recensement, avoir la nationalité française alors qu'en droit il ne la possède pas.

L'utilité de la classification précédente apparaît immédiatement. Le risque d'erreur que comporte l'utilisation de la nationalité à la place du territoire d'origine a toutes chances d'être très grand pour la catégorie : « migration d'un territoire non autonome vers le territoire national dont il dépend ». Une étude spéciale serait nécessaire pour cette seule catégorie et il n'a pas été possible de la réaliser dans l'état de l'information qui est proposée à l'utilisateur.

Si l'immigration des personnes en provenance des pays qui sont des États souverains est seule retenue, c'est dans l'unique but d'utiliser dans la masse de l'information disponible les renseignements qui ont une signification non ambiguë. Les moyens ont déterminé la fin et cette position peut sembler paradoxale. En fait, le paradoxe consiste souvent à se servir d'une information dont le contenu ne correspond pas au problème que l'on étudie. Or, le sens exact du contenu de l'information étant déterminé, on s'aperçoit souvent qu'il est plus utile qu'il n'y paraissait à première vue. C'est ce qu'il nous a semblé.

La substitution de la nationalité au territoire d'origine présente un certain nombre d'avantages, une fois que l'on a précisé que l'étude recouvre seulement l'immigration en provenance des États souverains.

On se propose de montrer que la nationalité constitue un renseignement fondamental qui permet de préciser certains aspects des migrations internationales laissés dans l'ombre par la connaissance du changement de résidence. La nationalité apparaît alors comme un renseignement nécessaire. Ensuite, on mettra en évidence les particularités qui résultent de la seule connaissance de la nationalité.

## A. - La nationalité, renseignement nécessaire pour l'analyse du flux migratoire international

Référons-nous aux recensements généraux de la population française. Il s'agit d'une opération périodique de dénombrement qui a lieu, en prin-

cipe, tous les cinq ans. Convenons d'une date origine ($w$); la suite des recensements sera représentée par la suite des nombres :
$w$, $w + 5$, $w + 10$, etc., quand on prend l'année comme unité de temps. Soit ($t$) un indice qui prend ses valeurs dans la suite $w$, $w + 5$, $w + 10$, etc.

Chaque recensement constitue une opération de dénombrement instantanée. On sait que la base de cette opération est le bulletin individuel que chaque personne doit remplir. Supposons que le bulletin individuel contienne les questions suivantes :

1. Avez-vous changé de résidence principale depuis le précédent recensement? (date du précédent recensement.)
OUI (barrez la mention inutile).
NON

2. Si OUI, indiquez :

*a*) Le pays dans lequel était votre précédente résidence principale .....
.....

Ces deux questions permettraient, en se référant à la liste des États souverains du moment, de déterminer le nombre des immigrations internationales effectuées par les personnes recensées et, ceci, entre deux recensements consécutifs.

Il convient de remarquer que ce nombre ne représente pas la totalité des immigrations internationales. En effet, un immigrant peut entrer en France après le recensement ($w$) et en repartir avant le recensement ($w + 5$), par exemple; ou bien, un immigrant est entré en France, après le recensement ($w$) et décède, en France, avant le recensement ($w + 5$). Autrement dit, le procédé du recensement, parce qu'il est instantané, ne tient compte ni des migrations de retour vers les pays étrangers instantané, ni des décès des étrangers dans le pays d'accueil.

On perçoit là l'un des inconvénients des procédés d'enregistrement périodiques. Dans le cas qui nous intéresse, nous dirons que le recensement, par rapport à un enregistrement continu du phénomène, fournit une approximation par défaut de l'immigration internationale de la période de cinq ans qui sépare deux recensements consécutifs.

Désignons par $I_t$ l'ensemble approximatif des immigrations de la période $[(t - 5), (t)]$ qui nous est donné par le recensement ($t$). Notons $|I_t|$ l'effectif de cet ensemble. Voyons comment évolue cet ensemble. Pour cela, considérons une personne appartenant à $I_w$ et qui se fixe définitivement en France. Tous les recensements $w + 5$, $w + 10$, $w + 15$ qui suivent $w$ ne compteront plus cette personne parmi les immigrants. Ceci est évident puisque la personne déclarera lors de chaque recensement, à partir de

$w + 5$, que le pays dans lequel se situe sa précédente résidence principale est la France.

Le cas qui est évoqué est un cas extrême et il se peut que des étrangers se fixent en France pendant une durée plus ou moins longue sans abandonner le désir de retourner dans leur pays d'origine. Or, dès que la durée de leur fixation en France est au minimum égale à cinq ans et au maximum égale à dix ans, tous les étrangers sont saisis par au moins deux recensements consécutifs et perdent leur qualité d'immigrants quand on s'en tient à la comparaison des deux lieux d'attache successifs qui déterminent l'immigration internationale.

Considérons maintenant une personne qui a la nationalité française, qui s'est momentanément expatriée et qui, de nouveau, vient en France. Cette personne sera comptée, par un recensement au moins, dans l'ensemble des immigrants.

Le questionnaire, tel qu'il est présenté par nous, correspond à la notion fondamentale de changement de point d'attache et on voit que, sur la base de cette notion, deux inconvénients se manifestent. Tout d'abord, l'ensemble approximatif $I_t$ réunit tous les immigrants, quelle que soit leur nationalité, en provenance des États souverains du moment. Il est donc impossible, à partir de ce seul renseignement, de mettre en évidence le flux migratoire de retour formé par tous ceux qui ont la nationalité française et qui reviennent en France. Ensuite, le questionnaire fait perdre la qualité d'immigrant à tous les étrangers qui se fixent en France pendant un intervalle de temps couvrant celui de deux recensements consécutifs. Ce deuxième effet, pas plus que le premier, n'est heureux. Dans les deux cas, la connaissance de la nationalité permet de faire les distinctions nécessaires. La nationalité constitue donc un renseignement fondamental. Qu'advient-il quand ce renseignement est le seul qui doit disponible? C'est ce qu'il faut voir maintenant.

## B. - La nationalité : défauts et avantages pour l'analyse des migrations internationales

Le critère « nationalité » n'est pas exempt d'ambiguïté quand on s'en remet à la seule appréciation des personnes recensées. Il s'agit là d'un grave défaut que l'on peut minimiser en restreignant l'analyse des mouvements migratoires à la seule catégorie qui a été choisie. Il paraît inutile d'insister sur ce point. Pour bien mettre en évidence les défauts et les avantages intrinsèques de ce critère, il semble opportun de se référer uniquement aux migrations internationales telles qu'elles ont été définies précédemment.

La liste des États souverains du moment ($t$) permet de déterminer les nationalités d'une façon satisfaisante. On supposera donc que l'immi-

gration sera définie à partir de ces nationalités. L'ensemble des bulletins individuels de recensement qui correspondent aux personnes ayant leur résidence principale en France au moment ($t$) sera désigné par le symbole $R_t$. Cet ensemble se décompose en deux sous-ensembles complémentaires; l'un, $F_t$, désigne les personnes qui ont la nationalité française, l'autre, $\overline{F_t}$, les personnes qui n'ont pas la nationalité française. On a les deux relations fondamentales :

$$(7) \quad R_t = F_t \cup \overline{F_t}$$

$$(8) \quad |R_t| = |F_t| + |\overline{F_t}|$$

Les remarques qui vont suivre supposent une référence au *jus sanguini* et excluent toute référence au *jus soli*. La précision est importante puisqu'elle limite l'application de la méthode aux États souverains qui connaissent le *jus sanguini*.

1. Le renouvellement de l'ensemble des étrangers « résidants ».

Quand on considère l'ensemble des personnes $\overline{F_t}$ on constate une évolution qui est déterminée dans le temps par les entrées et les sorties.

Les entrées sont représentées par les personnes d'une nationalité déterminée qui viennent se fixer en France, mais aussi par la descendance des familles d'étrangers qui résident en France. Les enfants ont en effet la nationalité de leurs parents. Sans doute, une étude approfondie nécessiterait des développements juridiques assez importants. On n'a pas jugé opportun de les faire ici. On se contentera d'observer que la nationalité, du seul point de vue des entrées, ne correspond pas au flux migratoire puisque la descendance née en France n'a pas franchit les frontières. Telle est la première remarque qui s'impose.

En ce qui concerne les sorties, on peut faire les distinctions suivantes :

— l'étranger quitte la France;
— l'étranger décède en France;
— l'étranger acquiert la nationalité française.

Par rapport à la méthode précédente, basée sur la comparaison des résidences principales successives, le critère nationalité est sous la dépendance de la périodicité de l'opération de recensement. L'inconvénient est donc identique. Il ne tient pas au critère lui-même. La même remarque est valable pour le cas d'un décès. Par contre, l'acquisition de la nationalité française est un fait spécifique.

Sur ce point, la documentation ne fait pas défaut. En effet, les recensements de la population française classent l'ensemble des personnes recensées dans trois catégories : les Français d'origine, les naturalisés, les étrangers. En réunissant dans un même ensemble les étrangers et les naturalisés, il est possible d'éliminer l'influence de la cause spécifique de

sortie. Cette précaution étant prise, la nationalité devient un critère permanent par rapport à l'intervalle de temps qui sépare les différents recensements.

2. La nationalité, critère permanent.

On a vu que le questionnaire relatif au changement de résidence principale avait pour effet de faire perdre la qualité de migrant au bout d'un intervalle de temps donné. Quand on convient de se référer à la population étrangère et à la population naturalisée, l'immigrant est compté par tous les recensements jusqu'au moment de son décès en France ou jusqu'au moment de son départ.

Dans une première approximation, sans doute assez grossière mais néanmoins très acceptable dans sa conception, on peut dire que la première méthode de mesure donne l'effectif simple net des immigrations internationales au moment ($t$), tandis que la deuxième donne l'effectif cumulé net. La variable considérée comme variable indépendante, est le temps. L'expression d'effectif net, simple ou cumulé, a la signification du résultat d'une balance migratoire.

## C. - Un questionnaire simple et utile

Ces quelques observations, vraiment banales, nous mettent sur la voie d'un questionnaire simple qui pourrait être incorporé sans grande difficulté dans le bulletin individuel de recensement et qui permettrait d'analyser le phénomène sous ces deux aspects.

Il suffirait de poser les questions suivantes :

1. Avez-vous changé de résidence principale depuis le précédent recensement? (date du précédent recensement.)

OUI (barrez la mention inutile.)
NON

2. Si OUI, indiquez :

*a*) Le pays dans lequel était votre précédente résidence principale..

.....

3. Quelle est votre nationalité?

Française (mode d'acquisition.)
Étrangère (indication précise).

L'ensemble de la population résidente recensée, R$t$, pourrait alors se décomposer de deux façons distinctes. L'une est déjà connue, elle correspond à la relation (7). L'autre serait donnée par la relation :

$$(9) \quad R_t = I_t \cup \overline{I}_t$$

dans laquelle $I_t$ désigne les personnes qui avaient leur résidence principale

hors de France entre les dates $t - 5$ et $t$. Le schéma ci-dessous montre les deux partitions de l'ensemble $R_t$ et celle qui en résulte par composition.

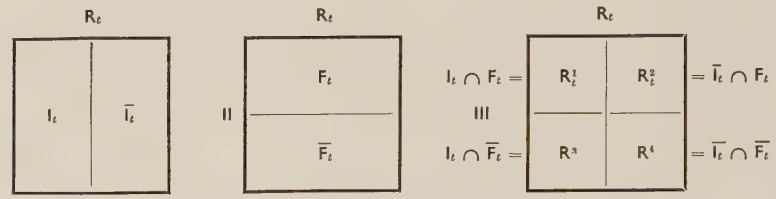


FIG. 7. - **Analyse du phénomène d'immigration internationale.**

*Remarque :* Il s'agit d'un schéma logique; les différentes surfaces ne donnent aucune indication relative aux effectifs correspondants $|I_t|$, $|\overline{I}_t|$, $|F_t|$, $|\overline{F}_t|$.

Le carré III, obtenu par superposition des carrés I et II, comprend quatre sous-ensembles de base : $R_t^1$, $R_t^2$, $R_t^3$, $R_t^4$.

Le premier réunit toutes les personnes qui sont venues se fixer en France et qui ont la nationalité française (flux migratoire de retour), le troisième celles qui sont venues se fixer en France et qui n'ont pas la nationalité française. Ces deux sous-ensembles traduisent le flux net d'immigration entre deux recensements consécutifs. Le quatrième sous-ensemble, qui réunit les personnes de nationalité étrangère déjà recensées par une opération précédente ou nées en France de parents étrangers, donne les résultats cumulés des flux d'immigration jusqu'à la date du recensement $t - 5$ inclusivement.

Le deuxième sous-ensemble n'est, ici, d'aucune utilité. Évidemment, il est toujours possible d'enrichir la classification en faisant intervenir les naturalisés.

En résumé, l'étude des migrations internationales appelle l'utilisation de trois critères fondamentaux : le statut politique des territoires de la carte mondiale, le changement de lieu d'attache, la nationalité.

Quand le champ de l'étude est limité au territoire d'un État souverain, (celui de la France métropolitaine, y compris le département de la Corse) il englobe les déplacements définitifs suivants :

— migrations entre la France et les autres États souverains,

— migrations entre la France et les territoires qui sont sous sa dépendance,

— migrations entre la France et les territoires qui sont sous la dépendance d'un autre État souverain.

Par migration, il faut entendre soit une émigration, soit une immigration.

La carte mondiale des territoires n'est pas suffisante pour mener à bien l'étude du mouvement migratoire international. Au découpage spatial, il faut adjoindre le critère qui permet de définir le déplacement. Quand on se réfère au changement de point d'attache (de résidence principale) et que l'on convient d'un intervalle de temps, on arrive à l'expression de l'intensité du flux migratoire qui affecte un pays donné dans un sens donné (émigration ou immigration). Il s'agit là d'une première méthode de mesure qui admet deux variantes : le phénomène est soumis ou bien à un enregistrement continu pendant l'intervalle de temps donné ou bien à un enregistrement instantané et périodique. La première variante est la plus efficace. Elle permet de connaître le flux des entrées et le flux des sorties et, par conséquent, de déterminer la balance migratoire. La deuxième variante, qui correspond aux recensements de population, ne donne que le résultat net des deux courants migratoires. L'information possède le contenu approximatif d'une balance migratoire.

Indépendamment de l'existence de ces deux variantes, le seul critère « changement de lieu d'attache » ne permet pas de faire la distinction fondamentale entre le flux d'immigration proprement dit et le flux d'immigration qui ramène les Français en France. Il est encore impossible, sur la base de ce seul critère, de voir dans l'émigration le flux d'émigration proprement dit (nationaux qui s'expatrient) et le flux de retour des étrangers qui regagnent leur pays d'origine ou quittent la France pour aller dans un autre pays.

Le critère « changement de lieu d'attache » doit être complété par le critère « nationalité » des migrants. Quand ce second critère est seul utilisé, deux conséquences essentielles en résultent. Premièrement, il n'est plus possible de mesurer l'intensité des flux migratoires, puisque ce renseignement a une propriété cumulative par rapport au temps et, deuxièmement, toute la descendance des immigrants de nationalité étrangère est saisie. Ce n'est donc plus le seul aspect migratoire qui intervient. On dérive vers la notion de « colonie » dans le sein même d'un État souverain. Quand le seul critère « nationalité » est utilisable, il est particulièrement important de se pencher sur le problème de l'assimilation de la population étrangère. Les données disponibles en France et relatives à la population naturalisée permettent d'aborder l'étude de ce problème.

Ces quelques précisions méthodologiques montrent bien tout l'effort qu'il faudrait fournir pour arriver à une meilleure connaissance et à une meilleure mesure des différents phénomènes migratoires.

Sur la base de la documentation existante, on conçoit que seule la limitation proposée peut faire l'objet de quelques études qui sont à l'abri de trop grandes erreurs. Pour les autres catégories, la part de l'interprétation est trop forte et on ne peut alors s'en tenir à l'objectivité la plus élémentaire.

CHAPITRE III

# LES NATIONALITÉS EN FRANCE : ÉTUDE QUANTITATIVE

Les recensements de population offrent des séries statistiques assez longues et, compte tenu de la limitation de l'étude, il est possible de dégager avec suffisamment de précision les tendances de l'évolution générale. Pour cela, la population étrangère et la population naturalisée sont prises en considération. Cette réunion permet de définir la notion d'apport démographique extérieur.

Cette approche réalisée, on s'attachera successivement à l'évolution des effectifs par nationalité et aux lieux d'accueil pour les nationalités les mieux représentées. Mais, avant d'aborder ces différentes questions, il convient sans doute de replacer l'immigration française dans un contexte plus vaste, afin de mieux en apprécier l'importance.

L'annuaire démographique des Nations Unies (année 1956) reproduit les résultats des recensements de population effectués dans différents pays. La liste des pays n'est pas complète et tous les recensements mentionnés n'ont pas été faits à la même date dans chaque pays. Tous, cependant, ont eu lieu entre les années 1945 et 1955. Il faut prendre ces données comme des grandeurs exprimant une approximation du phénomène et ne pas leur attribuer une exactitude qu'elles n'ont pas. L'annuaire cité (cf. p. 95) met en garde contre une telle tentation; on lit, en effet :

« La valeur des statistiques de population selon la nationalité est limitée par le manque d'uniformité dans la portée des recensements. Dans certains cas, les données fournies par les dénombrements de la population de droit diffèrent sensiblement de celles qui proviennent des recensements de la population de fait. La population non résidente, mais temporairement

présente, est vraisemblablement constituée d'étrangers; du sort qu'on lui réserve dépend la comparabilité des recensements effectués dans un même territoire et celle des dénombrements relatifs à des pays différents... On a mentionné la confusion que pouvait faire naître l'utilisation des termes « né dans le pays » et « national », mais cette confusion s'accroît encore lorsqu'il est dit que les statistiques publiées sont exploitées par nationalité, alors qu'en réalité elles le sont par pays de naissance. S'il n'est pas accompagné de l'adjectif « légale », le mot « nationalité » est ambigu et lorsque ces termes ne sont pas clairement définis, on peut être amené à comparer des séries qui ne sont pas en réalité comparables. »

Les données reproduites dans le tableau nº 3, ci-après, doivent donc être prises comme des ordres de grandeur. Ce tableau est un extrait de celui de l'annuaire : on a supprimé toutes les nations comptant moins de cent mille habitants et, quand plusieurs recensements étaient donnés pour un même pays, seul le plus récent a été retenu.

Quelques cas particuliers, assez curieux, tel celui de la Principauté de Monaco qui compte plus d'étrangers que de nationaux, ne figurent donc pas dans cette étude qui est basée sur les trois comparaisons suivantes :

— nombre total d'étrangers recensés dans chaque nation;
— rapport du nombre total d'étrangers à la population totale de chaque nation;
— rapport du nombre d'étrangers de chaque sexe à la population totale de chaque pays et du sexe correspondant.

Malgré la précarité des renseignements utilisés, les écarts enregistrés entre les différents pays sont tels qu'ils traduisent sinon des faits indiscutables, du moins des tendances très nettes qu'un esprit rigoureux, soucieux de l'exactitude, admettra sans réticence.

## Le nombre total d'étrangers recensés dans chaque nation

Cette première comparaison met la France au deuxième rang d'un tableau ordonné dans le sens décroissant des nombres traduisant la masse d'étrangers recensés dans les pays retenus. Les États-Unis occupent la première place; le Brésil, Ceylan, l'Inde, le Japon, la Thaïlande, l'Angleterre et le Pays de Galles réunis, la Belgique, le Canada, respectivement les troisième, quatrième, ..., dixième places. Or, à partir du cinquième rang, les nombres peuvent être doublés sans que le classement de la France soit changé. Avec une telle marge, on peut affirmer que la France se classe certainement entre le deuxième et le quatrième rangs.

On admettra que la France occupe une place de choix dans les migrations internationales et qu'elle peut être tenue comme un pays accueillant.

## La proportion d'étrangers dans chaque nation

Le classement fait à partir du rapport : $\frac{\text{Population étrangère,}}{\text{Population totale}}$ est beaucoup moins avantageux pour la France qui passe alors au quatorzième rang d'un tableau ordonné dans le sens décroissant. Là encore, les écarts sont tels qu'ils dépassent largement la marge d'erreur tolérable pour une source statistique sérieuse. Bien que moins convaincants que les premiers, ils permettent de faire deux constatations, tout en gardant une marge de sécurité suffisamment grande.

Les unités de peuplement qui occupent les premiers rangs correspondent à des pays d'Afrique ou d'Asie restés pendant longtemps sous la domination d'une autre puissance. L'ampleur du mouvement migratoire est sans doute sous-estimée dans ces pays : les nationaux de la puissance dominante ne sont pas toujours comptés à part, à moins que l'on distingue comme pour l'Algérie, par exemple, la population autochtone de la population d'origine européenne. A l'amplitude près des mouvements, on est en présence d'un type particulier de peuplement et la migration vers de tels pays obéit à des mobiles précis dont les deux plus communs sont la mise en valeur des richesses et la domination économique. La mise en valeur se fait selon des normes qui ne correspondent pas très exactement aux intérêts à long terme du pays d'accueil. Il s'agit ici d'un accueil forcé et les évènements récents de la scène mondiale, à travers l'éveil spontané ou provoqué des nationalités, montrent qu'une telle conception est périmée.

A côté de l'accueil forcé qui gonfle anormalement la proportion d'étrangers dans certains pays, l'accueil librement consenti existe aussi avec de fortes proportions d'étrangers dans les pays qui le pratiquent. Le vieux continent européen avec la Belgique, le Luxembourg, la Suisse et la France, se place, sans peine, à un rang comparable à celui des pays d'Amérique latine réputés pour la grande attraction qu'ils ont exercée sur les populations.

En regardant de plus près, on voit sans peine que la vieille Europe doit à l'Italie cette place de choix. La dernière colonne du tableau n° 3 le montre : elle donne, pour chaque pays et chaque fois que le renseignement a pu être trouvé, la nation d'origine du groupe étranger le plus important recensé dans le pays. La Belgique, le Luxembourg et la France ont réuni plus de cinq cent mille Italiens, nombre qui représente le quart de l'immigration dans ces trois pays réunis. Jusqu'ici, l'émigration a été une nécessité vitale pour l'Italie qui apparaît surpeuplée relativement à ses ressources.

Ces deux constatations laissent penser que les migrations internationales, bien qu'explicables souvent à partir de situations particulières, obéissent à un processus général qui tire son origine de certains déséquilibres : déséquilibres des forces entre les pays, déséquilibre entre les ressources et la population d'un pays donné. L'information dont on dispose

n'est pas suffisamment rigoureuse pour donner lieu à une analyse plus approfondie qui permettrait de dépasser le stade de la simple interprétation.

L'étude des déplacements de grandes masses humaines fait intervenir, par ailleurs, des facteurs d'ordre psycho-social et historico-géographique. On trouve là une matière particulièrement riche qu'il est difficile d'épuiser [1].

## La proportion d'étrangers pour chaque sexe et dans chaque nation

Quand on rapporte pour chaque sexe le nombre d'étrangers à celui de la population totale, la régularité des résultats est surprenante. Il n'y a pas lieu de faire ici les importantes réserves mentionnées précédemment et relatives à la validité et à la signification des données. Il n'y a aucune raison particulière de penser que le nombre d'étrangers recensés dans un pays étant manifestement surévalué ou sous-évalué, le nombre d'hommes le soit manifestement par rapport au nombre de femmes, ou inversement. S'il y a erreur, elle porte sur la nationalité et non sur le sexe. L'acquisition de la nationalité par le mariage peut modifier une proportion initiale et il faudrait connaître les règles appliquées dans chaque pays. Les écarts enregistrés dépassent certainement, et de beaucoup, le nombre de mariages enregistrés entre nationaux et étrangers.

Sur les cinquante-six pays mentionnés sur le tableau nº 3, seuls cinq d'entre eux (Alaska, États-Unis, Salvador, Suisse, Pays-Bas) connaissent une proportion d'immigration féminine supérieure à la proportion d'immigration masculine. On peut donc affirmer que l'émigration, dans un pays quelconque, est plus souvent le fait des hommes que celui des femmes. Cette constatation montre que les mouvements migratoires internationaux ont pour effet de diminuer le taux de féminité de la population autochtone et d'augmenter ce taux dans les nations qui, traditionnellement, sont des nations d'émigration.

1. On peut consulter avec profit : Max. Sorre « Les migrations des peuples : essai sur la mobilité géographique », Flammarion, 1955.

Tableau III

## ÉTUDE DES DONNÉES INTERNATIONALES RELATIVES A L'IMMIGRATION DANS DIFFÉRENTS PAYS

Source : Annuaire démographique des Nations Unies, année 1956, p. 225 à 254.

Remarque : Le lecteur intéressé par l'étude des mouvements internationaux de population pourra consulter, outre l'annuaire cité : « Aperçu de la démographie de divers pays du Monde » (1929-1936), Institut International de Statistique, La Haye, 1939.

| NATIONS | POPULATION TOTALE | | | POPU-LATION |
|---|---|---|---|---|
| | Ensemble | Hommes | Femmes | Ensemble |
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 1 Guinée espagnole. AF..... | 198 663 | 103 759 | 94 904 | 35 936 |
| 2 Iles Bahrein. AS..... | 109 650 | 58 601 | 51 049 | 18 471 |
| 3 Maroc (An. zone franç.). AF | 357 038 | 179 268 | 177 770 | 58 063 |
| 4 Hawaï. OC..... | 499 769 | 273 871 | 225 898 | 65 610 |
| 5 Ceylan. AS..... | 8 098 637 | — | — | 1 007 124 |
| 6 Luxembourg. EU..... | 290 992 | 145 096 | 145 896 | 28 895 |
| 7 Algérie (pop. musul.). AF.. | 7 579 531 | 3 823 712 | 3 755 819 | 71 927 |
| 8 Maroc (An. zone esp.). AF.. | 1 010 117 | 499 771 | 510 346 | 85 159 |
| 9 Kenya. AF..... | 154 846 | 86 916 | 67 930 | 9 662 |
| 10 Panama. AMN..... | 756 631 | 385 328 | 371 303 | 46 468 |
| 11 Suisse. EU..... | 4 714 992 | 2 272 025 | 2 442 967 | 285 446 |
| 12 Algérie (popul. europ.). AF. | 931 741 | 446 479 | 485 262 | 42 868 |
| 13 Costa Rica. AMN..... | 800 875 | 399 859 | 401 016 | 34 821 |
| 14 France. EU..... | 39 848 182 | 18 878 120 | 20 970 062 | 1 736 893 |
| 15 Belgique. EU..... | 8 512 195 | 4 199 728 | 4 312 467 | 353 589 |
| 16 Vénézuéla. AMS..... | 5 034 838 | 2 552 491 | 2 482 347 | 194 145 |
| 17 Paraguay. AMS..... | 1 328 452 | 649 109 | 679 343 | 47 113 |
| 18 Thaïlande. AS..... | 17 442 689 | 8 722 155 | 8 720 534 | 527 037 |
| 19 Canada. AMN..... | 14 009 429 | 7 088 873 | 6 920 556 | 337 419 |
| 20 Union Sud-Africaine. AF... | 2 372 690 | 1 194 626 | 1 178 064 | 59 383 |
| 21 Cuba. AF..... | 5 829 029 | 2 985 155 | 2 843 874 | 149 327 |
| 22 Brésil. AMS..... | 51 944 397 | 25 885 003 | 26 059 396 | 1 085 287 |
| 23 Autriche. EU..... | 6 933 905 | 3 217 240 | 3 716 665 | 124 829 |
| 24 Chili. AMS..... | 5 932 995 | 2 912 558 | 3 020 437 | 96 511 |
| 25 Répub. dominicaine. AMN. | 2 135 872 | 1 070 742 | 1 065 130 | 32 623 |
| 26 Chypre..... | 450 114 | 222 510 | 227 604 | 7 180 |
| 27 États-Unis. AMN..... | 150 216 110 | 74 200 085 | 76 016 025 | 2 052 640 |
| 28 Bolivie. AMS..... | 2 704 165 | 1 326 099 | 1 378 066 | 29 006 |
| 29 Sarre. EU..... | 851 615 | 384 430 | 467 185 | 9 524 |
| 30 Alaska. AMN..... | 128 576 | 79 433 | 49 143 | 1 365 |
| 31 Salvador. AMN..... | 1 855 917 | 918 469 | 937 448 | 18 710 |
| 32 Pays-Bas. EU..... | 9 625 499 | 4 791 443 | 4 834 056 | 101 089 |
| 33 Ile Maurice. AF..... | 501 200 | 251 903 | 249 247 | 4 775 |
| 34 Angleterre et Galles. EU... | 43 757 888 | 21 015 633 | 22 742 255 | 366 198 |
| 35 Iles Ryû Kyû. AS..... | 698 827 | 328 908 | 369 919 | 5 435 |
| 36 Égypte. AF..... | 18 966 767 | 9 391 728 | 9 575 039 | 145 911 |
| 37 Nicaragua. AMN..... | 1 057 023 | 520 448 | 536 575 | 7 400 |
| 38 Japon. AS..... | 78 098 364 | 38 127 849 | 39 970 515 | 546 934 |
| 39 Allemagne Berlin. EU..... | 3 187 470 | 1 293 042 | 1 894 428 | 22 661 |
| 40 Philippines..... | 19 234 182 | 9 651 195 | 9 582 987 | 133 562 |
| 41 Norvège..... | 3 156 950 | 1 557 278 | 1 599 672 | 15 912 |
| 42 Suède..... | 6 673 749 | 3 319 977 | 3 353 772 | 35 111 |
| 43 Écosse..... | 5 096 415 | 2 434 358 | 2 662 057 | 25 563 |
| 44 Australie..... | 7 579 358 | 3 797 370 | 3 781 988 | 38 653 |
| 45 Mexique..... | 25 791 017 | 12 696 935 | 13 094 082 | 106 315 |
| 46 Allemagne Est..... | 17 313 734 | 7 379 546 | 9 934 188 | 74 177 |
| 47 Grèce..... | 7 632 801 | 3 721 648 | 3 911 153 | 25 341 |
| 48 Espagne..... | 27 976 755 | 13 469 684 | 14 507 071 | 92 708 |
| 49 Pakistan..... | 75 842 165 | 40 209 169 | 35 632 996 | 206 669 |
| 50 Portugal..... | 8 441 312 | 4 060 266 | 4 381 046 | 21 186 |
| 51 Inde..... | 356 610 792 | 183 170 486 | 173 440 306 | 851 848 |
| 52 Finlande..... | 4 029 803 | 1 926 161 | 2 103 642 | 7 111 |
| 53 Turquie..... | 18 790 174 | 9 446 580 | 9 343 594 | 37 595 |
| 54 Swaziland..... | 185 215 | 89 975 | 95 240 | 266 |
| 55 Malte Gozo..... | 305 991 | 150 665 | 155 326 | 493 |
| 56 Basutoland..... | 563 854 | 247 661 | 316 193 | 179 |

| ÉTRANGÈRE | | RAPPORTS ENTRE LES EFFECTIFS | | | PRINCIPALES NATIONS D'ORIGINE | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Hommes | Femmes | Col. 4 / Col. 1 ‰ | Col. 5 / Col. 2 ‰ | Col. 6 / Col. 3 ‰ | Nation | Effectif |
| 5 | 6 | | | | | |
| 26 476 | 9 460 | 180 | 255 | 99 | Royaume-Uni | 22 367 |
| — | — | 168 | — | — | Iran | 6 934 |
| 30 388 | 27 675 | 162 | 169 | 155 | Espagne | 25 698 |
| 44 512 | 21 098 | 131 | 162 | 93 | | |
| — | — | 124 | — | — | Inde | 983 304 |
| 15 269 | 13 626 | 99 | 105 | 93 | Italie | 7 622 |
| 42 089 | 29 838 | 94 | 110 | 79 | Maroc | 70 497 |
| 50 833 | 34 326 | 84 | 102 | 67 | Espagne | 84 716 |
| 6 084 | 3 578 | 62 | 69 | 52 | Portugal | 4 434 |
| 27 565 | 18 903 | 61 | 71 | 50 | Royaume-Uni | 15 618 |
| 116 757 | 168 689 | 60 | 51 | 69 * | | |
| 22 517 | 20 351 | 46 | 50 | 42 | Espagne | 33 155 |
| 19 024 | 15 797 | 43 | 47 | 39 | Nicaragua | 16 559 |
| 997 810 | 739 083 | 43 | 52 | 35 | Italie | 450 764 |
| 210 066 | 143 523 | 41 | 50 | 33 | Italie | 84 134 |
| 133 299 | 60 846 | 38 | 52 | 24 | Italie | 43 404 |
| 25 186 | 21 927 | 35 | 38 | 32 | | |
| 348 655 | 178 382 | 30 | 39 | 20 | Chine | 476 588 |
| 194 122 | 143 297 | 24 | 27 | 20 | U. S. A. | 69 000 |
| 33 941 | 25 442 | 25 | 28 | 21 | Royaume-Uni | 15 554 |
| 102 612 | 46 715 | 25 | 34 | 16 | Haïti | 27 543 |
| 594 482 | 490 805 | 20 | 22 | 18 | | |
| 66 683 | 58 146 | 18 | 20 | 15 | Allemagne | 23 667 |
| 56 242 | 40 269 | 16 | 19 | 13 | | |
| 22 506 | 10 117 | 15 | 21 | 9 | Espagne | 74 561 |
| 3 674 | 3 506 | 15 | 16 | 15 | | |
| 875 720 | 1 176 920 | 13 | 11 | 15 * | | |
| 17 126 | 11 880 | 11 | 12 | 8 | Pérou | 8 867 |
| 4 523 | 5 001 | 11 | 11 | 10 | | |
| 812 | 553 | 10 | 10 | 11 * | | |
| 9 063 | 9 647 | 10 | 9 | 10 * | Honduras | 9 108 |
| 46 655 | 54 434 | 10 | 9 | 11 * | | |
| 3 360 | 1 415 | 9 | 13 | 5 | Chine | 4 102 |
| 230 990 | 135 208 | 8 | 11 | 6 | | |
| 2 943 | 2 492 | 7,7 | 8,9 | 6,7 | Japon | 3 730 |
| 73 142 | 72 769 | 7 | 7 | 7 | Grèce | 57 427 |
| 4 124 | 3 276 | 7 | 7 | 6 | Honduras | 3 073 |
| 340 679 | 206 255 | 7 | 9 | 5 | Corée | 508 905 |
| 10 719 | 11 942 | 7 | 8 | 6 | | |
| 89 833 | 43 729 | 6,9 | 9,3 | 4,5 | Chine | 121 702 |
| 9 678 | 6 234 | 6 | 6,2 | 3,8 | | |
| 18 058 | 17 053 | 5,2 | 5,4 | 5,0 | | |
| 17 585 | 7 978 | 5 | 7,2 | 3,0 | | |
| 29 279 | 9 374 | 5,1 | 7,7 | 2,4 | | |
| 60 921 | 45 394 | 4 | 4 | 3 | | |
| 34 967 | 39 210 | 4,2 | 4,7 | 3,9 | | |
| 12 664 | 12 677 | 3,3 | 3,4 | 3,2 | | |
| 46 721 | 45 987 | 3,3 | 3,4 | 3,1 | | |
| 144 448 | 62 221 | 2,7 | 3,5 | 1,7 | Inde | 127 831 |
| 10 861 | 10 325 | 2,5 | 2,6 | 2,3 | | |
| 502 387 | 349 461 | 2,3 | 2,7 | 2,0 | Pakistan | 678 102 |
| 3 977 | 3 134 | 1,7 | 2 | 1,4 | U. R. S. S. | 2 801 |
| 19 782 | 17 813 | 2 | 2 | 1,9 | Grèce | 13 598 |
| 137 | 129 | 1 | 1 | 1 | | |
| 181 | 312 | 1 | 1 | 1 | | |
| 63 | 116 | 0 | 0 | 0 | | |

*SECTION I*

## LES NATIONALITÉS EN FRANCE

Deux sources statistiques fournissent le renseignement nécessaire à l'étude :

— les recensements quinquennaux de la population présente en France;
— les relevés publiés par l'O.N.I.

Selon la source, le renseignement n'a pas la même valeur. Chronologiquement, les recensements précèdent les relevés de l'O.N.I. Les séries tirées de la première source seront donc beaucoup plus longues que celles issues de la deuxième. Par ailleurs, la périodicité du renseignement tiré de la première assure la comparabilité des séries portant sur les populations étrangère, naturalisée et française d'origine. Un tel avantage disparaît quand la deuxième source est utilisée. L'étude sera faite au moyen de la première source et d'autant plus volontiers que la deuxième ne s'est jamais préoccupée des mouvements de « retour » et ne donne ainsi qu'une valeur conjoncturelle au phénomène qu'elle prétend décrire.

Les points suivants seront successivement étudiés :

— valeur des données fournies par les recensements;
— la notion « d'apport extérieur » et la variation de cet apport au cours du temps;
— la variation du nombre d'étrangers et du nombre de naturalisés au cours du temps.

### A. - Valeur des données fournies par les recensements

Seules les données relatives au phénomène migratoire sont retenues pour l'instant. On se réserve d'introduire, par la suite, des données relatives à la personne de l'immigrant.

Une analyse des questions diffusées par chaque recensement et relatives au phénomène migratoire est inutile. On a contrôlé leur identité au cours du temps. A titre d'exemple, il suffit de citer les deux questions qui permettent d'apprécier la nationalité et la mobilité internationale de chaque sujet au recensement de 1946.

Extrait du bulletin individuel du recensement de 1946 :

« 1. Né en l'année ..., le ..., du mois d..., dans la commune d..., (Pour Paris, Lyon et Nantes indiquer l'arrondissement).
Département, colonie ou pays étranger...,

2. Êtes-vous :

— Français de naissance (y compris par réintégration)?
Oui ou non

— Français par naturalisation (y compris mariage, déclaration, option)?
Oui ou non

— Étranger? Oui ou non (*b*). Quelle est votre nationalité? (*b*).

(*b*) Nationalité. — La femme française qui a épousé un étranger, inscrira à la dernière ligne la nationalité de son mari seulement si, avant son mariage, elle a déclaré renoncer à sa nationalité française. Sinon elle répondra par oui à la première ligne. »

Il n'est pas possible d'entrer ici dans le détail de la législation relative à la nationalité française. Le lecteur pourra se référer au résumé donné au volume II, pages 306 à 308 du recensement du 10 mars 1946. On suppose simplement que chaque sujet recensé a été capable de répondre aux questions qui lui étaient posées. On peut encore se référer au tableau n° 168, page 314 du volume cité, pour connaître les règles qui ont été appliquées au classement des personnes ayant donné des réponses imprécises susceptibles d'être interprétées.

Il suffit de retenir que les caractéristiques « né en France » et « Français par naturalisation » ou « étranger » sont compatibles entre elles. Il n'y a donc pas de correspondance stricte entre la nationalité et l'origine géographique des sujets recensés. Certaines précautions sont à prendre et il faut contrôler l'importance numérique des correspondances.

La proportion des sujets nés hors de France est très faible parmi les Français de naissance. Maximale en 1946, elle s'élève à 1 %, ce qui est très peu. L'expression de la mobilité internationale ne sera pas sensiblement modifiée si on néglige cette catégorie.

La situation est différente pour les naturalisés et les étrangers. Selon l'analyse présentée dans les publications du recensement de 1946 [2] « le terme naturalisés est conventionnel et désigne non seulement des naturalisés proprement dits, mais toutes les personnes ayant acquis la nationalité française après leur naissance; c'est ainsi que les naturalisés nés en France ne peuvent être, en principe, que des enfants nés de parents étrangers tous les deux nés hors de France, sans quoi ils seraient Français de naissance; ces naturalisés sont donc en fait des personnes devenues françaises par

2. Volume cité, p. 259.

déclaration de nationalité pendant leur minorité, ou automatiquement à vingt et un ans, ou encore en même temps que leurs parents. »

Ainsi, la proportion de naturalisés nés en France est-elle importante, quand les acquisitions de la nationalité française proviennent essentiellement de déclarations ou d'acquisitions de plein droit. En 1946, par exemple, 35,6 % des naturalisés étaient nés en France. On peut remarquer que l'âge introduit une différenciation très nette : toujours en 1946, 98 % des naturalisés de moins de quatorze ans sont nés en France. L'analyse est donc délicate à conduire [3].

Les étrangers nés en France constituent un autre cas particulier. L'étranger né en France l'est d'un père et d'une mère nés tous les deux à l'étranger. C'est le cas le plus général. La répartition de cette catégorie en fonction de l'âge montre que son importance est surtout forte pour les sujets étrangers de moins de quatorze ans.

Une telle complexité risque de faire échouer l'analyse. En fait, la complexité n'est qu'apparente et statistiquement négligeable. En effet, ce qui est primordial du point de vue législatif passe au second plan pour l'étude du mouvement. On a vu que les Français nés hors de France forment 1 % de la population présente. Quand on répartit les personnes nées en France entre les trois catégories : Français de naissance, naturalisés, étrangers, les deux dernières catégories atteignent chacune, au maximum, 1 %, soit au total 2 % de la population présente née en France. Or, les lieux de naissance non déclarés constituent, en moyenne, 0,6 % des déclarations Les deux ordres de grandeur sont donc comparables.

Il suffit donc de retenir la tendance générale, à savoir : la nationalité étrangère et la naturalisation surestiment l'expression de la mobilité internationale dans une proportion qui doit être sensiblement voisine de 1,5 %. Telle est la critique que l'on peut faire aux résultats de l'analyse qui suit, critique qui perd une grande partie de sa valeur quand on se place d'un point de vue global consistant à évaluer l'apport fourni à la France par les ressortissants étrangers d'une manière directe, par leur arrivée, et sous forme indirecte, par leur descendance à la première génération.

## B. - La notion d'apport extérieur et la variation de cet apport au cours du temps

L'apport extérieur est défini par la réunion des deux catégories « naturalisés » et « étrangers » dont les effectifs sont donnés par les recensements depuis 1851. Ces deux catégories ont une signification voisine du point

3. Le lecteur intéressé peut se référer à « Études démographiques n° 3 : Les Naturalisations en France » publiées par la Statistique générale de la France.

de vue démographique, puisqu'elles permettent d'évaluer l'augmentation de la population qui n'est pas imputable à son mouvement naturel défini par la balance entre les naissances et les décès se produisant à l'intérieur d'une aire géographique donnée. Cependant, du seul point de vue de la mobilité, naturalisés et étrangers n'obéissent pas aux mêmes attitudes.

La naturalisation marque, dans le cas général, le désir de se fixer en France, alors que l'étranger qui garde délibérément sa nationalité entend souvent retourner dans sa nation d'origine. Ces deux attitudes fondamentales sont tributaires de la politique d'immigration suivie par le pays d'accueil. La nationalité du pays d'accueil peut être refusée à l'étranger, même s'il manifeste clairement son intention de se fixer de manière définitive. L'assimilation complète dépend largement de la volonté du législateur.

La masse obtenue par la réunion des deux catégories « naturalisés », « étrangers », n'est donc pas homogène quant aux critères qui permettraient de mesurer la durée de fixation dans le pays d'accueil. Un premier contact avec les données relatives à cette masse montre l'importance des variations subies au cours du temps.

Tableau IV

ÉVOLUTION DE LA MASSE « NATURALISÉS » + « ÉTRANGERS », DE 1851 A 1954

| Année | Nombre | Année | Nombre | Année | Nombre |
|---|---|---|---|---|---|
| 1851 | 392 814 | 1886 | 1 230 471 | 1921 | 1 786 367 |
| 1861 | 521 640 | 1891 | 1 300 915 | 1926 | 2 658 062 |
| 1866 | 671 322 | 1896 | 1 254 622 | 1931 | 3 075 928 |
| 1872 | 755 971 | 1901 | 1 255 655 | 1936 | 2 714 883 |
| 1876 | 836 264 | 1906 | 1 269 067 | 1946 | 2 596 763 |
| 1881 | 1 078 136 | 1911 | 1 412 625 | 1954 | 2 649 000 |

Sources : 1851 à 1946, Recensement du 10 mars 1946. Tableau rétrospectif, volume II. 1954, Population présente et nationalité, Volume I.

Le graphique nº 8, ci-après, construit à partir des données du tableau nº 4, met en évidence quatre périodes distinctes qui caractérisent l'évolution :

— de 1851 à 1891, l'apport extérieur augmente rapidement. En quarante années, il passe de 392 814 à 1 300 915; soit une augmentation qui triple le nombre initial. On calcule que l'augmentation moyenne annuelle est de 22 700;

— de 1891 à 1906, on constate une diminution faible, mais régulière.

L'apport extérieur se stabilise autour du chiffre de 1 255 000. La perte

moyenne annuelle n'est pas très élevée : de l'ordre de 2 100. Elle suffit pourtant à rompre le rythme d'accroissement de la période précédente :

— de 1906 à 1931, l'apport extérieur grossit à nouveau. Son rythme d'accroissement est supérieur à celui de la première période. La moyenne annuelle des arrivées est sensiblement de 72 500 personnes;

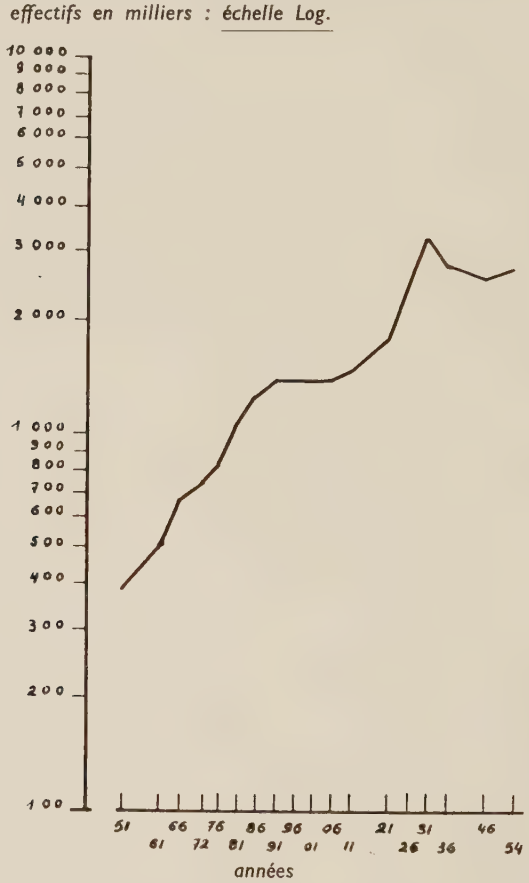


FIG. 8. - **Évolution de la masse « naturalisés » + « étrangers », de 1851 à 1954. (Échelle semi-logarithmique).**

— de 1931 à 1954, une nouvelle diminution, plus nette et plus longue que celle enregistrée en 1891, se manifeste. L'apport extérieur, malgré la légère reprise qui se dessine en 1954, subit pendant cette période une diminution annuelle de 18 560 personnes.

Telle est l'évolution de cette masse. Il est difficile d'obtenir des données précises pour les années antérieures à l'année 1851. On trouvera de nom-

breuses et intéressantes remarques relatives à une période plus reculée dans l'ouvrage de G. Mauco [4]. L'auteur fait notamment ressortir la transformation subie par l'immigration qui, de très sélective à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e, devient une immigration de masse au début de notre siècle.

## C. - Étrangers et naturalisés

Connaissant l'évolution de cette masse globale, on peut maintenant essayer de caractériser celle de chaque catégorie. Les deux évolutions ne sont pas identiques. Ci-dessous, le tableau n° 5 et le graphique n° 9 le montrent bien. Pour plus de netteté, le graphique a été construit en faisant abstraction de l'allure ondulante qui caractérise chaque période et chaque catégorie.

TABLEAU V

| Année | Étrangers | Naturalisés |
|---|---|---|
| 1851 | 379 289 | 13 525 |
| 1861 | 506 381 | 15 259 |
| 1866 | 655 036 | 16 286 |
| 1872 | 740 668 | 15 303 |
| 1876 | 801 754 | 34 510 |
| 1881 | 1 001 090 | 77 046 |
| 1886 | 1 126 531 | 103 886 |
| 1891 | 1 130 211 | 170 704 |
| 1896 | 1 051 907 | 202 715 |
| 1901 | 1 033 871 | 221 784 |
| 1906 | 1 046 905 | 222 162 |
| 1911 | 1 159 835 | 252 790 |
| 1921 | 1 532 024 | 254 343 |
| 1926 | 2 409 335 | 248 727 |
| 1931 | 2 714 697 | 361 231 |
| 1936 | 2 198 236 | 516 647 |
| 1946 | 1 743 619 | 853 144 |
| 1954 | 1 664 762 | 1 084 248 |

On obtient ainsi trois lignes brisées dont les segments partent des points figuratifs qui marquent un changement net dans l'évolution. Cette simplification ne trahit pas l'allure générale du phénomène et apporte des bases de comparaison plus nettes.

Chaque ligne brisée est composée de quatre segments distincts qui correspondent à quatre périodes. On relève :

— *Pour les étrangers :*

— de 1851 à 1886, une augmentation continue;

4. « Les étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique », Armand Colin, 1932.

— de 1886 à 1911, un palier;

— de 1911 à 1931, une augmentation continue dont le taux est supérieur à celui de la première période;

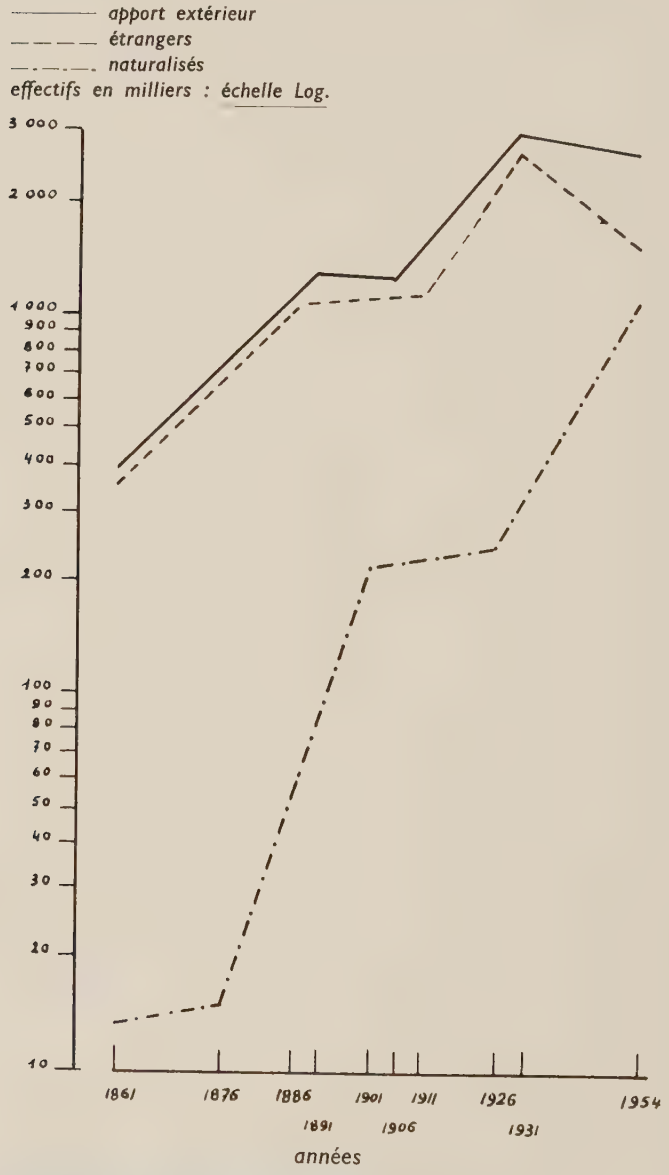


FIG. 9. - **Tendances de l'évolution de l'apport extérieur, de la population « étrangère » et de la population « naturalisée » entre 1861 et 1954.**

— de 1931 à 1954, une diminution continue.

— *Pour les naturalisés :* une tendance monotone à l'accroissement, caractérisée par des taux d'augmentation variables;

— de 1851 à 1872, le taux est faible;

— de 1872 à 1901, le taux est fort;

— de 1901 à 1926, le taux est légèrement plus faible que pendant la première période;

— de 1926 à 1954, le taux est fort mais inférieur à celui qui est enregistré entre 1872 et 1901.

On a donc pour les étrangers une alternance entre les périodes d'augmentation et de diminution et pour les naturalisés une alternance entre des taux d'augmentation très élevés et des taux d'augmentation plus faibles. Le chevauchement des périodes est bien visible sur le graphique n° 9.

Une forte augmentation du nombre des naturalisés commence après que se soit produite une augmentation du nombre des étrangers, et se prolonge après l'arrêt de l'immigration. La naturalisation apparaît ainsi comme un moyen tendant à régulariser les à-coups dans la variation de la masse humaine venue de l'extérieur; ceci grâce à un déphasage qui introduit un retard entre les périodes de naturalisation intensive et les périodes de forte immigration. Il s'agit peut-être là d'un procédé voulu par le législateur. Quoiqu'il en soit, l'allure croissante de la courbe « naturalisés » traduit bien la propriété cumulative de la naturalisation. En effet, tout naturalisé qui reste en France est compté comme tel par les recensements jusqu'au moment de son décès. Partant d'un nombre initial de naturalisés, il suffit, dans l'hypothèse où tous se fixent en France, d'accorder autant de naturalisations nouvelles qu'il se produit de décès dans cette catégorie pour obtenir un effectif stationnaire.

C'est une telle politique qui a dû être suivie entre 1851 et 1872. Par contre, la politique qui tend à régulariser les variations des effectifs d'étrangers par la naturalisation est nette en fin de période. Il est utile, pour dégager son importance exacte, de revenir sur la notion d'apport extérieur.

En effet, les naturalisés étant nécessairement pris parmi les étrangers, la diminution du nombre d'étrangers est imputable à deux causes (indépendamment de la mortalité) :

— le départ du territoire d'accueil;

— la naturalisation dans la nationalité de ce territoire.

Les deux catégories ne sont pas indépendantes l'une de l'autre. Quand l'apport extérieur diminue, comme cela se produit entre 1931 et 1954 et que, simultanément, le nombre de naturalisés augmente beaucoup, on a

la certitude que le nombre d'étrangers diminue dans de fortes proportions. On masquerait en grande partie les effets d'une politique d'assimilation en ne prenant en considération que la seule catégorie « étrangers », notamment quand l'apport extérieur augmente sous l'effet conjugué des deux catégories dont l'importance respective tend à s'égaliser.

L'évolution de l'indice de la mobilité internationale, indice calculé pour la France en rapportant l'apport extérieur à la population totale recensée, montre tout le danger qu'il y aurait à ne considérer que les étrangers, indépendamment des naturalisés.

## D. - Évolution de l'indice de la mobilité internationale, pour la France

Le tableau nº 6, ci-dessous, montre que la diminution relative de la proportion d'étrangers, en 1936 et 1946, est compensée par l'augmentation relative des naturalisés. L'expression de l'indice global reste pratiquement constante par le jeu des transferts entre les deux catégories. Par rapport à 1931, la diminution de l'indice est de 0,92; proportion qui correspond à un mouvement réel portant sur 400 000 étrangers qui sont retournés dans leur pays d'origine, entre 1931 et 1946. Dans le cas où seules les variations de l'effectif de la population étrangère seraient retenues, le mouvement fictif qui en résulterait ferait ressortir un retour de 970 000 étrangers. On juge là toute la précarité de la méthode qui fait abstraction des naturalisés.

TABLEAU VI

| Proportion pour cent personnes présentes en France | | | |
|---|---|---|---|
| Année | Naturalisés | Étrangers | Naturalisés et Étrangers |
| 1881 | 0,21 | 2,68 | 2,89 |
| 1886 | 0,27 | 2,98 | 3,25 |
| 1891 | 0,45 | 2,97 | 3,42 |
| 1896 | 0,52 | 2,75 | 3,27 |
| 1901 | 0,58 | 2,69 | 3,27 |
| 1906 | 0,57 | 2,70 | 3,27 |
| 1911 | 0,48 | 3,78 | 4,26 |
| 1921 | 0,65 | 3,95 | 4,60 |
| 1926 | 0,62 | 5,98 | 6,60 |
| 1931 | 0,88 | 6,58 | 7,46 |
| 1936 | 1,25 | 5,34 | 6,59 |
| 1946 | 2,14 | 4,38 | 6,52 |

Si la notion d'apport extérieur apparaît, de ce point de vue, fondamentale, il reste que les deux catégories qui la composent ont un comportement propre qui dépend de la volonté de l'immigrant, désireux de se fixer

définitivement ou non dans le pays qui l'accueille, et de la volonté du législateur du pays d'accueil qui entend s'engager soit de manière définitive, soit de manière temporaire envers l'immigrant. La naturalisation correspond à un engagement définitif et réciproque, tandis que le maintien dans le statut d'étranger traduit la volonté réciproque ou unilatérale de conserver les droits de retour ou de rejet.

Il est donc intéressant de maintenir la distinction entre les deux catégories afin de vérifier si elles ont l'une et l'autre des caractères qui les différencient ou, au contraire, les rapprochent.

L'étude de la nation d'origine et du lieu de fixation en France constitue la première étape de cette comparaison.

## *SECTION II*

## NATION D'ORIGINE ET DÉPARTEMENT D'ACCUEIL DES ÉTRANGERS ET DES NATURALISÉS

L'étude statique et la description détaillées des étrangers répartis par nationalité ont été faites par G. Mauco dans l'ouvrage précédemment cité. Le lecteur intéressé par des précisions, qui n'entrent pas dans le cadre de ce travail, pourra utilement se référer à cette publication.

Après avoir retracé l'évolution des nationalités les mieux représentées, on prolongera l'étude de G. Mauco par sept monographies qui restent succinctes.

### A. - La nationalité des étrangers

D'une manière générale, l'augmentation globale du nombre d'étrangers se fait par l'augmentation des effectifs de chaque nationalité. Cependant, l'essentiel de l'apport total est donné par un petit nombre de pays. L'Italie, la Belgique, la Pologne, l'Espagne, la Suisse, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, sont les nations qui, traditionnellement, ont la meilleure représentation. On a choisi pour les énumérer, l'ordre dans lequel on rencontre les maxima enregistrés pour chacune d'elles sur le graphique n° 10. Ce graphique, dépouillé des faibles variations qui ne manquent pas de se produire d'un recensement à l'autre, montre l'existence de deux évolutions différentes. L'une, propre à l'Allemagne et à la Belgique, connaît un maximum en début de période; l'autre caractérise les cinq pays restants et son maximum se situe en fin de période. Le maximum est atteint en 1926 par la Suisse et la Grande-Bretagne, en 1931 par l'Italie, l'Espagne et la Pologne.

Entre 1931 et 1946, les effectifs des différentes nationalités décroissent de manière très sensible. L'Espagne et la Pologne constituent deux exceptions qui viennent tempérer la diminution globale. Telles sont, sur le plan général, les constatations que l'on peut faire. On s'aperçoit que les principaux pays dont l'émigration est tournée vers la France ont vu varier l'intensité de cette émigration au cours du temps. Il est remarquable de voir apparaître les forts courants qui viennent d'Italie, d'Espagne et de Pologne à l'époque où l'immigration française, de très sélective, devient une immigration de masse. Au même moment, les courants traditionnellement établis avec la Belgique, l'Allemagne et la Grande-Bretagne diminuent en valeur absolue et en valeur relative.

Or, la structure et le développement économiques des trois pays qui

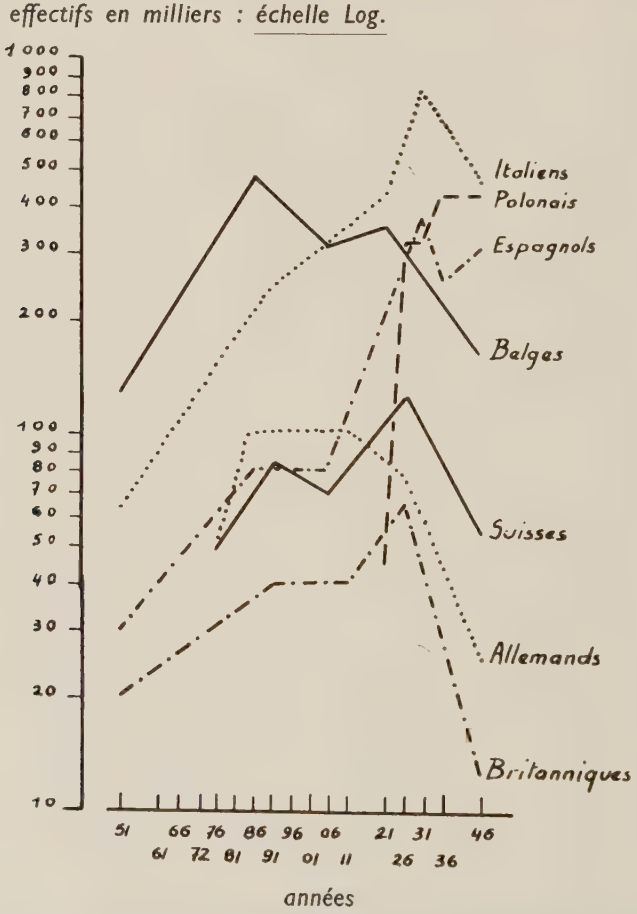


FIG. 10. - **Étrangers : nombres absolus pour les sept nationalités les mieux représentées de 1851 à 1946. (Unité : millier; échelle semi-logarithmique).**

prennent une importance grandissante dans l'immigration en fin de période, sont très différents de ceux des trois autres pays, les mieux représentés en début de période. Ce n'est pas là un hasard.

Si la population d'origine française se concentre en certains points du territoire, délaissant certaines activités au profit de certaines autres, jugées meilleures, alors, il est intéressant de vérifier si la masse immigrante obéit aux mêmes lois de la concentration ou, au contraire, si elle joue le rôle d'un élément de substitution et vient remplacer la population française dans les lieux que celle-ci délaisse.

Dans ce dernier cas, la transformation des courants migratoires internationaux laisse penser que cette substitution n'est pas quelconque. On peut supposer qu'elle relève du domaine de l'activité individuelle ou collective et qu'elle dépend des aptitudes de chaque catégorie de population à remplir telle ou telle activité.

## B. - Répartition géographique des étrangers et des naturalisés des sept pays choisis

Pour l'instant, on se contentera de mentionner ces hypothèses dont on contrôlera le bien-fondé par la suite.

Le choix des pays d'origine est déterminé par l'importance des groupes originaires de chaque pays. La période 1936-1946 sert de référence pour apprécier l'importance des groupes.

Italie, Pologne, Espagne, Belgique, Russie, Allemagne et Suisse sont les sept pays retenus. Ce choix, comme tous les choix, comporte une certaine part d'arbitraire. Cependant, malgré cet inconvénient, les trois faits fondamentaux qui se dégagent des comparaisons faites à partir des données du tableau n° 7, ci-après, auraient été sensiblement les mêmes avec un autre choix.

On constate que :

1. Les naturalisés d'un pays d'origine donné sont les plus nombreux là où les nationaux de ce pays sont les plus nombreux. La Russie a été choisie pour donner un exemple qui fait exception à cette règle.

2. Les originaires d'un pays donné sont généralement groupés le long de la frontière commune à ce pays et à la France, quand les deux pays sont contigus, évidemment.

3. Une exception qui s'étend à toutes les nationalités concerne le département de la Seine qui exerce une forte attraction sur tous les étrangers, quelle que soit leur nationalité.

Sept monographies très courtes apportent quelques illustrations. On a choisi les dix départements qui, en 1936 et 1946, réunissaient le plus grand nombre d'étrangers et de naturalisés originaires de l'un des pays

pris parmi les sept cités. La comparaison des lieux de fixation des deux catégories « étrangers » et « naturalisés » fait apparaître, d'une manière générale, l'identité des points de fixation pour les deux catégories.

La planche nº 11 groupe sept cartes qui permettent de faire directement les comparaisons.

*a*) **Originaires de l'Italie** : très bien représentés dans le Sud-Est de la France, ils tendent à se disperser sur l'ensemble du territoire. Cependant, outre ce premier et principal point de fixation, trois autres existent. Ce sont :

— les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise;

— les départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle;

— les départements du Bassin Aquitain.

Le nombre d'étrangers décroît de 1936 à 1946, alors que le nombre de naturalisés augmente, et que la réunion des deux catégories accuse une baisse.

Compte tenu de cette évolution générale, la colonie du Bassin Aquitain fait exception puisqu'elle connaît une augmentation des deux catégories, entre 1936 et 1946 (cf. tableau 7 *a*); de même, le groupe des naturalisés de la Seine-et-Oise fait exception puisque ces effectifs diminuent (cf. carte 11)

*b*) **Originaires de la Pologne** : relativement dispersés, ils sont surtout nombreux dans les régions minières et industrielles du Nord, du Bassin Parisien, du Nord-Est. La fixation en milieu rural n'est jamais forte, bien que nette dans le Centre (cf. tableau 7 *b* et carte 11 *b*).

*c*) **Originaires de l'Espagne** : fortement groupés dans le Sud-Ouest et le long de la partie ouest du littoral méditerranéen, leur nombre diminue rapidement dès que l'on avance plus au nord de cette limite. Cependant, les départements du Rhône et de la Seine ont encore des effectifs importants (cf. tableau 7 *c* et carte 11 *c*).

*d*) **Originaires de la Belgique** : très nombreux le long de la zone frontalière, le département du Nord réunissant à lui seul 30 % des effectifs, ils se fixent volontiers dans la région parisienne (cf. tableau 7 *d* et carte 11 *d*).

*e*) **Originaires de la Russie** : leurs préférences les conduisent d'abord vers la région parisienne, puis vers la région lyonnaise, enfin sur le littoral méditerranéen, à Nice et à Marseille. L'indépendance entre les deux catégories « étrangers » et « naturalisés » est la plus forte de toutes celles qu'on rencontre. La catégorie des naturalisés provoque l'apparition sur la carte de trois départements à l'Est et de deux départements au Sud-Ouest qui ne figurent pas sur la carte représentant le groupement des étrangers. Les naturalisés sont donc répartis plus uniformément que les étrangers sur l'ensemble du territoire (cf. tableau 7 *e* et carte 11 *e*).

*f*) **Originaires de l'Allemagne** : trois groupes principaux caractérisent leur peuplement :

— l'ensemble Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle et Meurthe-et-Moselle vient au premier rang;

— l'ensemble Seine et Seine-et-Oise vient ensuite;

— l'ensemble Nord et Pas-de-Calais termine la liste des forts peuplements.

Trois départements du Sud-Est : Alpes-Maritimes, Rhône et Bouches-du-Rhône, sont encore assez fréquemment choisis (cf. tableau 7 *f* et carte 11 *f*).

*g*) **Originaires de la Suisse** : nombreux le long de la ligne frontalière, ils sont aussi très nombreux dans la région parisienne. Le département de la Seine réunit à lui seul le quart des effectifs. Les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône en abritent encore une fraction non négligeable (cf. tableau 7 *g*, carte 11 *g*).

Les sept nationalités étudiées ont apporté au cours du temps les effectifs d'étrangers les plus importants. On constate que l'immigration est essentiellement fournie par les pays européens et que l'immigrant se fixe, le plus souvent, dans une région française qui touche son pays d'origine. Tel est le cas pour les immigrants allemands, belges, espagnols, italiens et suisses.

Une sorte de continuité géographique est ainsi mise en évidence entre les pays frontaliers et cette continuité spatiale correspond sans doute à des habitudes, à un mode de vie qui, s'ils ne sont pas strictement identiques d'un pays à l'autre, n'en présentent pas moins des analogies assez grandes. L'immigrant espagnol préfère le Sud-Ouest de la France à toute autre région parce qu'il s'y trouve moins dépaysé qu'ailleurs. Pour des raisons identiques, l'immigrant italien se fixe essentiellement dans le Sud-Est.

Si la frontière nationale marque une séparation nette entre les pays, il apparaît qu'elle est incapable d'effacer les liens que la proximité fait naître. Les relations de voisinage sont évidentes et déterminent, très naturellement, les lieux de fixation des étrangers. On peut dire que la plus grande partie de la masse immigrante obéit à la loi de la proximité. Tel est le premier résultat fondamental qui se dégage de cette première approche du phénomène. On le retrouvera lors de l'étude des migrations intérieures. Un deuxième résultat, l'attraction exercée par la région parisienne, est aussi évident et on le constatera encore pour les migrations intérieures [5].

5. Le lecteur intéressé par l'évolution d'autres nationalités pourra se référer au tableau n° 8, ci-après. Il s'agit de la reproduction du tableau n° 198 : Recensement du 10 mars 1946 (Vol. II, p. 347). Il est possible de constater la généralité du maximum pour l'année 1931 et la complexité de l'appréciation de la nationalité. Les quelque treize notes figurant au bas du tableau constituent la meilleure des preuves.

TABLEAU VII

## ÉTRANGERS ET NATURALISÉS DE SEPT NATIONALITÉS CHOISIES, DANS LES DIX DÉPARTEMENTS QUI EN ONT GROUPÉ LE PLUS GRAND NOMBRE EN 1936 ET 1946

### ÉTRANGERS

| Nations | Départements | 1936 | 1946 | Variations 1946-1936 | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | + | — |
| (7 *a*) ITALIE | Seine | 87 224 | 45 853 | | 41 371 |
| | Seine-et-Oise | 29 631 | 15 642 | | 13 989 |
| | TOTAL | 116 855 | 61 495 | | 55 360 |
| | Moselle | 28 344 | 19 769 | | 8 575 |
| | Meurthe-et-Moselle | 32 680 | 16 820 | | 15 860 |
| | TOTAL | 61 024 | 36 589 | | 24 435 |
| | Alpes-Maritimes | 83 275 | 44 504 | | 38 771 |
| | Bouches-du-Rhône | 67 690 | 41 919 | | 25 771 |
| | Var | 35 246 | 18 833 | | 16 413 |
| | Vaucluse | — | — | — | — |
| | TOTAL | 186 211 | 105 256 | | 80 955 |
| | Isère | 31 813 | 18 201 | | 13 612 |
| | Rhône | 25 680 | 14 166 | | 11 514 |
| | Savoie | — | — | — | — |
| | TOTAL | 57 493 | 32 367 | | 25 126 |
| | Lot-et-Garonne | 18 559 | 19 371 | 812 | |
| | Haute-Garonne | 17 277 | 18 417 | 1 140 | |
| | TOTAL | 35 836 | 37 788 | 1 952 | |
| | ENSEMBLE | 457 419 | 273 495 | 1 952 | 183 914 |
| (7 *b*) POLOGNE | Pas-de-Calais | 88 664 | 88 849 | 185 | |
| | Nord | 59 499 | 56 866 | | 2 633 |
| | Aisne | 16 067 | 17 822 | 1 755 | |
| | TOTAL | 164 230 | 163 537 | 1 940 | 2 633 |
| | Seine | 53 076 | 34 160 | | 18 916 |
| | Seine-et-Oise | 14 624 | 15 628 | 1 004 | |
| | Seine-et-Marne | 12 425 | 13 864 | 1 439 | |
| | Oise | 10 720 | 11 689 | 969 | |
| | TOTAL | 90 845 | 75 341 | 3 412 | 18 916 |
| | Moselle | 25 613 | 24 069 | | 1 544 |
| | Meurthe-et-Moselle | 17 655 | 16 366 | | 1 289 |
| | Bas-Rhin | — | — | — | — |
| | Marne | — | — | — | — |
| | TOTAL | 43 268 | 40 435 | | 2 833 |
| | Saône-et-Loire | 10 226 | 10 418 | 192 | |
| | Loire | — | — | — | — |
| | TOTAL | 10 226 | 10 418 | 192 | |
| | ENSEMBLE | 308 569 | 289 731 | 5 544 | 24 382 |

TABLEAU VII *(suite)*

NATURALISÉS

| Nations | Départements | 1936 | 1946 | Variations 1936/1946 + | Variations 1936/1946 — |
|---|---|---|---|---|---|
| (7 *a*) ITALIE | Seine | 16 365 | 24 513 | 8 148 | |
| | Seine-et-Oise | 5 604 | 3 846 | | 1 758 |
| | TOTAL | 21 969 | 28 359 | 8 148 | 1 758 |
| | Moselle | — | — | — | — |
| | Meurthe-et-Moselle | 4 306 | 6 244 | 1 938 | |
| | TOTAL | 4 306 | 6 244 | 1 938 | |
| | Alpes-Maritimes | 26 876 | 30 388 | 3 512 | |
| | Bouches-du-Rhône | 31 167 | 36 232 | 5 065 | |
| | Var | 16 525 | 20 413 | 3 888 | |
| | Vaucluse | 2 812 | 4 018 | 1 206 | |
| | TOTAL | 77 380 | 91 051 | 13 671 | |
| | Isère | 7 433 | 11 508 | 4 075 | |
| | Rhône | 4 999 | 8 922 | 3 923 | |
| | Savoie | 2 872 | 4 174 | 1 302 | |
| | TOTAL | 15 304 | 24 604 | 9 300 | |
| | Lot-et-Garonne | — | — | — | — |
| | Haute-Garonne | — | — | — | — |
| | TOTAL | — | — | — | — |
| | ENSEMBLE | 118 959 | 150 258 | 33 057 | 1 758 |
| (7 *b*) POLOGNE | Pas-de-Calais | 1 610 | 5 106 | 3 496 | |
| | Nord | 3 527 | 5 678 | 2 151 | |
| | Aisne | 619 | 1 195 | 576 | |
| | TOTAL | 5 756 | 11 979 | 6 223 | |
| | Seine | 8 737 | 9 337 | 600 | |
| | Seine-et-Oise | 1 161 | 2 039 | 878 | |
| | Seine-et-Marne | 399 | 945 | 546 | |
| | Oise | 551 | 913 | 362 | |
| | TOTAL | 10 848 | 13 234 | 2 386 | |
| | Moselle | 748 | 930 | 182 | |
| | Meurthe-et-Moselle | 1 103 | 1 756 | 653 | |
| | Bas-Rhin | 585 | 518 | | 67 |
| | Marne | 409 | 783 | 374 | |
| | TOTAL | 2 845 | 3 987 | 1 209 | 67 |
| | Saône-et-Loire | — | — | — | — |
| | Loire | 328 | 800 | 472 | |
| | TOTAL | 328 | 800 | 472 | |
| | ENSEMBLE | 19 777 | 30 000 | 10 290 | 67 |

TABLEAU VII *(suite)*

ÉTRANGERS

| Nations | Départements | 1936 | 1946 | Variations 1936/1946 + | Variations 1936/1946 — |
|---|---|---|---|---|---|
| ESPAGNE (7 *c*) | Hérault | 37 028 | 27 055 | | 9 973 |
| | Pyrénées-Orientales | 22 384 | 25 845 | 3 461 | |
| | Aude | 22 154 | 21 695 | | 459 |
| | Gironde | 17 470 | 19 822 | 2 352 | |
| | Haute-Garonne | 10 592 | 17 794 | 7 202 | |
| | Basses-Pyrénées | 12 412 | 12 090 | | 322 |
| | Gard | 8 181 | 7 933 | | 248 |
| | Tarn | 6 282 | 7 712 | 1 430 | |
| | TOTAL | 136 503 | 139 946 | 14 445 | 11 002 |
| | Bouches-du-Rhône | — | — | — | — |
| | Seine | 20 503 | 17 850 | | 2 653 |
| | Rhône | 10 440 | 7 509 | | 2 931 |
| | ENSEMBLE | 167 446 | 165 305 | 14 445 | 16 586 |
| BELGIQUE (7 *d*) | Nord | 74 628 | 52 320 | | 22 308 |
| | Pas-de-Calais | 10 782 | 8 452 | | 2 330 |
| | Aisne | 7 980 | 7 459 | | 521 |
| | Somme | 4 963 | 4 824 | | 139 |
| | Ardennes | 8 515 | 5 680 | | 2 835 |
| | Meurthe-et-Moselle | — | — | — | — |
| | Marne | — | — | — | — |
| | TOTAL | 106 868 | 78 735 | | 28 133 |
| | Seine | 27 139 | 17 857 | | 9 282 |
| | Seine-et-Oise | 9 023 | 7 241 | | 1 782 |
| | Seine-et-Marne | 4 062 | 3 866 | | 196 |
| | Eure | 4 033 | 4 130 | 97 | |
| | Oise | — | — | — | — |
| | TOTAL | 44 257 | 33 094 | 97 | 11 260 |
| | ENSEMBLE | 150 425 | 111 829 | 97 | 39 393 |

TABLEAU VII *(suite)*

NATURALISÉS

| Nations | Départements | 1936 | 1946 | Variations 1936/1946 + | Variations 1936/1946 — |
|---|---|---|---|---|---|
| (7 *c*) ESPAGNE | Hérault | 5 640 | 8 834 | 3 194 | |
| | Pyrénées-Orientales | 4 347 | 5 962 | 1 615 | |
| | Aude | 2 756 | 4 397 | 1 641 | |
| | Gironde | 2 261 | 3 384 | 1 123 | |
| | Haute-Garonne | 2 183 | 3 604 | 1 421 | |
| | Basses-Pyrénées | 2 996 | 3 410 | 414 | |
| | Gard | 917 | 1 613 | 696 | |
| | Tarn | — | — | — | — |
| | TOTAL | 21 100 | 31 204 | 10 104 | |
| | Bouches-du-Rhône | 2 950 | 4 550 | 1 600 | |
| | Seine | 3 222 | 4 279 | 1 057 | |
| | Rhône | 856 | 1 844 | 988 | |
| | ENSEMBLE | 28 128 | 41 877 | 13 749 | |
| (7 *d*) BELGIQUE | Nord | 26 380 | 31 503 | 5 123 | |
| | Pas-de-Calais | 3 050 | 3 294 | 244 | |
| | Aisne | 1 869 | 2 105 | 236 | |
| | Somme | 1 010 | 1 081 | 71 | |
| | Ardennes | 4 178 | 3 696 | | 482 |
| | Meurthe-et-Moselle | 1 604 | 1 498 | | 106 |
| | Marne | 1 053 | 1 139 | 86 | |
| | TOTAL | 39 144 | 44 316 | 5 760 | 588 |
| | Seine | 11 770 | 12 223 | 453 | |
| | Seine-et-Oise | 3 448 | 3 500 | 52 | |
| | Seine-et-Marne | 896 | 1 085 | 189 | |
| | Eure | — | — | — | — |
| | Oise | 1 780 | 1 787 | 7 | |
| | TOTAL | 17 894 | 18 595 | 701 | |
| | ENSEMBLE | 57 038 | 62 911 | 6 461 | 588 |

TABLEAU VII *(suite)*

## ÉTRANGERS

| Nations | Départements | 1936 | 1946 | Variations 1936/1946 + | Variations 1936/1946 — |
|---|---|---|---|---|---|
| (7 *e*) RUSSIE | Seine | 33 384 | 21 607 | | 11 777 |
| | Seine-et-Oise | 3 462 | 2 914 | | 548 |
| | Loiret | 1 041 | 981 | | 60 |
| | Seine-et-Marne | 698 | 836 | 138 | |
| | Seine-Maritime | — | — | — | — |
| | TOTAL | 38 585 | 26 338 | 138 | 12 385 |
| | Nord | 878 | 1 026 | 148 | |
| | Moselle | — | — | — | — |
| | Meurthe-et-Moselle | — | — | — | — |
| | Bas-Rhin | — | — | — | — |
| | TOTAL | 878 | 1 026 | 148 | |
| | Rhône | 2 340 | 1 861 | | 479 |
| | Isère | 1 350 | 1 035 | | 315 |
| | Saône-et-Loire | 822 | 633 | | 189 |
| | TOTAL | 4 512 | 3 529 | | 983 |
| | Alpes-Maritimes | 3 697 | 2 036 | | 1 661 |
| | Bouches-du-Rhône | — | — | — | — |
| | TOTAL | 3 697 | 2 036 | | 1 661 |
| | Haute-Garonne | — | — | — | — |
| | Gironde | — | — | — | — |
| | ENSEMBLE | 47 672 | 32 929 | 286 | 15 029 |
| (7 *f*) ALLEMAGNE | Moselle | 17 126 | 6 032 | | 11 094 |
| | Bas-Rhin | 8 045 | 3 295 | | 4 750 |
| | Meurthe-et-Moselle | 868 | 2 288 | 1 420 | |
| | Haut-Rhin | 3 019 | 1 562 | | 1 457 |
| | TOTAL | 29 058 | 13 177 | 1 420 | 17 301 |
| | Nord | 3 142 | 553 | | 2 589 |
| | Pas-de-Calais | 5 367 | 438 | | 4 929 |
| | TOTAL | 8 509 | 991 | | 7 518 |
| | Seine | 10 130 | 2 428 | | 7 702 |
| | Seine-et-Oise | 877 | 478 | | 399 |
| | TOTAL | 11 007 | 2 906 | | 8 101 |
| | Rhône | 326 | 473 | 147 | |
| | Alpes-Maritimes | 1 059 | 335 | | 724 |
| | Bouches-du-Rhône | — | — | — | — |
| | TOTAL | 1 385 | 808 | 147 | 724 |
| | ENSEMBLE | 49 959 | 17 882 | 1 567 | 33 644 |

TABLEAU VII *(suite)*

NATURALISÉS

| Nations | Départements | 1936 | 1946 | Variations 1936/1946 + | Variations 1936/1946 — |
|---|---|---|---|---|---|
| (7 *e*) RUSSIE | Seine | 9 002 | 8 667 | | 335 |
| | Seine-et-Oise | 828 | 886 | 58 | |
| | Loiret | — | — | — | — |
| | Seine-et-Marne | — | — | — | — |
| | Seine-Maritime | 130 | 154 | 24 | |
| | TOTAL | 9 960 | 9 707 | 82 | 335 |
| | Nord | 320 | 311 | | 9 |
| | Moselle | 107 | 112 | 5 | |
| | Meurthe-et-Moselle | 124 | 133 | 9 | |
| | Bas-Rhin | 148 | 107 | | 41 |
| | TOTAL | 699 | 663 | 14 | 50 |
| | Rhône | 180 | 409 | 229 | |
| | Isère | 100 | 236 | 136 | |
| | Saône-et-Loire | — | — | — | — |
| | TOTAL | 280 | 645 | 365 | |
| | Alpes-Maritimes | 499 | 574 | 75 | |
| | Bouches-du-Rhône | 261 | 452 | 191 | |
| | TOTAL | 760 | 1 026 | 266 | |
| | Haute-Garonne | 58 | 209 | 151 | |
| | Gironde | 73 | 149 | 76 | |
| | TOTAL | 131 | 358 | 227 | |
| | ENSEMBLE | 12 399 | 11 830 | 954 | 385 |
| (7 *f*) ALLEMAGNE | Moselle | 12 873 | 10 937 | | 1 936 |
| | Bas-Rhin | 8 705 | 8 574 | | 131 |
| | Meurthe-et-Moselle | 908 | 926 | | 54 |
| | Haut-Rhin | 3 272 | 3 775 | 503 | |
| | TOTAL | 25 830 | 24 212 | 503 | 2 121 |
| | Nord | 1 945 | 2 886 | 941 | |
| | Pas-de-Calais | 896 | 2 631 | 1 735 | |
| | TOTAL | 2 841 | 5 517 | 2 676 | |
| | Seine | 3 389 | 3 996 | 607 | |
| | Seine-et-Oise | 668 | 1 147 | 479 | |
| | TOTAL | 4 057 | 5 143 | 1 086 | |
| | Rhône | — | — | — | — |
| | Alpes-Maritimes | 349 | 341 | | 8 |
| | Bouches-du-Rhône | 246 | 373 | 127 | |
| | TOTAL | 595 | 714 | 127 | 8 |
| | ENSEMBLE | 33 323 | 35 586 | 4 392 | 2 129 |

TABLEAU VII *(suite)*

ÉTRANGERS

| Nation | Départements | 1936 | 1946 | Variations 1936/1946 + | Variations 1936/1946 — |
|---|---|---|---|---|---|
| (7 g) | Seine | 18 789 | 10 976 | | 7 813 |
| | Seine-et-Oise | 3 473 | 2 326 | | 1 147 |
| | TOTAL | 22 262 | 13 302 | | 8 960 |
| SUISSE | Haut-Rhin | 5 068 | 3 165 | | 1 903 |
| | Bas-Rhin | 1 911 | 1 137 | | — 774 |
| | Haute-Saône | 1 346 | 1 224 | | 122 |
| | Doubs | 6 337 | 4 192 | | 2 145 |
| | Belfort | 774 | 737 | | 37 |
| | TOTAL | 15 436 | 10 455 | | 4 981 |
| | Haute-Savoie | 5 489 | 4 133 | | 1 356 |
| | Ain | 2 689 | 1 965 | | 724 |
| | Rhône | 3 462 | 2 587 | | 875 |
| | Jura | 712 | 779 | 67 | |
| | TOTAL | 12 352 | 9 464 | 67 | 2 955 |
| | Alpes-Maritimes | 3 519 | 1 304 | | 2 215 |
| | Bouches-du-Rhône | 1 825 | 1 594 | | 231 |
| | TOTAL | 5 344 | 2 898 | | 2 446 |
| | ENSEMBLE | 55 394 | 36 119 | 67 | 19 342 |

TABLEAU VII *(suite)*

NATURALISÉS

| Nation | Départements | 1936 | 1946 | Variations 1936/1946 + | Variations 1936/1946 — |
|---|---|---|---|---|---|
| (7 *g*) | Seine | 5 279 | 5 421 | 142 | |
| | Seine-et-Oise | 1 357 | 1 362 | 5 | |
| | TOTAL | 6 636 | 6 783 | 147 | |
| SUISSE | Haut-Rhin | 884 | 1 232 | 348 | |
| | Bas-Rhin | — | — | — | — |
| | Haute-Saône | — | — | — | — |
| | Doubs | 1 929 | 2 024 | 95 | |
| | Belfort | — | — | — | — |
| | TOTAL | 2 813 | 3 256 | 443 | |
| | Haute-Savoie | 1 355 | 1 867 | 512 | |
| | Ain | 642 | 678 | 36 | |
| | Rhône | 1 120 | 1 472 | 352 | |
| | TOTAL | 3 117 | 4 017 | 900 | |
| | Alpes-Maritimes | 802 | 793 | | 9 |
| | Bouches-du-Rhône | 512 | 728 | 216 | |
| | TOTAL | 1 314 | 1 521 | 216 | 9 |
| | ENSEMBLE | 13 880 | 15 577 | 1 706 | 9 |

SOURCE : Recensement du 10 mars 1946, Volume II, p. 339 et 340, p. 372 à 375.

T

RÉPARTITION DES ÉTRANGERS SUIVANT LA NATION
(N

SOURCE : Recensement d

| NATIONALITÉ | 87 départements | 89 départements | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1851 | 1861 | 1866 | 1872 | 1876 | 1881 | 1 |
| Italiens | 63,3 | 76,5 | 99,0 | 112,6 | 165,3 | 240,7 | 2 |
| Espagnols | 29,7 | 35,0 | 52,6 | 53,0 | 62,4 | 73,8 | |
| Portugais | | | | | 1,2 | 0,8 | |
| Britanniques | 20,4 | 25,7 | 29,9 | 26,0 | 30,1 | 37,0 | |
| Belges | 128,1 | 204,8 | 275,9 | 347,6 | 374,5 | 452,3 | 4 |
| Luxembourgeois | — | 13,1 | 16,1 | 17,1 | 18,1 | 21,2 | |
| Hollandais | — | | | | | | |
| Scandinaves (Danois, Norvégiens, Suédois) | — | 0,8 | 1,2 | 1,1 | 1,6 | 2,2 | |
| Suisses | 25,5 | 34,7 | 42,3 | 42,8 | 50,2 | 60,3 | |
| Allemands | | | | (1) 39,4 | 50,0 | 82,0 | 1 |
| Autrichiens | 57,1 | 85,0 | 106,6 | 5,1 | 7,3 | 12,1 | |
| Hongrois | | | | | | | |
| Tchécoslovaques | — | — | — | — | — | — | |
| Polonais | 9,3 | 7,4 | 9,9 | 7,3 | 8,0 | — | |
| Russes | — | 1,9 | 2,3 | 2,0 | | 10,5 | |
| Balkaniques (Albanais, Yougoslaves, Roumains, Bulgares) | — | 0,3 | 0,4 | — | 0,7 | 0,9 | |
| Grecs | — | 0,6 | 0,7 | 1,1 | 0,9 | 1,2 | |
| Turcs | — | 0,4 | 0,6 | | (2) 1,2 | (2) 1,5 | (3) |
| Arméniens | — | — | — | — | — | — | |
| Américains des U.S.A. | — | — | — | — | — | — | |
| Autres nationalités : d'Europe | — | — | — | — | — | — | |
| — d'Asie | — | — | — | 0,3 | 0,4 | 0,5 | |
| — d'Afrique | — | — | — | — | — | — | |
| — d'Amérique | — | 5,0 | 7,2 | 6,9 | 9,9 | 9,9 | |
| — divers | 45,2 | 5,0 | 10,2 | 3,8 | 6,3 | 4,6 | |
| Sans nationalité ou de nationalité non déclarée | 0,7 | 9,3 | 19,5 | 9,8 | 4,5 | 3,6 | |
| ENSEMBLE | 379,3 | 506,4 | 655,0 | 740,7 | 801,8 | 1 001,1 | 1 1 |

(1) Non compris 64,8 Alsaciens et Lorrains n'ayant pas opté pour la France.
(2) Et Égyptiens.
(3) Et Africains.
(4) Asiatiques et océaniens.
(5) Dont 1,2 sujets ou protégés français.
(6) Dont 36,3 sujets ou protégés français.
(7) Dont 6,8 sujets ou protégés français.

IVERS RECENSEMENTS DEPUIS 1851
ers)

II, page 347, tableau 198.

| ements | | | | | 90 départements | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 1896 | 1901 | 1906 | 1911 | 1921 | 1926 | 1931 | 1936 | 1946 |
| ,1 | 291,9 | 330,5 | 377,6 | 419,2 | 450,9 | 760,1 | 808,1 | 720,9 | 450,8 |
| ,7 | 76,8 | 80,4 | 80,9 | 105,8 | 255,0 | 322,6 | 351,9 | 253,5 | 302,2 |
| ,3 | 1,3 | 0,7 | — | 1,3 | 10,8 | 28,9 | 49,0 | 28,3 | 22,3 |
| ,7 | 36,2 | 36,9 | 36,0 | 40,4 | 47,4 | 62,3 | 47,3 | 28,6 | 14,6 |
| ,9 | 393,5 | 323,4 | 310,4 | 287,1 | 349,0 | 326,6 | 253,7 | 195,4 | 153,3 |
| ,2 | 26,2 | 22,0 | | 19,2 | 29,3 | 28,3 | 21,3 | 15,6 | 9,8 |
| ,1 | 7,1 | 6,6 | — | 6,4 | 7,0 | 10,5 | 9,9 | 8,7 | 7,4 |
| ,8 | 2,9 | 3,0 | — | 3,8 | 5,9 | 7,1 | 7,2 | 4,3 | 2,0 |
| ,1 | 74,7 | 72,0 | 68,9 | 73,4 | 90,1 | 123,1 | 98,5 | 78,9 | 53,5 |
| ,3 | 90,7 | 89,8 | 87,8 | 102,2 | 75,6 | 69,3 | 71,7 | 58,1 | 24,9 |
| ,7 | 8,9 | 9,8 | 13,0 | 14,7 | 2,1 | 5,3 | 9,8 | 6,8 | 5,2 |
| ,3 | 2,1 | 1,9 | | 3,2 | 0,6 | 13,4 | 18,8 | 11,8 | 8,0 |
| | — | — | — | — | 5,6 | 33,0 | 47,4 | 35,4 | 19,4 |
| | — | — | — | — | 45,8 | 309,3 | 307,8 | 422,7 | 423,5 |
| ,4 | 15,2 | 16,1 | 25,6 | 35,0 | 32,3 | 67,2 | 71,9 | 64,0 | 50,9 |
| ,7 | 2,1 | 5,2 | — | 8,1 | 15,9 | 31,0 | 31,8 | 38,2 | 30,2 |
| ,0 | 1,7 | 2,3 | — | 2,9 | 12,8 | 18,6 | 19,1 | 16,5 | 13,8 |
| ,8 | 2,4 | 2,7 | — | 8,1 | 5,0 | 26,1 | 36,1 | 30,6 | 7,8 |
| | — | — | — | — | — | — | 29,2 | 28,1 | 33,8 |
| ,0 | 6,2 | 6,2 | — | 7,3 | 12,4 | 18,0 | 16,8 | 9,7 | 3,8 |
| | — | — | — | — | — | — | 6,9 | 4,8 | 3,0 |
| ,3 | 0,3 | (4) 2,0 | — | (4) 1,5 | (5) 23,9 | (7) 43,4 | (9) 20,7 | (11) 12,6 | 10,2 |
| ,8 | 0,7 | 1,2 | — | 3,1 | (6) 37,7 | (8) 72,2 | (10) 105,1 | (12) 86,6 | 0,9 |
| ,8 | 6,1 | 10,0 | 17,0 | 13,1 | 10,0 | 13,2 | 15,3 | 9,0 | 4,3 |
| ,0 | 2,1 | — | 27,1 | — | 2,7 | 7,9 | 6,2 | 5,2 | (13) 75,0 |
| ,2 | 0,8 | 11,2 | 2,6 | 4,0 | 4,2 | 11,9 | 33,1 | 23,9 | 13,0 |
| ,2 | 1 051,9 | 1 033,9 | 1 046,9 | 1 159,8 | 1 532,0 | 2 409,3 | 2 714,7 | 2 198,2 | (13) 1 743,6 |

ont 69,8 sujets ou protégés français.
ont 7,9 sujets ou protégés français.
ont 102,0 sujets ou protégés français.
ont 1,5 sujets ou protégés français.
ont 84,6 sujets ou protégés français.
compris 71,4 ressortissants de la France d'outre-mer et autochtones des départements d'outre-
ier, comptés avec les étrangers comme pour les recensements précédents.

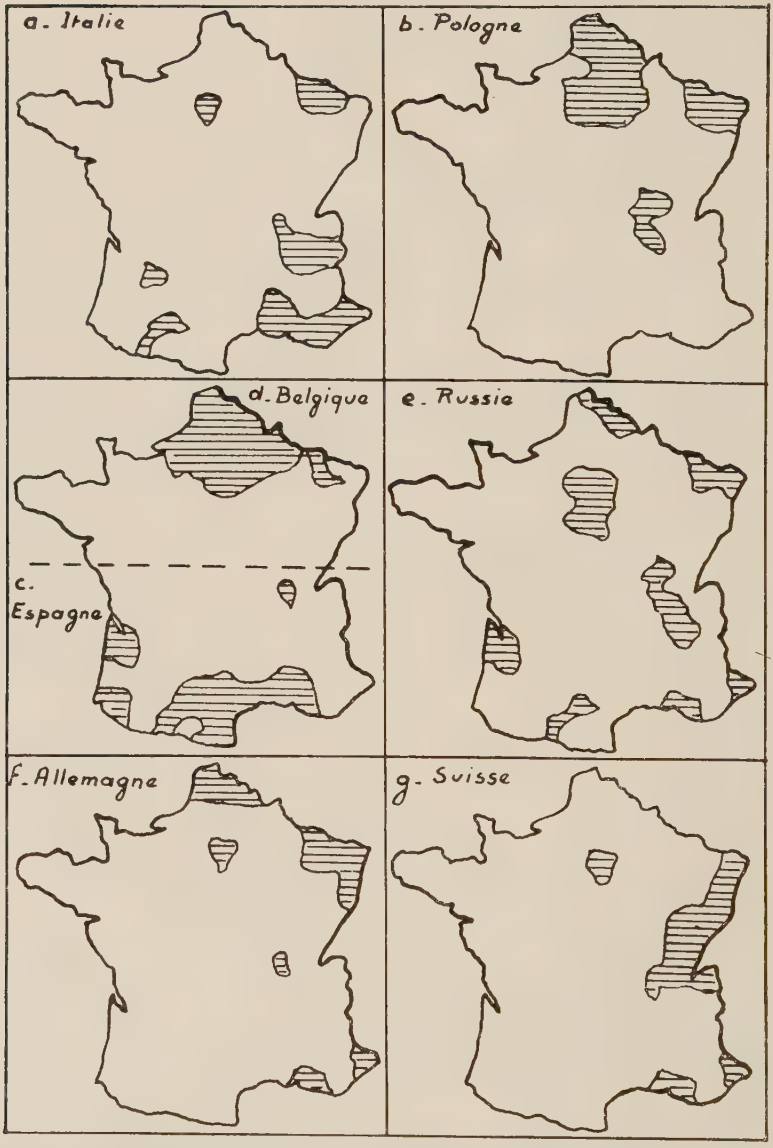


FIG. 11. - Localisation géographique des originaires de sept pays choisis (a-Italie, b-Pologne, c-Espagne, d-Belgique, e-Russie, f-Allemagne, g-Suisse).

## CHAPITRE IV

# LA PERSONNE DU MIGRANT

L'approche précédente a mis en évidence quelques caractéristiques simples relatives au support des déplacements. La transformation des courants de l'immigration apparaît nettement alors que les régions d'implantation varient peu pour chaque nationalité.

On se propose de voir maintenant si l'immigration se transforme dans sa qualité même. Pour apprécier cette qualité à partir des renseignements statistiques disponibles, on adoptera un point de vue global et on se référera à trois caractères qui définissent d'une façon sommaire la personne du migrant. Il s'agit du sexe, de l'état matrimonial et de l'âge.

On a constaté, lors de la rapide comparaison internationale faite précédemment, que les hommes migraient plus fréquemment que les femmes. L'étude du taux de féminité de la population étrangère et de la population naturalisée recensée en France permettra de nuancer cette caractéristique. Par ailleurs, il est important de savoir si l'immigration possède, dans son ensemble, un caractère individuel ou familial. Pour obtenir la précision, on étudiera la répartition des populations qui forment l'apport extérieur entre les différents états matrimoniaux : célibataires, mariés(es), veufs(ves), divorcés(es). Enfin, il n'est pas indifférent de voir arriver en France des personnes jeunes ou âgées. Du point de vue économique et social, la répartition de la masse immigrante entre les divers âges revêt une grande importance.

Ces trois études ont un intérêt en elles-mêmes, quand on s'en tient au seul aspect évolutif. Cependant, il est nécessaire de comparer les différentes évolutions des populations immigrantes à l'évolution de la population d'origine française. En effet, si certaines tendances de l'évolution

de la population autochtone constituent de véritables goulots d'étranglement pour une politique économique et sociale à long terme, alors l'État souverain peut prendre des mesures dans le domaine des migrations, en vue de corriger, autant qu'il est possible de le faire, les effets néfastes de l'évolution démographique nationale.

Il n'est donc pas suffisant d'étudier l'évolution de la population immigrante, il faut encore la comparer à l'évolution de la population autochtone. Aussi, les trois sections de ce chapitre consacrées respectivement à l'étude du taux de féminité, de l'état matrimonial, de l'âge, comportent, chacune, les trois comparaisons que l'on peut faire entre la population d'origine française, la population étrangère et la population naturalisée.

*SECTION I*

## LE TAUX DE FÉMINITÉ

Le taux de féminité, défini par le rapport :

$$\frac{\text{nombre de femmes}}{\text{nombre d'hommes}} \times 100$$

est un indice qui permet de caractériser globalement une population. Le taux de féminité peut aussi se calculer pour chaque âge; ces différents taux apportent une connaissance beaucoup plus précise de la répartition entre les sexes.

Le taux global de féminité et les taux de féminité par tranches d'âges de cinq années ont été calculés pour les trois populations mentionnées.

### § 1. - Le taux global de féminité

Le tableau n° 9 et le graphique n° 12, ci-dessous, font ressortir les trois évolutions suivies par chaque catégorie de population. Chacune a un comportement propre et les différences sont nettes. La population d'origine française a un taux global de féminité qui reste compris entre ceux des deux autres populations, telle est la constatation la plus générale qu'une étude particulière de chaque taux permet de nuancer.

**A. - Population d'origine française.** — L'amplitude de la variation du taux est de 10,2. Le minimum se situe en 1891 (102,6 %), le maximum en 1946 (112,8 %). Entre 1891 et 1911, les variations sont faibles : un

palier est parcouru, puis subitement interrompu par les effets de la première guerre mondiale. Le taux passe brusquement de 103,9 % à 111,8 %, entre 1911 et 1921. A partir de cette date, les variations oscillent autour de cette dernière valeur, sans jamais s'en éloigner beaucoup.

Cette constatation banale mérite réflexion : toute perturbation grave des normes naturelles d'évolution, ici la forte et subite augmentation de la mortalité masculine, laisse une empreinte qui demeure visible longtemps après que la perturbation ait cessé. Un million quatre cent mille morts, tel est le bilan impressionnant de ce triste événement; bilan qui pèse lourdement et pendant de longues années sur toute la nation et le recours à l'immigration est insuffisant pour rétablir, quantitativement au moins, les normes naturelles de l'évolution.

**B. - Population étrangère.** — L'amplitude de la variation du taux est grande : déterminée par le maximum de l'année 1896 (89,6 %) et par le minimum de l'année 1931 (63,9 %), elle est de 24,7. Deux fois plus grande que celle enregistrée pour la population d'origine française, elle traduit, à chaque date, la supériorité numérique des effectifs masculins.

Tableau IX

TAUX DE FÉMINITÉ A DIFFÉRENTS RECENSEMENTS (1891-1946)

| Dates | POPULATION | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Totale | Française | Naturalisée | Étrangère |
| 1891..... | 101,4 | 102,6 | 88,7 | 101,0 |
| 1896..... | 102,2 | 103,5 | 89,6 | 101,0 |
| 1901..... | 103,3 | 103,5 | 87,9 | 127,9 |
| 1906..... | 103,4 | — | — | — |
| 1911..... | 103,5 | 103,9 | 85,8 | 131,9 |
| 1921..... | 110,3 | 111,8 | 74,1 | 162,8 |
| 1926..... | 108,4 | 110,8 | 71,5 | 175,9 |
| 1931..... | 107,0 | 110,7 | 63,9 | 133,9 |
| 1936..... | 108,0 | 110,2 | 72,6 | 126,5 |
| 1946..... | 109,9 | 112,8 | 74,1 | 128,4 |

On voit que la composition, par sexe, de l'immigration correspond bien aux besoins démographiques de la France. L'évolution du taux fait apparaître deux périodes :

— entre 1896 et 1931, la diminution est régulière; cependant, l'année 1911 marque une légère accélération de la diminution jusqu'en 1931;

— entre 1896 et 1946, le taux augmente.

On se souvient que l'année 1931 est l'année du maximum pour les effectifs d'étrangers recensés en France. En se basant sur les deux évolutions, celle du graphique n° 9 et celle du graphique n° 12, on peut déduire la loi qualitative suivante : dans la population étrangère vivant en France, le nombre de femmes augmente, proportionnellement, moins que le nombre

total recensé, quand ce nombre augmente; il diminue proportionnellement moins, quand le nombre total diminue. Autrement dit, le comportement féminin, dans le mouvement migratoire, est beaucoup plus stable que le comportement masculin.

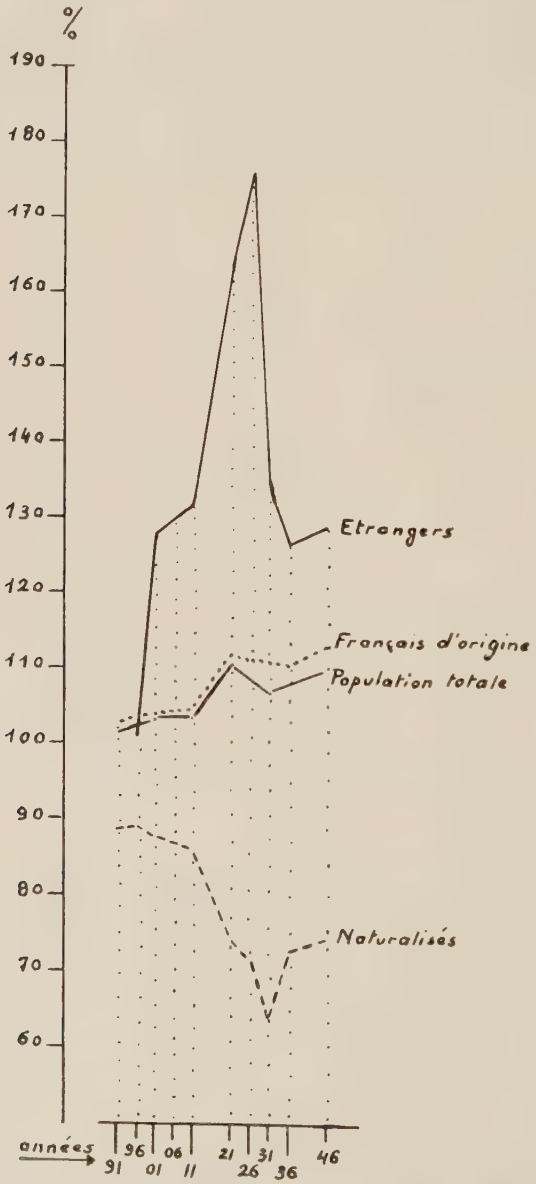


**Fig. 12. - Évolution du taux global de féminité des quatre populations : population totale, population des Français d'origine, population des naturalisés, population des étrangers.**

Deux interprétations sont possibles :

— dans la masse immigrante, les femmes étrangères se fixent en France pour une durée plus longue que les hommes dont une partie effectuerait, alors, un mouvement de va-et-vient entre leur pays d'origine et la France;

— dans tout ensemble qui immigre en France, la proportion de femmes est toujours très faible, et d'autant plus faible que le contingent d'immigration est plus grand.

Il s'agit maintenant de déterminer laquelle est l'interprétation qui correspond à la réalité. Ce point est important. En effet, pour que le taux global de féminité de la population totale présente en France diminue, il faut que l'apport extérieur compense le déséquilibre provoqué par la guerre de 1914-1918. L'immigration doit être essentiellement masculine, mais ceci ne suffit pas quand les immigrants ont les deux possibilités suivantes qui correspondent aux conditions réelles que l'on peut observer :

1. L'immigration susceptible de compenser le déséquilibre n'arrive pas en France en un seul contingent massif, mais par apports successifs;

2. Tout immigrant a la possibilité de se fixer en France ou de repartir.

Dans ces conditions, il est encore possible que le taux de féminité de la population totale augmente, bien que chaque apport successif d'étrangers soit constitué par une forte majorité d'hommes. Il suffit pour cela que les éléments étrangers qui se fixent le plus communément en France soient des femmes.

La partie de l'apport extérieur, qui ne laisse aucun doute sur les intentions qu'elle a de se fixer, est représentée par les naturalisés que l'on étudiera maintenant.

**C. - Population naturalisée.** — C'est pour cette dernière population que le taux global de féminité est le plus élevé et l'amplitude de la variation la plus grande. Celle-ci, déterminée par le minimum de 1896 et le maximum de 1926 — respectivement 101 et 175,9 — s'élève à 74,9. Après 1926, le taux diminue fortement mais, en fin de période, il est encore à 128,4 %. Cette constatation confirme la première des deux interprétations proposées. Il est possible de préciser davantage en comparant l'évolution du taux de féminité de la population totale à celui de la population d'origine française.

Cette comparaison met en évidence l'influence de l'apport extérieur. Le graphique n° 13 permet de dégager trois grandes périodes :

— entre 1891 et 1911, les deux taux varient faiblement et sont sensiblement égaux;

— entre 1911 et 1921, les deux taux augmentent fortement, celui

de la population d'origine française plus vite que celui de la population totale;

— la dernière période, 1921-1946, voit s'instaurer, pour les deux taux, de nouvelles variations autour de valeurs plus élevées que celles de la première période.

Notamment, entre 1921 et 1936, le taux de féminité de la population d'origine française diminue : il passe de 111,8 % à 110,2 %, puis augmente, en 1946, pour atteindre la valeur 112,8 % qui représente le maximum de toute la période. Pour la population totale, le taux de féminité diminue entre 1921 et 1931 : il passe de 110,3 % à 107,0 % qui représente un minimum relatif. En 1936, le taux atteint 108,0 % et, en 1946, 109,9 %.

Il existe donc un décalage entre les dates des deux minima relatifs : celui de la population d'origine française se produit en 1936, celui de la population totale en 1931. Or, à partir de 1931 apparaît la diminution de l'apport extérieur qui, comme on l'a vu précédemment, traduit un mouvement de retrait de la part des étrangers. Le taux de féminité de la population totale augmente alors que celui de la population d'origine française diminue jusqu'en 1936; c'est donc que la répartition des étrangers quittant la France n'est plus la même qu'à leur arrivée. Les hommes sont relativement plus nombreux à la sortie qu'à l'entrée.

La tendance des femmes étrangères à rester sur le sol français provoque, dès 1931, l'augmentation du taux de féminité de la population totale, augmentation renforcée par le deuxième conflit mondial, mais non provoquée par lui. Telles sont les premières constatations fournies par l'étude du taux global. On va voir dans le détail quels sont les groupes d'âges les plus sensibles aux variations.

## § 2. - Le taux de féminité par tranches d'âges

Quatre recensements ont été choisis :

— 1911, qui représente la répartition en début de période, répartition stable entre 1896 et 1911;

— 1921, qui montre les répercussions du conflit;

— 1936, qui est l'année du minimum pour le taux global de la population d'origine française;

— 1946, qui donne l'image disponible la plus récente.

Le tableau n° 10 et le graphique n° 13 apportent les données de l'étude. Sur le graphique, chaque catégorie de population est représentée par un tracé distinct.

**A. - Population d'origine française.** — On constate l'exactitude des normes dégagées par les démographes : le taux de féminité augmente quand l'âge augmente. Quelle que soit l'année, le taux de féminité est inférieur à 100 jusqu'à l'âge de quatorze ans. Pour chaque recensement les constatations sont les suivantes :

1911 : la répartition est sensiblement la même entre 15 et 34 ans et traduit l'égalité. A partir de 35 ans et jusqu'aux âges extrêmes, le taux de féminité devient de plus en plus grand;

1921 : la perte subie par les hommes réduit la zone d'égale répartition à la tranche d'âges 15-19 ans. Immédiatement après, le taux de féminité augmente fortement. Il passe par un maximum relatif pour la tranche 25-29 ans, puis diminue progressivement jusqu'au minimum relatif de la tranche 45-49 ans, pour augmenter ensuite régulièrement jusqu'aux âges extrêmes;

TABLEAU X

NOMBRE DE FEMMES POUR CENT HOMMES PAR GROUPE D'AGES POUR LES FRANÇAIS DE NAISSANCE, LES NATURALISÉS ET LES ÉTRANGERS EN 1911, 1921, 1936, 1946

SOURCE : Recensement de 1946, Volume I.

| AGE EN ANNÉES | FRANÇAIS DE NAISSANCE | | | | NATURALISÉS | | | | ÉTRANGERS | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1911 | 1921 | 1936 | 1946 | 1911 | 1921 | 1936 | 1946 | 1911 | 1921 | 1936 | 1946 |
| | 87 départements | 90 départements | 90 départements | 90 départements | 87 départements | 90 départements | 90 départements | 90 départements | 87 départements | 90 départements | 90 départements | 90 départements |
| 0-4 | 98,7 | 97,9 | 98,8 | 96,7 | 101 | 93,6 | 96,2 | 95,1 | 99,6 | 97,7 | 98,3 | 97,5 |
| 5-9 | 99,1 | 99,7 | 98,9 | 98,5 | 94,8 | 96,7 | 97,2 | 97 | 96,9 | 98,7 | 98,3 | 99,1 |
| 10-14 | 98,7 | 99,2 | 98,2 | 98,5 | 92,6 | 102 | 95,3 | 98 | 96,2 | 96,4 | 96,3 | 98,5 |
| 15-19 | 100,3 | 100,3 | 97,8 | 101,9 | 97,6 | 103,6 | 109,4 | 99,8 | 94,9 | 74,1 | 97,5 | 103,3 |
| 20-24 | 102,5 | 120,1 | 100,7 | 110,4 | 135,5 | 192,5 | 134,2 | 129,2 | 91,8 | 64,2 | 73,1 | 84,9 |
| 25-29 | 102,8 | 132,3 | 100,1 | 104,3 | 171,2 | 233,8 | 170,5 | 140,3 | 78,1 | 57,7 | 67,3 | 64,8 |
| 30-34 | 101,7 | 125,3 | 100,9 | 104,6 | 162,6 | 248 | 179,6 | 147,4 | 78,3 | 61,6 | 55,2 | 66,7 |
| 35-39 | 100,8 | 120,7 | 108,7 | 103,2 | 147,6 | 223,6 | 127,4 | 146,4 | 80,9 | 66,3 | 55,9 | 64 |
| 40-44 | 103,1 | 111,2 | 132,3 | 103,8 | 139,8 | 185,3 | 120,9 | 130,6 | 78,9 | 69,7 | 57,5 | 57,5 |
| 45-49 | 103,4 | 105,7 | 127,8 | 113,3 | 125,1 | 172,3 | 120,1 | 118,2 | 78,3 | 73,5 | 62,3 | 61,4 |
| 50-54 | 105,9 | 107,2 | 125,5 | 141,1 | 109,9 | 163 | 115,8 | 125,4 | 76,6 | 77,4 | 69,1 | 63,8 |
| 55-59 | 107,8 | 109,2 | 119,3 | 137,7 | 102,9 | 143 | 112,1 | 133,7 | 77,9 | 82,6 | 79,4 | 71,1 |
| 60-64 | 116,7 | 114,2 | 117 | 139,9 | 123 | 129,8 | 119,6 | 135,5 | 86,5 | 86,3 | 88,5 | 81,5 |
| 65-69 | 115,4 | 119,9 | 123,8 | 136,9 | 124,1 | 128,8 | 132,4 | 139,7 | 96,2 | 90,6 | 100 | 94,7 |
| 70-79 | 125,2 | 134,6 | 138,1 | 147,1 | 134,8 | 153,9 | 141,5 | 158,1 | 102,8 | 110,6 | 112,7 | 116,9 |
| 80 et plus | 154,2 | 165,8 | 183,3 | 196,7 | 173,2 | 199,7 | 181,4 | 219,9 | 131,2 | 148,4 | 141,4 | 171,6 |
| ENSEMBLE | 104 | 111,9 | 110,3 | 112,8 | 131,9 | 162,8 | 126,5 | 128,4 | 85,8 | 74,1 | 72,6 | 74,1 |

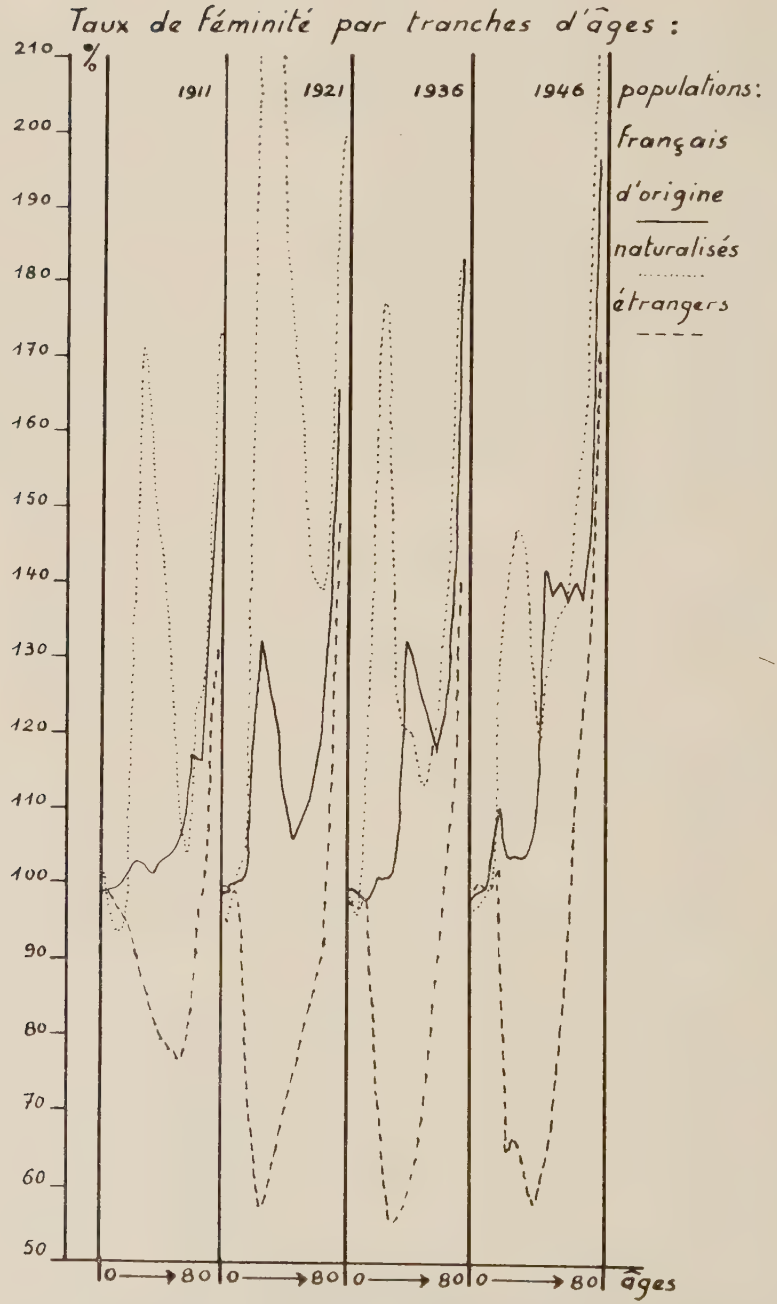


FIG. 13. - **Taux de féminité par tranches d'âges pour les Français de naissance, les naturalisés, les étrangers, en 1911, 1921, 1936, 1946.**

1936 : l'équirépartition tend à se rétablir pour les tranches d'âges 20-24 ans, 25-29 ans, 30-34 ans, épargnées par la guerre et correspondant aux tranches 5-9 ans, 10-14 ans, 15-19 ans de l'année 1921. La deuxième guerre mondiale et ses séquelles remettent en cause les normes de l'évolution naturelle;

1946 : le taux de féminité dépasse à nouveau la valeur 100 pour la tranche d'âges 20-24 ans. A partir de la tranche 45-49 ans, les effets de la première guerre s'ajoutent à ceux de la tendance normale pour donner des taux de féminité plus forts.

**B. - Population naturalisée.** — Les quatre recensements mettent en évidence une caractéristique particulière. Le taux de féminité est rapidement très fort. Deux maxima apparaissent dans les quatre pyramides et ont sensiblement la même valeur quelle que soit l'année. L'un est normal et se situe dans la tranche d'âges supérieure (80 ans et plus), l'autre se situe entre 25 et 34 ans ce qui, comparativement à une population normale, est exceptionnel. On note que ce maximum se reproduit dans chacun des quatre cas, ce qui montre que la distribution est stable. Par ailleurs, ce maximum est atteint d'une manière progressive quand on part des premières tranches d'âges.

Une telle stabilité prouve que ce sont les femmes dont l'âge est compris entre vingt et quarante ans qui se fixent le plus communément en France. Telle est la constatation fondamentale que l'on peut faire. Elle est renforcée par les effets des deux guerres, lesquelles ont touché les naturalisés de la même manière que les Français d'origine du sexe masculin. Les effets ressortent d'autant mieux que les effectifs masculins de cette population sont plus faibles.

**C. - Population étrangère.** — Cette population a aussi des caractéristiques qui sont stables. Les taux de féminité les plus forts se rencontrent aux âges extrêmes de la pyramide. C'est seulement à partir de soixante-dix ans qu'ils sont supérieurs à 100 ; entre dix-neuf et soixante-neuf ans, les hommes dominent très nettement. Les minima sont enregistrés en 1911 pour la tranche 50-54 ans, en 1921 pour la tranche 25-29 ans, en 1936 pour la tranche 30-34 ans, en 1946 pour la tranche 40-44 ans.

Dans chaque cas, le minimum n'est pas une valeur exceptionnelle, on l'atteint par degrés successifs, que l'on parte du bas ou du haut de la pyramide.

On constate ainsi la présence de trois évolutions stables, mis à part les effets des deux guerres; cette stabilité prouve qu'il existe des comportements qui sont propres à chaque population. Ces comportements sont opposés pour les deux populations internationalement mobiles.

*SECTION II*

## L'ÉTAT MATRIMONIAL

Le tableau n° 11 présente, pour chaque sexe, la répartition des trois populations entre les quatre états : célibataire, marié, veuf, divorcé. Le tableau n° 12 donne, pour chaque sexe, la répartition de cent personnes prises parmi les Français de naissance, les naturalisés, les étrangers, entre les quatre états. La série relative aux naturalisés n'est pas complète. Jusqu'en 1911, inclusivement, les naturalisés sont comptés, pour cette répartition, avec les Français de naissance. Ce n'est qu'à partir de 1921 que les recensements présentent une classification plus nuancée qui permet de suivre l'évolution de l'état matrimonial pour les trois populations.

L'analyse de ces deux tableaux est difficile. Aussi a-t-on porté les données du tableau n° 12 sur un graphique triangulaire en groupant les veufs et les divorcés. Le graphique n° 14 ci-contre, est construit de la manière suivante ; en désignant par :

— E, l'effectif de chaque sexe dans chaque population;

— C, le nombre des personnes célibataires de E;

— M, le nombre de personnes mariées de E;

— VD, le nombre de personnes veuves ou divorcées de E;
l'égalité suivante est toujours satisfaite :

$$(10) \quad E = C + M + VD$$

et peut se mettre sous la forme, E n'étant pas nul :

$$(11) \quad 1 = \frac{C}{E} + \frac{M}{E} + \frac{VD}{E}$$

ou encore :

$$(12) \quad 100 = \frac{100\ C}{E} + \frac{100\ M}{E} + \frac{100\ VD}{E}$$

Chaque pourcentage est alors porté sur une échelle dont le support est un côté du triangle équilatéral du graphique n° 14.

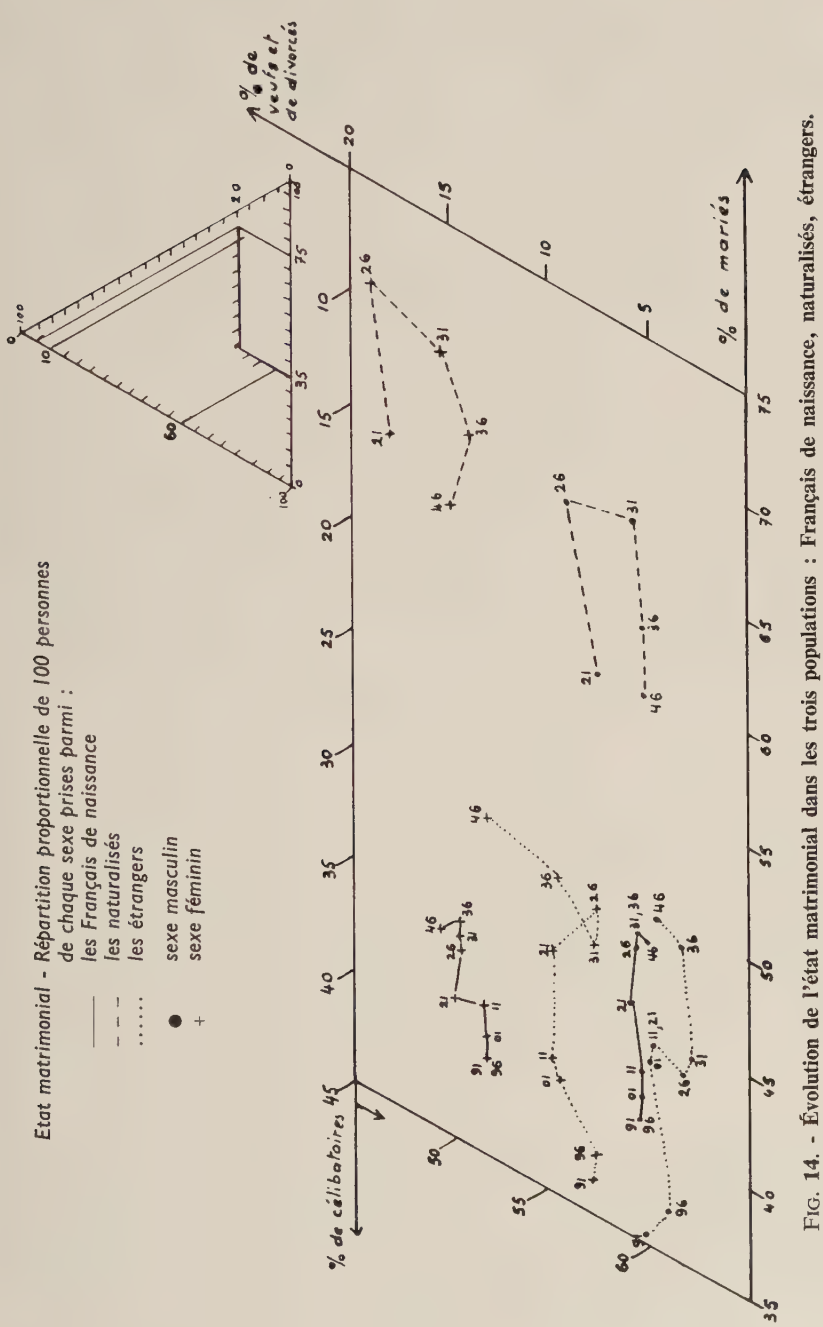


FIG. 14. - Évolution de l'état matrimonial dans les trois populations : Français de naissance, naturalisés, étrangers.

Ce graphique met à jour les faits généraux suivants :

— pour les Français d'origine et les étrangers, le nombre des célibataires diminue à mesure que le temps s'écoule;

— pour les naturalisés, le pourcentage de personnes mariées a toujours été très important.

Ces deux faits sont valables pour chaque sexe;

— le pourcentage de la catégorie « veufs et divorcés » est plus important chez les femmes que chez les hommes, quelle que soit la population. Pour les Français de naissance et les naturalisés, les effets des deux guerres aggravent cette tendance normale.

Outre ces trois faits généraux, le graphique n° 14 apporte des indications qui complètent utilement celles de l'analyse précédente. On remarque que le tracé relatif aux femmes naturalisées est très loin de la droite d'équirépartition entre les états de « célibataire » et de « marié », et plus loin de cette droite que le tracé relatif aux hommes. Les deux tracés relatifs à la population naturalisée se détachent très nettement des quatre autres : ceci traduit une situation particulière que le schéma simplifié suivant illustre.

Une population P comprend H hommes et F femmes. On suppose que l'égalité :

$$(13) \quad H = F$$

est vérifiée; le taux de féminité est alors égal à 100. Si l'on suppose la bigamie exclue, il est possible de former $\frac{P}{2}$ couples. Or, pour pouvoir contracter mariage, il faut avoir un âge fixé par la loi. Admettons, pour simplifier, que cet âge soit le même pour les représentants de chaque sexe. Généralement cette hypothèse n'est pas satisfaite et, dans presque tous les pays, la femme peut se marier à un âge qui est inférieur à celui fixé pour l'homme. L'hypothèse proposée détermine les répartitions suivantes :

$$(14) \quad P = P_1 + P_2$$
$$(15) \quad H = H_1 + H_2$$
$$(16) \quad F = F_1 + F_2$$

dans lesquelles les lettres affectées de l'indice 1 représentent les éléments de la population qui ne sont pas en âge de se marier et les lettres suivies de l'indice 2 les éléments qui peuvent contracter mariage. Toujours pour simplifier, on supposera que les égalités ci-dessous sont constamment satisfaites :

$$(17) \quad H_1 = F_1 \qquad (19) \quad H_1 + F_1 = P_1$$
$$(18) \quad H_2 = F_2 \qquad (20) \quad H_2 + F_2 = P_2$$

Ceci admis, tout mariage implique l'union d'un élément $m_h$ pris dans l'ensemble $H_2$, avec un élément $m_f$ pris dans l'ensemble $F_2$. Les couples ainsi formés constituent les éléments de l'ensemble M des personnes mariées. Si de plus M représente le nombre total de personnes mariées, alors on a $\frac{M}{2}$ éléments tels que $m_h$, et $\frac{M}{2}$ éléments tels que $m_f$.

En supposant que le nombre de veufs et de divorcés est nul, le nombre de célibataires a pour expression :

$$(21) \quad C = P - M$$

ou encore :

$$(22) \quad C = P_1 + (P_2 - M)$$

Autrement dit, le nombre de célibataires dépend du nombre de sujets qui ne sont pas en âge de se marier ($P_1$) et du nombre de sujets qui, étant en âge de se marier ne se marient pas ($P_2 - M$).

Tout ceci est bien évident, dira-t-on. Acceptons l'évidence et montrons l'utilité du propos.

Appelons P′, P″, P‴, trois populations distinctes qui sont soumises aux mêmes dispositions légales concernant l'âge du mariage. Ces trois populations ont une structure des âges qui leur est propre et qui détermine, par exemple, les relations suivantes :

$$(23) \quad C' > C'' > C''' \qquad (24) \quad P'_1 > P''_1 \qquad (25) \quad P''_1 = P'''_1$$

$$(26) \quad P'_2 = P''_2 = P'''_2$$

Le plus grand nombre de célibataires dans la population P′ tient à la structure des âges des trois populations et non à l'attitude devant le mariage; telle est la conclusion quand on compare P′ aux deux autres populations. La conclusion n'est pas la même quand on compare P″ et P‴ qui ont, cette fois, même structure par rapport à l'âge du mariage. Le plus grand nombre de célibataires dans P″ tient à l'attitude devant le mariage. Pour que l'inégalité

$$C'' \geqslant C'''$$

soit satisfaite, quand les égalités :

$$P''_1 = P'''_1 \quad \text{et} \quad P''_2 = P'''_2 \text{ le sont, il faut que l'inégalité}$$

$$M'' \leqslant M'''$$

soit aussi satisfaite.

Autrement dit, l'analyse de l'état matrimonial n'est valable que si elle est accompagnée de l'analyse de la structure des âges. Aussi anticipera-t-on un peu en faisant état de certains résultats établis dans la section III. La planche 15 ci-après, donne la répartition de 10 000 personnes de chaque population entre les tranches d'âges quinquennales et pour chaque sexe. Les pyramides relatives à la population naturalisée expliquent la position particulière occupée par les deux tracés du graphique nº 14. On constate que ces pyramides peuvent subir un retournement autour de leur base sans que leur allure générale soit changée. La raison en est simple : la population naturalisée ne comprend qu'un faible nombre d'adolescents et d'enfants. Cette particularité tient à la loi de formation de cette population.

Dans la plupart des cas, les hommes qui ont la qualité d'étrangers acquièrent la nationalité française au moment de leur majorité, s'ils sont nés en France. Pour les femmes étrangères, la qualité de naturalisée s'acquiert très souvent par le mariage avec un Français d'origine. Ce sont donc des adultes qui alimentent directement la population naturalisée. Enfin, un troisième point vient renforcer l'effet produit par les deux premiers : tout enfant né de parents naturalisés est français de naissance. Autrement dit, la pyramide des naturalisés est uniquement constituée, à sa base, par les enfants des familles étrangères qui obtiennent la qualité de naturalisés après leur fixation en France. La situation peut même être paradoxale. Par exemple, une famille étrangère a deux enfants, la naturalisation est accordée aux parents, les deux enfants vivants entrent, eux aussi, dans la catégorie naturalisés, alors que tous les enfants qui naîtront, par la suite, seront français d'origine.

L'allure particulière des pyramides de cette population s'explique ainsi facilement. L'entrée dans cette catégorie ne dépend pas de la naissance, mais d'une décision qui est en partie fonction de l'âge des sujets auxquels elle s'applique. Il reste cependant à expliquer pourquoi la catégorie « marié » est plus importante chez les femmes que chez les hommes : ceci appelle l'énumération de tous les cas possibles.

Pour un couple, le représentant de chaque sexe peut appartenir à l'une des trois catégories : Français d'origine, naturalisé, étranger. Il existe donc neuf types différents de couple quand on considère l'appartenance de chaque élément à l'une des trois catégories. Par ailleurs, l'un des deux conjoints peut résider en France ou hors de France et il faudra dire s'il s'agit de l'homme ou de la femme. Quatre cas sont encore possibles, mais l'un d'entre eux n'appartient pas aux définitions qui limitent cette étude. Quand les deux conjoints sont hors de France, ils sortent du champ d'investigation que l'on s'est fixé. Au total, il reste vingt-sept situations distinctes pour un couple et, *a priori*, ces vingt-sept situations sont toutes également probables. Il a été impossible de trouver les fréquences observées qui correspondent à chaque situation. Il est donc impossible d'atteindre la

certitude. On a essayé de départager les cas d'une manière approximative et encore très grossière.

Le tableau n° 11 permet quelques constatations (cf. p. 110) :

— dans la population d'origine française, les femmes mariées sont en plus grand nombre que les hommes mariés. Deux interprétations sont possibles : ou bien l'excédent de femmes mariées provient du mariage d'une Française avec un étranger, ou bien cet excédent est dû à l'absence du conjoint, Français d'origine, qui se trouve hors des limites de la France métropolitaine. On note que cet excédent est de l'ordre de 50 000 pour l'un quelconque des neuf recensements;

— dans la population étrangère, les hommes mariés sont plus nombreux que les femmes mariées. La différence est variable, de 20 000 en 1891, elle passe à 250 000 en 1931. Deux interprétations sont encore possibles : ou bien les étrangers se marient de plus en plus fréquemment avec des femmes françaises de naissance, ou bien les étrangers mariés dans leur pays d'origine viennent en France sans leur famille;

— dans la population naturalisée, le nombre de femmes mariées est supérieur à celui des hommes mariés. La différence est de 44 000 en 1921, 52 000 en 1926, 40 000 en 1931, 50 000 en 1936, 85 000 en 1946. Ici encore, les deux interprétations sont possibles : ou bien le conjoint est hors de France, ou bien la femme naturalisée est mariée avec un Français d'origine ou un étranger.

Pris isolément, chaque excédent laisse place, pour une même population, aux deux interprétations. Quand on considère la population totale, les choses se modifient. On peut d'abord supposer que les différences enregistrées sont imputables aux mariages qui se font entre deux personnes qui n'ont pas la même nationalité. On voit que l'hypothèse ne peut se soutenir que jusqu'en 1911 et qu'elle implique essentiellement le mariage d'une Française d'origine ou d'une naturalisée avec un étranger. Ce sont seulement ces deux types de mariage qui pourraient entraîner la compensation globale des différences enregistrées.

A partir de 1921, cette hypothèse ne peut plus être maintenue, puisque les hommes étrangers et mariés restent largement excédentaires quand on fait jouer les compensations entre les nationalités. Il faut alors admettre qu'un nombre important d'étrangers mariés du sexe masculin sont venus en France seuls; le chiffre de 100 000 est sans doute un minimum pour l'année 1931.

Si l'hypothèse ne peut plus être maintenue à partir de l'année 1921, il est difficile d'admettre sa seule existence avant la guerre de 1914-1918, il faudrait admettre, du même coup, une brusque modification des attitudes.

Ce qui apparaît comme le plus plausible, compte tenu de la législation en vigueur et relative à l'acquisition de la nationalité française, peut se résumer ainsi :

— les Français d'origine se marient assez fréquemment avec des étrangères qui passent alors dans la catégorie des naturalisés; les mariages des Françaises d'origine avec des étrangers sont beaucoup moins fréquents; il en résulte une persistance des taux de féminité élevés pour l'ensemble de la population présente, notamment pour les tranches d'âges situées au-dessus de vingt ans.

## *SECTION III*

## L'AGE

Pour faciliter les comparaisons, chaque population a été ramenée à dix mille habitants. On a pu construire vingt-cinq pyramides d'âges qui sont réparties en trois catégories :

— Français d'origine; elle comprend neuf pyramides;

— naturalisés; elle comprend sept pyramides;

— étrangers; elle comprend neuf pyramides.

Les recensements de 1891 et de 1896 n'ont pas fait la répartition entre les Français d'origine et les naturalisés qui se trouvent ainsi groupés. L'inconvénient qui en résulte est négligeable pour la population d'origine française, le nombre de naturalisés étant très faible en début de période. Cette confusion prive seulement d'une information supplémentaire pour les naturalisés (cf. fig. 15).

Il est inutile d'insister sur les caractères propres de la population d'origine française, ils sont aujourd'hui bien connus. Rappelons simplement l'essentiel :

— la faiblesse de la natalité a entraîné un vieillissement général de la population;

— la guerre de 1914-1918 a eu deux effets principaux : diminution des effectifs masculins dans les tranches d'âges qui correspondent à celles des combattants; forte diminution des naissances entre 1914-1918, d'où l'apparition d'une classe d'âges creuse.

A mesure que le temps s'écoule, ces deux marques progressent vers le haut de la pyramide qui s'amincit, alors que sa base a tendance à s'élargir. Tels sont les principaux résultats que l'on peut suivre sur la figure 15 et sur le tableau n° 14. On insistera davantage sur les résultats relatifs aux deux autres populations.

## § 1. - Population étrangère (cf. figure 15 et tableau nº 16)

Trois faits ressortent nettement. Le plus évident résulte de la comparaison qui porte, d'une part sur les pyramides des années 1891, 1896, 1901, 1911, d'autre part sur les pyramides des années 1921, 1926, 1931, 1936, 1946. Les quatre premières ont une allure très semblable; l'analogie tient à deux caractéristiques principales :

— bien que les hommes soient plus nombreux que les femmes, la répartition entre les deux sexes reste stable;

— le groupe des enfants et des adolescents est très faible.

A partir de 1921, ces deux caractéristiques prennent une nouvelle ampleur et modifient l'allure générale des pyramides qui, par ailleurs, ne traduisent plus la même stabilité d'un recensement à l'autre. Or, depuis 1921, le nombre d'étrangers aconsidérablement augmenté : on en déduit que l'augmentation n'a pas joué de manière uniforme sur toutes les classes d'âges. Le recensement de 1921 marque une transformation. En 1926, l'importance relative du sexe masculin augmente encore, en même temps qu'apparaît un fait nouveau : l'existence d'un groupe important d'enfants dont l'âge est compris entre 0 et 4 ans. Ce groupe vient donner une assise naturelle à cette population qui en était dépourvue.

En 1931, les deux faits se maintiennent et ont une expression quantitative maximale : on enregistre la forte prédominance de l'élément masculin et l'adjonction d'une nouvelle génération d'enfants qui soutient celle de la période précédente. En 1936, un déclin s'amorce : on constate le fléchissement des effectifs masculins et celui de la nouvelle génération d'enfants. En 1946, le déclin se poursuit et la base de la pyramide s'amenuise de plus en plus.

Les cinq dernières pyramides n'ont pas entre elles la ressemblance qui caractérise les quatre premières. La stabilité fait place à des transformations successives. Deux types d'immigration ont alterné entre 1921 et 1946. On peut dire que les recensements des années 1921 et 1946 font ressortir une immigration masculine et individuelle, alors que les trois recensements de 1926, 1931, 1936 mettent en évidence une immigration à caractère familial bien marqué. Le résultat est important : il montre qu'un choix est possible entre deux types d'immigration.

On s'attachera maintenant à la comparaison des tranches d'âges modales, c'est-à-dire celles qui réunissent, à chaque recensement, les effectifs les plus importants. Un autre fait, moins évident que les précédents apparaît. On voit d'abord que, dans chaque pyramide, la classe modale n'est pas une classe exceptionnelle. On qualifie de classe exceptionnelle celle qui serait nettement détachée des autres qui la précèdent et qui la suivent. On peut observer, dans tous les cas, que toute classe modale est

environnée par des classes dont les effectifs sont sensiblement voisins. La classe modale est bien, dans ces conditions, la classe représentative de l'âge le plus fréquemment enregistré pour tout étranger. Le tableau n° 13, ci-dessous, donne les résultats. D'une manière générale, on voit que les étrangers sont des adultes jeunes. Jusqu'en 1921, les femmes avaient, dans l'ensemble, cinq ans de moins que les hommes. A partir de 1926, l'âge n'est plus une caractéristique spécifique qui accompagne la différence de sexe.

TABLEAU XIII

CLASSE D'AGES MODALE CHEZ LES ÉTRANGERS DE CHAQUE SEXE DE 1891 A 1946

| Recensement | Classe modale | |
|---|---|---|
| | Sexe masculin | Sexe féminin |
| 1891 | 25-29 | 20-24 |
| 1896 | 30-34 | 20-24 |
| 1901 | 25-29 | 20-24 |
| 1911 | 25-29 | 20-24 |
| 1921 | 25-29 | 20-24 |
| 1926 | 25-29 | 25-29 |
| 1931 | 25-29 | 25-29 |
| 1936 | 30-34 | 30-34 |
| 1946 | 40-44 | 40-44 |

En fin de période, apparaît un phénomène de vieillissement. Ce fait est important. Quand on le rapproche de l'évolution de la base de la pyramide au cours des quatre derniers recensements, on en conclut que le vieillissement relatif des étrangers est dû à ceux d'entre eux qui, gardant leur nationalité d'origine, se sont fixés en France avec leur famille depuis 1921.

En effet, la première classe d'âges de 0 à 4 ans qui apparaît avec un effectif important au recensement de 1921, constitue, quinze ans après, la classe des jeunes la plus importante (15-19 ans). De même, la classe 0-4 ans de 1926, constitue la classe 10-14 ans de 1936 et la classe 0-4 ans de 1936, constitue la classe 5-9 ans de 1946.

Tous ces jeunes ont progressé dans la pyramide des âges en même temps que leur parents. L'immigration familiale apparaît ainsi comme celle qui se fixe pour une longue durée dans le pays d'accueil. Les étrangers se répartissent donc en deux groupes distincts :

— l'un réunissant de jeunes adultes, essentiellement des hommes, pour la plupart célibataires ou, s'ils sont mariés, venus en France sans leur famille;

— l'autre groupant des ménages d'étrangers et leurs enfants, nés en France pour la plupart.

Le premier groupe obéit à une certaine opportunité, il reste très mobile et en mesure d'effectuer un mouvement de va-et-vient entre la France et les pays d'origine. Le second groupe paraît agir avec plus de pondération. Moins mobile que le précédent, son existence se manifeste clairement quand un mouvement général de retrait se produit, qui ramène les éléments du premier groupe vers leur pays d'origine. Les pyramides des années 1936 et 1946 montrent que les éléments les plus mobiles sont de moins en moins nombreux. Cette diminution ne correspond pas nécessairement à un départ, elle peut aussi correspondre au passage de la catégorie « étranger » à la catégorie « naturalisé ». On ne peut valablement conclure qu'après examen de cette catégorie.

## § 2. - **Population naturalisée** (cf. figure 15 et tableau n° 15)

Les distributions sont caractérisées par la faiblesse des effectifs aux jeunes âges, faiblesse qui tient aux dispositions législatives : l'enfant né de parents naturalisés est français de naissance. La population naturalisée serait donc vouée à la disparition si elle n'était pas directement pourvue par les transferts en provenance de la catégorie « étranger ».

Une deuxième caractéristique est nette : la supériorité permanente des effectifs féminins sur les effectifs masculins. Cette supériorité est due à la méthode des recensements qui classent dans la catégorie « naturalisé » toute femme étrangère mariée avec un Français de naissance. Sans doute, cette classification ne respecte pas la lettre de la loi; cependant, elle met en évidence la fréquence de tels mariages.

L'analyse des classes modales permet d'apporter quelques précisions supplémentaires. Le tableau n° 17, ci-dessous, donne les résultats. En toute rigueur, il n'existe qu'une seule classe modale pour un recensement et un sexe donnés. On a cru bon de porter les deux classes qui correspondent

Tableau XVII

CLASSE D'AGES MODALE CHEZ LES NATURALISÉS DE CHAQUE SEXE DE 1901 A 1946

| Recensement | Classe modale | |
|---|---|---|
| | Sexe masculin | Sexe féminin |
| 1901 | 25-29 et 40-44 | 25-29 |
| 1911 | 35-39 | 35-39 |
| 1921 | 40-44 | 35-39 |
| 1926 | 20-24 45-49 | 35-39 |
| 1931 | 20-24 40-44 | 35-39 |
| 1936 | 20-24 35-39 | 35-39 |
| 1946 | 20-24 45-49 | 20-24 et 30-34 |

aux deux maxima relatifs, quand ces deux maxima sont très voisins et se produisent pour des âges très différents.

D'une manière générale, les hommes sont les plus nombreux entre 20 et 24 ans et entre 40 et 49 ans. L'importance de la première tranche d'âges est due à l'arrivée de la majorité et à la possibilité offerte à l'étranger, qui réunit à ce moment-là certaines conditions, d'opter pour la nationalité française. La faiblesse de la tranche d'âges 20-24 ans dans la pyramide des âges des étrangers s'explique, en partie, par cette particularité traduisant les nombreux transferts qui se produisent alors de cette catégorie vers la catégorie des naturalisés. Une autre raison intervient également. Dans presque tous les pays, le service militaire est obligatoire pour les hommes et s'effectue, à peu près partout, à partir de 20 ans. Ceci implique, pour l'étranger qui désire garder sa nationalité d'origine et qui a moins de vingt ans, un retour, définitif ou temporaire, dans sa nation d'origine.

L'importance de la deuxième tranche mentionnée tient à une autre raison. La qualité de naturalisé n'est pas immédiatement accordée aux étrangers qui viennent en France après leur majorité. Un temps plus ou moins long s'écoule, dont la durée dépend de la volonté du pays d'accueil. Aussi voit-on l'âge de la naturalisation s'abaisser au moment où les étrangers ont tendance à retourner dans leur pays d'origine (1911, 1936) et s'élever quand les étrangers affluent vers la France (1921, 1926, 1931). A ce titre, l'année 1946 paraît être une exception : l'âge de la naturalisation devrait être plus bas. Il ne faut pas oublier aussi que cet âge dépend directement de celui des étrangers. Or, on a pu constater un net vieillissement de ces derniers; les faits concordent donc.

Pour le sexe féminin, on ne relève qu'une seule classe d'âges atteinte par degrés successifs à partir des deux extrémités de la pyramide. La classe 35-39 ans apparaît cinq fois sur sept. Une telle fréquence traduit une grande stabilité du phénomène. On en a vu précédemment la raison. Le mariage d'une étrangère avec un Français de naissance et la méthode d'enregistrement d'un tel mariage par les recensements, expliquent, en grande partie, la présence de cette classe modale.

Finalement, l'ensemble des constatations que l'on a pu faire conduit aux conclusions suivantes :

— l'apport extérieur se décompose en deux masses distinctes, l'une qui tend à l'immobilité, sur le plan international, en se fixant en France, l'autre qui garde la liberté de son mouvement et donne à l'évolution de l'apport extérieur son allure oscillante. A des arrivées souvent massives, correspondent des retours moins nombreux mais en nombre suffisant pour mettre en doute l'efficacité d'une politique d'immigration qui a pour but de donner au pays un complément démographique capable de modifier les tendances d'une évolution naturelle caractérisée par la faiblesse de la natalité et troublée par des pertes importantes subies lors du premier

conflit mondial. On constate, en effet, que le taux global de féminité de la population présente totale est maximum en 1946, que la population d'origine française a vieilli, que les naturalisés ont vieilli, que les étrangers restés sur le territoire national ont vieilli. Autrement dit, l'immigration telle qu'elle a été conçue, n'a eu que des effets temporaires. Une telle conclusion est pessimiste. On sait qu'elle est aujourd'hui dépassée et que la forte reprise de la natalité française écarte, pour quelques années au moins, tout danger. Si le démographe est satisfait, par contre, l'économiste ne trouve aucun sujet de contentement. C'est ce que l'on montrera maintenant.

TABLEAU XI

## ÉTAT MATRIMONIAL DES FRANÇAIS DE NAISSANCE, DES NATURALISÉS, DES ÉTRANGERS

C = célibataire; M = marié; V = veuf; D = divorcé; T = total

| État | Français de naissance | | Naturalisés | | Étrangers | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 1 C..... | 9 889 070 | 9 168 572 | — | — | 353 653 | 295 085 |
| 8 M..... | 7 429 913 | 7 465 228 | — | — | 210 392 | 191 451 |
| 9 V..... | 998 623 | 2 016 537 | — | — | 34 027 | 44 241 |
| 1 D..... | 16 055 | 19 176 | — | — | 621 | 741 |
| 1 T..... | 18 333 661 | 18 669 513 | — | — | 598 693 | 531 518 |
| 1 C..... | 9 877 630 | 9 194 214 | — | — | 317 158 | 271 660 |
| 8 M..... | 7 478 363 | 7 543 954 | — | — | 212 634 | 184 900 |
| 9 V..... | 1 011 274 | 2 111 669 | — | — | 25 592 | 39 963 |
| 6 T..... | 18 367 267 | 18 849 837 | — | — | 555 384 | 496 523 |
| 1 C..... | 9 639 416 | 8 872 863 | — | — | 287 762 | 241 493 |
| 9 M..... | 7 658 624 | 7 693 631 | — | — | 229 975 | 192 052 |
| 0 V..... | 942 553 | 2 291 661 | — | — | 26 599 | 44 525 |
| 1 D..... | 36 732 | 48 711 | — | — | | |
| T..... | 18 277 325 | 18 906 866 | — | — | 544 336 | 478 070 |
| 1 C..... | 9 565 511 | 8 739 400 | — | — | 320 578 | 253 814 |
| 9 M..... | 8 013 306 | 8 080 443 | — | — | 264 913 | 223 934 |
| 1 V..... | 910 257 | 2 370 243 | — | — | 25 595 | 46 846 |
| 1 D..... | 63 114 | 83 413 | — | — | 2 389 | 2 833 |
| T..... | 18 552 188 | 19 273 499 | — | — | 613 475 | 527 427 |
| 1 C..... | 8 481 496 | 8 566 497 | 32 706 | 28 241 | 458 384 | 288 718 |
| 9 M..... | 7 994 985 | 8 087 016 | 56 944 | 100 872 | 383 026 | 301 120 |
| 2 V..... | 905 539 | 2 771 687 | 6 401 | 27 263 | 34 133 | 58 795 |
| 1 D..... | 85 951 | 118 002 | 720 | 1 196 | 4 371 | 3 477 |
| T..... | 17 467 971 | 19 543 202 | 96 771 | 157 572 | 879 914 | 652 110 |
| 1 C..... | 8 390 711 | 8 340 273 | 22 610 | 16 106 | 749 521 | 446 886 |
| 9 M..... | 8 480 215 | 8 590 154 | 60 136 | 112 854 | 609 666 | 481 450 |
| 2 V..... | 852 248 | 2 685 516 | 6 632 | 28 095 | 39 217 | 71 287 |
| 6 D..... | 91 458 | 139 844 | 745 | 1 549 | 6 409 | 4 899 |
| T..... | 17 814 632 | 19 755 787 | 90 123 | 158 604 | 1 404 813 | 1 004 522 |
| 1 C..... | 8 493 844 | 8 263 459 | 41 840 | 30 962 | 863 170 | 478 319 |
| 9 M..... | 8 683 122 | 8 918 054 | 103 555 | 143 073 | 744 824 | 495 268 |
| 3 V..... | 823 202 | 2 706 816 | 7 797 | 30 552 | 40 620 | 78 957 |
| 1 D..... | 101 123 | 162 918 | 1 231 | 2 221 | 7 348 | 6 191 |
| T..... | 18 101 291 | 20 051 247 | 154 423 | 206 808 | 1 655 962 | 1 058 735 |
| 1 C..... | 8 516 994 | 8 244 533 | 75 184 | 56 046 | 600 613 | 391 831 |
| 9 M..... | 8 840 387 | 8 978 230 | 141 461 | 192 631 | 626 382 | 448 331 |
| 3 V..... | 818 074 | 2 759 320 | 9 943 | 36 627 | 39 014 | 78 763 |
| 6 D..... | 120 463 | 190 309 | 1 558 | 3 197 | 7 342 | 5 960 |
| T..... | 18 295 918 | 20 172 392 | 228 146 | 288 501 | 1 273 351 | 824 885 |
| 1 C..... | 8 288 776 | 8 151 863 | 134 127 | 102 604 | 418 096 | 272 934 |
| 9 M..... | 8 313 480 | 8 516 712 | 219 262 | 304 630 | 532 224 | 372 164 |
| 4 V..... | 742 064 | 2 839 816 | 16 069 | 65 361 | 42 047 | 90 901 |
| 6 D..... | 158 776 | 239 932 | 4 099 | 6 992 | 9 100 | 6 153 |
| T..... | 17 503 096 | 19 748 323 | 373 557 | 479 587 | 1 001 467 | 742 152 |

TABLEAU XII

## ÉTAT MATRIMONIAL, RÉPARTITION PROPORTIONNELLE POUR CENT PERSONNES DE CHAQUE SEXE ET DE CHAQUE CATÉGORIE DE POPULATION

| État | Français de naissance | | Naturalisés | | Étrangers | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 1 C..... | 53,9 | 47,7 | — | — | 59,1 | 55,5 |
| 8 M..... | 40,5 | 38,9 | — | — | 35,1 | 36,0 |
| 9 V et D. | 5,6 | 13,4 | — | — | 5,8 | 8,5 |
| 1 T..... | 100,0 | 100,0 | — | — | 100,0 | 100,0 |
| 1 C..... | 53,8 | 47,7 | — | — | 57,1 | 54,7 |
| 8 M..... | 40,7 | 39,0 | — | — | 38,3 | 37,2 |
| 9 V et D. | 5,5 | 13,3 | — | — | 4,6 | 8,1 |
| 6 T..... | 100,0 | 100,0 | — | — | 100,0 | 100,0 |
| 1 C..... | 52,7 | 46,9 | — | — | 52,9 | 50,5 |
| 9 M..... | 41,9 | 40,7 | — | — | 42,2 | 40,2 |
| 0 V et D. | 5,4 | 12,4 | — | — | 4,9 | 9,3 |
| 1 T..... | 100,0 | 100,0 | — | — | 100,0 | 100,0 |
| 1 C..... | 51,48 | 45,30 | — | — | 52,10 | 48,03 |
| 9 M..... | 43,27 | 41,99 | — | — | 43,34 | 42,56 |
| 1 V et D. | 5,25 | 12,71 | — | — | 4,56 | 9,41 |
| 1 T..... | 100,00 | 100,00 | — | — | 100,00 | 100,00 |
| 1 C..... | 48,56 | 43,84 | 33,80 | 17,93 | 52,09 | 44,28 |
| 9 M..... | 45,77 | 41,38 | 58,84 | 64,00 | 43,53 | 46,18 |
| 2 V et D. | 5,67 | 14,78 | 7,36 | 18,07 | 4,38 | 9,54 |
| 1 T..... | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| 1 C..... | 47,1 | 42,2 | 25,00 | 10,2 | 53,3 | 44,5 |
| 9 M..... | 47,6 | 43,5 | 66,70 | 71,1 | 43,4 | 47,9 |
| 2 V et D. | 5,3 | 14,3 | 8,30 | 18,7 | 3,3 | 7,6 |
| 6 T..... | 100,0 | 100,0 | 100,00 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| 1 C..... | 46,9 | 42,2 | 27,5 | 15,0 | 52,1 | 44,2 |
| 9 M..... | 47,9 | 43,5 | 66,7 | 71,2 | 45,0 | 47,8 |
| 3 V et D. | 5,2 | 14,3 | 5,8 | 15,8 | 2,9 | 8,0 |
| 1 T..... | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| 1 C..... | 46 55 | 40,87 | 32,96 | 19,43 | 47,17 | 42,37 |
| 9 M..... | 48,33 | 44,51 | 62,00 | 66,76 | 49,20 | 48,47 |
| 3 V et D. | 5,12 | 14,62 | 5,04 | 13,81 | 3,63 | 9,16 |
| 6 T..... | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |
| 1 C..... | 47,35 | 41,28 | 35,90 | 21,39 | 41,75 | 36,77 |
| 9 M..... | 47,50 | 43,12 | 58,70 | 63,52 | 53,14 | 50,15 |
| 4 V et D. | 5,15 | 15,60 | 5,40 | 15,09 | 5,11 | 13,08 |
| 6 T..... | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 | 100,00 |

REMARQUE : Jusqu'en 1911, inclusivement, les naturalisés sont comptés avec les Français de naissance. Ce n'est que depuis le recensement de 1921 que la répartition, pour les quatre états matrimoniaux, est faite en fonction des trois catégories de population.

SOURCES recensement de
1891 : Volume " Étrangers ", page XL.
1896 : français page 58, étranger page 109.
1901 : Tome IV, page 15.
1911 : Tome I, 2e partie, page 20.
1921 : Tome I, 2e partie, page 26.
1926 : Tome I, 2e partie, page 34.
1931 : Tome I, 2e partie, page 36.
1936 : Volume II, page 181.
1946 : Volume II, page 181.

TABLEAU XIV

## RÉPARTITION DE LA POPULATION ENTRE LES TRANCHES D'AGES QUINQUENNALES

### FRANÇAIS D'ORIGINE

— Nombres absolus.

| AGES | 1946 | | 1936 | | 1931 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 0-4 . | 1 420 611 | 1 373 973 | 1 592 707 | 1 573 763 | 1 712 397 | 1 673 921 |
| 5-9 . | 1 331 110 | 1 311 799 | 1 611 433 | 1 593 868 | 1 677 953 | 1 639 750 |
| 10-14. | 1 489 585 | 1 467 127 | 1 667 101 | 1 637 091 | 1 103 523 | 1 070 142 |
| 15-19. | 1 494 760 | 1 523 125 | 1 070 083 | 1 046 540 | 1 426 398 | 1 422 288 |
| 20-24. | 1 389 465 | 1 533 404 | 1 364 480 | 1 373 764 | 1 515 516 | 1 547 125 |
| 25-29. | 937 139 | 977 900 | 1 519 894 | 1 520 602 | 1 526 463 | 1 557 868 |
| 30-34. | 1 245 753 | 1 303 352 | 1 515 939 | 1 528 214 | 1 371 239 | 1 509 562 |
| 35-39. | 1 398 775 | 1 443 644 | 1 361 863 | 1 480 265 | 1 068 511 | 1 420 660 |
| 40-44. | 1 388 414 | 1 440 950 | 1 031 965 | 1 365 252 | 1 077 684 | 1 363 069 |
| 45-49. | 1 204 413 | 1 364 204 | 1 024 953 | 1 309 817 | 1 072 136 | 1 323 794 |
| 50-54. | 890 009 | 1 255 519 | 1 000 047 | 1 253 804 | 1 086 335 | 1 253 320 |
| 55-59. | 849 936 | 1 170 621 | 987 387 | 1 177 279 | 1 011 642 | 1 128 903 |
| 60-64. | 777 960 | 1 088 105 | 879 896 | 1 028 719 | 844 246 | 981 513 |
| 65-69. | 688 581 | 942 689 | 687 583 | 850 501 | 681 807 | 830 197 |
| 70-74. 75-79. 80 et +. | 812 533 | 1 195 102 | 792 048 | 1 093 166 | 745 565 | 1 013 370 |
| | 174 317 | 342 902 | 169 418 | 310 274 | 157 734 | 282 788 |
| TOTAL | 17 493 311 | 19 734 416 | 18 276 797 | 20 142 919 | 18 079 149 | 20 018 270 |
| | 37 227 727 | | 38 419 716 | | 38 097 419 | |

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE POUR 100 000 PERSONNES DES DEUX SEXES

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 0-4.. | 3 814 | 3 688 | 4 146 | 4 096 | 4 494 | 4 394 |
| 5-9.. | 3 575 | 3 521 | 4 193 | 4 148 | 4 404 | 4 305 |
| 10-14. | 4 000 | 3 940 | 4 338 | 4 260 | 2 898 | 2 809 |
| 15-19. | 4 013 | 4 091 | 2 785 | 2 725 | 3 743 | 3 732 |
| 20-24. | 3 731 | 4 118 | 3 553 | 3 576 | 3 979 | 4 060 |
| 25-29. | 2 516 | 2 627 | 3 956 | 3 958 | 4 006 | 4 089 |
| 30-34. | 3 344 | 3 500 | 3 945 | 3 977 | 3 598 | 3 963 |
| 35-39. | 3 758 | 3 876 | 3 545 | 3 852 | 2 806 | 3 730 |
| 40-44. | 3 728 | 3 870 | 2 686 | 3 552 | 2 829 | 3 578 |
| 45-49. | 3 234 | 3 664 | 2 667 | 3 409 | 2 814 | 3 475 |
| 50-54. | 2 390 | 3 374 | 2 602 | 3 264 | 2 851 | 3 289 |
| 55-59. | 2 283 | 3 143 | 2 569 | 3 063 | 2 656 | 2 963 |
| 60-64. | 2 089 | 2 922 | 2 290 | 2 678 | 2 215 | 2 578 |
| 65-69. | 1 848 | 2 532 | 1 790 | 2 212 | 1 790 | 2 179 |
| 70-74. 75-79. 80 et +. | 1 090 | 1 605 | 1 030 | 1 422 | 929 | 1 360 |
| | 468 | 918 | 441 | 807 | 415 | 742 |
| TOTAL | 46 991 | 53 009 | 47 571 | 52 429 | 47 455 | 52 545 |
| | 100 000 | | 100 000 | | 100 000 | |

TABLEAU XIV *(suite)*

| AGES | 1926 | | 1921 | | 1911 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 0-4.. | 1 741 397 | 1 714 376 | 1 171 018 | 1 142 942 | 1 708 607 | 1 685 230 |
| 5-9.. | 1 083 461 | 1 058 397 | 1 451 083 | 1 446 055 | 1 631 411 | 1 616 718 |
| 10-14. | 1 474 420 | 1 455 625 | 1 654 138 | 1 640 572 | 1 618 217 | 1 597 423 |
| 15-19. | 1 614 875 | 1 609 094 | 1 651 440 | 1 656 970 | 1 532 204 | 1 537 610 |
| 20-24. | 1 478 032 | 1 587 932 | 1 304 670 | 1 566 129 | 1 456 519 | 1 493 404 |
| 25-29. | 1 406 969 | 1 519 774 | 1 113 385 | 1 472 711 | 1 435 684 | 1 475 683 |
| 30-34. | 1 090 960 | 1 424 751 | 1 144 247 | 1 433 361 | 1 399 192 | 1 423 600 |
| 35-39. | 1 129 349 | 1 406 729 | 1 180 390 | 1 423 300 | 1 325 282 | 1 335 429 |
| 40-44. | 1 135 366 | 1 364 427 | 1 235 311 | 1 373 485 | 1 206 859 | 1 244 404 |
| 45-49. | 1 173 088 | 1 318 225 | 1 204 250 | 1 273 330 | 1 135 376 | 1 174 191 |
| 50-54. | 1 117 914 | 1 198 025 | 1 078 614 | 1 156 335 | 1 007 247 | 1 067 129 |
| 55-59. | 971 875 | 1 077 548 | 972 200 | 1 061 110 | 873 646 | 941 799 |
| 60-64. | 840 575 | 954 962 | 811 307 | 926 153 | 735 611 | 858 068 |
| 65-69. | 653 590 | 792 377 | 621 304 | 744 322 | 611 231 | 705 005 |
| 70-74. 75-79. 80 et + . | 712 361 | 964 000 | 700 602 | 942 115 | 669 885 | 838 966 |
| | 159 647 | 267 603 | 149 930 | 248 461 | 142 543 | 219 870 |
| | 17 784 299 | 19 713 845 | 17 440 889 | 19 507 351 | 18 489 514 | 19 215 589 |
| | 37 498 144 | | 36 948 240 | | 37 705 103 | |

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE POUR 100 000 PERSONNES DES DEUX SEXES

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 0-4.. | 4 645 | 4 571 | 3 169 | 3 094 | 4 532 | 4 469 |
| 5-9.. | 2 888 | 2 821 | 3 927 | 3 914 | 4 325 | 4 288 |
| 10-14. | 3 931 | 3 882 | 4 476 | 4 441 | 4 291 | 4 235 |
| 15-19. | 4 307 | 4 291 | 4 468 | 4 486 | 4 063 | 4 079 |
| 20-24. | 3 941 | 4 234 | 3 532 | 4 238 | 3 864 | 3 960 |
| 25-29. | 3 752 | 4 054 | 3 012 | 3 987 | 3 808 | 3 913 |
| 30-34. | 2 909 | 3 800 | 3 096 | 3 878 | 3 710 | 3 776 |
| 35-39. | 3 011 | 3 752 | 3 194 | 3 851 | 3 514 | 3 542 |
| 40-44. | 3 026 | 3 637 | 3 342 | 3 716 | 3 201 | 3 300 |
| 45-49. | 3 128 | 3 515 | 3 259 | 3 445 | 3 010 | 3 114 |
| 50-54. | 2 981 | 3 195 | 2 920 | 3 128 | 2 671 | 2 830 |
| 55-59. | 2 592 | 2 875 | 2 631 | 2 872 | 2 318 | 2 498 |
| 60-64. | 2 243 | 2 547 | 2 195 | 2 507 | 1 951 | 2 275 |
| 65-69. | 1 744 | 2 112 | 1 681 | 2 014 | 1 621 | 1 870 |
| 70-74. | 949 | 1 285 | 958 | 1 275 | 888 | 1 125 |
| 75-79. 80 et + . | 949 | 1 285 | 958 | 1 275 | 888 | 1 125 |
| | 426 | 712 | 406 | 671 | 378 | 583 |
| | 47 426 | 52 574 | 47 204 | 52 796 | 49 038 | 50 962 |
| | 100 000 | | 100 000 | | 100 000 | |

TABLEAU XIV *(suite)*

| AGES | 1901 | | 1896 | | RÉFÉRENCES |
|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | |
| 0-4.. | 1 754 119 | 1 754 511 | 1 612 725 | 1 609 127 | 1946 : Recensement de 1946, V. II. Tab. II page 3. |
| 5-9.. | 1 572 707 | 1 575 820 | 1 611 766 | 1 612 146 | |
| 10-14. | 1 581 554 | 1 572 611 | 1 632 367 | 1 627 883 | |
| 15-19. | 1 576 553 | 1 587 288 | 1 624 972 | 1 632 216 | 1936 : Recensement de 1946, V.II, Tab. II, page 3. |
| 20-24. | 1 495 608 | 1 546 798 | 1 570 171 | 1 661 088 | |
| 25-29. | 1 425 933 | 1 439 885 | 1 380 073 | 1 389 734 | |
| 30-34. | 1 312 691 | 1 342 925 | 1 343 924 | 1 346 475 | 1931 : Recensement de 1931, T. I, 2e P. pages 77 et 78. |
| 35-39. | 1 270 739 | 1 287 844 | 1 272 251 | 1 275 510 | |
| 40-44. | 1 165 665 | 1 186 632 | 1 149 671 | 1 158 860 | |
| 45-49. | 1 059 247 | 1 085 613 | 1 083 880 | 1 125 631 | 1926 : Recensement de 1931, T. I, 2e P. pages 77 et 78. |
| 50-54. | 960 058 | 1 050 693 | 987 733 | 1 027 976 | |
| 55-59. | 886 642 | 938 529 | 867 532 | 904 655 | |
| 60-64. | 755 689 | 826 446 | 749 661 | 802 412 | |
| 65-69. | 583 062 | 657 854 | 602 851 | 660 101 | 1921 : Recensement de 1921, T. I, 2e P. pages 74 et 75. |
| 70-74. | 485 089 | 508 660 | 434 452 | 482 373 | |
| 75-79. | 245 274 | 297 964 | 266 940 | 306 147 | |
| 80 et +. | 140 037 | 201 670 | 172 480 | 221 877 | 1911 : Recensement de 1921, T. I, 2e P. pages 79 et 81. |
| | 18 220 667 | 18 861 753 | 18 363 449 | 18 844 211 | |
| | 37 082 420 | | 37 207 660 | | 1901 : Recensement de 1901, T. IV, pages 360 et 361. |
| RÉPARTITION PROPORTIONNELLE POUR 100 000 PERSONNES DES DEUX SEXES | | | | | 1896 : Recensement de 1896, page 200. |
| | | | | | 1891 : Recensement de 1891, pages 192 et 193. |
| 0-4.. | 4 730 | 4 733 | 4 334 | 4 324 | REMARQUE : en 1906, la répartition entre les tranches d'âges n'est pas donnée par le recensement. |
| 5-9.. | 4 242 | 4 250 | 4 331 | 4 332 | |
| 10-14. | 4 266 | 4 242 | 4 387 | 4 374 | |
| 15-19. | 4 253 | 4 280 | 4 367 | 4 386 | |
| 20-24. | 4 034 | 4 172 | 4 219 | 4 464 | |
| 25-29. | 3 845 | 3 883 | 3 708 | 3 734 | |
| 30-34. | 3 541 | 3 622 | 3 611 | 3 618 | |
| 35-39. | 3 428 | 3 473 | 3 419 | 3 428 | |
| 40-44. | 3 144 | 3 201 | 3 089 | 3 114 | |
| 45-49. | 2 856 | 2 928 | 2 912 | 3 025 | |
| 50-54. | 2 589 | 2 834 | 2 654 | 2 762 | |
| 55-59. | 2 392 | 2 532 | 2 331 | 2 431 | |
| 60-64. | 2 039 | 2 229 | 2 015 | 2 156 | |
| 65-69. | 1 572 | 1 774 | 1 620 | 1 774 | |
| 70-74. | 1 308 | 1 372 | 1 167 | 1 296 | |
| 75-79. | 661 | 803 | 717 | 842 | |
| 80 et +. | 377 | 400 | 463 | 596 | |
| | 49 277 | 50 723 | 49 344 | 50 656 | |
| | 100 000 | | 100 000 | | |

Tableau XV

## RÉPARTITION DE LA POPULATION ENTRE LES TRANCHES D'AGES QUINQUENNALES

### NATURALISÉS

— Nombres absolus.

| AGES | 1946 | | 1936 | | 1931 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 0-4.. | 7 845 | 7 461 | 7 609 | 7 323 | 3 274 | 3 280 |
| 5-9.. | 11 562 | 11 217 | 10 797 | 10 504 | 5 372 | 5 383 |
| 10-14. | 19 952 | 19 549 | 14 526 | 13 851 | 6 063 | 5 938 |
| 15-19. | 33 757 | 33 704 | 12 736 | 13 937 | 8 835 | 8 944 |
| 20-24. | 36 145 | 46 713 | 19 240 | 25 796 | 11 040 | 16 013 |
| 25-29. | 27 987 | 39 267 | 16 494 | 28 116 | 9 399 | 19 665 |
| 30-34. | 32 071 | 47 258 | 15 483 | 27 795 | 12 681 | 20 859 |
| 35-39. | 30 940 | 45 306 | 22 729 | 28 961 | 14 503 | 20 737 |
| 40-44. | 33 547 | 43 811 | 21 854 | 26 424 | 15 533 | 20 964 |
| 45-49. | 36 278 | 42 894 | 20 984 | 25 190 | 15 349 | 19 367 |
| 50-54. | 29 362 | 36 832 | 18 566 | 21 491 | 15 171 | 17 736 |
| 55-59. | 23 826 | 31 843 | 16 428 | 18 420 | 12 166 | 14 695 |
| 60-64. | 19 145 | 25 938 | 12 149 | 14 523 | 9 166 | 11 567 |
| 65-69. | 14 700 | 20 532 | 8 032 | 10 629 | 6 946 | 8 997 |
| 70-74. | | | | | | |
| 75-79. | 13 833 | 21 874 | 8 621 | 12 198 | 7 486 | 9 925 |
| 80 et +. | 2 259 | 4 967 | 1 582 | 2 868 | 1 209 | 2 350 |
| | 373 209 | 479 166 | 227 830 | 288 026 | 154 193 | 206 420 |
| | 852 375 | | 515 856 | | 360 613 | |

### RÉPARTITION PROPORTIONNELLE POUR 100 000 NATURALISÉS DES DEUX SEXES

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 0-4.. | 920 | 875 | 1 475 | 1 419 | 907 | 909 |
| 5-9.. | 1 356 | 1 315 | 2 093 | 2 036 | 1 490 | 1 493 |
| 10-14. | 2 340 | 2 293 | 2 815 | 2 685 | 1 681 | 1 646 |
| 15-19. | 3 960 | 3 954 | 2 468 | 2 701 | 2 450 | 2 480 |
| 20-24. | 4 240 | 5 480 | 3 729 | 5 000 | 3 061 | 4 440 |
| 25-29. | 3 283 | 4 606 | 3 197 | 5 450 | 2 606 | 5 453 |
| 30-34. | 3 762 | 5 544 | 3 001 | 5 388 | 3 516 | 5 784 |
| 35-39. | 3 629 | 5 315 | 4 406 | 5 614 | 4 021 | 6 750 |
| 40-44. | 3 935 | 5 139 | 4 236 | 5 122 | 4 307 | 5 813 |
| 45-49. | 4 256 | 5 032 | 4 067 | 4 883 | 4 256 | 5 370 |
| 50-54. | 3 444 | 4 321 | 3 599 | 4 166 | 4 207 | 4 918 |
| 55-59. | 2 795 | 3 735 | 3 184 | 3 570 | 3 373 | 4 075 |
| 60-64. | 2 246 | 3 043 | 2 355 | 2 815 | 2 541 | 3 207 |
| 65-69. | 1 724 | 2 473 | 1 557 | 2 072 | 1 926 | 2 495 |
| 70-74. | 811 | 1 283 | 836 | 1 182 | 1 038 | 1 376 |
| 75-79. | 811 | 1 283 | 836 | 1 182 | 1 038 | 1 376 |
| 80 et +. | 265 | 582 | 306 | 555 | 335 | 662 |
| | 43 777 | 56 223 | 44 160 | 55 840 | 42 753 | 57 247 |
| | 100 000 | | 100 000 | | 100 000 | |

TABLEAU XV *(suite)*

| AGES | 1926 | | 1921 | | 1911 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 0-4.. | 1 481 | 1 327 | 3 743 | 3 483 | 1 274 | 1 287 |
| 5-9.. | 1 767 | 1 654 | 5 054 | 4 888 | 1 891 | 1 792 |
| 10-14. | 3 223 | 3 119 | 5 477 | 5 583 | 2 860 | 2 647 |
| 15-19. | 4 980 | 4 836 | 6 060 | 6 280 | 4 145 | 4 044 |
| 20-24. | 6 518 | 11 701 | 5 991 | 11 530 | 6 921 | 9 380 |
| 25-29. | 5 226 | 16 196 | 6 245 | 14 604 | 8 509 | 14 571 |
| 30-34. | 5 903 | 16 158 | 6 355 | 15 760 | 11 241 | 18 276 |
| 35-39. | 6 933 | 16 408 | 7 074 | 15 823 | 12 782 | 18 864 |
| 40-44. | 7 665 | 15 900 | 8 587 | 15 914 | 10 384 | 14 512 |
| 45-49. | 9 097 | 15 952 | 8 441 | 14 539 | 10 969 | 13 723 |
| 50-54. | 8 861 | 14 055 | 7 698 | 12 555 | 10 859 | 11 933 |
| 55-59. | 7 862 | 12 179 | 7 808 | 11 170 | 9 048 | 9 312 |
| 60-64. | 7 255 | 10 202 | 7 219 | 9 366 | 6 529 | 8 023 |
| 65-69. | 6 190 | 8 189 | 5 165 | 6 650 | 5 178 | 6 423 |
| 70-74. | | | | | | |
| 75-79. | 6 050 | 8 536 | 4 987 | 7 675 | 5 290 | 7 133 |
| 80 et —. | 1 112 | 2 162 | 867 | 1 732 | 885 | 1 533 |
| | 90 123 | 158 604 | 96 771 | 157 552 | 108 765 | 143 455 |
| | 248 727 | | 254 323 | | 252 220 | |

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE
POUR 100 000 NATURALISÈS DES DEUX SEXES

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 0-4.. | 595 | 533 | 1 472 | 1 369 | 505 | 510 |
| 5-9.. | 710 | 665 | 1 987 | 1 922 | 750 | 710 |
| 10-14. | 1 296 | 1 266 | 2 153 | 2 195 | 1 134 | 1 049 |
| 15-19. | 2 002 | 1 944 | 2 383 | 2 469 | 1 643 | 1 603 |
| 20-24. | 2 620 | 4 704 | 2 356 | 4 533 | 2 744 | 3 719 |
| 25-29. | 2 101 | 6 511 | 2 455 | 5 742 | 3 374 | 5 777 |
| 30-34. | 2 373 | 6 496 | 2 499 | 6 196 | 4 457 | 7 247 |
| 35-39. | 2 787 | 6 596 | 2 782 | 6 226 | 5 068 | 7 479 |
| 40-44. | 3 082 | 6 392 | 3 376 | 6 257 | 4 117 | 5 754 |
| 45-49. | 3 657 | 6 413 | 3 319 | 5 716 | 4 349 | 5 442 |
| 50-54. | 3 563 | 5 650 | 3 027 | 4 936 | 4 305 | 4 731 |
| 55-59. | 3 162 | 4 896 | 3 070 | 4 392 | 3 587 | 3 692 |
| 60-64. | 2 917 | 4 107 | 2 838 | 3 683 | 2 587 | 3 181 |
| 65-69. | 2 488 | 3 292 | 2 031 | 2 615 | 2 053 | 2 546 |
| 70-74. | 1 216 | 1 716 | 980 | 1 509 | 1 049 | 1 414 |
| 75-79. | 1 216 | 1 716 | 980 | 1 509 | 1 049 | 1 414 |
| 80 et +. | 447 | 869 | 341 | 681 | 351 | 569 |
| | 36 234 | 63 766 | 38 050 | 61 950 | 43 123 | 56 877 |
| | 100 000 | | 100 000 | | 100 000 | |

TABLEAU XV *(suite)*

| AGES | 1901 | |
|---|---|---|
| | Hommes | Femmes |
| 0-4.. | 954 | 1 029 |
| 5-9.. | 1 342 | 1 491 |
| 10-14. | 2 495 | 2 379 |
| 15-19. | 3 685 | 4 045 |
| 20-24. | 8 845 | 10 539 |
| 25-29. | 11 056 | 15 926 |
| 30-34. | 9 090 | 14 553 |
| 35-39. | 10 502 | 14 270 |
| 40-44. | 10 978 | 13 274 |
| 45-49. | 10 259 | 10 881 |
| 50-54. | 8 093 | 10 099 |
| 55-59. | 7 110 | 8 497 |
| 60-64. | 5 331 | 6 698 |
| 65-69. | 3 543 | 4 756 |
| 70-74. | 2 125 | 3 096 |
| 75-79. | 1 100 | 1 622 |
| 80 et +. | 527 | 946 |
| | 97 035 | 124 101 |
| | 221 136 | |

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE POUR 100 000 NATURALISÉS DES DEUX SEXES

| | | |
|---|---|---|
| 0-4.. | 431 | 465 |
| 5-9.. | 607 | 674 |
| 10-14. | 1 128 | 1 076 |
| 15-19. | 1 666 | 1 829 |
| 20-24. | 4 000 | 4 765 |
| 25-29. | 4 999 | 7 201 |
| 30-34. | 4 110 | 6 581 |
| 35-39. | 4 749 | 6 453 |
| 40-44. | 4 964 | 6 002 |
| 45-49. | 4 639 | 4 920 |
| 50-54. | 3 660 | 4 567 |
| 55 59. | 3 215 | 3 842 |
| 60-64. | 2 411 | 3 029 |
| 65-69. | 1 602 | 2 151 |
| 70-74. | 961 | 1 398 |
| 75-79. | 497 | 739 |
| 80 et +. | 238 | 428 |
| | 43 880 | 56 120 |
| | 100 000 | |

RÉFÉRENCES

1946 : Recensement de 1946, V. II, Tab. II, page 3.

1936 : Recensement de 1946, V. II, Tab. II, page 3.

1931 : Recensement de 1931, T. I, 2e P. pages 77 et 78.

1926 : Recensement de 1926, T. I, 2e P. pages 78 et 79.

1921 : Recensement de 1921, T. I, 2e P. pages 80 et 81.

1911 : Recensement de 1921, T. I, 2e P. pages 80 et 81.

1901 : Recensement de 1901, T. IV, pages 364 et 365.

REMARQUES :

1. En 1896 et en 1891, les recensements groupent les Français d'origine et les naturalisés.

2. En 1906, la répartition des âges en fonction de chaque catégorie de population n'est pas faite.

TABLEAU XVI

## RÉPARTITION DE LA POPULATION ENTRE LES TRANCHES D'AGES QUINQUENNALES

### ÉTRANGERS

— Nombres absolus.

| AGES | 1946 | | 1936 | | 1931 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 0-4.. | 32 136 | 31 338 | 59 188 | 58 278 | 99 699 | 97 159 |
| 5-9.. | 35 824 | 35 482 | 72 366 | 71 301 | 103 191 | 98 404 |
| 10-14. | 45 168 | 44 493 | 83 880 | 81 651 | 73 762 | 69 279 |
| 15-19. | 55 099 | 56 938 | 62 038 | 60 570 | 101 188 | 83 478 |
| 20-24. | 66 524 | 56 497 | 97 841 | 71 574 | 189 553 | 99 094 |
| 25-29. | 66 128 | 42 849 | 134 349 | 90 468 | 257 540 | 116 726 |
| 30-34. | 87 513 | 58 358 | 178 964 | 98 822 | 235 467 | 112 536 |
| 35-39. | 112 173 | 71 829 | 166 757 | 93 234 | 172 059 | 88 334 |
| 40-44. | 132 045 | 75 892 | 124 105 | 71 345 | 129 281 | 71 033 |
| 45-49. | 114 900 | 70 547 | 93 200 | 58 098 | 91 297 | 55 480 |
| 50-54. | 86 214 | 55 037 | 65 425 | 45 219 | 67 227 | 46 689 |
| 55-59. | 62 354 | 44 308 | 48 103 | 38 172 | 46 904 | 36 568 |
| 60-64. | 41 858 | 34 112 | 33 247 | 29 401 | 33 043 | 29 577 |
| 65-69. | 28 010 | 26 516 | 22 645 | 22 644 | 22 474 | 21 618 |
| 70-74. | | | | | | |
| 75-79. | 25 276 | 29 552 | 22 582 | 25 341 | 21 876 | 23 259 |
| 80 et +. | 4 347 | 7 460 | 4 524 | 6 395 | 3 730 | 5 578 |
| | 995 569 | 741 208 | 1 269 214 | 922 603 | 1 648 291 | 1 054 812 |
| | 1 736 777 | | 2 191 817 | | 2 703 103 | |

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE POUR 100 000 ÉTRANGERS DES DEUX SEXES

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 0-4.. | 1 850 | 1 804 | 2 700 | 2 658 | 3 688 | 3 594 |
| 5-9.. | 2 062 | 2 042 | 3 301 | 3 253 | 3 810 | 3 640 |
| 10-14. | 2 600 | 2 561 | 3 826 | 3 725 | 2 728 | 2 562 |
| 15-19. | 3 172 | 3 278 | 2 830 | 2 763 | 3 740 | 3 088 |
| 20-24. | 3 830 | 3 252 | 4 463 | 3 265 | 7 049 | 3 665 |
| 25-29. | 3 807 | 2 467 | 6 120 | 4 127 | 9 520 | 4 310 |
| 30-34. | 5 038 | 3 392 | 8 160 | 4 508 | 8 710 | 4 160 |
| 35-39. | 6 450 | 4 135 | 7 638 | 4 253 | 6 360 | 3 267 |
| 40-44. | 7 600 | 4 369 | 5 660 | 3 255 | 4 780 | 2 627 |
| 45-49. | 6 610 | 4 061 | 4 252 | 2 650 | 6 377 | 2 052 |
| 50-54. | 4 964 | 3 168 | 2 984 | 2 063 | 2 487 | 1 727 |
| 55-59. | 3 590 | 2 551 | 2 194 | 1 741 | 1 735 | 1 352 |
| 60-64. | 2 419 | 1 964 | 1 516 | 1 341 | 1 222 | 1 094 |
| 65-69. | 1 612 | 1 526 | 1 033 | 1 033 | 831 | 799 |
| 70-74. | 728 | 850 | 515 | 580 | 405 | 436 |
| 75-79. | 728 | 850 | 515 | 580 | 405 | 436 |
| 80 et +. | 250 | 429 | 206 | 292 | 138 | 206 |
| | 57 301 | 42 699 | 57 913 | 42 087 | 60 985 | 39 015 |
| | 100 000 | | 100 000 | | 100 000 | |

TABLEAU XVI *(suite)*

| AGES | 1926 | | 1921 | | 1911 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 0-4.. | 98 988 | 96 947 | 40 819 | 39 874 | 34 308 | 34 186 |
| 5-9.. | 68 700 | 66 418 | 47 743 | 47 106 | 34 175 | 33 104 |
| 10-14. | 78 377 | 76 550 | 51 513 | 49 621 | 36 370 | 34 985 |
| 15-19. | 106 204 | 84 800 | 72 524 | 53 760 | 52 263 | 49 570 |
| 20-24. | 172 925 | 104 123 | 95 451 | 61 317 | 67 416 | 61 880 |
| 25-29. | 214 256 | 116 324 | 112 301 | 64 810 | 73 953 | 57 740 |
| 30-34. | 171 909 | 97 759 | 101 829 | 62 666 | 66 441 | 52 027 |
| 35-39. | 137 134 | 84 893 | 85 927 | 56 941 | 56 745 | 45 880 |
| 40-44. | 103 180 | 67 495 | 71 959 | 50 186 | 47 873 | 37 788 |
| 45-49. | 79 838 | 56 650 | 57 780 | 42 486 | 41 441 | 32 449 |
| 50-54. | 56 281 | 44 202 | 45 126 | 34 933 | 35 716 | 27 344 |
| 55-59. | 43 211 | 35 627 | 34 734 | 28 690 | 26 550 | 20 686 |
| 60-64. | 30 388 | 27 344 | 27 041 | 23 327 | 19 157 | 16 562 |
| 65-69. | 21 601 | 20 757 | 17 436 | 15 788 | 12 804 | 12 315 |
| 70-74. 75-79. 80 et +. | 18 626 | 19 792 | 15 080 | 16 673 | 12 337 | 12 670 |
| | 3 195 | 4 761 | 2 649 | 3 932 | 2 424 | 3 180 |
| | 1 404 813 | 1 004 442 | 879 912 | 652 110 | 619 973 | 532 366 |
| | 2 409 255 | | 1 532 022 | | 1 152 339 | |

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE POUR 100 000 ÉTRANGERS DES DEUX SEXES

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 0-4.. | 4 108 | 4 023 | 2 664 | 2 602 | 2 977 | 2 966 |
| 5-9.. | 2 851 | 2 756 | 3 116 | 3 074 | 2 965 | 2 872 |
| 10-14. | 3 253 | 3 177 | 3 362 | 3 238 | 3 156 | 3 035 |
| 15-19. | 4 400 | 3 519 | 4 733 | 3 509 | 4 535 | 4 301 |
| 20-24. | 7 170 | 4 320 | 6 230 | 4 023 | 5 850 | 5 369 |
| 25-29. | 8 890 | 4 820 | 7 330 | 4 230 | 6 417 | 5 026 |
| 30-34. | 7 130 | 4 057 | 6 640 | 4 090 | 5 765 | 4 514 |
| 35-39. | 5 690 | 3 523 | 5 608 | 3 716 | 4 924 | 3 981 |
| 40-44. | 4 280 | 2 839 | 4 696 | 3 275 | 4 154 | 3 279 |
| 45-49. | 3 313 | 2 351 | 3 771 | 2 773 | 3 596 | 2 815 |
| 50-54. | 2 336 | 1 834 | 2 945 | 2 280 | 3 099 | 2 372 |
| 55-59. | 1 793 | 1 478 | 2 267 | 1 872 | 2 304 | 1 795 |
| 60-64. | 1 261 | 1 134 | 1 765 | 1 522 | 1 662 | 1 437 |
| 65-69. | 896 | 861 | 1 138 | 1 030 | 1 111 | 1 068 |
| 70-74. | 387 | 416 | 492 | 544 | 535 | 550 |
| 75-79. | 387 | 416 | 492 | 544 | 535 | 550 |
| 80 et +. | 133 | 198 | 173 | 256 | 210 | 276 |
| | 58 278 | 41 722 | 57 422 | 42 578 | 53 795 | 46 205 |
| | 100 000 | | 100 000 | | 100 000 | |

TABLEAU XVI *(suite)*

| AGES | 1901 | | 1896 | | RÉFÉRENCES |
|---|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | |
| 0-4.. | 31 433 | 32 859 | 38 403 | 38 242 | 1946 : Recensement de de 1946, V. II, Tab. II, page 3. |
| 5-9.. | 30 769 | 30 906 | 39 903 | 38 364 | |
| 10-14. | 34 180 | 33 982 | 39 961 | 38 136 | |
| 15-19. | 49 719 | 45 424 | 49 736 | 47 181 | 1936 : Recensement de de 1946, V. II, Tab. II, page 3. |
| 20-24. | 56 245 | 55 499 | 58 634 | 59 490 | |
| 25-29. | 58 801 | 51 105 | 53 600 | 47 884 | |
| 30-34. | 53 695 | 44 608 | 54 212 | 44 477 | 1931 : Recensement de 1931, T. I, 2e P. pages 77 et 78. |
| 35-39. | 50 810 | 40 231 | 51 696 | 39 962 | |
| 40-44. | 46 383 | 35 465 | 43 151 | 32 657 | |
| 45-49. | 37 731 | 27 514 | 35 662 | 27 860 | |
| 50-54. | 29 973 | 23 538 | 29 400 | 23 964 | 1926 : Recensement de 1926, T. I, 5e P. page 29. |
| 55-59. | 23 180 | 19 272 | 22 758 | 18 490 | |
| 60-64. | 17 890 | 15 563 | 17 318 | 14 918 | |
| 65-69. | 12 271 | 10 899 | 11 479 | 10 522 | 1921 : Recensement de 1926, T. I, 5e P. page 29. |
| 70-74. | 7 851 | 7 354 | 7 760 | 7 278 | |
| 75-79. | 4 255 | 4 166 | 3 944 | 4 099 | |
| 80 et +. | 2 150 | 2 715 | 2 209 | 2 594 | 1901 : Recensement de 1901, pages 362 et 364. |
| | 547 336 | 481 100 | 554 826 | 496 118 | |
| | 1 028 436 | | 1 050 944 | | 1896 : Recensement de 1896, pages 201 et 202. |
| RÉPARTITION PROPORTIONNELLE POUR 100 000 ÉTRANGERS DES DEUX SEXES | | | | | |
| 0-4.. | 3 056 | 3 195 | 3 654 | 3 639 | |
| 5-9.. | 2 991 | 3 005 | 3 797 | 3 650 | |
| 10-14. | 3 323 | 3 304 | 3 802 | 3 628 | |
| 15-19. | 4 834 | 4 416 | 4 732 | 4 489 | |
| 20-24. | 5 468 | 5 396 | 5 103 | 5 660 | |
| 25-29. | 5 717 | 4 969 | 5 100 | 4 556 | |
| 30-34. | 5 221 | 4 337 | 5 158 | 4 231 | |
| 35-39. | 4 940 | 3 911 | 4 919 | 3 802 | |
| 40-44. | 4 510 | 3 448 | 4 106 | 3 107 | |
| 45-49. | 3 668 | 2 675 | 3 393 | 2 651 | |
| 50-54. | 2 914 | 2 288 | 2 797 | 2 280 | |
| 55-59. | 2 253 | 1 873 | 2 165 | 1 759 | |
| 60-64. | 1 739 | 1 524 | 1 648 | 1 419 | |
| 65-69. | 1 193 | 1 059 | 1 092 | 1 001 | |
| 70-74. | 763 | 715 | 738 | 692 | |
| 75-79. | 414 | 405 | 375 | 390 | |
| 80 et +. | 209 | 264 | 210 | 247 | |
| | 53 216 | 46 784 | 52 799 | 47 201 | |
| | 100 000 | | 100 000 | | |

FIG. 15 *a* et 15 *b*. - **Pyramides des âges (par tranches d'âges de cinq ans) des Français d'origine, des naturalisés, des étrangers, pour les années 1896, 1901, 1911, 1921, 1926, 1931, 1936, 1946.**

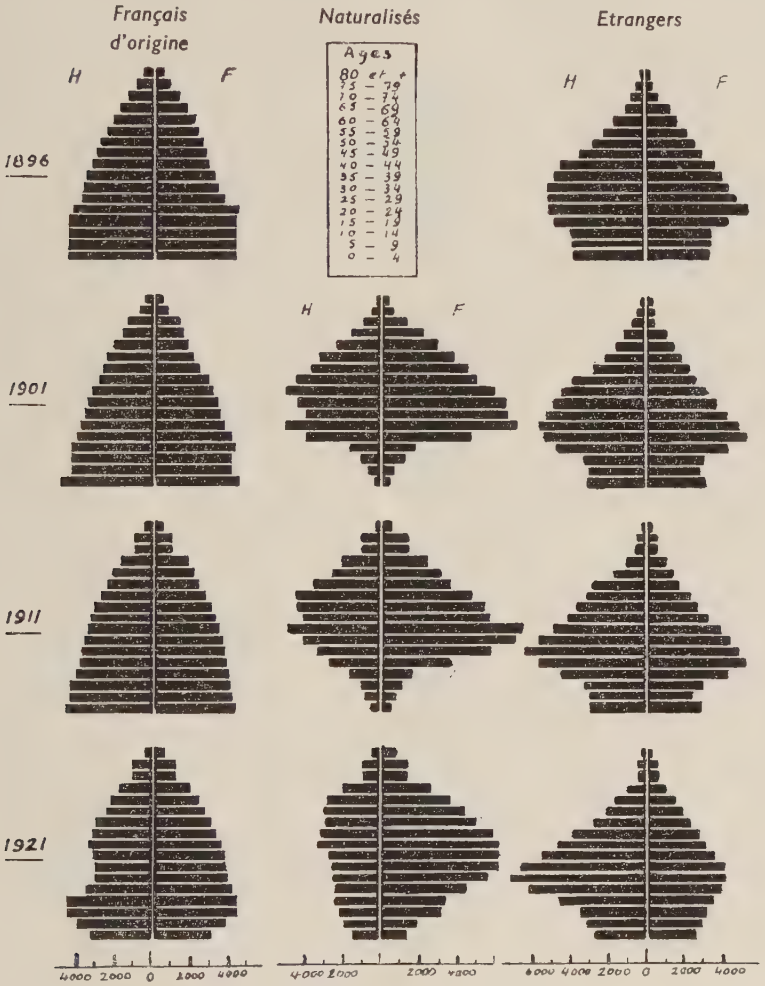


FIG. 15 *a*

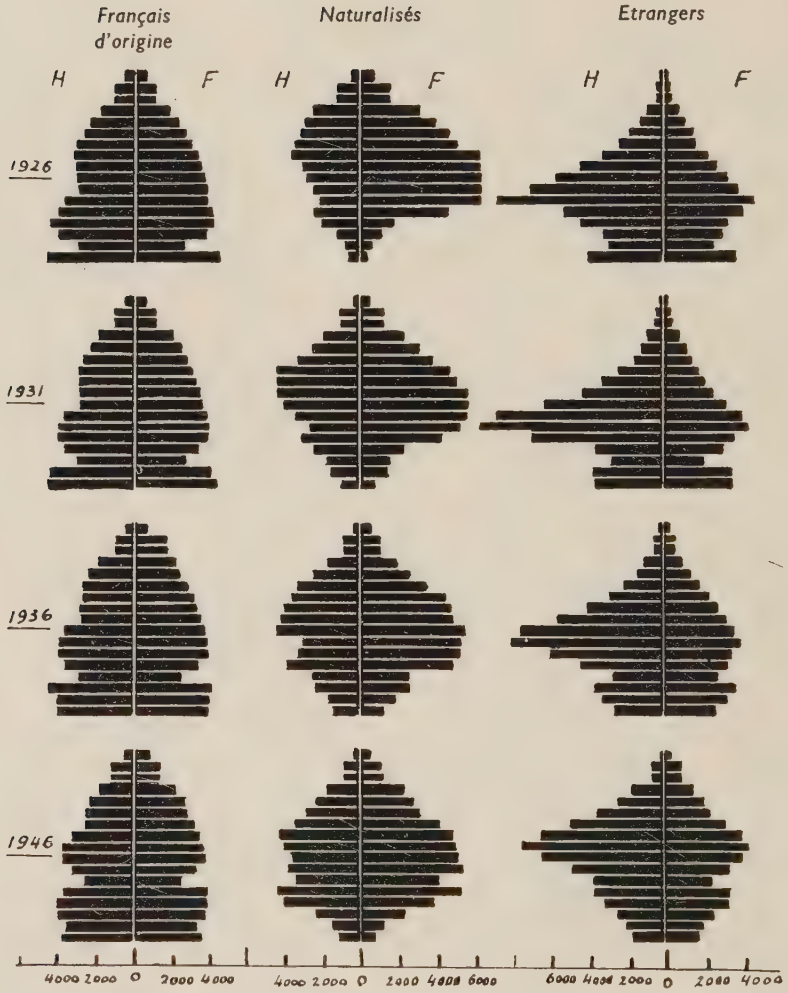
Français d'origine
Naturalisés
Etrangers
H
F
1926
1931
1936
1946
4000 2000 0 2000 4000
4000 2000 0 2000 4000 6000
6000 4000 2000 0 2000 4000

FIG. 15 *b*

CHAPITRE V

# DE L'OBSERVATION DES FAITS A LEUR EXPLICATION

On a dégagé jusqu'ici un certain nombre de comportements dont la stabilité permet d'affirmer qu'ils ne sont pas dûs au hasard. Ces comportements doivent être replacés, pour être compris et expliqués, dans un cadre général ; la description ne suffit plus. Il est nécessaire de dégager les enchaînements qui constituent les supports des phénomènes observés.

Le colloque de Kitzbühel (3-11 septembre 1955) sur les migrations internationales a précisé les bases théoriques qui permettent d'expliquer le mécanisme des migrations. Notamment, la théorie marginaliste a été tempérée par des correctifs qui tiennent compte des intérêts nationaux.

## A. - Théorie économique et politique migratoire

On est en droit de considérer la migration internationale comme un phénomène marginal :

— les différences de productivité marginale qui existent entre les pays se traduisent, à travail équivalent, par des salaires réels différents. Tel est le point de départ. Dès lors, les déplacements de population des pays à faible productivité marginale vers les pays à forte productivité marginale sont la marque d'un comportement économique rationnel. Pour les partisans les plus fervents de la théorie marginaliste, l'absence de tels déplacements, alors que les conditions qui les motivent sont réunies, est imputable à l'inertie du facteur travail. La théorie marginaliste tient compte, évidemment, des coûts directs entraînés par les déplacements et de tous

les coûts annexes. On peut admettre que la comptabilité est bien faite. Il n'y a aucune raison de penser le contraire, sauf peut-être en ce qui concerne les coûts subjectifs, difficilement mesurables. Ceci admis, la théorie marginaliste a cependant été mise en défaut.

Indépendamment du souhait que l'on peut former et qui tend à l'égalisation des productivités marginales en valeur et des salaires réels dans les différents pays, l'intérêt d'une nation peut ne pas correspondre à ce qui représente une somme d'intérêts individuels.

Une nation dont la productivité marginale est suffisamment élevée pour provoquer, par l'intermédiaire des salaires réels, un appel de population étrangère, peut alléguer un intérêt national pour s'opposer à cette immigration. De même, une nation dont la productivité marginale très faible justifie l'émigration pour la théorie marginaliste, pourra interdire l'émigration en se fondant sur des nécessités nationales.

On a déjà mentionné l'opposition entre volonté nationale et volonté individuelle, à propos des critères de la mobilité. On retrouve cette opposition sous la forme de l'intérêt national et de l'intérêt individuel. Cette opposition est fondée. En effet, dans les deux exemples cités, la première nation tirera avantage de l'immigration si celle-ci est accompagnée d'une augmentation du revenu moyen par habitant. La seconde laissera émigrer sa population à la condition que ce départ ne provoque pas une baisse de production supérieure à la consommation de ceux qui partent.

Autrement dit, la notion de productivité marginale est insuffisante, il faut faire intervenir aussi la notion de productivité globale. La correction paraît opportune. En effet, l'immigration est intéressante pour un pays qui a une productivité marginale forte par rapport à celle d'autres pays et qui, de plus, doit éliminer certains goulots d'étranglement dont la présence freine l'augmentation de la productivité globale. L'immigration a pour but de faire disparaître les causes qui s'opposent à l'augmentation de la productivité globale. Deux cas sont alors possibles :

— ou bien l'immigration est directement utilisable à cette fin;

— ou bien l'immigration se substitue à une fraction de la population autochtone, libérée de ces tâches traditionnelles et transférée dans les secteurs de l'économie susceptibles de promouvoir le progrès économique.

Si l'immigration a pour seul effet de faire diminuer la productivité marginale et reste sans effet sur la productivité générale, la situation de la nation ne peut que s'aggraver; l'immigration renforce alors l'influence des goulots d'étranglement.

De même, l'émigration est intéressante pour un pays dans lequel le chômage déguisé sévit. Elle ne l'est pas nécessairement pour un pays qui a seulement une faible productivité marginale par rapport à celle

d'autres pays. Dans ce cas, le niveau de la consommation est sensiblement proportionnel au niveau de la production, donc à celui de l'emploi. Toute diminution de l'emploi entraîne une diminution de la consommation et l'émigration n'est pas souhaitable pour tous ceux qui demeurent sur place.

Telles sont les principales observations qui ont été dégagées au cours de ce colloque international. On essaiera de montrer leur exactitude dans le cas particulier de la France.

On peut d'abord remarquer, d'un point de vue général et théorique, que l'insuffisance de la théorie marginaliste, qui par ailleurs jouit d'un grand crédit fondé sur la confiance que l'on accorde à la notion de continuité dans les phénomènes économiques, provient, ici, d'une grave lacune. La théorie marginaliste ne rend pas compte des caractéristiques structurelles et dimensionnelles d'une économie. Or, le fait fondamental qui caractérise aujourd'hui l'économie française et celle de nombreux autres pays, est d'ordre structurel et dimensionnel. D'une manière générale, la répartition de la population entre les différents âges, essentielle pour le démographe ne peut plus être ignorée par l'économiste : elle détermine les charges globales qu'une nation supporte; elle met en évidence le poids relatif de ces charges quand elle permet de comparer la masse des « producteurs » à la masse de ceux qui doivent vivre sans produire.

Dans le même ordre d'idées, et d'un point de vue plus économique, la transformation des économies nationales s'accompagne d'une modification de la répartition de la population employée dans les grandes branches de l'activité productive. Ces changements affectent la composition qualitative des masses migratoires. On ne peut pas les ignorer à un moment où l'aide aux pays sous-développés tend à prendre la forme d'une assistance technique.

Dans ces différentes approches, le « toutes choses égales, par ailleurs » qui revient si souvent dans le raisonnement marginaliste est d'un emploi dangereux. Si le cadre théorique éclate, il faut convenir qu'il n'est pas très facile de le remplacer. On s'efforcera simplement de dégager les points essentiels et de montrer leur enchaînement, sans prétendre, pour autant, élaborer une théorie. Pour cela, il est nécessaire de prendre un certain recul et d'élargir un peu le cadre.

L'année 1800 étant prise pour base, voici quelques indices qui caractérisent l'évolution générale de la population de quelques pays d'Europe, voisins de la France :

| Pays | 1800 | 1950 |
|---|---|---|
| France | 100 | 149 |
| Grande-Bretagne | 100 | 482 |
| Allemagne | 100 | 282 |
| Italie | 100 | 255 |

L'accroissement de la population française est le plus faible des quatre quand on s'en tient à ces pays. En nombre absolu, les résultats sont les suivants [1] :

| Date | France | Grande-Bretagne | Allemagne | Italie |
|---|---|---|---|---|
| 1800..... | 28,3 | 10,5 | 24,8 | 18,1 |
| 1950..... | 42,1 | 50,6 | 69,9 | 46,1 |

Pendant tout le XVII^e siècle et presque jusqu'à la fin du XVIII^e, la France était le pays d'Europe le plus peuplé. Depuis le début du XIX^e siècle et jusqu'à nos jours, sa position relative, en Europe et dans le monde, est allée en se dégradant.

En 1946, apparaît un élément nouveau : la reprise de la natalité. Forte jusqu'en 1950, elle décroît à partir de 1951. La France est aujourd'hui pourvue d'une jeunesse nombreuse dont il faut préparer l'avenir. Cette jeunesse constitue, pour l'instant, un élément à charge. Elle passera dans la masse des productifs à partir de 1962 et seulement pour la fraction de ceux qui, encore très jeunes, seize ans ou dix-sept ans, prennent un métier. C'est seulement à partir de 1966 que l'appui fourni aux producteurs par les générations nombreuses se fera important. Jusque là, il appartient aux adultes de supporter la charge. Ces adultes n'étant pas nombreux, relativement à la population totale, leurs charges seront donc lourdes.

Diminuer ces charges, non dans leur montant global, ce qui constitue en même temps qu'une solution de facilité la plus grave atteinte à l'avenir de la jeunesse française, mais dans leur répartition à l'échelle individuelle telle est la solution logique qui s'impose et qui seule peut entraîner une augmentation du revenu réel par tête. Or, vouloir augmenter le nombre de producteurs pour diminuer leurs charges individuelles implique nécessairement un recours à l'immigration. Un tel recours est-il encore possible aujourd'hui, telle est la question qui se pose.

L'histoire montre que l'immigration française s'est transformée. On est passé d'une immigration faible et très sélective qui a duré jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, à une immigration de masse, parfois inadaptée aux besoins de l'économie nationale, qui voit le jour avec le début du XIX^e siècle. C'est à la faveur de la stagnation démographique et du développement industriel que l'immigration de masse est née. D'après G. Mauco, « la volonté de restriction des naissances apparaît essentiellement comme le

1. D'après Daric Jean : « *Le fait démographique français et ses conséquences* » - Cahiers des Amis de la Liberté, n° 56, 57, 58-1956.

résultat du développement de l'esprit de calcul et de prévoyance dans une civilisation riche et évoluée [2] ». Et, cette civilisation, en même temps qu'elle devient volontairement stérile, délaisse les travaux physiques les plus pénibles au profit de travaux qui représentent un plus grand prestige social. Toujours d'après G. Mauco, « la diminution du nombre favorise la montée sociale et celle-ci aggrave la restriction des naissances en poussant à la réduction des charges familiales [3] ».

Telle est l'image du cercle vicieux qui a déterminé le déclin démographique et économique de la France. A. Sauvy dénonce là, avec juste raison, l'esprit malthusien. Le cercle vicieux est aujourd'hui brisé, il s'agit de préparer « la montée des jeunes ». Pour les démographes, tout danger est écarté pour une ou deux décades au moins; ce sont ces deux décades qui sont cruciales pour l'économiste.

Non seulement il faut assurer la montée des jeunes, mais aussi la retraite des vieillards; et ceux-ci pèseront d'un poids toujours plus lourd, pendant dix années au moins, jusqu'au moment où les classes creuses de la présente population active, auront gagné le haut de la pyramide des âges. Un jugement objectif montre que la situation n'est pas très brillante et qu'elle est due à certaines erreurs qu'il faut mettre en évidence. En favorisant la natalité, on ne modifie pas pour autant le nombre d'adultes supportant les charges que « jeunes » et « vieillards » représentent.

« Ce que la population adulte gagnerait sur les charges de vieillesse elle le perdrait sur les charges de jeunesse. En d'autres termes, la population française est actuellement incapable de modifier, par sa propre évolution, la charge qui sera supportée à l'avenir par les producteurs. Cette charge, dont une part est constituée par les cotisations de sécurité sociale, mais qui existe en tout état de cause, peut être allégée de deux façons :

» — par changement de ligne de démarcation (entre jeunes, adultes et vieillards) nécessairement conventionnelle;

» — par immigration [4]. »

Tels sont les propos de A. Sauvy. Il est heureux de constater que le bon sens populaire est parfaitement conscient du caractère conventionnel de la ligne de démarcation que la législation impose, et qu'il n'en tient pas compte à la lettre.

Le phénomène de « scolarisation spontanée [5] » qui prolonge volontairement la scolarité au-delà de la durée légale, bien qu'il crée une charge

---

2. Ouvrage cité, p. 20.
3. Ouvrage cité, p. 27.
4. A. Sauvy, « *Besoins et possibilités de l'immigration en France* » - 1re partie, Revue Population, n° 2/1950, p. 216.
5. R. Pressat, « *Croissance des effectifs scolaires et besoins en maîtres* » - Population n° 1/1958 et n° 2/1958.

collective supplémentaire, constitue, à long terme, l'investissement le meilleur et le plus productif parmi tous ceux qui s'offrent au choix. Ceci à la condition que l'enseignement dispensé soit adapté aux besoins, ce qui n'est pas toujours le cas. La limite supérieure de l'activité est tout aussi arbitraire que la limite inférieure. On constate un allongement de la durée moyenne de la vie, une diminution de la période d'activité. Cette dernière résulte de la multiplication des régimes particuliers de retraite et n'est souvent pas justifiée par la dureté du travail effectué au cours de la période d'activité. La preuve en est que bon nombre de retraités s'empressent de prendre, dès leur admission à la retraite, une activité nouvelle qui ne correspond pas souvent à leur qualification première, mais qui a le grand mérite de ne pas être touchée par la loi sur les « cumuls » de rémunération, applicable aux fonctionnaires et retraités de la fonction publique, notamment.

La démarcation est bien toute conventionnelle; la modification et l'aménagement d'une convention plus proche de la réalité s'impose d'autant plus fortement que le recours à l'immigration se fait plus difficile. La France est traditionnellement considérée comme un pays d'immigration, comme une seconde patrie. Cette opinion honore tout Français, mais elle ne change en rien la situation intérieure si l'immigration ne correspond pas aux besoins de l'économie nationale.

Les études précédentes ont montré que l'immigration de masse a subi, au cours du temps, des variations assez fortes et que les étrangers qui sont retournés dans leur pays d'origine, au moment où la conjoncture économique était moins favorable à leurs intérêts particuliers, étaient, en majorité, des éléments dont la présence, en France, était des plus souhaitables, c'est-à-dire des éléments jeunes et en âge de travailler.

La naturalisation, en tant que moyen de fixation, a eu pour effet d'augmenter les effectifs féminins en plus grande proportion que les effectifs masculins. Parmi les étrangers qui se sont fixés en France, tout en gardant leur droit de retour, grand nombre d'entre eux ont vieilli. Non seulement l'immigration a été quantitativement insuffisante, comme on le montrera, mais une fois l'afflux passé, ce qui reste d'immigrants ressemble étrangement à la population d'origine française.

Qualitativement, il existe donc deux types d'immigration :

— l'une que l'on peut appeler « immigration d'appoint », importante lors de toute expansion rapide et temporaire de l'activité économique;

— l'autre que l'on peut appeler « immigration de base » et qui doit permettre, à long terme, de faire disparaître les goulots d'étranglement en modifiant la structure de la population totale et de la population active. Une telle modification doit supprimer les relations défavorables, déterminées par les rapports entre les effectifs des grands groupes d'âges, qui bloquent toute croissance économique et empêchent toute augmentation du revenu moyen par habitant.

Le calcul d'un optimum, économique et démographique, effectué à partir d'une situation normale que la France a connue au cours des années 1929-1930, conduit à favoriser et à stimuler une immigration de base [6]. Or, il n'est plus du tout certain qu'une politique d'immigration cohérente soit réalisable. En effet, l'immigration de base doit porter aujourd'hui sur des populations bien déterminées : l'une assurant les travaux que les Français délaissent traditionnellement et qui sont des travaux manuels pénibles, l'autre complétant le cadre des techniciens français, numériquement insuffisants et reconnus comme tels par tous ceux qui ont étudié le problème. Or, que peut-on constater?

La généralisation de l'industrialisation et le vieillissement général de la population européenne rendent les offres nationales de travail très concurrentes dans les secteurs clés de l'économie. Seuls les pays sous-développés font exception mais, cette exception renforce la tendance concurrentielle dans le domaine précis de la main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée qui fournit une partie importante de l'assistance technique prêtée aux pays sous-développés.

Par ailleurs, la généralisation de l'industrialisation tend à créer, dans tous les pays, des pôles nationaux de croissance économique. L'existence de ces centres économiques vitaux réduit considérablement l'attrait de l'émigration pour la population active autochtone. Les productivités marginales, dans de nombreuses branches de chaque économie nationale, n'accusent plus des différences suffisantes pour couvrir, en totalité, les coûts objectifs de la migration. La rareté de la qualification, qui se constate dans l'ensemble européen, donne à tout qualifié l'occasion de recevoir, dans son pays même, une rémunération suffisante pour qu'il ne soit pas obligé de chercher ailleurs une amélioration de sa situation matérielle. A ce titre, la modification de l'origine des courants migratoires qui alimentaient l'immigration française est significative : tarissement du courant belge, tarissement du courant allemand, tarissement du courant de Grande-Bretagne. Restent les courants en provenance de l'Italie, de l'Espagne, de la Pologne. Avec ces courants, on change de type d'immigration. Il s'agit là de populations qui ne peuvent plus assurer un complément utile à la main-d'œuvre qualifiée française. On peut, au plus, espérer une substitution au niveau des basses qualifications et des travaux pénibles, substitution qui verrait s'établir les immigrés à la place d'un certain nombre de Français qui, libérés, pourraient occuper des postes de travail de qualification plus élevée. Or, le raisonnement de la théorie marginaliste est ici en défaut.

Quand on parle de différences entre les productivités marginales pour

---

6. A. Sauvy, « *Évaluation des besoins de l'immigration française* » - Population n° 1/1946, p. 92.

expliquer les courants migratoires internationaux, la productivité marginale en question est prise globalement, comme si tous les secteurs de l'économie nationale avaient même productivité marginale. Il faut admettre, et si on ne l'admet pas le raisonnement à la marge tombe de lui-même, qu'il existe, dans chaque nation, un mouvement intérieur de main-d'œuvre tendant à égaliser les productivités marginales des différentes branches de l'économie et, ensuite, un mouvement international tendant à égaliser les différentes productivités marginales nationales.

Le raisonnement se fait à deux degrés et dans un ordre déterminé; on ne manquera pas d'objecter que des mouvements internes et des mouvements internationaux de population se produisent simultanément; certes, qui le nierait? S'il y a simultanéité avant même que l'égalisation des productivités marginales entre les différentes branches d'une économie nationale se réalise, c'est précisément parce que, dans de nombreuses nations, existent des goulots d'étranglement qui empêchent une croissance économique harmonisée.

### B. - Les situations réelles et la politique française

Le goulot d'étranglement commun à la Pologne, à l'Espagne et à l'Italie, est essentiellement représenté par le facteur capital qui se trouve en quantité insuffisante par rapport au facteur travail. Or, si l'immigration italienne est encore importante depuis 1946, on peut constater que, contrairement à celle qui vient de Pologne et d'Espagne, elle n'a pas retrouvé le niveau de l'année 1931. Ceci est doublement symptomatique :

— d'une part l'Italie du Nord s'industrialise à un rythme rapide et absorbe la main-d'œuvre jusqu'ici largement excédentaire;

— d'autre part, l'émigration italienne est attirée par l'Allemagne de l'Ouest plus fortement qu'elle ne l'était avant le deuxième conflit mondial.

Ainsi, la main-d'œuvre étrangère non qualifiée tend-elle à devenir rare pour la France qui se heurte sur le marché international aux croissances nationales, qui absorbent une partie de leur excédent de main-d'œuvre, et à des nations plus compétitives dans le domaine des salaires réels versés aux immigrés. Dorénavant, la France devra faire appel à des pays dans lesquels l'industrialisation est faible et qui connaissent un large excédent d'adultes producteurs, excédent qui entretient dans ces nations un état de sous-emploi permanent.

Aussi peut-on dire, sans pour autant parler de paradoxe, que le développement économique de la France, dans les quinze années à venir, est tributaire de la pauvreté de quelques pays voisins qui voudront bien laisser venir une main-d'œuvre laquelle, par avance, sera vouée à l'exécution de travaux indispensables que les nationaux, par goût ou par calcul, délaissent.

Telles sont les principales constatations que l'on peut faire et qui restent d'ordre qualitatif. Il convient, pour terminer, d'évaluer les besoins quantitatifs. Cette évaluation a été faite par A. Sauvy dans les articles précédemment cités; une autre est proposée ici, qui confirme pleinement les résultats que l'on peut déjà connaître; elle met aussi en évidence la politique de freinage suivie par notre pays.

Partant des données relatives à l'évolution de l'apport extérieur recensé en France entre les années 1851 et 1954, il a été possible de construire le graphique nº 16, ci-après. Ce graphique est très dépouillé et ne comporte que les quatre tendances fondamentales de l'évolution correspondant aux quatre périodes : 1851-1891, 1891-1906, 1906-1931, 1931-1954.

Si la tendance de la période 1851-1891 s'était maintenue jusqu'en 1954, la France aurait compté, à cette date, environ 8 400 000 personnes originaires des pays étrangers. Si la tendance de la période 1906-1931 était seule retenue, la France n'aurait compté que 7 000 000 environ de personnes originaires des pays étrangers. Or, en 1954, le nombre de ces personnes s'élève à 2 649 000. Que s'est-il passé pour qu'une telle différence existe? La simple lecture du graphique nº 16 montre que les périodes 1891-1906 et 1931-1954 ont joué le rôle de freins à l'immigration. Supposons que la première période de freinage passée (1891-1906) l'immigration se soit poursuivie au rythme de la période suivante (1906-1931) et ceci jusqu'en 1954. Ce premier freinage aurait entraîné une perte qui représenterait 1 400 000 personnes originaires de pays étrangers. Les effets de ce premier freinage sont importants mais beaucoup moins que ceux qui résultent du second. En effet, négligeant tout ce qui s'est passé avant 1906, considérons la droite de tendance représentant l'immigration pendant la période 1906-1931 et supposons que la tendance se soit maintenue jusqu'en 1954. La deuxième période de freinage (1931-1954) fait alors ressortir un déficit de 4 300 000 par rapport aux effectifs réellement recensés.

On peut objecter que ce bilan n'est pas logique et que les freinages enregistrés ne sont pas le fruit d'une politique délibérément choisie. Une telle objection n'est pas difficile à réfuter. En effet, on peut voir que le premier freinage n'a pas découragé les étrangers qui, dès 1911 et jusqu'en 1931, sont revenus en France à un rythme plus rapide que celui enregistré pendant la période 1851-1891; ceci prouve qu'il existait bien un potentiel migratoire disponible prêt à répondre à toute sollicitation. Rien donc, sinon la volonté des Français, ne s'opposait au maintien du rythme de l'immigration connu entre 1851 et 1891. Ce maintien aurait porté, en 1931, l'apport extérieur au nombre de 4 400 000 environ, alors que l'on enregistre simplement 3 075 900.

Le second freinage est aussi irrationnel que le premier. Il semble bien, compte tenu des courants migratoires qui se dirigent vers d'autres pays, que les pays étrangers, traditionnellement répulsifs, le sont aujourd'hui beaucoup moins qu'il y a vingt ans et que la France, de très accueillante,

est devenue moins accueillante; la situation matérielle qu'elle offre aux étrangers serait-elle moins bonne que dans d'autres pays voisins du nôtre? Ce n'est pas impossible et on a le net sentiment que la France, en limitant,

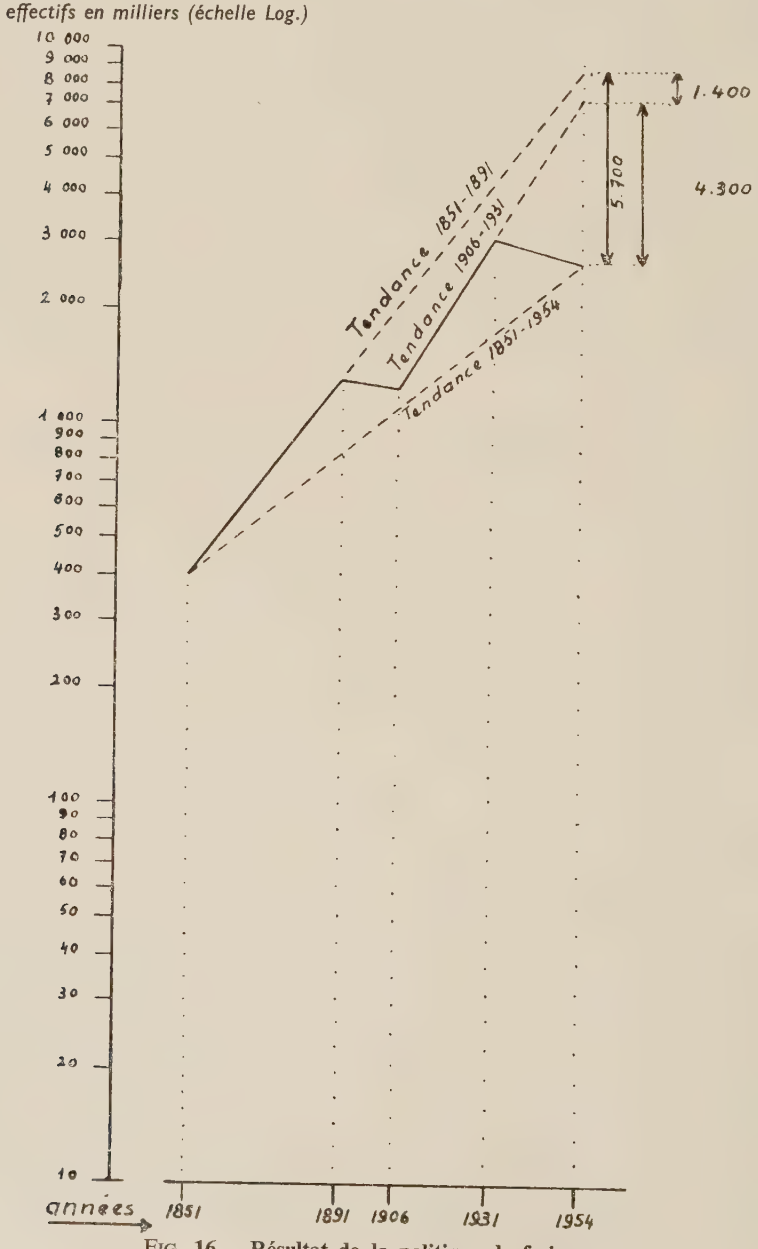


FIG. 16. - **Résultat de la politique de freinage.**

il y a quarante ans, l'afflux des étrangers, a perdu une chance qui peut-être ne se présentera plus au moment où elle en aurait le plus besoin.

Le seul élément susceptible d'introduire une note optimiste dans cette étude n'est pas dans une coopération possible entre la France et l'Afrique du Nord : les tensions sont telles qu'il faudra de longues années avant qu'un climat plus favorable apparaisse pour redonner à la France sa vocation méditerranéenne, aujourd'hui bien compromise; la note optimiste a été trouvée dans le Traité de Rome (25 mars 1957). Il existe, en Europe, des situations paradoxales : dans le même secteur productif, pris dans des nations différentes, il est possible d'observer des situations diverses. Ici chômage, là excédent de demandes par rapport aux offres d'emploi et, faute d'entente internationale, on n'est jamais parvenu à réduire de telles situations qui entraînent des pertes économiques importantes pour chaque pays. L'un supporte les indemnités de chômage, l'autre reste au-dessous de son potentiel productif. Il est heureux que le Traité de Rome se soit intéressé à cette question. Les nouvelles dispositions sont réunies dans le titre III (Politique sociale) et contiennent une innovation : la création du Fonds social européen. Les mesures adoptées sont énergiques et anti-malthusiennes (cf. art. 125). L'attribution de l'aide pour la rééducation professionnelle est subordonnée au réemploi effectif dans une profession nouvelle, et celle des indemnités de réinstallation, au changement de résidence et au nouvel emploi dans cette résidence.

Il faut souhaiter que de telles dispositions auront des applications fructueuses dans tous les pays signataires; cependant, il ne semble pas qu'elles soient suffisantes pour modifier la structure française de l'emploi.

CHAPITRE VI

# LES DÉPLACEMENTS DÉFINITIFS INTERDÉPARTEMENTAUX DES NATURALISÉS ET DES ÉTRANGERS ENTRE 1891 ET 1946

La transformation des courants migratoires est nette et on a constaté que les immigrants ont tendance à se fixer dans les régions françaises qui varient en fonction de leur nationalité. On se propose de voir maintenant l'évolution générale des lieux de fixation, abstraction faite de la nationalité. On aborde ainsi l'étude des migrations intérieures effectuées par deux catégories particulières de la population totale recensée en France.

Le phénomène des migrations intérieures est difficile à saisir, car il n'existe aucun questionnaire approprié dans le bulletin individuel de recensement. Les services de la statistique chargés de l'élaboration du bulletin individuel de recensement et de la publication des résultats se sont contentés pendant longtemps de comparer simplement le lieu de naissance au lieu de recensement. Quand les deux lieux sont différents, on en déduit une migration et on suppose que cette migration a directement conduit l'intéressé de son lieu de naissance au lieu de recensement.

Ce procédé est acceptable, sous certaines réserves, pour toutes les personnes nées en France. Pour celles qui sont nées hors de France, il est impossible de définir une migration intérieure; en l'absence de tout autre renseignement, on est dans l'obligation d'utiliser cette information précaire. Il reste à imaginer une méthode d'analyse pour mettre en évidence les caractéristiques essentielles des déplacements définitifs que les étrangers et les naturalisés réalisent à l'intérieur de la métropole.

Quand on se réfère au pays tout entier, on constate que le nombre des naturalisés augmente constamment et que le nombre des étrangers

accuse des variations importantes. On se propose de voir si l'évolution est la même dans chaque département. On peut opérer sur le plan départemental comme on a opéré sur le plan national. Cette approche est possible. En effet, les neuf recensements effectués de 1891 à 1946 permettent de tracer pour chaque département trois courbes représentant respectivement l'évolution de la population étrangère, de la population naturalisée et de l'apport extérieur. On obtient par cette méthode quatre-vingt-sept graphiques [1] comparables entre eux et comparables au graphique nº 9 valable sur le plan national.

Cette approche a été réalisée et il a fallu l'abandonner. Les différences dans les évolutions départementales sont trop nombreuses et de nature différente, et il est impossible de maîtriser les comparaisons. Il a fallu imaginer une autre méthode pour mettre en évidence l'essentiel de chaque évolution départementale. Cette méthode est développée dans l'annexe au présent chapitre. On se contentera d'exposer les résultats auxquels elle conduit.

D'un point de vue général, on peut constater que la naturalisation en tant que moyen de fixation des immigrants étrangers a une efficacité très variable selon les départements. Cette efficacité paraît surtout forte dans les départements qui ont un faible nombre d'étrangers. Par contre tous les départements qui ont un grand nombre d'étrangers restent très sensibles au phénomène de retour quand il se produit. La naturalisation a une influence qui dépend de la région géographique. Ce sont ces différents points que l'on se propose d'examiner avec plus de soin.

## *SECTION I*

## LES TENDANCES MIGRATOIRES SUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL

La méthode d'analyse utilisée permet de comparer l'évolution simplifiée des effectifs d'étrangers et de naturalisés recensés dans chaque département pendant la période 1891-1946.

Par exemple, on constate pour le département de l'Ariège que le nombre d'étrangers recensés est plus grand en 1896 qu'en 1891; plus petit en 1901 qu'en 1896; que ce nombre augmente constamment de 1911 à 1931;

1. Les trois départements Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, ne sont pas pris en considération. Du fait de leur annexion par l'Allemagne, les séries statistiques ne sont pas complètes.

qu'il est plus petit en 1936 qu'en 1931; enfin, qu'il est plus grand en 1946 qu'en 1936. Pendant toute cette période, le nombre des naturalisés augmente constamment tandis que la réunion des étrangers et des naturalisés, qui permet de définir la notion d'apport extérieur, suit la même évolution que celle décrite pour les étrangers.

Cette comparaison montre que l'augmentation continue du nombre des naturalisés ne suffit pas à compenser la diminution de la population étrangère quand cette diminution se produit.

Tous les départements pour lesquels la tendance de l'évolution de l'apport extérieur est identique à celle de l'évolution de la population étrangère ont été groupés dans une même catégorie. Pour tous ces départements, la politique d'assimilation représentée par la naturalisation ne contrebalance pas les effets du flux migratoire de retour.

Dans d'autres départements, au contraire, la naturalisation apparaît comme un moyen efficace pour fixer les étrangers et il est possible d'observer des degrés dans cette efficacité : faible dans un département tel que l'Ain, elle est plus forte dans un département tel que l'Allier. On s'est efforcé de tenir compte de cette particularité en retenant deux grandes classes qui permettent de différencier l'efficacité de la politique d'assimilation.

Ces trois premières classes ont une caractéristique commune : le nombre des diminutions enregistrées pour les effectifs de la population étrangère est très petit. Autrement dit, les départements de ces trois classes sont assez peu sensibles au phénomène de retrait qui se manifeste sur le plan national.

Il existe encore des départements plus soumis que les autres à l'influence du flux de retour et qui, dans le même temps, voient diminuer la population naturalisée. Ces deux phénomènes sont observables dans un département tel que les Hautes-Alpes.

Enfin, on a cru bon de faire une place à part aux départements caractérisés en début de période par le double phénomène de départ des étrangers et des naturalisés et qui, par la suite, ont vu se développer l'effet stabilisateur dû à la naturalisation. Ces départements sont assez peu nombreux, comme le montre le tableau n° 18, ci-dessous.

A cette répartition numérique correspond une répartition géographique assez remarquable. On s'attachera, après ce rapide aperçu, à l'étude des groupements géographiques. Plusieurs étapes seront nécessaires pour dominer la complexité du phénomène.

## A. - L'aspect général de la répartition géographique

Une première image très générale de la répartition géographique des départements, en fonction de leur sensibilité aux déplacements définitifs des étrangers et des naturalisés qui y sont recensés, est obtenue à partir

TABLEAU XVIII

RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS EN FONCTION DE LEUR SENSIBILITÉ AU PHÉNOMÈNE DE REFLUX DES ÉTRANGERS ET DES NATURALISÉS

| Classes | Signification | Nombre de départements |
|---|---|---|
| I | Départements peu sensibles au phénomène de retrait et dans lesquels le rôle de la population étrangère recensée est dominant. | 20 |
| II | Départements peu sensibles au phénomène de retrait et dans lesquels la naturalisation contrebalance faiblement le départ des étrangers. | 36 |
| III | Départements peu sensibles au phénomène de retrait et dans lesquels la naturalisation a un effet stabilisateur assez grand. | 15 |
| IV | Départements sensibles au phénomène de retrait des deux populations. | 10 |
| V | Départements sensibles au phénomène de retrait en début de période et insensibles en fin de période. | 6 |

d'une classification moins détaillée que celle qui précède. Trois classes permettent de faire une partition significative des départements.

— La première ($C_1$) réunit tous les départements dans lesquels l'augmentation des effectifs de la population étrangère et de la population naturalisée se fait d'une façon continue depuis 1926.

— La deuxième groupe tous les départements dans lesquels la naturalisation a eu, à un moment quelconque, un effet stabilisateur plus ou moins grand ($C_2$).

— La troisième comprend tous les départements dans lesquels la naturalisation a été incapable, pendant toute la période, de contrebalancer l'effet de retour des étrangers.

Cette classification est sans doute trop large, elle sera progressivement enrichie. Cependant, telle qu'elle est, elle met en évidence les groupements géographiques remarquables qui figurent sur le cartogramme n° 17.

**1° La configuration géographique.** — A une exception près, le Finistère, tous les départements de la première classe sont remarquablement groupés. Ils forment un bloc compact qui part de la Haute-Garonne,

monte en ligne droite jusqu'aux confins sud du Massif Armoricain, évite la bordure côtière océanique et mord sur tout le versant ouest du Massif Central.

FIG. 17. - **Groupements géographiques des départements en fonction de leur sensibilité à la diminution des effectifs des populations étrangère et naturalisée.**

Quand on considère la seule population étrangère de chaque département et quand on s'en tient à l'aspect qualitatif de l'évolution, c'est-à-dire aux grandes tendances, on constate que certains départements ont vu diminuer les effectifs de la population étrangère au début de la période, d'autres en fin de période. Entre ces deux catégories se place une troisième qui réunit les départements ayant subi une diminution pendant toute la période. Enfin, si le phénomène de diminution est général, des exceptions existent et des départements accusent une augmentation continue des effectifs étrangers recensés.

Quatre cartogrammes montrent les localisations géographiques des différents départements en fonction de la caractéristique retenue.

1. *La diminution en début de période :* elle est très générale. Elle affecte soixante-deux départements, vingt-cinq seulement sont épargnés (cf. carto-

gramme 18). Ces derniers sont essentiellement groupés le long du couloir rhodanien et du littoral méditerranéen; on en compte treize. Les douze autres, à l'exception de trois, sont des départements périphériques.

2. *La diminution de fin de période :* elle est moins générale que la précédente. Elle affecte néanmoins cinquante-trois départements presque tous groupés dans la moitié est de la France (cf. cartogramme 18). Une large bande suit les frontières est du pays et s'étale du Nord au Sud. On voit un étranglement à la hauteur de la région lyonnaise, alors que deux débordements sont observables le long des côtes. Une deuxième zone beaucoup moins importante, très étroite, longe les rivages de l'Atlantique jusqu'à la Gironde.

Les départements épargnés forment une masse compacte qui s'étale de la Manche aux Pyrénées. Cette configuration montre que le reflux des étrangers a pris naissance dans les départements largement ouverts sur les frontières de l'Italie, de la Suisse, de l'Allemagne, de la Belgique. Il est remarquable de constater que les régions de la frontière franco-espagnole sont grandement épargnées. On retrouve la modification des courants migratoires décelée lors de l'approche globale des migrations internationales.

3. *Les départements touchés par la diminution en début et en fin de période :* ces départements sont les plus sensibles au phénomène de reflux qui se manifeste à un moment quelconque de la période étudiée. Le groupement géographique qui apparaît n'est pas quelconque (cf. cartogramme n° 18).

On est d'abord frappé par la zone qui couvre le Nord et l'Est du pays et qui déborde vers le littoral de la Manche et vers le couloir rhodanien. Répondant au même type d'évolution, d'autres départements sont groupés à l'Ouest, le long des côtes de l'Atlantique, à l'Est, le long de la frontière italienne. Le Gard, l'Hérault, les Basses-Pyrénées complètent, en ordre plus dispersé, ce groupe.

A l'issue de cette analyse, il apparaît que la France est formée de trois grandes régions. L'une très sensible au mouvement de reflux des étrangers, réunit vingt-trois départements et c'est elle qui, sur le plan national, détermine l'évolution de l'effectif global recensé. Une autre région, très étendue couvrant le Centre, l'Ouest et le Sud-Ouest, a un nombre relativement faible d'étrangers qui, depuis 1926, constituent des effectifs stables, définitivement fixés en France, semble-t-il. La faiblesse des effectifs fixés ne permet pas de compenser le phénomène de reflux qui se produit dans la première région. Enfin, une troisième région couvre le Sud-Est et on y recense des effectifs étrangers importants. Cette dernière région, dans ces parties les plus riches, a vu se fixer les étrangers de façon durable. Cependant, cette tendance à la fixation disparaît en fin de période. Ceci tient encore à la modification des courants migratoires internationaux.

Les étrangers de cette région sont essentiellement de nationalité italienne et un phénomène de retour accompagne le tarissement d'un courant jusqu'ici traditionnel.

La deuxième classe, numériquement la plus considérable des trois, est répartie entre deux grands blocs d'importance équivalente et tous deux situés dans la moitié est de la France. Au Sud-Est, la zone longe la frontière italienne. Elle part de la Haute-Savoie pour se terminer le long de la côte méditerranéenne. Très large dans sa partie centrale, elle s'étale en remontant vers le nord jusqu'à la hauteur de Lyon et déborde assez largement sur le versant est du Massif Central. Au Nord-Est, le groupement est aussi très compact. Il est morcelé le long de la frontière par cinq départements qui appartiennent à la troisième classe. Ces deux blocs mis à part, la deuxième classe compte encore des départements situés dans la moitié ouest de la France. Il s'agit essentiellement de départements côtiers.

Les départements de la troisième classe se trouvent presque tous dans une zone qui se détache, elle aussi, très nettement. Cette zone prend naissance au Sud, dans le sillon alpin, par une mince bande qui suit le tracé des départements de l'Isère, de l'Ain, de la Saône-et-Loire, de l'Allier, du Cher. Arrivée là, elle s'étale vers le Nord et l'Ouest pour couvrir la Champagne berrichonne, la Beauce, la Brie, et gagner ensuite, sans discontinuité, le littoral de la Manche. La Normandie, le Maine et l'Anjou s'opposent à cette progression vers l'Ouest qui se termine par une fourche. L'une des branches suit la vallée de la Vilaine, l'autre, par la Touraine, gagne le bocage vendéen.

On est frappé par la correspondance qui existe entre ces différentes zones et les grandes régions de la géographie physique. Cette constatation mérite une plus grande attention.

**2° La sensibilité aux variations et le contexte économique général.** — Il ne s'agit pas d'entrer dans le détail. On se contentera de caractéristiques fondamentales. La zone qui correspond à la classe $C_1$ ne groupe qu'un effectif relativement faible d'étrangers et de naturalisés. Toute cette zone, prise globalement, est l'une des plus pauvres de France, sinon la plus pauvre. Des étrangers s'y sont installés et ils y restent. Il y a toutes raisons de penser qu'ils se sont substitués à une partie de la population française qui a émigré vers d'autres régions plus clémentes, et que la population étrangère et naturalisée s'emploie à des travaux délaissés par les autochtones, aux travaux agricoles notamment.

La même remarque est valable pour les départements de la classe $C_2$ situés dans le Sud-Est, le Sud-Ouest et l'Ouest. Par contre, les départements de ce groupe situés dans le Nord-Est et le Nord ont un caractère industriel assez marqué et l'activité industrielle retient encore d'une façon durable une bonne partie de l'apport extérieur.

Il est curieux de constater que les départements agricoles riches de la

zone qui correspond à la classe $C_3$ n'ont qu'un faible pouvoir de fixation. On peut penser que la mécanisation agricole et la spécialisation des productions sont à l'origine de cette particularité. La substitution que l'on constate dans les régions pauvres est beaucoup moins forte, ici, et les régions agricoles riches ont des caractéristiques migratoires analogues à celles des départements frontaliers dans lesquels les étrangers sont très sensibles aux conditions du moment. La différence provient de la grandeur des effectifs. En effet, dans les départements de la Classe $C_3$ situés à l'intérieur, le nombre des étrangers et des naturalisés est faible et l'évolution de la population étrangère détermine celle de l'apport extérieur. Dans les départements frontaliers, le nombre des étrangers et des naturalisés est grand et c'est encore l'évolution de la population étrangère qui détermine celle de l'apport extérieur.

Ces remarques conduisent à étudier avec plus de minutie la population étrangère et la population naturalisée.

## B. - Les groupements géographiques et les variations de la population étrangère

L'analyse qui précède ne tient compte que des diminutions. Il est nécessaire d'introduire un correctif qui fait ressortir les augmentations d'effectifs de la population étrangère. C'est ce que l'on fera maintenant.

1. *Les augmentations de la population étrangère et les groupements géographiques des départements :* il s'agit toujours de mettre en évidence les grandes tendances de l'évolution de chaque département.

Quand on considère la série chronologique qui donne la variation des effectifs de la population étrangère recensée dans chaque département il est possible d'y déceler des intervalles pendant lesquels l'augmentation est continue. Il est donc logique de grouper les départements en fonction de la longueur de ces intervalles. C'est à partir de ce procédé qu'est construit le cartogramme n° 19. Les résultats obtenus confirment, par une autre voie, ceux qui ont été dégagés en considérant seulement les diminutions. Pour tenir compte des deux variations possibles, diminutions et augmentations, l'espacement des hachures, qui traduisent les augmentations successives relevées pour chaque département, est proportionnel au nombre de diminutions que ce même département a connues.

On voit alors apparaître un phénomène nouveau : toute zone sombre se situe à l'intérieur d'une zone moins sombre, autrement dit la sensibilité à la diminution est de plus en plus grande à mesure que l'on s'éloigne d'un noyau central et les départements les plus sensibles à la diminution sont les départements périphériques. Par contre, tous les départements périphériques de la métropole ne sont pas nécessairement sensibles aux

diminutions. On relève les exceptions suivantes : les Côtes-du-Nord, le Finistère, la Loire-Inférieure, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Hérault.

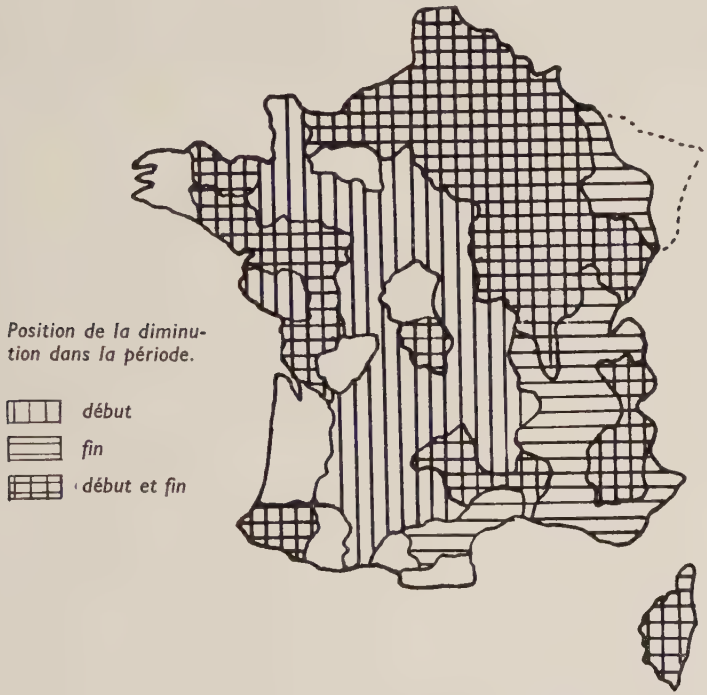


FIG. 18. - **Diminution des effectifs de la population étrangère pendant la période 1891-1946.**

Les deux cartogrammes proposés donnent des images générales. La méthode d'analyse qui est développée en annexe permet d'aller plus loin et de donner la composition de chaque grande région.

2. *Les grandes zones et leurs particularités :* en prenant pour base de départ les trois grandes régions qui apparaissent sur le cartogramme n° 18 et en tenant compte de l'individualité de chaque département, il a été possible de dresser le cartogramme n° 20 qui donne l'image finale de l'analyse [2].

La caractéristique essentielle est représentée par l'apparition d'une zone de transition que l'on a appelée zone T. Outre cette zone, trois autres se détachent nettement et sont désignées par les lettres A. B, C.

Chaque zone réunit des départements qui ont une caractéristique dominante analogue.

---

2. Les détails de la construction du cartogramme sont donnés dans l'annexe placée à la fin de l'ouvrage.

Dans la zone A, ce sont les départements affectés par la diminution des effectifs en début et en fin de période qui sont majoritaires, on en compte vingt-deux, tandis qu'il n'existe que quatre départements seulement, affectés par la diminution de fin de période. Sur le cartogramme, la densité des hachures est proportionnelle à la résistance au mouvement de reflux. Plus les hachures sont proches et plus grande est la résistance. On constate

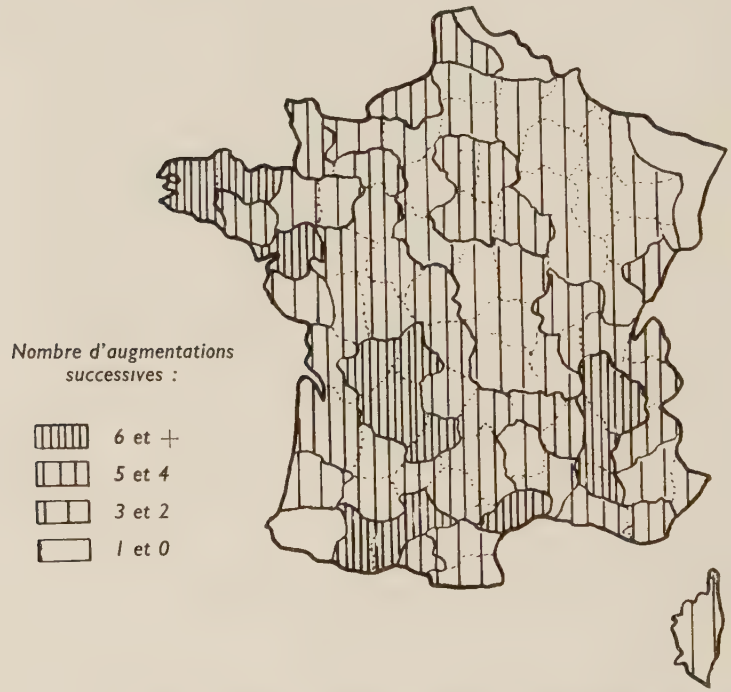


FIG. 19. - **Départements classés en fonction du nombre d'augmentations successives de la population étrangère.**

que la résistance est d'autant plus faible que le département est plus proche de la frontière. La plus forte résistance est enregistrée pour la région parisienne qui apparaît ainsi comme le pôle essentiel de fixation des étrangers recensés dans toute la zone A.

Si l'on s'intéressait à l'étude des causes des déplacements, il conviendrait de rechercher pourquoi les départements de la Somme et de la Marne ont une résistance moindre que celle qu'on pourrait attendre dans l'hypothèse d'une dégradation progressive de la résistance. De même, il conviendrait d'expliquer la forte résistance enregistrée pour les départements du Pas-de-Calais et de la Seine-Maritime.

D'une façon générale, la densité des hachures montre que toute cette région n'oppose qu'une faible résistance au phénomène de reflux.

L'examen de la zone C montre qu'à côté de départements qui opposent une résistance assez faible, d'autres sont aptes à retenir la population étrangère. La plus forte résistance se manifeste au centre de la zone, dans les départements de l'Isère, de la Drôme et du Vaucluse. Il est possible

FIG. 20. - **Découpage territorial en zones caractérisées par leur degré de résistance au mouvement de reflux des étrangers** [3].

de voir à l'intérieur de cette zone plusieurs micro-régions ayant certaines caractéristiques, qui correspondent aux particularités locales faisant de cette zone un véritable damier. Le couloir rhodanien, le littoral, les Alpes du Sud et celles du Nord sont des éléments d'unité locale que l'on discerne sur la carte.

3. La signification exacte des hachures portées sur chaque département est donnée dans l'annexe au texte (cf. p. 263).

Dans l'ensemble, cette zone offre une plus grande résistance au reflux que la zone A et l'étude des causes demanderait que l'on précise pourquoi le département du Jura constitue une exception.

La zone B est la plus étendue des quatre et elle présente une certaine hétérogénéité. En effet, on peut distinguer une partie centrale dans laquelle les départements sont essentiellement touchés par la diminution de fin de période et une partie périphérique, le long de la côte, qui est composée de départements sensibles aux diminutions de début et de fin de période. Dans cette zone, les exceptions qu'il faudrait expliquer ne manquent pas. La très grande résistance du Finistère, celle encore forte de la Loire-Inférieure et de la Gironde font sans doute intervenir des causes particulières. Il est également anormal que la Haute-Garonne, qui touche la frontière espagnole, ait une résistance très forte.

Dans l'ensemble, cette troisième zone offre, comme la zone C, une résistance assez forte au phénomène de reflux. Cependant, le nombre d'étrangers recensés est moins grand.

La faiblesse des effectifs recensés, telle est la particularité de la zone de transition. Il s'agit d'une zone de contact qui offre une très faible résistance à la diminution et les départements qu'elle réunit présentent, au Nord, des caractéristiques communes aux zones A et B, au Sud, des caractéristiques communes aux zones B et C.

Ici encore, il faudrait expliquer pourquoi le département de l'Orne est affecté seulement par la diminution de fin de période, alors que ses limitrophes sont affectés par les diminutions qui se produisent au début de la période. De même, la résistance au reflux enregistrée dans les départements du Puy-de-Dôme et de l'Ardèche est suffisamment forte pour motiver une recherche des causes.

En conclusion de cette analyse, on peut avancer les résultats simples suivants :

— La fixation des étrangers sur le sol national est influencée par les conditions propres à chaque région; néanmoins, la grande région industrielle française, très bien représentée par la zone A, est la plus sensible au mouvement de reflux chaque fois qu'il se manifeste. Par contre, la France agricole offre deux aspects assez différents : les régions riches sont moins aptes que les régions pauvres à fixer les étrangers; le Sud-Ouest, alimenté par le courant venant d'Espagne est actuellement en meilleure position que le Sud-Est qui voit se tarir la source traditionnelle venant d'Italie.

Ces différents résultats seraient entièrement valables si les étrangers recensés en France étaient placés devant l'alternative : mourir sur le sol français, retourner chez eux. Or, les étrangers ont encore la possibilité d'obtenir leur naturalisation. Il convient donc d'aborder l'étude de cette deuxième population.

## C. - Les variations de la population naturalisée et les groupements géographiques

Les caractéristiques propres à la population naturalisée recensée dans chaque département sont beaucoup plus faciles à dégager que celles de la population étrangère. En effet, comme sur le plan national, la population naturalisée de chaque département a tendance à augmenter d'une façon continue. Les diminutions sont assez peu fréquentes et un seul cartogramme suffit pour les représenter toutes (fig. 21).

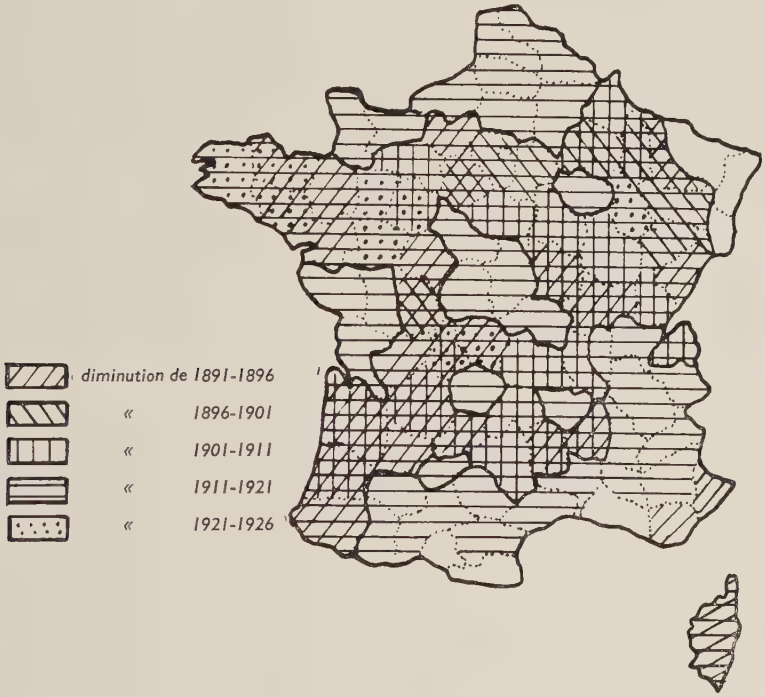


FIG. 21. - **Les diminutions de la population naturalisée dans les départements de 1891 à 1946**

Quand on observe toutes les diminutions des effectifs de la population naturalisée recensée dans chaque département, on obtient les résultats du tableau n° 19.

L'augmentation des effectifs des naturalisés est donc générale depuis le recensement de 1926. La seule exception est représentée par le département de la Corse. On constate encore que les naturalisés ont payé un lourd tribut lors de la guerre de 1914-1918. Cette particularité a déjà été mise en évidence lors de l'étude des pyramides des âges.

Tableau XIX

RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS EN FONCTION DES DIMINUTIONS ENREGISTRÉES POUR LES EFFECTIFS DE LA POPULATION NATURALISÉE

| Périodes | 1891 1896 | 1896 1901 | 1901 1911 | 1911 1921 | 1921 1926 | 1926 1931 | 1931 1936 | 1936 1946 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Départements affectés par la diminution. | 28 | 10 | 25 | 81 | 9 | 1 | 0 | 0 |

Or, on remarque que le nombre total de naturalisés n'a pas diminué entre 1911 et 1921. La modification de la structure par âges et celle des lieux de localisation montrent que la masse des naturalisés s'est renouvelée. Rien ne prouve que ce renouvellement se soit fait d'une façon proportionnelle à l'effectif initial contenu dans chaque département.

On analysera donc l'ensemble des résultats à partir du cartogramme n° 21, puis les groupements géographiques des départements qui correspondent, au tableau n° 19.

**1° Vue d'ensemble.** — Les remarques suivantes se dégagent du cartogramme n° 21 :

— deux départements seulement, la Vienne et la Haute-Vienne, ont subi quatre diminutions, tous les autres en subissent moins de quatre;

— trois départements, l'Ariège, les Pyrénées-Orientales, les Bouches-du-Rhône, ne sont touchés par aucune diminution;

— la complexité de la représentation provient de la première moitié de la période pendant laquelle le nombre de naturalisés, bien que toujours croissant, demeure relativement faible. Ce n'est qu'à partir de 1926 que tous les départements connaissent une évolution semblable.

Dans sa généralité, le phénomène de diminution détermine une répartition géographique très différente de celle que l'on rencontre pour les étrangers. Trois grandes zones font leur apparition. Une grande zone, la plus sensible à la diminution, prend appui sur les frontières de l'Est et gagne le littoral atlantique, laissant au Nord et au Sud, deux zones de faible sensibilité. L'une s'établit le long de la Manche, l'autre le long de la Méditerranée et des frontières qui séparent la France de l'Italie et de l'Espagne. A l'intérieur de la zone de plus grande sensibilité, et dans le sens de son grand axe, deux groupes de départements constituent des exceptions. Au centre, le Loir-et-Cher, le Cher, l'Indre et l'Allier retiennent les naturalisés; sur la partie basse du littoral atlantique, la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime font de même.

L'examen des diminutions qui se produisent pendant un même intervalle de temps montrent que chaque intervalle est caractérisé par un groupement géographique très net.

**2° Étude des groupements géographiques pour chaque période.** — Cinq périodes sont retenues, la période 1926-1931 étant négligée.

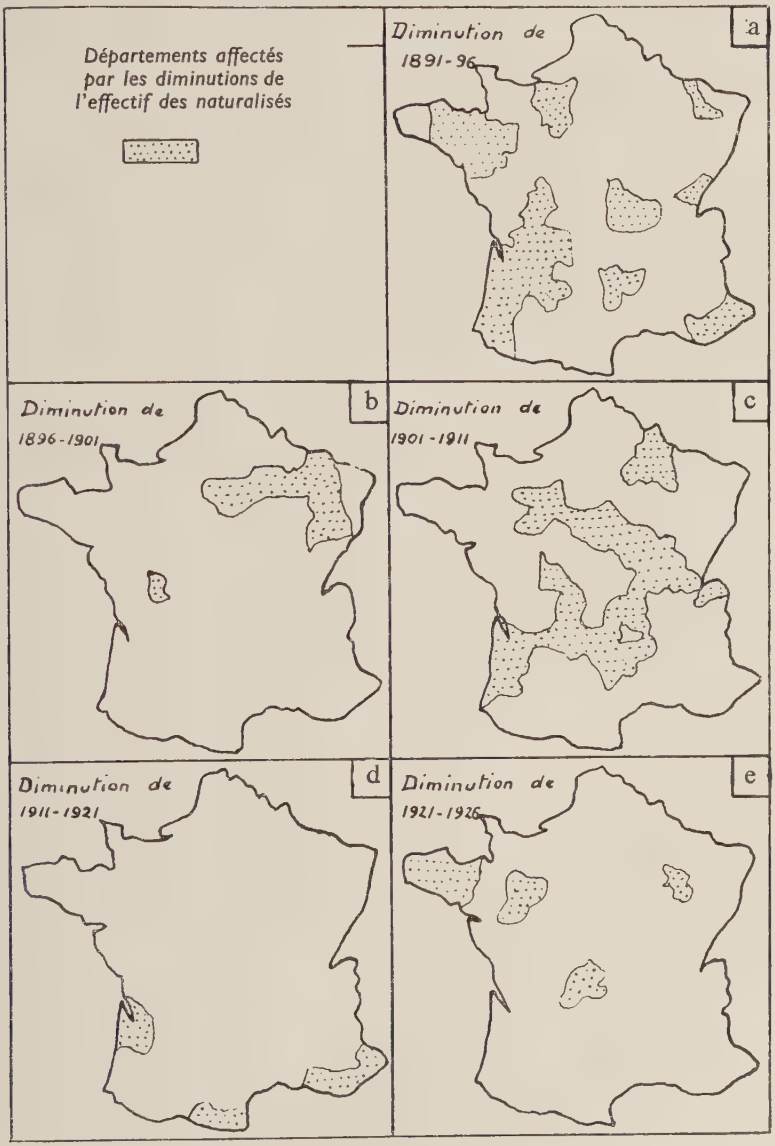


Fig. 22.

*a*) 1891-1896 : la diminution s'étend à vingt-huit départements. La carte n° 22 a ci-contre, en donne la localisation. La diminution affecte la moitié ouest de la France. Les huit départements qui ne sont pas dans cette partie se répartissent par couple dont trois réunissent des départements contigus : Var-Alpes-Maritimes, Lozère-Ardèche, Nièvre-Saône-et-Loire, Le Doubs et la Meurthe-et-Moselle sont les deux départements qui connaissent l'isolement.

*b*) 1896-1901 (cf. carte n° 22 b : sur les dix départements touchés, un seul, la Vienne, est isolé. Les neuf autres forment une mince bande qui, de Paris, gagne la frontière est et la suit.

*c*) 1901-1911 (cf. carte n° 22 c : la zone affectée par la diminution a une forme curieuse qui enveloppe la zone centrale de faible sensibilité du cartogramme 21. Cette ceinture réunit vingt-deux départements sur les vingt-cinq dénombrés. Les trois autres départements forment, à l'Est, un petit bloc très homogène.

*d*) 1911-1921 (cf. carte n° 22 d : la diminution est générale, les exceptions sont au nombre de six et ne se distribuent pas au hasard. Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, d'une part, Pyrénées-Orientales et Ariège d'autre part, forment de petits groupes alors que le département de la Gironde reste isolé. Ce sont ces exceptions qui figurent sur la carte.

*e*) 1921-1926 (cf. carte n° 22 e : cette diminution qui affecte neuf départements a une importance équivalente à celle qui se manifeste entre 1896 et 1901. Mais la position des départements n'est plus la même. Le Finistère, les Côtes-du-Nord, le Morbihan forment un premier groupe; la Mayenne, la Sarthe et le Maine-et-Loire un deuxième, alors que la Haute-Marne est parfaitement isolée, et que la Creuse et la Haute-Vienne sont contiguës.

On constate ainsi que le phénomène de diminution affecte des départements qui ne se répartissent pas au hasard sur la carte politique de la France et, quand on compare le même phénomène pour chacune des deux catégories de population, on voit que sa détermination n'obéit pas aux mêmes lois. En effet, les cartogrammes 18 et 21 sont différents. Leur superposition montre que la sensibilité d'un département donné n'est souvent pas la même quand on passe d'une catégorie de population à l'autre. Cette remarque met sur la voie d'une nouvelle investigation qui s'avère indispensable pour saisir correctement, à l'échelle départementale, les effets de la politique d'assimilation.

Quand un département accuse une forte sensibilité relative à la diminution de la catégorie « étrangers » et que, dans le même temps, il se montre insensible à la diminution de la catégorie « naturalisés », la première sensibilité n'est peut-être qu'une sensibilité fictive provenant des transferts qui se produisent de la catégorie « étrangers » vers la catégorie « naturalisés ». Dans ce cas, la diminution du nombre d'étrangers, quand elle est accompa-

gnée d'une augmentation du nombre de naturalisés, est un jeu d'écritures entre deux catégories conventionnelles et ne représente pas un mouvement réel de population. Jusqu'au moment où la distinction sera faite entre le passage d'une catégorie à l'autre et le déplacement géographique, rien de probant n'est dit.

Ces différentes analyses apportent les éléments nécessaires à cette distinction; elle sera faite à l'échelle des zones qui viennent d'être étudiées.

### D. - La compensation entre les catégories « étrangers » et « naturalisés » à l'échelle des zones

Il est difficile de faire une part exacte aux mouvements géographiques qui reviennent à chacune de ces deux catégories. Les données dont on dispose ne permettent pas de faire la distinction entre le mouvement naturel de ces deux populations et le mouvement géographique.

On est dans l'obligation de faire une hypothèse : on supposera que le nombre de naissances enregistrées entre deux recensements consécutifs dans la population étrangère compense la mortalité des étrangers qui résident en France. On peut alors, dans une approximation assez grossière, déterminer les mouvements géographiques en comparant l'évolution des effectifs étrangers à celle des effectifs obtenus en réunissant les étrangers et les naturalisés de chaque département.

En effet, on peut admettre que toute augmentation du nombre des étrangers traduit une immigration dans le département, alors que toute diminution du nombre des naturalisés traduit une émigration intérieure. Quand le nombre d'étrangers diminue et que le nombre de naturalisés augmente, il n'y a pas nécessairement mouvement géographique, mais peut-être simplement un transfert de la catégorie « étranger » vers la catégorie « naturalisé » par acquisition de la nationalité française.

On est donc réduit à envisager des cas probables de migrations intérieures et il est difficile d'obtenir une certitude. Pour établir la probabilité du mouvement géographique, on est conduit à considérer la perte ou le gain global réalisé par chaque département pour l'ensemble des deux catégories de population envisagées.

On a comparé le nombre d'augmentations de la population étrangère au nombre d'augmentations de l'apport extérieur. On a pu distinguer deux cas :

— quand le nombre d'augmentations relatives à la population étrangère est supérieur au nombre d'augmentations relevées pour les populations étrangère et naturalisée réunies, c'est qu'à un moment ou à un autre, les étrangers ont quitté le département. En effet, s'ils ne l'avaient pas quitté, on les retrouverait soit comme étrangers, soit comme naturalisés,

ce qui aurait pour effet de donner à l'évolution de la réunion des deux populations une allure analogue à celle de la population étrangère, avec un certain décalage dans le temps;

— quand le nombre d'augmentations relevées pour la population étrangère est inférieur au nombre d'augmentations relevées pour les deux populations, alors il est possible de dire que le transfert de la catégorie « étrangers » vers la catégorie « naturalisés » constitue le fait probable dominant.

Ces remarques ont permis de construire le cartogramme n° 23. On constate que la région du Nord et du Nord-Est qui semblait très sensible à la diminution des effectifs étrangers est moins sensible qu'il n'y paraît à première vue, puisque cette diminution à toutes chances d'être imputable pour une grande part au transfert des étrangers dans la catégorie « naturalisés ».

Par contre, la Seine-Maritime, la Seine-et-Oise, la Seine et le Loiret semblent plus affectés par le mouvement de sortie tel qu'il était possible de se le représenter à partir du cartogramme donnant la diminution du nombre des étrangers.

Telles sont les grandes tendances que l'on peut dégager par des moyens d'analyse qui surprendront peut-être un peu. On reviendra à une conception plus classique en étudiant maintenant le phénomène sous son aspect quantitatif.

*SECTION II*

## ÉTUDE QUANTITATIVE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DES ÉTRANGERS ET DES NATURALISÉS

Cette étude sera conduite de deux façons différentes. On a vu qu'il était impossible de dégager les courants migratoires internes dès l'instant où les migrations sont établies en comparant le lieu de naissance au lieu de recensement. La migration intérieure est indéterminée pour tous ceux qui sont nés hors de France. On est donc conduit à envisager un moyen général d'analyse qui permet d'apprécier avec exactitude les modifications dans la répartition des étrangers et des naturalisés entre les départements. L'indice de concentration de Gini sera utilisé à cette fin.

Par ailleurs, quand on examine la liste ordonnée des départements en fonction du nombre d'étrangers et de naturalisés qu'ils contiennent, on est frappé par l'analogie qui existe entre les neuf listes que les neuf recensements envisagés permettent de dresser. Cette particularité suggère d'analyser les modifications qui se produisent d'une liste à l'autre. Pour dégager les résultats, une méthode a été utilisée et elle est exposée en annexe.

## A. - Évolution de l'indice de concentration des populations « étrangère » et « naturalisée »

L'indice de concentration permet de mettre en évidence la particularité d'une répartition. Si tous les étrangers recensés en France étaient uniformément répartis entre tous les départements, l'indice de concentration serait nul. Si tous les étrangers en France étaient dans un même département, l'indice de concentration serait égal à un. Autrement dit, quand la valeur de l'indice de concentration est voisine de un, l'ensemble des étrangers se localise dans un petit nombre de départements.

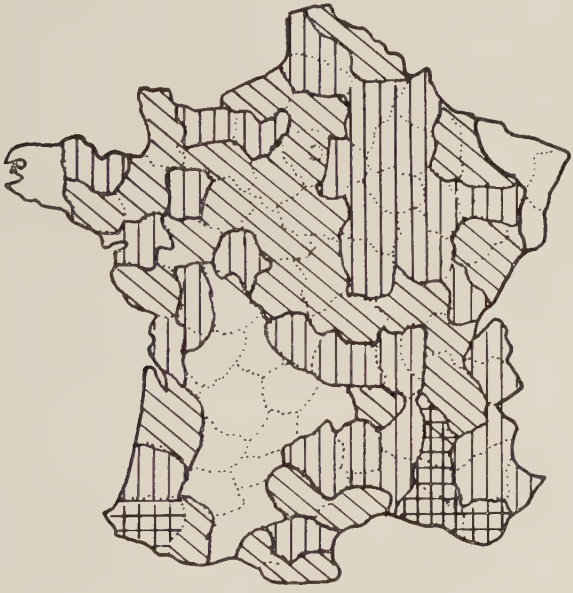

*Diminutions du nombre d'étrangers et de l'apport extérieur (sortie des étrangers)*

*Augmentations du nombre d'étrangers et de l'apport extérieur (entrée des étrangers)*

*Diminutions du nombre d'étrangers plus fréquentes que les augmentations de l'apport extérieur*

*Diminutions du nombre d'étrangers très fréquemment compensées par l'augmentation des naturalisés*

FIG. 23. - **Mouvements réels et transferts entre les catégories « étrangers » et « naturalisés ».**

Le calcul de l'indice de concentration de Gini nécessite de longues opérations. Par contre, une fois calculé, l'indice permet des comparaisons très rapides. On envisagera l'évolution de cet indice pour les deux populations prises séparément.

**1. Évolution de l'indice de concentration de la population étrangère recensée en France dans chaque département de 1891 à 1946.** — Le tableau n° 20 et le graphique n° 24 permettent de suivre cette évolution.

TABLEAU XX

| Dates : | 1891 | 1896 | 1901 | 1911 | 1921 | 1926 | 1931 | 1936 | 1946 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Valeurs de l'indice..... | .800 | .796 | .792 | .804 | .732 | .704 | .688 | .660 | .608 |

On voit que, de 1891 à 1911, l'indice est pratiquement constant alors que, de 1911 à 1946, il subit une diminution régulière. Ceci montre qu'après le premier conflit mondial, les étrangers ont tendance à se répartir plus uniformément sur l'ensemble du territoire. Les départements qui, en début de période, abritaient les plus grands effectifs voient la population étrangère diminuer, tandis que les départements caractérisés par de faibles effectifs en début de période voient ces effectifs augmenter au cours du temps. Sans doute la concentration reste forte; cependant, la tendance qui se manifeste est trop nette pour que le phénomène s'arrête spontanément.

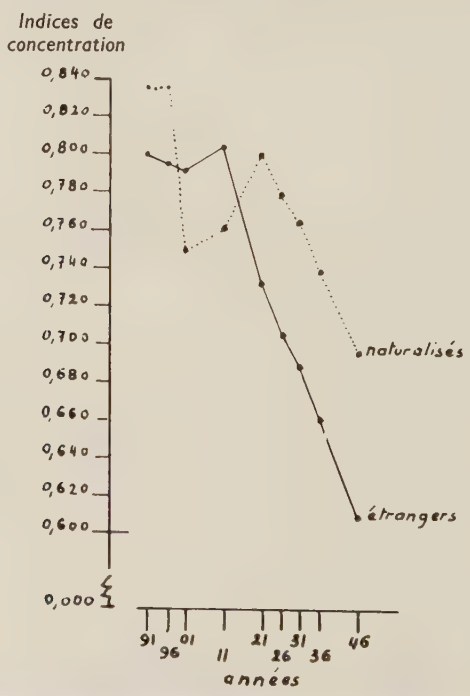


FIG. 24. - **Évolution de l'indice de concentration de la population des naturalisés et de la population des étrangers, de 1891 à 1946.**

Par une voie totalement différente, on arrive à des résultats tout à fait comparables à ceux qui ont été dégagés précédemment.

On peut tirer les conclusions suivantes : le mouvement migratoire des étrangers est double. D'une part, il existe le mouvement d'entrées et de sorties aux frontières. Ce mouvement a une ampleur variable parfaitement visible sur le graphique n° 9 précédemment analysé. D'autre part, les étrangers font preuve d'une mobilité intérieure importante. Compte tenu de la faiblesse de l'information dont on dispose, cette mobilité intérieure correspond soit à de véritables déplacements effectués d'un département à l'autre par les étrangers qui résident en France, soit à un changement dans les lieux d'accueil, changement qui se produit quand on compare les lieux de fixation des anciens immigrants aux lieux de fixation des nouveaux immigrants.

Cette particularité est totalement négligée dans toutes les études que l'on a pu consulter. Qu'il s'agisse de véritables migrations intérieures ou de changements dans les points d'accueil traditionnels, l'effet est le même sur le plan national. C'est ce qui compte ici. Le phénomène de déconcentration des immigrants étrangers arrête peut-être le phénomène de dépeuplement de certaines régions françaises.

On va voir maintenant ce qui se passe pour la population naturalisée.

**2. Évolution de l'indice de concentration de la population naturalisée de 1891 à 1946.** — Les résultats sont donnés par le tableau n° 21 et portés sur le graphique n° 25.

Tableau XXI

| Dates : | 1891 | 1896 | 1901 | 1911 | 1921 | 1926 | 1931 | 1936 | 1946 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Valeurs de l'indice..... | .836 | .836 | .748 | .760 | .800 | .776 | .764 | .736 | .696 |

L'évolution est plus hésitante que la précédente dans tout le début de la période. Deux maxima encadrent le minimum relatif de l'année 1901. Cependant, à partir de 1921, la diminution de l'indice devient lente et régulière et elle est moins forte que pour les étrangers.

Quand on rapproche cette évolution de celle qui se dégage du graphique n° 9, on constate que la déconcentration se produit à partir du moment où le nombre des naturalisés augmente de façon sensible sur le plan national. Autrement dit, l'augmentation absolue de la masse entraîne une meilleure répartition sur le plan départemental.

Par ailleurs, le décalage existant entre les dates qui voient se produire une diminution de la concentration s'explique assez facilement. En effet,

la naturalisation n'intervient pas immédiatement. Elle est accordée après un temps de fixation plus ou moins long. On retrouve dans la population naturalisée l'influence des départements d'accueil qui ont reçu en début de période le plus grand nombre d'étrangers. Cette influence diminue nettement en fin de période et les deux populations ont alors une répartition qui obéit à des mécanismes semblables.

Pour terminer, il reste à rapprocher ces résultats de ceux que l'on peut dégager en comparant l'importance de chaque département.

## B. - L'importance de chaque département français dans la répartition

L'indice de concentration ne permet pas de saisir le rôle tenu par chaque département. Cependant, les travaux préparatoires qui sont imposés par le calcul de cet indice fournissent un document se prêtant à un autre type d'analyse. En effet, pour chaque recensement, il a fallu dresser la liste de tous les départements en les ordonnant dans le sens croissant (ou décroissant) des nombres qui représentent les effectifs d'étrangers ou de naturalisés recensés. Il est donc possible de suivre la place qu'un département donné occupe dans les neuf tableaux. Par exemple, de 1891 à 1936 le département des Bouches-du-Rhône occupe constamment la troisième place et il occupe la quatrième en 1946.

L'analyse des rangs occupés au cours du temps fournit une indication précieuse. En particulier, il est intéressant de savoir si un département passe brutalement d'un rang très bon à un mauvais rang, situé vers la fin de la suite ordonnée dans le sens décroissant des effectifs. Cette analyse hiérarchique a été conduite selon une méthode exposée en annexe. On se bornera à donner ici les résultats.

### 1. L'importance de chaque département dans la répartition de la population étrangère.

Les départements ont été classés dans trois grandes catégories. La première réunit tous les départements caractérisés par une position très mauvaise sur la liste ordonnée et ceci, quel que soit le recensement. La deuxième groupe tous les départements qui se maintiennent pendant toute la période dans les meilleurs rangs de chaque tableau. Enfin, la troisième comprend tous les départements caractérisés par un changement de rang appréciable.

Ces départements ont été portés sur la carte et on peut constater que les groupements géographiques qui en résultent sont particulièrement édifiants (cf. cartogramme n° 25).

Il suffit de noter les exceptions. Cinq départements, Haute-Marne,

Haute-Saône, Jura, Ariège et Landes ne jouent qu'un faible rôle dans l'immigration étrangère, alors qu'ils se situent dans une zone géographique qui groupe des départements à effectifs étrangers importants. Il faudrait expliquer pourquoi quatre départements, le Calvados, les Basses-Alpes, le Tarn et les Hautes-Pyrénées, ont connu des variations d'effectifs importantes allant du simple au triple.

**2. L'importance de chaque département dans la répartition de la population naturalisée.**

Le principe de classification utilisé est identique au précédent. Il conduit à la figure nº 26. Elle est presque identique à la figure nº 25. Seuls quelques départements permettent de les différencier. L'Yonne, la Haute-Marne, la Haute-Saône et le Jura se trouvent en meilleure position pour la population naturalisée et on peut en conclure que, dans les trois derniers départements cités, la naturalisation a joué un rôle plus important qu'ailleurs. Par contre, dans les départements de l'Ardèche, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, du Tarn et du Lot-et-Garonne, le rôle de la naturalisation est plus faible que dans l'ensemble des autres départements.

***

Le lecteur pourra trouver que cette étude est fort longue. Elle apporte cependant la preuve que des données réputées inutilisables contiennent une certaine information qui est loin d'être négligeable. Il suffit pour la faire apparaître d'un peu de patience.

On peut la résumer comme il suit :

L'immigration est importante en France et les étrangers de chaque nationalité ne se répartissent pas au hasard sur la carte. La proximité du pays d'origine garde une influence déterminante. Non seulement la distance à franchir est faible, mais encore l'immigrant trouve dans la région d'accueil des habitudes et une mentalité voisines de celles qu'il quitte. Les nationaux originaires de pays plus éloignés forment souvent des colonies en certains points du territoire français. L'implantation est alors assez indépendante de l'analogie entre les coutumes, les traditions, le mode de vie. Les études faites montrent que, dans ce cas, l'adaptation des étrangers est loin d'être parfaite.

En ce qui concerne plus particulièrement le mécanisme migratoire, on peut le schématiser de la manière suivante :

Les départements qui sont près des frontières abritent tous un grand nombre d'étrangers; tous ces départements sont sensibles au mouvement

de va-et-vient qui affecte la masse totale d'étrangers recensés en France. Les départements du littoral atlantique et de la région centrale ne contiennent qu'un faible nombre d'étrangers et sont peu sensibles aux variations de la masse totale. Toute la zone périphérique qui part de la mer du Nord, longe la ligne des frontières, gagne la Méditerranée et rejoint l'océan Atlantique se comporte comme un régulateur qui tend à réduire l'amplitude des variations en fixant les étrangers par la naturalisation. Enfin, un mouvement de redistribution de la masse immigrante tend à se généraliser depuis la fin du premier conflit mondial et il est dû, pour partie, à la mobilité intérieure des immigrants étrangers et, pour partie, à la modification des courants migratoires traditionnels qui tendent à se modifier sous l'influence de l'évolution économique des pays d'origine.

Tels sont les enseignements généraux que l'on peut tirer des analyses faites jusqu'ici.

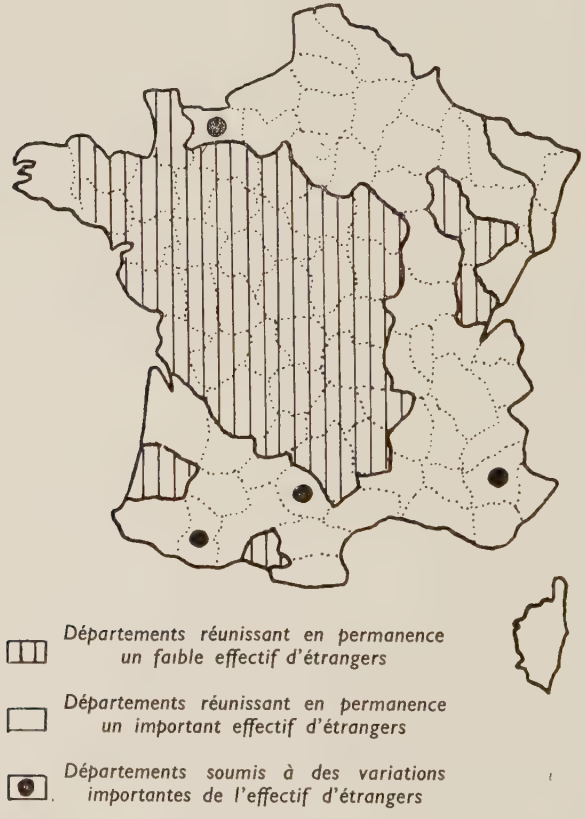


FIG. 25. - **Groupements géographiques des départements en fonction de l'importance et de la permanence des effectifs étrangers recensés.**

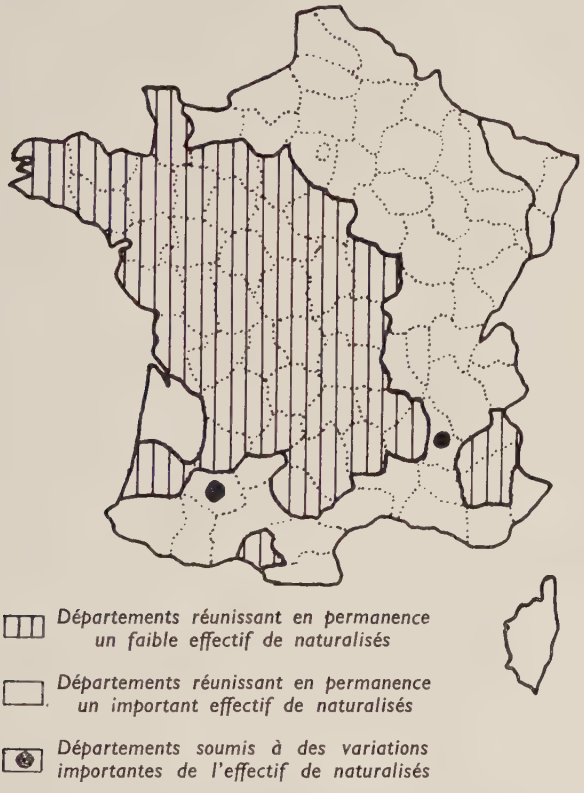


FIG. 26. - **Groupements géographiques des départements en fonction de l'importance et de la permanence des effectifs de naturalisés recensés.**

CHAPITRE VII

# LES MIGRATIONS INTÉRIEURES DE LA POPULATION D'ORIGINE FRANÇAISE

La difficulté de l'étude des migrations intérieures des étrangers et des naturalisés provient de ce que le lieu de naissance de ces personnes se situe hors de France.

Si les migrations intérieures étaient définies par les recensements de population comme des changements définitifs de résidence principale ou encore si les changements de résidence principale étaient soumis à une déclaration obligatoire, l'étude des migrations intérieures s'en trouverait grandement facilitée. Il suffirait d'analyser les changements enregistrés pendant une période donnée, l'année par exemple, pour arriver à une expression précise du phénomène.

En effet, le département étant choisi comme unité territoriale, les migrations intérieures interdépartementales seraient connues en sens et en intensité. Supposons que la France n'ait que quatre départements. Il s'agit là d'une simplification qui ne dénature en rien le raisonnement que l'on pourra faire, par la suite, pour un nombre $n$ quelconque de départements. Appelons ces départements 1, 2, 3, 4.

Chaque année on connaîtrait le nombre de personnes qui ont quitté l'un quelconque des quatre départements pour aller se fixer dans l'un quelconque des trois autres. Le schéma 27 *a* montre ce phénomène d'émigration interdépartementale.

On se réfère, dans ce schéma à un seul département d'origine, le département 1. Si des personnes quittent le département 1 pour se fixer dans 2, 3, ou 4, d'autres personnes quittent ou 2, ou 3, ou 4 pour aller

se fixer dans l'un quelconque des trois autres. Tous les départements sont donc liés à un même département dans le mouvement d'immigration interdépartementale. C'est ce qu'indique le schéma 27 *b*.

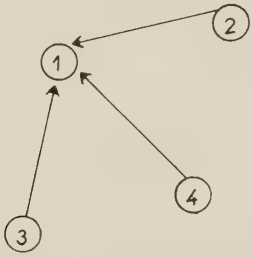


FIG. 27 *a*. - **Mouvement d'émigration.**

Il n'y a aucune raison de s'attacher à un département particulier choisi parmi les quatre (ou les *n*). Il faut les étudier tous. Le schéma se complique assez vite et c'est la raison pour laquelle on a supposé l'existence de quatre départements seulement. Quand on tient compte de toutes les relations possibles, on est conduit à un schéma identique à celui des mouvements d'émigration et d'immigration (fig. 27 *a* et 27 *b*).

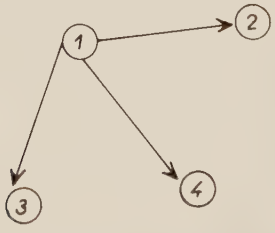


FIG. 27 *b*. - **Mouvement d'immigration.**

Trois flèches partent de chaque département, elles symbolisent l'émigration de ce département vers les trois autres (ou les $n - 1$); trois autres y arrivent, elles symbolisent l'immigration dans ce département en provenance des trois autres (ou des $n - 1$).

Pour fixer les idées, supposons les faits suivants, valables pour une année donnée :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 100 | personnes | ont | quitté | 1 | et se sont | installées dans 2 |
| 150 | — | — | | 1 | — | — 3 |
| 200 | — | — | | 1 | — | — 4 |
| 200 | — | — | | 2 | — | — 3 |
| 50 | — | — | | 2 | — | — 4 |
| 300 | — | — | | 2 | — | — 1 |
| 100 | — | — | | 3 | — | — 4 |
| 400 | — | — | | 3 | — | — 1 |
| 250 | — | — | | 3 | — | — 2 |
| 50 | — | — | | 4 | — | — 1 |
| 400 | — | — | | 4 | — | — 2 |
| 300 | — | — | | 4 | — | — 3 |
| 2 500 | | | | | | |

Au total, 2 500 personnes ont changé de résidence principale au cours de l'année. Supposons que les quatre départements aient, une fois réunis, une population de 25 000 personnes et que cette population globale se maintienne constante pendant toute l'année. (Les naissances compensent exactement les décès et il n'y a aucune migration internationale.) Si nous faisons le rapport entre le nombre de personnes qui ont changé de résidence et la population totale, nous obtenons un indice global des migrations intérieures départementales. On aura :

$$\frac{2\,500}{25\,000} \times 100 = 10\,\%$$

Pour l'ensemble des quatre départements, dix personnes sur 100 changent de résidence principale pendant l'année. Quand on envisage chaque département isolément, la définition d'un indice des migrations intérieures devient plus délicate. En effet, considérons chaque département et portons sur les flèches du schéma 27, les effectifs de migrants correspondants. On obtient le schéma 28.

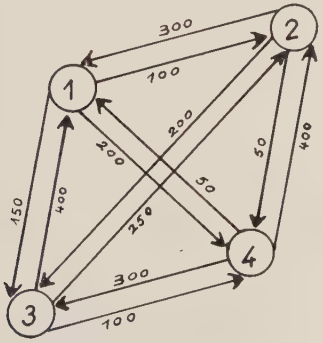


FIG. 28. - **Mouvement d'émigration et d'immigration.**

Ce schéma nous suggère de dresser un tableau permettant de lire la décomposition de chaque masse immigrante en fonction de son lieu d'origine et en fonction de son lieu d'accueil. On arrive à un tableau carré qui est une transcription du schéma n° 28.

TABLEAU XXII

RÉPARTITION DES MASSES MIGRANTES EN FONCTION DU LIEU D'ORIGINE ET DU LIEU D'ACCUEIL

| Département d'accueil | Nombre d'immigrants | Département d'origine 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Nombre d'émigrants 450 | 550 | 750 | 750 = 2 500 |
| 1 | 750 | 0 | 300 | 400 | 50 |
| 2 | 750 | 100 | 0 | 250 | 400 |
| 3 | 650 | 150 | 200 | 0 | 300 |
| 4 | 350 | 200 | 50 | 100 | 0 |
| | 2 500 | | | | |

On voit que la connaissance de la répartition de la masse immigrante en fonction de son lieu d'origine et de son lieu d'accueil (lecture du tableau dans le sens des lignes) nous donne en même temps la répartition de la masse émigrante en fonction de son lieu d'accueil et de son lieu d'origine (lecture du tableau dans le sens des colonnes).

Supposons que les quatre départements aient eu, au début de l'année considérée, une population égale, soit 6 250 personnes. A la fin de l'année, sous la seule influence des migrations intérieures interdépartementales, les populations seraient respectivement :

pour 1 : 6 250 + (750 — 450) = 6 550
pour 2 : 6 250 + (750 — 550) = 6 450
pour 3 : 6 250 + (650 — 750) = 6 150
pour 4 : 6 250 + (350 — 750) = 5 850

Total pour l'ensemble..... 25 000

Les migrations intérieures ont donc contribué à modifier la répartition initiale de la population de chaque département. Cet exemple, particulièrement simple, met sur la voie d'une étude rationnelle des migrations intérieures. Sans doute a-t-il fallu utiliser quelques méthodes d'analyse qui ne sont pas toujours traditionnelles.

Avant de présenter les résultats qui ont été obtenus, il convient de rappeler que les recensements de la population française ne tiennent pas

compte des changements de résidence, mais comparent le lieu de naissance au lieu de recensement pour déterminer la migration intérieure. Une telle migration possède des particularités que nous avons pu mettre en évidence dans un article [1]. On n'entrera donc pas dans le détail des explications.

On envisagera successivement l'évolution des indices des migrations intérieures; le phénomène de répulsion, d'attraction et de fixation pour chaque département; enfin, les caractéristiques des courants de l'émigration interdépartementale.

*SECTION I*

## LES INDICES DES MIGRATIONS INTÉRIEURES INTERDÉPARTEMENTALES

Tous les indices qui sont proposés sont des indices bruts, c'est-à-dire non corrigés par la mortalité ni par le phénomène de retour. Il s'agit d'indices instantanés calculés à partir des données fournies par les recensements.

On envisagera l'indice global, par sexe, l'indice de l'immigration interdépartementale, l'indice de concentration de la masse immigrante. Le premier indice permet de porter un jugement sur l'évolution générale des migrations intérieures et il est possible de voir que les migrations des femmes et celles des hommes ne suivent pas toujours la même tendance.

L'indice de l'immigration départementale, après une analyse statistique, permet de déceler des particularités intéressantes. Enfin, l'indice de concentration montre que certains départements ont exercé une attraction spécialement forte entre 1921 et 1931.

### A. - La mobilité interdépartementale; son expression globale

L'indice global de la mobilité interdépartementale est donné par l'expression :

$$\frac{B}{P} \times 100$$

dans laquelle B représente la masse mobile, P la population totale, les deux variables étant relatives à la population d'origine française de chaque

1. « *Sur la mesure des migrations intérieures au moyen des données fournies par les recensements* » - revue Population, 1962, nº 4, p. 703 à 724.

département. A partir de l'année 1906, les données statistiques permettent de calculer l'indice de mobilité pour la population de chaque sexe. Trois indices sont donnés par le tableau n° 23, ci-dessous, et le graphique n° 29 qui en est tiré; ce sont :

$\frac{B}{P} \times 100$ pour la population totale,

$\frac{B_h}{P_h} \times 100$ pour la population masculine,

$\frac{B_f}{P_f} \times 100$ pour la population féminine.

Les relations :

$B = B_h + B_f$

$P = P_h + P_f$ sont toujours vérifiées.

D'une manière générale, les trois indices augmentent de façon continue entre 1906 et 1946. La forte augmentation de l'indice global entre 1891 et 1896 et la brusque diminution qui suit ne s'expliquent que par une erreur dans les données.

TABLEAU XXIII

INDICE GLOBAL DES MIGRATIONS INTERDÉPARTEMENTALES

| Dates | Ensemble | Hommes | Femmes |
|---|---|---|---|
| 1891..... | 16,8 | — | — |
| 1896..... | 19,8 | — | — |
| 1901..... | 19,2 | — | — |
| 1906..... | 20,0 | 20,6 | 19,5 |
| 1911..... | 21,4 | 22,0 | 20,7 |
| 1921..... | 24,2 | 24,3 | 24,1 |
| 1926..... | 24,4 | 24,5 | 24,3 |
| 1931..... | 25,6 | 25,2 | 25,9 |
| 1936..... | 26,2 | 26,2 | 26,2 |
| 1946..... | 28,1 | 27,5 | 28,6 |

Le tracé en trait discontinu qui joint les points figuratifs des années 1891 et 1901, trouve un prolongement normal dans l'alignement des années 1906, 1911, 1921. Les chances sont grandes pour que les données de l'année 1896 soient entachées d'une erreur assez forte. Cette question mise à part, le graphique montre nettement les deux faits suivants :

— la pente de la ligne représentative change en 1921;

— à partir de 1931, les femmes deviennent plus mobiles que les hommes.

Généralement, on se contente de l'allure générale du phénomène pour dire que la mobilité de la population augmente. On voit que si cette mobilité augmente, elle a progressé en deux étapes : l'augmentation est plus forte entre 1891 et 1921 qu'entre 1921 et 1946. Le prolongement de la tendance de la première période conduirait à un indice de mobilité sensiblement égal à 32 % pour l'année 1946. A cette date, l'indice est

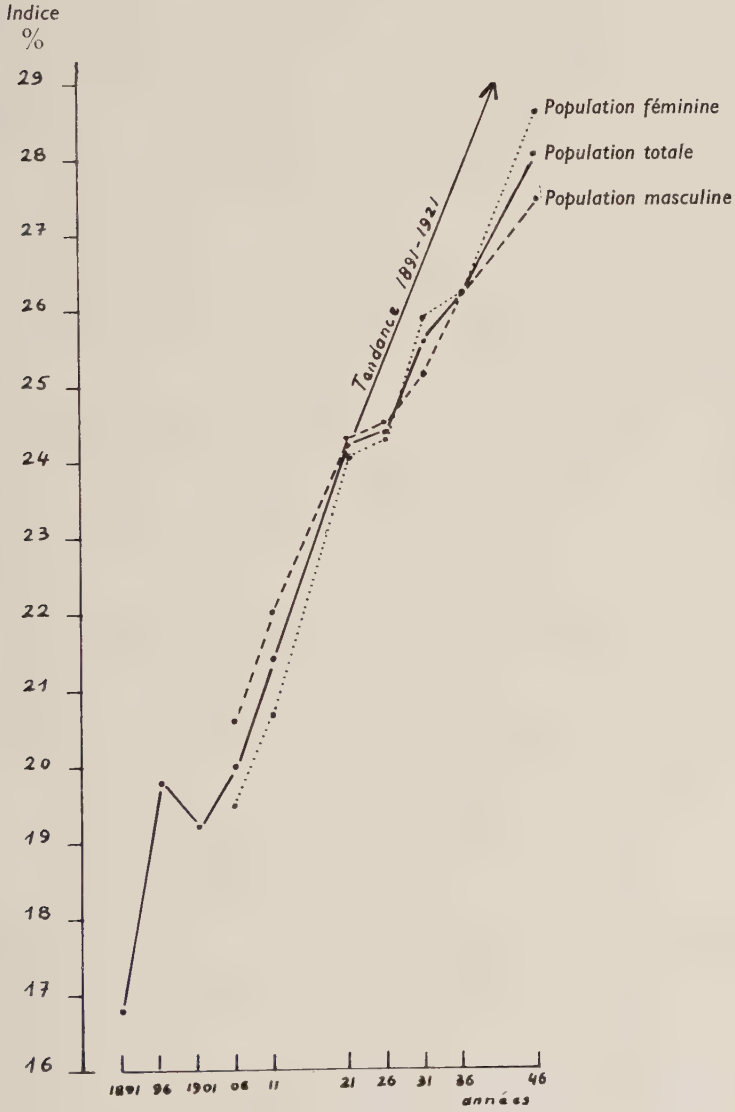


FIG. 29. - Évolution de l'indice global des migrations interdépartementales.

à la valeur 28. Le changement de pente se produit en 1926. La mobilité des femmes et celle des hommes sont presque égales, mais la mobilité des hommes est supérieure à celle des femmes. A partir de 1926, et bien que les écarts soient très faibles, on voit que la mobilité de la population féminine devient supérieure à celle des hommes. La tendance se maintient pendant toute la période 1931-1946 et traduit ainsi un phénomène durable.

On explique ces deux augmentations de la manière suivante :

— pour les femmes, une thèse communément admise soutient que les femmes du monde rural, attirées par des conditions de vie plus faciles et un travail moins astreignant, émigrent souvent vers les grandes villes. Compte tenu de la méthode utilisée ici pour mesurer la mobilité, il faut admettre alors que la ville choisie n'est pas dans le département de naissance et que, de plus, ce sont surtout des femmes célibataires qui se déplacent. Ces deux conditions sont nécessaires. En effet, quand la première n'est pas réalisée, le mouvement se fait à l'intérieur du département et passe inaperçu avec la surface de référence choisie. Si, dans la plupart des cas, le déplacement était effectué par un couple, alors il ne serait pas possible de relever une différence minime, mais persistante, entre les comportements migratoires de chaque sexe.

Si l'attrait d'une ville, déjà éloignée, provoque une augmentation de la mobilité intérieure pour les femmes, on admet communément que les différences de salaires réels sont à l'origine des déplacements des hommes. Du fait que le mouvement fléchit, il faut admettre que les différences de revenus tendent à diminuer. Si les différences de revenus persistent ou augmentent, il faut chercher une autre explication à la diminution de la mobilité. Certains la trouvent dans l'inertie du facteur travail, et notamment dans l'insuffisance de l'exode rural. Peut-être n'est-ce là qu'une partie de l'explication. En effet, le fléchissement global de la mobilité des hommes se produit pendant la période qui correspond à l'arrivée massive des étrangers en France. La théorie du monopole différencié expliquerait, à la fois, le fléchissement de la mobilité des hommes d'origine française et le maintien des différences régionales des revenus réels.

## B. - Évolution de l'indice de l'immigration dans les départements

L'indice de l'immigration dans les départements est défini par le rapport :

$$\frac{P_i}{I_i} \times 100$$

dans lequel P représente la population totale d'origine française et I le nombre de Français d'origine recensés dans le département *i* et nés hors

de ce département. Cet indice ne tient compte que d'un seul des deux aspects du mouvement migratoire. Il ne renseigne pas sur la valeur de l'émigration. On a tenu à faire cette étude pour compenser, en partie au moins, l'insuffisance des données statistiques qui traduisent le mouvement de sortie pour chaque département. Les séries obtenues sont très complètes et on a pu en dégager les principales caractéristiques.

Du point de vue méthodologique, certaines simplifications ont été possibles. On remarque que le phénomène est très stable et qu'il se fait, pour chaque département, dans le sens d'une augmentation continue de la mobilité globale. Il existe pourtant des exceptions et leur présence appelle l'utilisation du questionnaire et de la méthode définis dans le chapitre VI et l'annexe. L'homogénéité des séries traitées a demandé la généralisation de la convention mentionnée pages 258 et 259) et qui permet de serrer la réalité de plus près. Deux parties distinctes forment cette étude : la première est qualitative, la seconde quantitative.

§ **1. - Analyse qualitative des séries** : les séries sont ici représentées par des nombres relatifs. La méthode du questionnaire leur est appliquée [2].

---

2. La difficulté rencontrée est la suivante : la question « Plus grand » ou « Plus petit » à la date $t$ qu'à la date $t - 5$ s'est avérée insuffisante. L'égalité entre les rapports, pris à deux dates successives, est assez fréquente. Pour ne pas compliquer les écritures, on est convenu d'opérer une simplification que l'on peut facilement suivre sur cet exemple : (la série ci-dessous caractérise le département des Landes)

| Dates | 1891 | 1896 | 1901 | 1911 | 1921 | 1926 | 1931 | 1936 | 1946 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| $\frac{I_i}{P_i}$ | 4 | 4 | 6 | 6 | 7 | 8 | 8 | 9 | 15 |

En introduisant le signe (=) dans les écritures, ce qui est le plus logique, et le plus fidèle à la réalité, l'écriture prendrait, dans tous les cas analogues à celui-ci, la forme suivante :

$$= 0 = 0\ 0 = 0\ 0$$

La simplification proposée consiste à remplacer le signe de l'égalité par le signe 0 ou le signe 1 selon les cas, en respectant les règles suivantes :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| la suite | $0 = 0$ | est remplacée par | la suite | 0 0 0 |
| — | $1 = 1$ | — | — | 1 1 1 |
| — | $0 = 1$ | — | — | 0 0 1 |
| — | $1 = 0$ | — | — | 1 1 0 |

Pour l'ensemble des simplifications faites, la première règle a joué quatre-vingt-dix fois sur cent. Les trois autres sont d'une application très restreinte, bien que nécessaire pour assurer la comparaison de toutes les séries sur une base uniforme.

On passe des données brutes portées dans le tableau A aux écritures contenues dans le tableau B par l'intermédiaire du questionnaire et de ces conventions.

Il aurait été possible de remonter le temps jusqu'en 1861, on a préféré garder une période de travail identique aux précédentes. Les séries proposées portent donc sur les recensements effectués de 1891 à 1946.

a) *Les résultats :* le tableau n° 24, ci-dessous, donne la répartition des solutions analogues. Les trois départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sont exclus pour les raisons indiquées précédemment.

Le comportement de chaque département n'est pas très singulier. La fréquence des diminutions enregistrées pour l'ensemble des évolutions est 0,12 (93/783). Ces diminutions se répartissent dans le temps de la manière indiquée dans le tableau n° 25, ci-dessous.

On pense que les nombreuses diminutions enregistrées entre 1896 et 1901 sont imputables à la surestimation de la mobilité en 1896. Bien que le recensement de 1896 soit muet sur ce point, il est possible que l'erreur soit due à une confusion qui se serait produite entre deux catégories de population : population présente et population de résidence habituelle. On sait que les opérations de recensement, et notamment l'établissement des listes récapitulatives par communes, sont en partie assurées par les administrations communales qui, sur les instructions de l'organisme central responsable du recensement, effectuent la répartition entre les différentes catégories de population. L'interprétation des définitions joue à l'échelle communale, et même certains intérêts communaux conduisent les municipalités à surestimer certaines catégories de population.

Il est possible que la répartition des originaires présents et des présents non originaires du département ait été faite, dans certaines communes, sur la population présente, dans d'autres communes, sur la population de résidence habituelle. Une même personne peut alors être comptée deux fois parmi les « présents non originaires » : une fois par la commune dans laquelle elle est recensée, une fois par la commune dans laquelle elle réside. Le même raisonnement est valable à l'échelle départementale. Il s'agit

TABLEAU XXIV

RÉPARTITION DES ÉVALUATIONS DÉPARTEMENTALES EN FONCTION DE LEUR POIDS

| Poids ($p$) | Réponses de poids ($p$) | Total des poids col. 1 × col. 2 |
|---|---|---|
| 1 | 10 | 10 |
| 2 | 4 | 8 |
| 3 | 1 | 3 |
| 4 | 1 | 4 |
| 5 | 1 | 5 |
| 6 | 1 | 6 |
| 7 | 1 | 7 |
| 8 | 0 | 0 |
| 9 | 0 | 0 |
| 10 | 1 | 10 |
| — | — | — |
| 34 | 1 | 34 |
| | TOTAL.... | 87 |

TABLEAU XXV

RÉPARTITION DES DIMINUTIONS

| Périodes | Nombre de diminutions |
|---|---|
| 1891-1896.... | 4 |
| 1896-1901.... | 28 |
| 1901-1911.... | 5 |
| 1911-1921.... | 5 |
| 1921-1926.... | 22 |
| 1926-1931.... | 13 |
| 1931-1936.... | 4 |
| 1936-1946.... | 10 |
| TOTAL.... | 93 |

là d'une interprétation possible, qu'il est de plus en plus difficile de maintenir à mesure que les techniques de l'opération de recensement se perfectionnent.

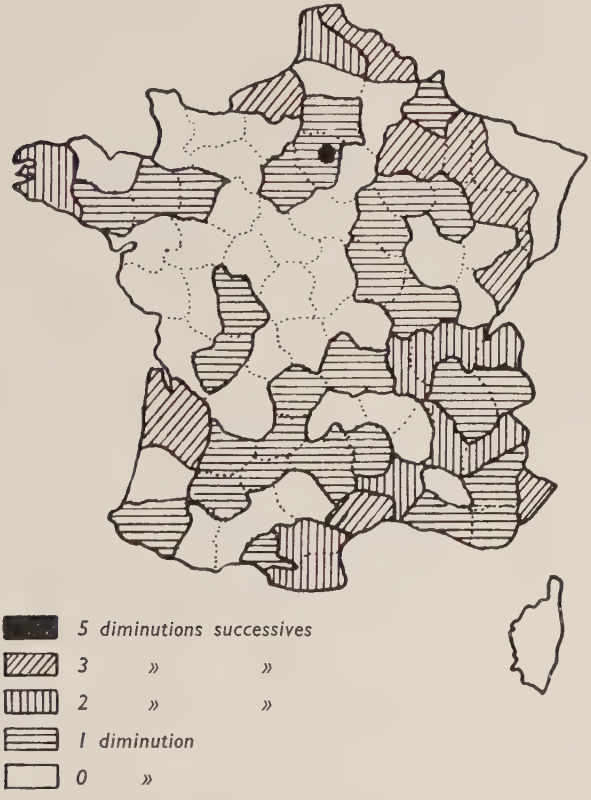


FIG. 30. - **Groupements géographiques des départements touchés par les diminutions d'effectifs de la masse immigrante.**

b) *Les groupements géographiques :* la faible fréquence des diminutions suggère d'utiliser un procédé analogue à celui qui a servi à construire le cartogramme n° 21. Le cartogramme n° 30 montre des groupements remarquables.

Ce sont les départements de toute la zone frontalière, du littoral méditerranéen, de la Bretagne et de la partie centre-ouest du bassin parisien qui sont touchés. Le département de la Seine et celui de la Corse sont ceux qui accusent le plus grand nombre de diminutions. Viennent après, avec trois diminutions au lieu de cinq : la Seine-Maritime, le Nord, la Marne, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, les Vosges, le Doubs, les Alpes-Maritimes, l'Hérault, la Gironde.

Les départements les moins sensibles sont au centre de la France. Il est frappant de constater que les départements les plus sensibles s'identifient à ceux qui connaissent une forte immigration étrangère et, les moins sensibles, à ceux qui ont une immigration étrangère faible. Les deux mouvements, le mouvement international et le mouvement intérieur, apparaissent ainsi se contrarier.

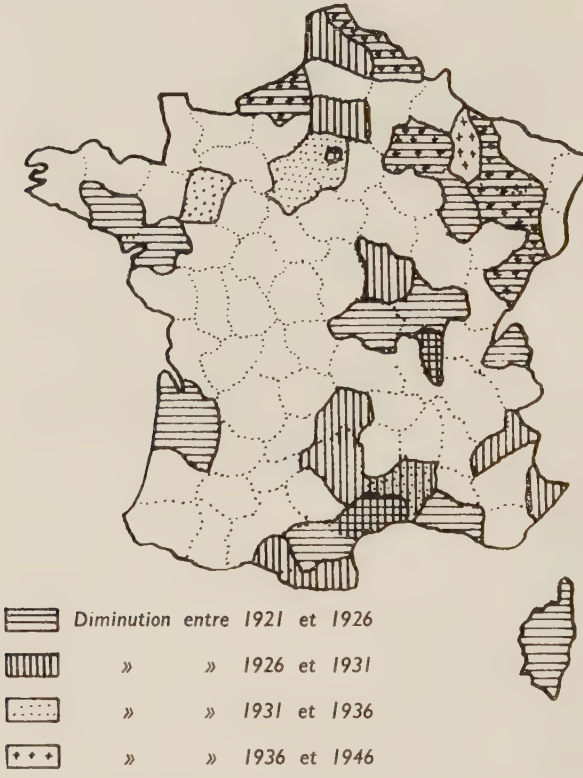


FIG. 31. - **Localisation géographique des départements qui ont connu une diminution de la masse immigrante, pour chaque période.**

La carte n° 31 donne, recensement par recensement, de 1921 à 1946, tous les départements affectés par une diminution. On peut voir que les départements les plus industrialisés et les départements agricoles du Sud-Est sont les plus sensibles aux fluctuations. L'analyse quantitative complète utilement les résultats de cette première approche.

§ **2. - L'analyse quantitative** : elle est basée sur les constatations suivantes relatives à l'ensemble des séries :

— les séries sont généralement croissantes;

— l'amplitude des variations est assez différente dans chaque série;

— l'année 1921 marque un tournant dans le taux de croissance sur le plan national.

Ces trois remarques ont suggéré la méthode suivante :

1. *La méthode :* l'évolution de chaque département peut être caractérisée par deux valeurs :

$A_i$ qui est l'amplitude de la variation de chaque série départementale et qui traduit la différence entre la plus petite et la plus grande valeur prises par $I_i$, $i$ étant donné;

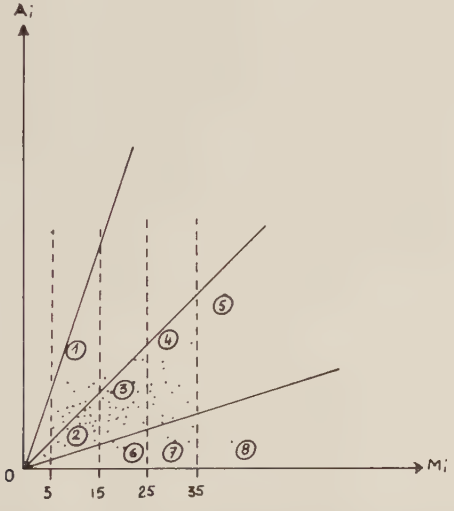


**Fig. 32. - Classification des départements en fonction de la grandeur des effectifs immigrants recensés en début de période et du taux d'augmentation de ces effectifs pendant la période.**

$M_i$ qui représente la médiane de la série des valeurs pour tout département $i$.

Le rapport $\frac{A_i}{M_i}$ constitue une bonne expression du coefficient d'augmentation de l'immigration dans chaque département. Les deux variables $A_i$ et $M_i$ sont portées sur le graphique n° 32 de la manière suivante :

— la valeur de $M_i$ en abscisse;

— la valeur de $A_i$ en ordonnée.

Le rapport $\frac{A_i}{M_i}$ est ainsi représenté par la pente de la droite qui joint le point figuratif au point d'intersection des axes. Quatre secteurs ont été retenus :

— le premier contient les valeurs telles que : $0 < \frac{A_i}{M_i} \leqslant \frac{1}{3}$

— le second — — — : $\frac{1}{3} < \frac{A_i}{M_i} \leqslant 1$

— le troisième — — — : $1 < \frac{A_i}{M_i} \leqslant 3$

— le quatrième — — — : $3 < \frac{A_i}{M_i}$

Les parallèles à l'axe OY, menées par les points d'abscisse + 5, + 15, + 20, + 25, + 35 coupent les droites qui limitent les quatre secteurs définis précédemment. Neuf zones peuplées de points sont ainsi déterminées. Numérotées de 1 à 9, elles représentent respectivement :

1. Les départements pour lesquels $1 < \frac{A_i}{M_i} \leqslant 3$ et $5 < M_i \leqslant 15$
2. — — $\frac{1}{3} < \frac{A_i}{M_i} \leqslant 1$ et $5 < M_i \leqslant 15$
3. — — $\frac{1}{3} < \frac{A_i}{M_i} \leqslant 1$ et $15 < M_i \leqslant 25$
4. — — $\frac{1}{3} < \frac{A_i}{M_i} \leqslant 1$ et $25 < M_i \leqslant 35$
5. — — $\frac{1}{3} < \frac{A_i}{M_i} \leqslant 1$ et $35 < M_i$
6. — — $0 < \frac{A_i}{M_i} \leqslant \frac{1}{3}$ et $15 < M_i \leqslant 25$
7. — — $0 < \frac{A_i}{M_i} \leqslant \frac{1}{3}$ et $25 \leqslant M_i \leqslant 35$
8. — — $0 < \frac{A_i}{M_i} \leqslant \frac{1}{3}$ et $35 < M_i$
9. — — $\frac{A_i}{M_i} < 0$ et $M_i$ quelconque.

Les zones 1 et 2 traduisent une forte augmentation de l'indice d'immigration prenant appui sur une valeur initiale basse. Les zones 3, 4, 5 repré-

sentent les départements qui connaissent une augmentation modérée de l'indice et qui ont une base de départ élevée. Les zones 6, 7, 8, groupent les départements dans lesquels l'augmentation de l'indice est faible et la base de départ élevée. La neuvième zone représente les départements pour lesquels l'augmentation de l'indice n'existe pas, l'amplitude est ici négative. Le sens est donné en comparant les deux extrémités de chaque suite en respectant l'ordre chronologique.

La signification de ces zones connue, il suffit de porter les départements qu'elles contiennent sur la carte. Le groupement analytique du graphique se traduit par un remarquable groupement géographique.

2. *Groupements géographiques :* les résultats de l'analyse quantitative ont été regroupés dans le but de faire apparaître uniquement les départements caractérisés soit par une forte proportion d'immigrants, soit par une proportion moyenne, soit par une proportion faible (fig. 33).

On constate alors une remarquable continuité géographique : on passe

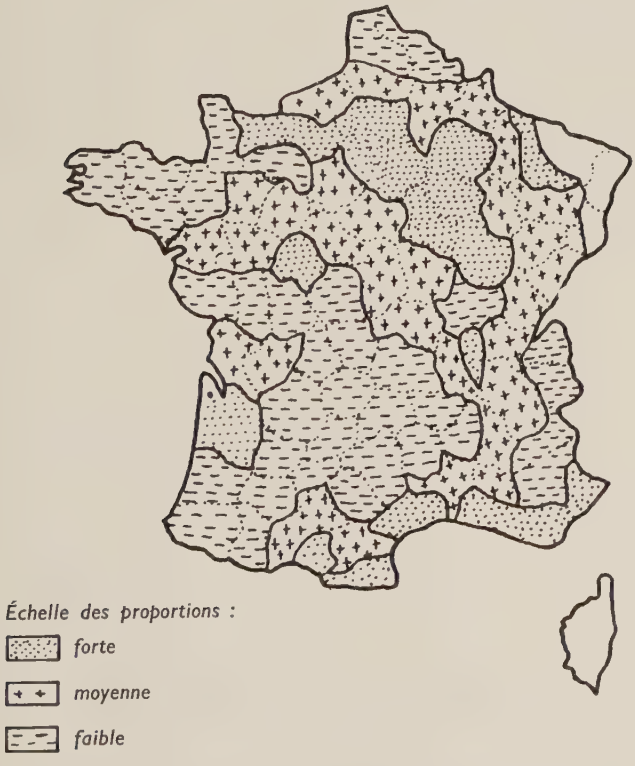


FIG. 33. - **Groupement des départements en fonction des proportions d'immigrants recensés.**

par degrés successifs des départements à forte proportion d'immigrants aux départements qui n'en contiennent qu'une faible proportion. Par ailleurs, les taux d'augmentation sont dans l'ordre inverse, forts pour les faibles proportions, faibles pour les fortes proportions. Ainsi apparaît la première constatation fondamentale : l'accroissement global de la mobilité, enregistré sur le plan national a, par l'une de ses composantes : l'immigration, favorisé les départements dans lesquels l'immigration était faible. Comment expliquer ce phénomène?

Tout d'abord par l'existence d'un maximum d'immigration. Ce maximum est variable pour les départements qui l'ont atteint. Sans doute, son niveau est étroitement lié à la structure de chaque département. L'étude détaillée de quelques cas apporte des éléments susceptibles de mieux faire apparaître le mécanisme.

Pour le groupe formé par les quatre départements : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, on voit que les trois départements qui entourent celui de la Seine ont chacun un comportement propre. Le tableau nº 26, ci-dessous montre que Paris a atteint le degré de saturation et que l'immigration se dirige vers les départements voisins. Ceci témoigne de la grande attraction que Paris exerce sur l'ensemble de la population de la métropole. Depuis 1921, la proportion des immigrants diminue, mais le département de la Seine-et-Oise assure un relais. Il abrite une immigration qui sous-tend l'immigration parisienne. Le maximum atteint par la Seine-et-Oise 68 %) est supérieur à celui atteint par la Seine (58 %). On a souvent repris l'image du département dortoir pour caractériser la Seine-et-Oise. Il faut alors admettre que la concentration des personnes pendant les heures

Tableau XXVI

VARIATION DU POURCENTAGE D'IMMIGRATION
DANS LES DÉPARTEMENTS QUI ENTOURENT CELUI DE LA SEINE

| Dates : | 1891 | 1896 | 1901 | 1911 | 1921 | 1926 | 1931 | 1936 | 1946 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Seine..... | 57 | 48 | 57 | 55 | 58 | 55 | 54 | 54 | 53 |
| Seine-et-Oise.. | 42 | 45 | 48 | 54 | 61 | 64 | 68 | 65 | 66 |
| Seine-et-Marne | 25 | 29 | 29 | 33 | 40 | 42 | 45 | 45 | 48 |
| Oise..... | 21 | 24 | 25 | 27 | 33 | 33 | 32 | 33 | 34 |

de repos impose moins de contraintes que la concentration des personnes pendant les heures de travail. Même pour le repos, un maximum est atteint qui dépend des structures existantes et relatives aux moyens qui répondent aux besoins de la vie quotidienne : logement, consommation courante, loisirs. La Seine-et-Oise atteint ainsi un maximum; mais l'attraction de Paris est telle que l'immigration gagne la Seine-et-Marne. Il ne semble

pas que ce département ait connu son maximum en 1946. Les résultats du recensement de 1954 sont attendus pour vérifier le fait.

Le mouvement d'immigration reste cependant localisé. Le département de l'Oise ne connaît pas un pourcentage d'immigration particulièrement élevé. Autrement dit, le phénomène d'attraction propre à Paris, ne profite qu'à une ceinture assez restreinte définie par les limites des départements de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne. On peut se demander si une ceinture plus vaste n'existe pas. Le tableau nº 27, ci-dessous, apporte les données relatives à un ensemble plus grand qui groupe huit départements. On voit que ces départements ont tous une proportion d'immigrants assez forte et que le taux d'augmentation est plus fort pour l'Oise, l'Eure, l'Aube et l'Yonne que pour l'Eure-et-Loir, le Loiret, la Marne et l'Aisne. La carte nº 33 montre que l'augmentation s'insère dans un contexte plus large. L'immigration est forte tout le long de la voie de passage qui relie Paris à la Manche et Paris au Sud-Est. Il serait difficile de nier l'attraction parisienne, mais il semble que les mobiles qui agissent ne sont pas les mêmes dans les deux cas. Dans le premier, la proximité est nécessaire, elle appelle des déplacements journaliers; dans le second, un voisinage suffit et traduit des relations suivies avec la capitale, mais seule une certaine périodicité est souhaitée. Un déplacement hebdomadaire ou mensuel est pratiqué.

De forts pourcentages d'immigration sont également relevés le long du couloir rhodanien, entre Lyon et Marseille. On peut remarquer que la bordure alpine est plus favorable à l'immigration que la bordure du Massif Central. La côte méditerranéenne donne une assise assez large au mouvement d'immigration.

Le littoral atlantique paraît comme la zone la moins attractive, seul le département de la Gironde y joue un rôle honorable, mais son attraction reste limitée.

Tableau XXVII

VARIATION DU POURCENTAGE DE L'IMMIGRATION DANS QUELQUES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION PARISIENNE

| Dates : | 1891 | 1896 | 1901 | 1911 | 1921 | 1926 | 1931 | 1936 | 1946 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Oise | 21 | 24 | 25 | 27 | 33 | 33 | 32 | 33 | 34 |
| Eure | 20 | 23 | 24 | 27 | 31 | 32 | 32 | 32 | 36 |
| Eure-et-Loir | 17 | 19 | 20 | 22 | 25 | 26 | 28 | 27 | 32 |
| Loiret | 16 | 16 | 18 | 20 | 20 | 22 | 25 | 26 | 30 |
| Yonne | 14 | 16 | 18 | 20 | 28 | 26 | 28 | 30 | 34 |
| Aube | 20 | 22 | 21 | 23 | 28 | 29 | 29 | 29 | 30 |
| Marne | 25 | 28 | 25 | 26 | 30 | 30 | 29 | 32 | 30 |
| Aisne | 14 | 16 | 16 | 18 | 23 | 25 | 25 | 25 | 26 |

Si le premier fait fondamental qui se dégage du graphique nº 32 et des cartogrammes met en évidence un gain relatif important dans les

départements les moins favorisés en début de période, on peut penser que ce gain reste faible en valeur absolue et que l'aptitude à recevoir des immigrants est déterminée par la structure de chaque département. Quand la structure d'un département ne lui permet plus d'accroître sa capacité d'accueil, un degré de saturation est atteint et le département, d'attractif qu'il était, devient répulsif, et ceci pour une catégorie bien déterminée de personnes. Il est sûr que Paris reste un pôle d'attraction pour toute personne active, il est moins sûr qu'il soit toujours un pôle d'attraction pour tous les membres de la famille de l'actif. Les conditions de la vie urbaine et les possibilités de fixation diminuent fortement les chances d'une immigration familiale, par exemple.

### C. - Étude de la concentration de la masse immigrante

Le calcul de l'indice de concentration de la masse immigrante d'origine française, conduit selon la méthode de Gini, apporte les résultats suivants :

Tableau XXVIII

ÉVOLUTION DE L'INDICE DE CONCENTRATION DE LA MASSE IMMIGRANTE

| Dates : | 1891 | 1896 | 1901 | 1906 | 1911 | 1921 | 1926 | 1931 | 1936 | 1946 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0,531 | 0,526 | 0,522 | 0,528 | 0,514 | 0,562 | 0,557 | 0,563 | 0,532 | 0,513 |

On voit sur le graphique n° 34, ci-dessous, que l'augmentation de la concentration correspond à la période d'expansion de l'emploi (1921-1931); entre 1891 et 1911, l'indice a tendance à décroître de façon régulière. L'année 1906 apparaît comme une exception. Après 1931, l'indice décroît rapidement pour retourner à des valeurs sensiblement égales à celles des années 1891-1911. Autrement dit, la masse immigrante qui, par ailleurs, ne cesse d'augmenter en nombre absolu, se répartit de mieux en mieux sur l'ensemble du territoire. C'est donc que le brassage de la population est de plus en plus fort et que tout département est à la fois plus attractif et plus répulsif en fin de période qu'au début.

Comme le montre le graphique, cette tendance est fortement modifiée par la conjoncture qui, lorsqu'elle est favorable à l'augmentation du niveau de l'emploi, provoque une augmentation très nette de la concentration. Autrement dit, le potentiel d'emploi est lui, aussi, très concentré.

On passera maintenant à l'étude de la fixation, de la répulsion et de l'attraction dans chaque département.

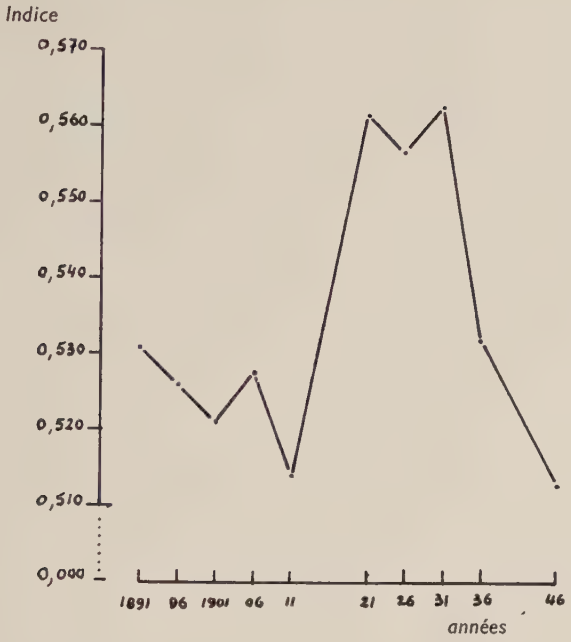


FIG. 34. - **Évolution de l'indice de concentration de la masse immigrante.**

*SECTION II*

## FIXATION, RÉPULSION, ATTRACTION, PAR DÉPARTEMENT

Une étude faite par H. Jérome [1] a montré que, dans les migrations, les facteurs répulsifs jouaient un rôle moins important que les facteurs attractifs. Il n'a pas été dans nos moyens de faire une étude de ces deux types de facteurs et, surtout, d'en déterminer le rôle exact.

Cependant, s'il était possible de déterminer, à l'échelle départementale, et dans le cadre national, la manière dont se répartissent les départements les plus attractifs et les plus répulsifs, on serait sur la voie ouverte par cet auteur. Quatre recensements, 1891, 1896, 1901 et 1946, offrent la possibilité de calculer, pour chaque département, un indice de fixation, un indice de répulsion et un indice d'attraction. Seuls les résultats relatifs aux recensements de 1901 et 1946 sont présentés ici.

1. « *Migration and Business Cycle* », New York, 1926.

Chaque département est caractérisé par les trois valeurs qui traduisent les résultats des déplacements et de l'immobilité. Les tableaux nos 29 et 30 donnent les nombres ayant servi à établir le graphique 35 *a*, ci-après.

On peut voir sur ce graphique que le brassage de la population augmente. Les points figuratifs subissent un glissement vers la base du triangle quand on passe des données de l'année 1901 aux données de l'année 1946. Ce glissement traduit la diminution relative des personnes nées et recensées dans le même département par rapport au nombre total de personnes qui l'ont fréquenté.

Du fait que la concentration de la masse immigrante a tendance à diminuer et que le nombre de départements attractifs n'augmente que faiblement, on peut déduire que les balances migratoires des départements tendent à s'équilibrer. Ce raisonnement est confirmé par le resserrement des points autour de la droite d'équirépartition entre immigrés et émigrés français de chaque département. Autrement dit, l'augmentation générale de la mobilité tend à équilibrer les pertes et les gains réalisés par chaque département.

Il est curieux de voir comment cet équilibre se réalise. Sur la carte no 35 *b*, ci-après, on a porté les départements qui, aux deux dates sont plus attractifs que répulsifs. Ceux qui gardent ce caractère ont une double hachure, ceux qui ont ce caractère à un seul recensement apparaissent avec une hachure simple. De même, la carte indique quels sont les départements les plus répulsifs.

Quatre régions sont bien visibles. L'une est groupée autour du département de la Seine, l'autre s'étend le long de la Loire-Atlantique, la troisième suit la vallée de la Garonne, la quatrième relie la région lyonnaise à la région marseillaise et s'étale tout le long du littoral méditerranéen. Une telle disposition confirme bien les observations des géographes qui constatent le glissement du peuplement de l'amont vers l'aval de toutes les vallées. Ce qui se fait ici à l'échelle des grandes vallées. Autour de chacune de ces régions on voit la présence de départements répulsifs. Ceci montre que, dans l'ensemble, les migrations intérieures ne sont pas des migrations à longue distance. Seul le Massif Central vient infirmer cette constatation.

On peut encore voir que les régions ne sont pas figées dans une configuration immuable. Certains départements qui étaient plus attractifs que répulsifs deviennent très répulsifs alors que d'autres, faiblement répulsifs, deviennent attractifs. L'étude de chaque région apporte des éléments susceptibles d'éclairer une politique de décentralisation.

### A. - La région parisienne

Un noyau attractif est formé par les quatre départements de la Seine, de la Seine-et-Oise, de la Seine-et-Marne et de l'Aube. Ces quatre départements ont gardé, qualitativement et quantitativement, les mêmes caracté-

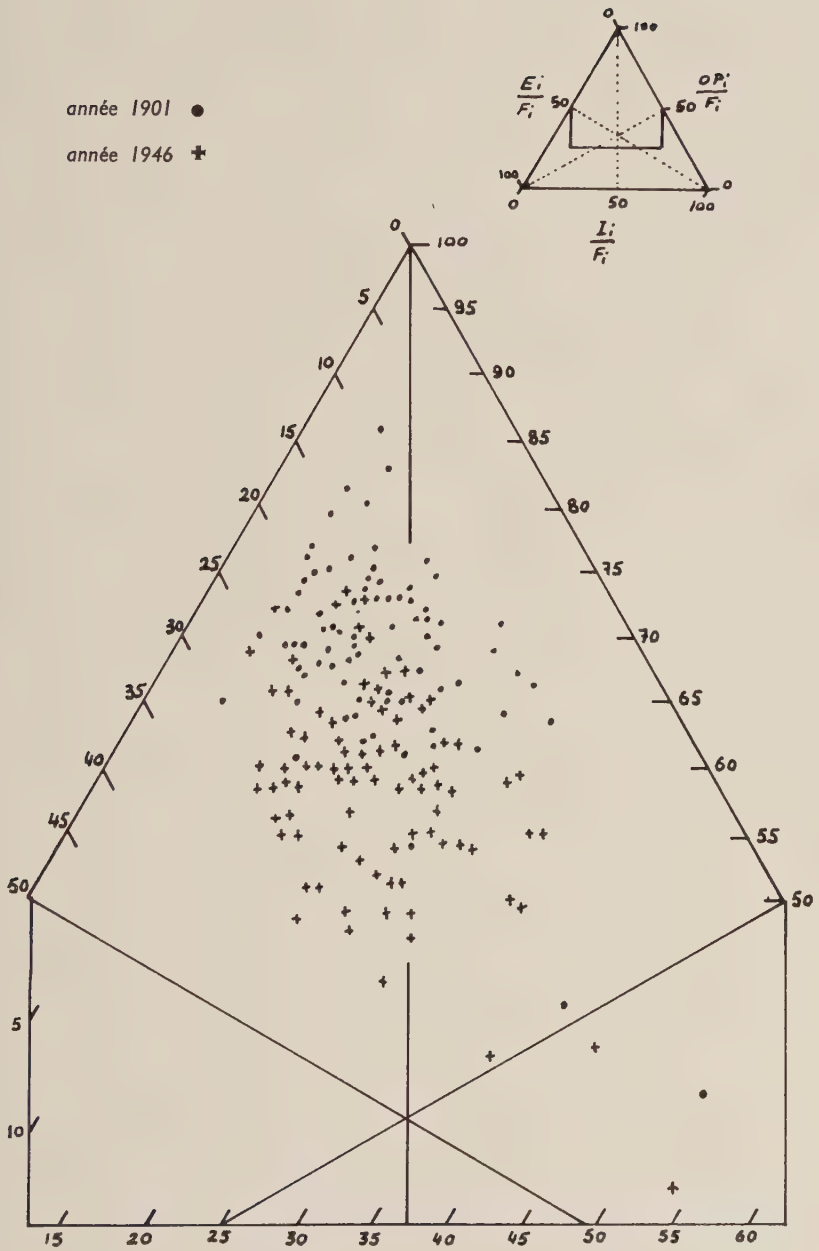


FIG. 35 *a*. - **Indices de fixation, de répulsion, d'attraction pour chaque département.** ($E_i$ désigne les émigrants, $I_i$ les immigrants, $OP_i$ les immobiles, $F_i$ la somme des émigrants, des immigrants et des immobiles pour chaque département *i*.)

ristiques en 1901 et 1946. La Seine, la Seine-et-Oise, la Seine-et-Marne apparaissent sur le graphique 35 *a* vers la base et dans la partie droite. L'Aube a des caractéristiques attractives moins fortes.

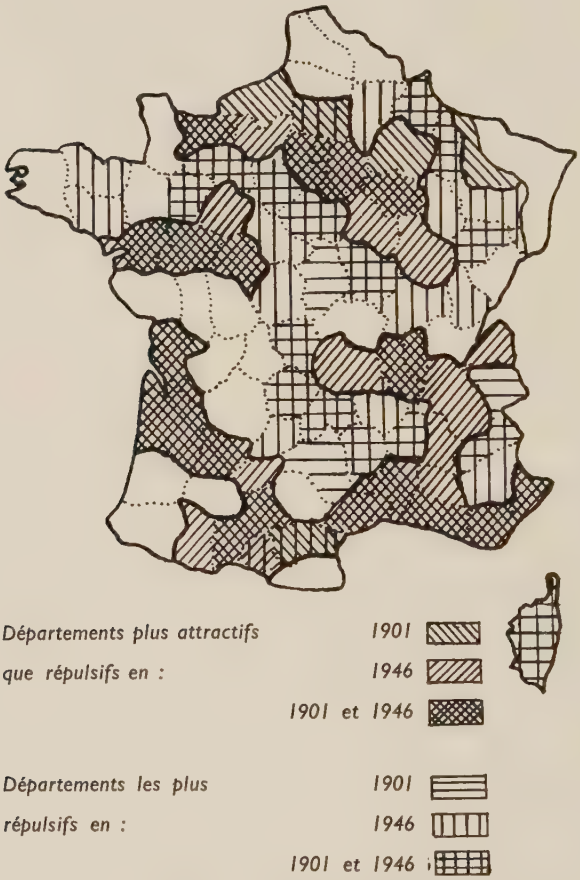


FIG. 35 *b*. - **Départements attractifs et départements répulsifs.**

Autour de ce noyau, dans la direction des frontières et de la mer, quatre départements : la Marne, l'Oise, l'Eure, la Seine-Maritime ont eu des comportements variables. La Marne et l'Oise, plus attractifs que répulsifs en 1901, passent parmi les départements les plus répulsifs. La Seine-Maritime perd sa qualité d'attractive, mais n'est pas très répulsive. Le département de l'Eure est à la fois attractif et des plus répulsifs, le brassage de population y est donc fort. A l'Ouest, cette région se termine par le Calvados qui a les mêmes caractéristiques que le noyau central et qui ressemble beaucoup au département de l'Aube.

Entre cette zone et les frontières, tous les départements sont plus répulsifs qu'attractifs, et d'autant plus répulsifs, qu'ils sont plus près du noyau central. C'est ainsi que l'Aisne, les Ardennes, la Meuse, la Haute-Marne forment une ceinture sur le côté Est qui alimente une grande partie de l'immigration se dirigeant vers le noyau central.

Vers l'intérieur du pays, l'opposition est plus nette entre les départements de type différent. L'Orne, l'Eure-et-Loir, le Loiret sont, en 1901 et 1946, parmi les départements les plus répulsifs. Par contre, l'Yonne et la Côte-d'Or attirent plus qu'ils ne repoussent en 1946.

### B. - La basse vallée de la Loire

Très proche de la région précédente, elle est composée d'un noyau attractif qui comprend les départements de l'Indre-et-Loire, du Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique. En 1946, la Sarthe vient se joindre à ce groupe en même temps que le Loir-et-Cher et l'Indre, situés en amont, deviennent très répulsifs.

### C. - La vallée de la Garonne

La région est isolée de la précédente par des départements qui repoussent plus qu'ils n'attirent, mais dont la balance migratoire n'est pas très défavorable. La zone attractive est ici représentée par toute la longueur de la vallée, et s'élargit en aval, pour s'étendre de part et d'autre de l'estuaire. Partant de la Haute-Garonne, le mouvement était coupé, en 1901, de la partie basse : l'apparition du département du Tarn-et-Garonne, en 1946, donne une grande unité de comportement à cette vallée. Les Hautes-Pyrénées sont venues compléter cet ensemble de départements plus attractifs que répulsifs.

L'immigration dans cette zone est ainsi alimentée par les Landes, les Basses-Pyrénées et le Gers, du côté Ouest, tandis qu'à l'Est se développe une bande qui de la Vendée gagne l'Ariège.

On touche, avec ce dernier département, à la quatrième région.

### D. - La vallée du Rhône et le littoral méditerranéen

Deux noyaux distincts apparaissent; l'un dans la région lyonnaise, avec les départements du Rhône et de la Loire; l'autre tout le long du littoral avec les Alpes-Maritimes, le Var, les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Hérault. Séparés en 1901, les deux noyaus sont reliés en 1946 par l'apparition de l'Isère, de la Drôme et du Vaucluse, dans le groupe des départements plus attractifs que répulsifs. En même temps que la jonction se réalise, le noyau de la région lyonnaise s'étend vers le centre et gagne le Puy-de-Dôme.

A l'Ouest et à l'Est, vers le Massif Central et vers les Alpes, apparaissent les départements les plus répulsifs : Ardèche, Haute-Loire, Lozère, Cantal, d'une part, Savoie, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, d'autre part.

De cette configuration se dégagent les principales caractéristiques migratoires dues à la présence de pôles attractifs régionaux. Les départements les plus répulsifs sont ceux qui se situent entre deux pôles régionaux attractifs. La population de ces départements a le choix entre plusieurs directions migratoires et le mouvement de départ s'en trouve accentué. Par contre, les départements qui se trouvent près d'un seul pôle régional et ceux qui, bien que répulsifs, se situent entre les frontières du pays et un pôle régional, le sont toujours moins que les départements placés dans la situation précédente. Telle est la première constatation; elle traduit un comportement rationnel. En effet, en présence de plusieurs choix, il est possible de choisir le plus avantageux. L'avantage n'est pas le même pour chaque émigrant : toutes les situations, au départ, ne sont pas identiques; de ce fait, le choix ne peut pas être uniforme pour la masse de ceux qui s'en vont. De même, quand le choix n'est pas possible, c'est-à-dire quand il existe un seul pôle dans la proximité immédiate d'un département répulsif, il est normal de voir l'essentiel de l'émigration se diriger vers ce pôle. En effet, les émigrants, comme précédemment, obéissent à la loi de l'économicité, qui leur impose une seule direction valable. Si une autre direction était choisie, le coût du déplacement serait supérieur aux avantages qui en résulteraient.

Il ressort avec évidence que la répulsion est d'autant plus forte que la présence d'un pôle régional attractif est plus proche et que le nombre de directions qui s'offrent à l'émigrant est plus élevé.

Il ne paraît pas que les départements défavorisés du Massif Central soient dans des conditions plus mauvaises que les départements défavorisés de la Bretagne ou des Alpes; pourtant l'émigration dans la région centrale est plus forte que dans les deux autres régions, qui sont périphériques. La première dispose de plusieurs choix, alors que les deux autres n'ont qu'une possibilité. Ces constatations montrent l'intérêt de la décentralisation et les méfaits de la centralisation. Une implantation rationnelle de pôles régionaux de développement conduirait à un équilibre démo-économique, sans pour autant qu'il soit nécessaire d'imposer autoritairement des déplacements aux populations situées dans les régions les plus défavorisées.

En effet, quand on relève la présence de deux pôles régionaux voisins, on constate un double effet : les départements vraiment pauvres qui ne peuvent pas bénéficier d'une amélioration directe, trouvent l'amélioration de leurs conditions de vie dans l'émigration intensive et une partie de leur population, souvent très importante, gagne le pôle en expansion qui leur convient le mieux. Par contre, les départements susceptibles de bénéficier d'une amélioration directe, de répulsifs qu'ils étaient, deviennent attractifs et concourent à l'expansion économique du pôle et de la région tout entière.

Ces départements deviennent des intermédiaires entre le pôle central et la périphérie et contribuent, par leur présence, à diminuer le coût des déplacements pour les populations des départements les plus défavorisés, situés loin du pôle.

L'étude des caractéristiques de l'émigration issue de chaque département, apporte de nouveaux arguments qui confirment pleinement les résultats dégagés et qui font ressortir les particularités régionales.

Tableau XXIX

VALEURS DES INDICES DE FIXATION, DE RÉPULSION, D'ATTRACTION, POUR CHAQUE DÉPARTEMENT, EN 1901

*Source des données brutes :* Recensement général de 1901, Tome IV, pages 112 et 113.

| Départements | OP/F | E/F | I/F | Départements | OP/F | E/F | I/F |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ain | 70 | 18 | 12 | Loire-Inférieure | 76 | 11 | 13 |
| Aisne | 68 | 19 | 13 | Loiret | 64 | 22 | 14 |
| Allier | 72 | 17 | 11 | Lot | 74 | 20 | 6 |
| Basses-Alpes | 67 | 24 | 10 | Lot-et-Garonne | 72 | 13 | 15 |
| Hautes-Alpes | 68 | 22 | 10 | Lozère | 65 | 30 | 5 |
| Alpes-Maritimes | 71 | 8 | 21 | Maine-et-Loire | 72 | 13 | 15 |
| Ardèche | 69 | 24 | 7 | Manche | 76 | 16 | 8 |
| Ardennes | 71 | 20 | 9 | Marne | 63 | 17 | 20 |
| Ariège | 70 | 25 | 5 | Marne-Haute | 65 | 21 | 14 |
| Aube | 68 | 15 | 17 | Mayenne | 68 | 22 | 10 |
| Aude | 72 | 13 | 15 | Meurthe-et-Mos. | 66 | 15 | 19 |
| Aveyron | 73 | 21 | 6 | Meuse | 62 | 22 | 16 |
| Belfort | 61 | 15 | 24 | Morbihan | 80 | 13 | 7 |
| Bouches-du-Rh. | 63 | 9 | 28 | Nièvre | 61 | 27 | 12 |
| Calvados | 67 | 16 | 17 | Nord | 83 | 10 | 7 |
| Cantal | 67 | 24 | 9 | Oise | 61 | 18 | 21 |
| Charente | 71 | 16 | 13 | Orne | 63 | 22 | 15 |
| Charente-Infér. | 74 | 13 | 13 | Pas-de-Calais | 77 | 13 | 10 |
| Cher | 67 | 22 | 11 | Puy-de-Dôme | 78 | 15 | 7 |
| Corrèze | 72 | 22 | 6 | Pyrénées (Basses) | 78 | 14 | 8 |
| Corse | 80 | 13 | 7 | Pyrénées (Hautes) | 74 | 17 | 9 |
| Côte-d'Or | 65 | 18 | 17 | Pyrénées (Orient.) | 83 | 10 | 7 |
| Côtes-du-Nord | 77 | 18 | 5 | Rhône | 53 | 14 | 33 |
| Creuse | 69 | 23 | 8 | Saône (Haute) | 65 | 25 | 10 |
| Dordogne | 73 | 20 | 7 | Saône-et-Loire | 71 | 19 | 10 |
| Doubs | 69 | 19 | 12 | Sarthe | 68 | 17 | 15 |
| Drôme | 65 | 19 | 16 | Savoie | 69 | 23 | 8 |
| Eure | 61 | 20 | 19 | Savoie (Haute) | 79 | 16 | 5 |
| Eure-et-Loir | 62 | 22 | 16 | Seine | 35 | 13 | 52 |
| Finistère | 86 | 9 | 5 | Seine-Maritime | 74 | 12 | 14 |
| Gard | 70 | 14 | 16 | Seine-et-Marne | 54 | 23 | 23 |
| Garonne (Haute) | 69 | 14 | 17 | Seine-et-Oise | 42 | 19 | 39 |
| Gers | 74 | 15 | 11 | Sèvres (Deux) | 74 | 16 | 10 |
| Gironde | 67 | 9 | 24 | Somme | 73 | 15 | 12 |
| Hérault | 66 | 9 | 25 | Tarn | 75 | 18 | 7 |
| Ille-et-Vilaine | 77 | 14 | 9 | Tarn-et-Garonne | 73 | 14 | 13 |
| Indre | 71 | 20 | 9 | Var | 64 | 12 | 24 |
| Indre-et-Loire | 66 | 14 | 20 | Vaucluse | 66 | 18 | 16 |
| Isère | 73 | 16 | 11 | Vendée | 82 | 13 | 5 |
| Jura | 68 | 20 | 12 | Vienne | 73 | 17 | 10 |
| Landes | 76 | 19 | 5 | Vienne (Haute) | 75 | 15 | 10 |
| Loir-et-Cher | 66 | 21 | 13 | Vosges | 74 | 16 | 10 |
| Loire | 71 | 13 | 16 | Yonne | 64 | 22 | 14 |
| Loire (Haute) | 75 | 19 | 6 | | | | |

TABLEAU XXX

## INDICE DE FIXATION, DE RÉPULSION, D'ATTRACTION, POUR CHAQUE DÉPARTEMENT EN 1946

F = en valeur absolue; les rapports $\frac{OP}{F}$, $\frac{E}{F}$, $\frac{F}{I}$ sont exprimés en $^0/_{00}$

| | F | $\frac{OP}{F}$ | $\frac{E}{F}$ | $\frac{I}{F}$ | | F | $\frac{OP}{F}$ | $\frac{E}{F}$ | $\frac{I}{E}$ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 01 | 375 283 | 582 | 232 | 186 | 46 | 194 450 | 601 | 249 | 150 |
| 02 | 610 383 | 513 | 310 | 177 | 47 | 281 760 | 571 | 181 | 248 |
| 03 | 458 712 | 573 | 223 | 204 | 48 | 142 449 | 511 | 403 | 086 |
| 04 | 108 401 | 516 | 313 | 166 | 49 | 583 196 | 622 | 171 | 207 |
| 05 | 113 001 | 559 | 307 | 134 | 50 | 523 100 | 689 | 194 | 117 |
| 06 | 397 600 | 548 | 138 | 314 | 51 | 497 129 | 515 | 266 | 219 |
| 07 | 356 429 | 578 | 312 | 110 | 52 | 238 770 | 539 | 276 | 185 |
| 08 | 324 755 | 547 | 311 | 142 | 53 | 341 783 | 606 | 262 | 132 |
| 09 | 188 534 | 581 | 296 | 123 | 54 | 621 009 | 534 | 240 | 226 |
| 10 | 275 922 | 563 | 200 | 237 | 55 | 267 333 | 482 | 343 | 175 |
| 11 | 303 814 | 624 | 225 | 151 | 56 | 666 087 | 666 | 256 | 078 |
| 12 | 400 451 | 628 | 273 | 099 | 57 | 657 226 | 700 | 181 | 119 |
| 13 | 908 313 | 586 | 127 | 287 | 58 | 340 790 | 484 | 302 | 214 |
| 14 | 484 858 | 554 | 222 | 224 | 59 | 2 103 818 | 732 | 170 | 98 |
| 15 | 241 380 | 599 | 279 | 122 | 60 | 498 634 | 482 | 271 | 247 |
| 16 | 389 424 | 605 | 232 | 163 | 61 | 352 903 | 510 | 255 | 235 |
| 17 | 500 266 | 596 | 193 | 211 | 62 | 1 353 028 | 684 | 211 | 105 |
| 18 | 340 790 | 484 | 302 | 214 | 63 | 541 795 | 649 | 162 | 189 |
| 19 | 340 516 | 582 | 288 | 130 | 64 | 481 698 | 665 | 196 | 139 |
| 20 | 292 356 | 692 | 262 | 046 | 65 | 224 982 | 619 | 182 | 199 |
| 21 | 400 344 | 540 | 213 | 247 | 66 | 228 130 | 695 | 172 | 133 |
| 22 | 683 677 | 656 | 251 | 093 | 67 | 754 312 | 742 | 160 | 098 |
| 23 | 258 212 | 578 | 292 | 130 | 68 | 530 499 | 733 | 181 | 086 |
| 24 | 490 270 | 598 | 248 | 154 | 69 | 1 006 180 | 495 | 182 | 323 |
| 25 | 355 996 | 612 | 231 | 157 | 70 | 276 357 | 545 | 299 | 156 |
| 26 | 319 636 | 549 | 213 | 238 | 71 | 656 144 | 605 | 263 | 132 |
| 27 | 404 078 | 468 | 263 | 269 | 72 | 504 909 | 596 | 202 | 202 |
| 28 | 340 330 | 494 | 270 | 236 | 73 | 278 634 | 612 | 239 | 149 |
| 29 | 907 968 | 725 | 219 | 056 | 74 | 297 963 | 668 | 167 | 165 |
| 30 | 434 660 | 582 | 199 | 219 | 75 | 5 173 614 | 382 | 194 | 424 |
| 31 | 518 921 | 553 | 141 | 306 | 76 | 1 021 948 | 652 | 206 | 142 |
| 32 | 210 093 | 623 | 200 | 177 | 77 | 498 676 | 385 | 262 | 363 |
| 33 | 913 867 | 589 | 141 | 270 | 78 | 1 572 974 | 281 | 183 | 536 |
| 34 | 502 531 | 589 | 192 | 219 | 79 | 395 217 | 633 | 230 | 137 |
| 35 | 691 395 | 671 | 181 | 148 | 80 | 556 294 | 595 | 247 | 158 |
| 36 | 328 207 | 587 | 254 | 159 | 81 | 341 618 | 659 | 192 | 149 |
| 37 | 415 039 | 536 | 193 | 271 | 82 | 157 326 | 591 | 200 | 209 |
| 38 | 612 232 | 618 | 164 | 218 | 83 | 367 381 | 507 | 182 | 311 |
| 39 | 280 546 | 573 | 267 | 160 | 84 | 278 186 | 542 | 192 | 266 |
| 40 | 317 940 | 641 | 243 | 116 | 85 | 504 237 | 689 | 234 | 077 |
| 41 | 322 331 | 533 | 269 | 198 | 86 | 438 035 | 647 | 203 | 150 |
| 42 | 721 906 | 649 | 172 | 179 | 87 | 429 854 | 618 | 238 | 144 |
| 43 | 316 342 | 597 | 306 | 097 | 8 | 448 137 | 619 | 263 | 118 |
| 44 | 773 780 | 652 | 161 | 187 | 89 | 335 669 | 490 | 257 | 253 |
| 45 | 442 232 | 524 | 255 | 221 | 90 | 112 915 | 435 | 304 | 261 |

*SECTION III*

## L'ÉMIGRATION INTERDÉPARTEMENTALE

Quand on s'attache à chaque département, les migrations interdépartementales sont, soit des immigrations, soit des émigrations. Les immigrations ont été étudiées par l'intermédiaire d'indices. C'est la méthode la plus rapide. On se propose maintenant d'en utiliser une autre et de l'appliquer aux émigrations.

Les recensements des années 1896, 1901, 1946 publient des résultats qui permettent de dresser, pour tous les départements de la métropole, un tableau carré (cf. tableau A à la fin de l'annexe). On dispose donc d'un tableau de 90 lignes et de 90 colonnes. Son encombrement est grand et son étude difficile.

On se bornera aux résultats du recensement de 1946 et à leur analyse, qui a été conduite de la façon suivante. Un département étant choisi, on dispose de la liste des 89 départements d'accueil qui ont reçu l'émigration partie du département considéré. Pour chaque département, la liste des quatre-vingt-neuf départements d'accueil correspondants a été ordonnée dans le sens décroissant des effectifs d'émigrants accueillis. On dispose ainsi de quatre-vingt-dix tableaux ordonnés dans le sens décroissant et dans chaque tableau chaque département, considéré comme département d'accueil, occupe un rang qui varie en fonction du département d'origine considéré.

Des caractéristiques remarquables se dégagent des comparaisons que l'on peut faire. Elles sont les suivantes :

— le département d'accueil qui figure au premier rang de chaque tableau absorbe une forte proportion de l'émigration totale issue du département d'origine *i*;

— l'essentiel de l'émigration a lieu entre le département *i* et un nombre réduit de départements d'accueil;

— les départements d'accueil les plus fréquentés par les originaires de *i* sont généralement les départements limitrophes;

— certains départements d'accueil reviennent plusieurs fois au premier rang des tableaux, alors que d'autres ne figurent jamais à cette place.

Ces quatre points seront successivement présentés.

### A. - Présence d'une direction privilégiée

Quand on prend tous les départements d'accueil figurant au premier rang de chaque tableau, on obtient une nouvelle série qui groupe quatre-

vingt-dix valeurs et dont les caractéristiques les plus visibles sont les suivantes :

— maximum de la série : 55,4 %;
— minimum de la série : 13,2 %;
— amplitude : 42,2 %.

Il y a donc place pour une grande variété entre le département qui envoie 55,4 % de son émigration dans un même département d'accueil et celui qui n'en envoie que 13,2 %. En fait, la distribution des valeurs montre que les extrêmes ont un effectif faible. Le tableau nº 31, ci-dessous, rend compte des résultats. Soixante-quinze départements sur les quatre-vingt-dix dirigent le cinquième, au moins, de leur émigration vers une direction unique. Cette direction n'est pas quelconque pour chaque département d'origine. Les différents départements d'accueil qui figurent au premier rang de chaque tableau d'émigration sont en nombre réduit. Il existe donc des départements privilégiés qui sont beaucoup plus fréquentés que les autres par la masse venant de chaque département d'origine.

Tableau XXXI

DISTRIBUTION DES QUATRE-VINGT-DIX PREMIÈRES VALEURS

| Valeurs (en %) | Nombre de valeurs | Effectif cumulé |
|---|---|---|
| + 50..... | 1 | 1 |
| 49-45..... | 1 | 2 |
| 44-40..... | 1 | 3 |
| 39-45..... | 11 | 14 |
| 34-30..... | 12 | 26 |
| 29-25..... | 24 | 50 |
| 24-20..... | 25 | 75 |
| 19-15..... | 11 | 86 |
| 14 et —..... | 4 | 90 |
| | 90 | |

## B. - Les directions privilégiées

Du fait que la première valeur de chaque série est forte par rapport aux suivantes, tout département d'accueil qui figure plusieurs fois à la première place se détache facilement des autres et apparaît comme un département très attractif. Après avoir relevé le nom des départements et le nombre de leur apparition au premier rang, on trouve la répartition suivante, donnée par le tableau nº 32.

On voit que l'attraction exercée par le département de la Seine est nettement supérieure à celle de tout autre département. Quand on s'en

tient à la première valeur de chaque série, il est facile de déterminer l'étendue sur laquelle s'exerce l'attraction de chacun des dix-huit départements du tableau n° 32. Chacun de ces départements peut être considéré comme un pôle.

On remarque que si tout département ne venait qu'une fois au premier rang, l'échange de population entre les départements pourrait uniquement s'analyser à partir des balances migratoires des départements pris deux à deux. Ceci permet d'introduire une distinction parmi les départements les plus accueillants de la liste.

Par exemple, le pôle d'attraction du Var est représenté par les Bouches-du-Rhône et le pôle des Bouches-du-Rhône par le Var. Il y a réciprocité dans les échanges ordonnés.

Tableau XXXII

LES DÉPARTEMENTS LES PLUS ATTRACTIFS

| Départements | Nombre de présences au premier rang |
|---|---|
| Seine | 57 |
| Bouches-du-Rhône | 7 |
| Haute-Garonne | 5 |
| Gironde | 5 |
| Rhône | 4 |
| Meurthe-et-Moselle | 2 |
| Isère | 2 |
| Doubs | 1 |
| Drôme | 1 |
| Gard | 1 |
| Hérault | 1 |
| Loire | 1 |
| Loire-Inférieure | 1 |
| Nord | 1 |
| Bas-Rhin | 1 |
| Seine-et-Oise | 1 |
| Var | 1 |
| Vienne | 1 |
| Total | 90 |

La même situation caractérise la Seine et la Seine-et-Oise. Il n'en est plus de même pour tous les autres départements de cette liste. Ainsi le département de la Gironde est un pôle d'attraction pour les Basses-Pyrénées, les Landes, le Gers, la Dordogne et la Charente-Maritime. Aucun de ces cinq départements ne reçoit la part la plus importante de l'émigration issue de la Gironde, qui est accueillie par la Seine. La Haute-Garonne est caractérisée par un échange de ce même type. Autrement dit, sur les quatre pôles régionaux les plus importants : Bouches-du-Rhône, Rhône, Gironde, Haute-Garonne, seuls les deux premiers échappent à l'influence

directe de Paris, alors que les deux derniers y restent soumis. Cette première analyse montre qu'il existe des particularités régionales. Mais les seuls premiers rangs des tableaux d'émigration sont insuffisants pour conclure valablement. Il est nécessaire de pénétrer plus profondément dans la suite des tableaux.

## C. - La distribution de chaque masse émigrante

Les originaires de chaque département se répartissent entre les départements d'accueil d'une certaine manière et il convient de dégager s'il existe un comportement départemental type ou s'il en existe plusieurs. Pour mener une telle analyse, sans faire intervenir le calcul matriciel, on est convenu d'examiner la répartition en fonction des neuf premiers rangs de chaque tableau, puis en fonction des dix-huit premiers.

Le tableau nº 33, ci-dessous, donne la distribution des départements d'origine en fonction du pourcentage d'émigration recueilli par les neuf premiers départements de chaque tableau d'émigration.

TABLEAU XXXIII

RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS EN FONCTION DU POURCENTAGE DE LEUR ÉMIGRATION REÇUE PAR LES NEUF DÉPARTEMENTS LES PLUS ACCUEILLANTS POUR CHAQUE MASSE ÉMIGRANTE

| % de l'émigration totale dans l'ensemble des neuf départements les plus fréquentés | Nombre de départements pour lesquels l'émigration partielle atteint ce % |
|---|---|
| + de 90 % | 0 |
| 89-85 | 4 |
| 80-84 | 13 |
| 79-75 | 26 |
| 74-70 | 26 |
| 69-65 | 15 |
| 64-60 | 5 |
| 59-55 | 1 |
| — de 55 % | 1 |
| | 90 |

Si, mettant les numéros qui correspondent aux départements classés dans l'ordre alphabétique dans un sac, on tirait au hasard, il y aurait plus de cinquante chances sur cent de tirer un département dont le pourcentage d'émigration, compris entre 70 et 79 %, se distribue entre neuf départements d'accueil.

Il y a donc une certaine uniformité dans les comportements de chaque

masse émigrante. Si, passant de neuf départements d'accueil à dix-huit, on refait un classement tel que le précédent, on est conduit aux résultats du tableau nº 34, ci-dessous. On voit alors que le nombre de classes diminue pratiquement de moitié quand on multiplie par deux le nombre de départements d'accueil. Sans vouloir tirer de là une règle, on peut à bon droit affirmer que les différences essentielles qui apparaissent dans les comportements migratoires de chaque département se situent dans les deux premiers déciles de chaque tableau d'émigration.

Tableau XXXIV

RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS EN FONCTION DU POURCENTAGE DE LEUR ÉMIGRATION REÇUE PAR LES DIX-HUIT DÉPARTEMENTS LES PLUS ACCUEILLANTS POUR CHAQUE MASSE ÉMIGRANTE

| % de l'émigration totale dans l'ensemble des dix-huit départements les plus fréquentés | Nombre de départements pour lesquels l'émigration partielle atteint ce % |
|---|---|
| + de 90 % | 6 |
| 89-85 | 30 |
| 84-80 | 39 |
| 79-75 | 13 |
| — de 75 % | 2 |
| | 90 |

Si les détails du phénomène ne sont pas respectés, du moins est-on sûr que l'image que l'on en donne par cette analyse élémentaire n'est pas trop déformante. Dans l'approche théorique plus élaborée, il semblait que les différentes distributions, relatives aux masses émigrantes issues de chaque département, étaient de type parétien. La première série d'analyses infirme cette hypothèse.

Les calculs faits jusqu'ici permettent d'ajuster les données à deux droites dans un système de coordonnées logarithmiques qui traduisent les variations des pourcentages cumulés et des effectifs cumulés représentés par les départements d'accueil. La pente de l'une des droites est d'autant plus faible que le nombre de départements limitrophes est plus grand, alors que la pente de la deuxième droite est pratiquement la même dans tous les cas. Les coordonnées du point d'intersection des deux droites pourraient servir à la détermination de paramètres susceptibles d'éliminer l'influence de la position de chaque département sur le mouvement lui-même.

Compte tenu des méthodes utilisées par les recensements pour évaluer la mobilité et, notamment, le choix de la surface de référence, il semble bien que toute étude ne peut être probante qu'appuyée sur une étude de la topologie des départements français. A elle seule, une telle étude représente un long effort qui n'est pas près d'être terminé.

Dans une approche, on a déterminé cartographiquement le nombre de départements limitrophes de chaque département. On est arrivé à la distribution suivante [4] :

Tableau XXXV

| Nombre de limitrophes (n).... | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de départements ayant (*n*) limitrophes. | 2 | 9 | 14 | 16 | 32 | 9 | 8 | Total = 90 |

Les départements peuvent maintenant être répartis en autant de groupes qu'il existe de valeurs différentes pour le nombre de départements limitrophes de chacun. On améliore ainsi les bases de la comparaison : les départements d'un même groupe étant comparés entre eux.

Dès lors, on peut valablement dégager les départements qui entretiennent des échanges plus importants avec les départements limitrophes et ceux qui envoient leur émigration vers des départements plus lointains.

Les résultats sont présentés sur la carte nº 36. Les départements marqués du signe — sont caractérisés par des déplacements à courte distance. De tels déplacements sont très bien groupés autour des grandes métropoles françaises. Ceci montre bien que l'émigration départementale se fait essentiellement à l'intérieur de quelques grandes régions et que les échanges interrégionaux sont faibles par rapport à la mobilité globale. Le Massif Central, la Bretagne et l'Est représentent un autre type de déplacement, puisque leur émigration se fait à longue distance et, essentiellement, vers la région parisienne.

Tels sont les principaux résultats qui permettraient de définir rigoureusement le cadre et l'implantation d'une décentralisation rationnelle. En particulier, il semble que toute tentative de décentralisation doit se situer en dehors de l'aire d'attraction de Paris. Il est à craindre que les habitudes acquises soient difficiles à vaincre à l'intérieur d'un périmètre trop étroitement soumis à l'hégémonie parisienne.

Par contre, le Sud-Ouest et le Sud-Est de la France pourraient être des zones de décentralisation susceptibles de tirer profit d'un investissement neuf, car, comparativement à l'investissement existant, l'offre de main-d'œuvre, tant française qu'étrangère, y serait pratiquement illimitée. C'est ce que prouve l'étude des migrations journalières que l'on abordera maintenant.

4. Le lecteur est invité à se reporter aux tableaux nº 36 et 37.

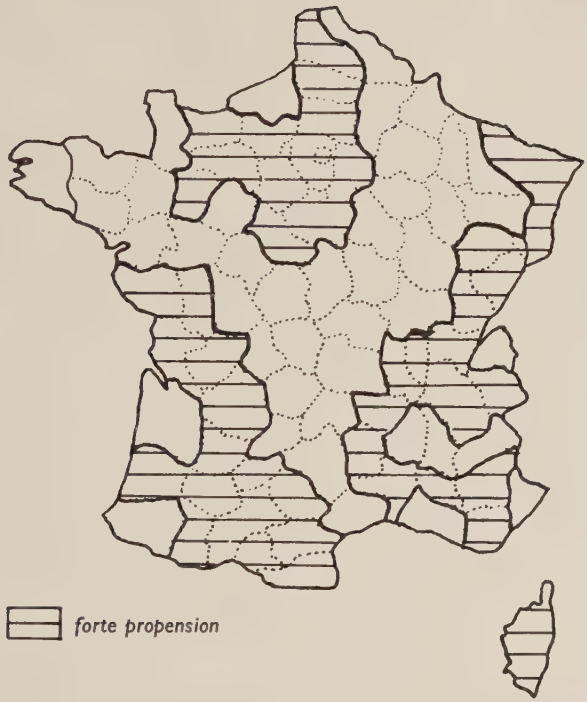


FIG. 36. - **Départements caractérisés par une forte propension aux déplacements courts.**

TABLEAU XXXVI

DÉPARTEMENTS LIMITROPHES D'UN DÉPARTEMENT DONNÉ

| 1<br>Nombre de départements limitrophes | 2<br>Département envisagé | 3<br>Départements limitrophes | 4<br>Émigration en % du total dans chaque département limitrophe | 5<br>Total de l'émigration dans l'ensemble des limitrophes | 6<br>Position de la médiane de chaque série |
|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 1. Pyrénées-Orient. | Aude<br>Ariège | 12,38<br>2,22 | 14,60 | D1<br>— Mé |
| 2 | 2. Finistère | Côtes-du-Nord<br>Morbihan | 7,15<br>7,00 | 14,15 | D2 |
| 3 | 1. Ariège | Haute-Garonne<br>Aude<br>Pyrénées-Orientales | 39,88<br>11,70<br>1,70 | 53,28 | D1 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | 2. Moselle | Meurthe-et-Moselle | 23,60 | | |
| | | Bas-Rhin | 16,16 | | |
| | | Vosges | 1,87 | 41,63 | |
| | 3. Pas-de-Calais | Nord | 30,64 | | |
| | | Somme | 8,10 | | |
| | | Aisne | 1,68 | 40,42 | |
| | 4. Hautes-Pyrénées | Haute-Garonne | 15,25 | | |
| | | Basses-Pyrénées | 13,47 | | |
| | | Gers | 9,25 | 37,97 | |
| | 5. Haut-Rhin | Bas-Rhin | 23,89 | | |
| | | Belfort | 7,04 | | |
| | | Vosges | 5,07 | 36,00 | — Mé D1 |
| | 6. Doubs | Jura | 10,87 | | |
| | | Haute-Saône | 10,21 | | |
| | | Belfort | 5,96 | 27,04 | D2 |
| | 7. Basses-Pyrénées | Landes | 10,35 | | |
| | | Hautes-Pyrénées | 9,88 | | |
| | | Gers | 2,25 | 22,48 | |
| | 8. Côtes-du-Nord | Ille-et-Vilaine | 12,00 | | |
| | | Finistère | 5,39 | | |
| | | Morbihan | 3,65 | 21,04 | |
| 3 | 9. Alpes-Maritimes | Var | 18,25 | | |
| | | Basses-Alpes | 3,25 | | |
| | | Corse | 1,89 | 23,39 | D2 |
| 4 | 1. Landes | Gironde | 39,56 | | |
| | | Basses-Pyrénées | 16,78 | | |
| | | Gers | 7,13 | | |
| | | Lot-et-Garonne | 4,24 | 67,71 | |
| | 2. Vendée | Loire-Inférieure | 20,92 | | |
| | | Charente-Maritime | 14,05 | | |
| | | Maine-et-Loire | 9,47 | | |
| | | Deux-Sèvres | 8,87 | 53,31 | |
| | 3. Bas-Rhin | Moselle | 19,46 | | |
| | | Haut-Rhin | 18,35 | | |
| | | Meurthe-et-Moselle | 5,98 | | |
| | | Vosges | 3,44 | 47,23 | |
| | 4. Charente-Maritime | Gironde | 20,47 | | |
| | | Charente | 8,15 | | |
| | | Deux-Sèvres | 7,19 | | |
| | | Vendée | 3,78 | | |
| | 5. Territoire de Belfort | Doubs | 18,77 | | |
| | | Haute-Saône | 9,59 | | |
| | | Haut-Rhin | 6,33 | | |
| | | Vosges | 2,56 | 37,25 | |
| | 6. Savoie | Isère | 21,24 | | |
| | | Haute-Savoie | 10,20 | | |
| | | Ain | 4,95 | | |
| | | Hautes-Alpes | 0,02 | 36,51 | |
| | 7. Calvados | Manche | 10,07 | | |
| | | Orne | 9,57 | | |
| | | Seine-Inférieure | 9,12 | | |
| | | Eure | 7,65 | 36,41 | D1 — Mé |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | 8. Manche | Calvados | 23,07 | | |
| | | Ille-et-Vilaine | 6,04 | | |
| | | Orne | 4,56 | | |
| | | Mayenne | 1,24 | 34,91 | |
| | 9. Haute-Savoie | Savoie | 13,46 | | |
| | | Ain | 9,48 | | |
| | | Isère | 8,45 | | |
| | | Jura | 1,07 | 32,46 | |
| | 10. Morbihan | Loire-Inférieure | 14,13 | | |
| | | Ille-et-Vilaine | 6,85 | | |
| | | Finistère | 5,91 | | |
| | | Côtes-du-Nord | 4,34 | 31,23 | |
| | 11. Nord | Pas-de-Calais | 20,55 | | |
| | | Aisne | 5,94 | | |
| | | Somme | 3,15 | | |
| | | Ardennes | 0,83 | 30,47 | |
| | 12. Ardennes | Marne | 14,90 | | |
| | | Aisne | 6,23 | | |
| | | Meuse | 3,34 | | |
| | | Nord | 2,93 | 27,40 | |
| | 13. Meurthe-et-Moselle | Vosges | 8,79 | | |
| | | Moselle | 8,05 | | |
| | | Meuse | 7,25 | | |
| | | Bas-Rhin | 1,94 | 26,03 | |
| 4 | 14. Seine-Inférieure | Eure | 12,17 | | |
| | | Oise | 4,86 | | |
| | | Somme | 3,98 | | |
| | | Calvados | 3,69 | 24,70 | |
| 5 | 1. Corse | Bouches-du-Rhône | 38,78 | | |
| | | Var | 14,68 | | |
| | | Alpes-Maritimes | 7,44 | | |
| | | Hérault | 1,18 | | |
| | | Gard | 1,05 | 63,13 | |
| | 2. Tarn | Haute-Garonne | 23,71 | | |
| | | Hérault | 18,48 | | |
| | | Aude | 6,96 | | |
| | | Aveyron | 5,13 | | |
| | | Tarn-et-Garonne | 4,44 | 58,72 | |
| 5 | 3. Aude | Hérault | 18,86 | | |
| | | Haute-Garonne | 17,65 | | |
| | | Pyrénées-Orientales | 8,26 | | |
| | | Ariège | 6,35 | | |
| | | Tarn | 5,59 | 56,71 | |
| | 4. Deux-Sèvres | Vienne | 14,93 | | |
| | | Charente-Maritime | 14,09 | | |
| | | Maine-et-Loire | 12,38 | | |
| | | Vendée | 6,22 | | |
| | | Charente | 4,33 | 51,95 | |
| | 5. Var | Bouches-du-Rhône | 29,53 | | |
| | | Alpes-Maritimes | 14,18 | | |
| | | Vaucluse | 2,77 | | |
| | | Corse | 2,38 | | |
| | | Basses-Alpes | 1,05 | 49,91 | |
| | 6. Lozère | Gard | 24,84 | | |
| | | Aveyron | 6,27 | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Cantal | 5,63 | | |
| | | Haute-Loire | 2,75 | | |
| | | Ardèche | 1,90 | 41,39 | |
| | 7. Rhône | Isère | 16,17 | | |
| | | Loire | 12,13 | | |
| | | Ain | 10,05 | | |
| | | Saône-et-Loire | 5,06 | | |
| | | Drôme | 3,59 | 47,00 | |
| | 8. Somme | Oise | 10,54 | | |
| | | Pas-de-Calais | 9,56 | | |
| | | Nord | 7,65 | | |
| | | Seine-Inférieure | 6,84 | | |
| | | Aisne | 5,36 | 39,95 | D1 — Mé |
| | 9. Bouches-du-Rhône | Var | 13,24 | | |
| | | Vaucluse | 11,41 | | |
| | | Gard | 7,60 | | |
| | | Basses-Alpes | 3,31 | | |
| | | Corse | 2,18 | 37,74 | D2 |
| | 10. Meuse | Meurthe-et-Moselle | 16,84 | | |
| | | Marne | 8,99 | | |
| | | Haute-Marne | 4,99 | | |
| | | Ardennes | 4,46 | | |
| | | Vosges | 2,25 | 37,53 | |
| | 11. Loire-Inférieure | Maine-et-Loire | 16,55 | | |
| | | Ille-et-Vilaine | 6,54 | | |
| | | Vendée | 6,12 | | |
| | | Morbihan | 4,37 | | |
| | | Mayenne | 2,27 | 34,85 | |
| | 12. Hautes-Alpes | Isère | 14,45 | | |
| | | Basses-Alpes | 6,61 | | |
| | | Vaucluse | 5,32 | | |
| | | Drôme | 5,01 | | |
| | | Savoie | 1,38 | 32,77 | |
| | 13. Indre-et-Loire | Vienne | 7,99 | | |
| | | Loir-et-Cher | 7,47 | | |
| | | Maine-et-Loire | 6,88 | | |
| | | Indre | 5,30 | | |
| | | Sarthe | 4,49 | 32,13 | |
| 5 | 14. Hérault | Gard | 12,63 | | |
| | | Aude | 8,62 | | |
| | | Tarn | 5,63 | | |
| | | Aveyron | 4,93 | | |
| | | Corse | 0,23 | 32,04 | |
| | 15. Aube | Marne | 9,60 | | |
| | | Yonne | 7,18 | | |
| | | Haute-Marne | 6,08 | | |
| | | Seine-et-Marne | 5,46 | | |
| | | Côte-d'Or | 5,70 | 32,02 | |
| | 16. Gironde | Dordogne | 9,07 | | |
| | | Charente-Maritime | 7,54 | | |
| | | Lot-et-Garonne | 6,87 | | |
| | | Landes | 5,03 | | |
| | | Charente | 2,98 | 31,49 | |
| 6 | 1. Basses-Alpes | Bouches-du-Rhône | 34,16 | | |
| | | Var | 12,97 | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Vaucluse | 11,71 | |
| | | Alpes-Maritimes | 9,98 | |
| | | Hautes-Alpes | 6,02 | |
| | | Drôme | 1,48 | 76,32 |
| | 2. Seine-et-Oise | Seine | 55,48 | |
| | | Seine-et-Marne | 3,83 | |
| | | Oise | 2,87 | |
| | | Eure-et-Loir | 2,22 | |
| | | Eure | 2,00 | |
| | | Loiret | 1,71 | 68,11 |
| | 3. Ain | Rhône | 43,03 | |
| | | Saône-et-Loire | 9,69 | |
| | | Isère | 6,35 | |
| | | Jura | 4,36 | |
| | | Haute-Savoie | 3,83 | |
| | | Savoie | 2,82 | 59,08 |
| | 4. Haute-Loire | Loire | 38,83 | |
| | | Puy-de-Dôme | 13,68 | |
| | | Ardèche | 2,74 | |
| | | Lozère | 1,16 | |
| | | Cantal | 1,12 | |
| | | Drôme | 1,07 | 58,60 |
| | 5. Gers | Haute-Garonne | 22,68 | |
| | | Lot-et-Garonne | 12,06 | |
| | | Hautes-Pyrénées | 9,91 | |
| | | Landes | 5,35 | |
| | | Tarn-et-Garonne | 4,20 | |
| | | Basses-Pyrénées | 3,25 | 57,45 |
| | 6. Tarn-et-Garonne | Haute-Garonne | 25,45 | |
| | | Lot-et-Garonne | 10,83 | |
| | | Tarn | 6,41 | |
| | | Lot | 5,06 | |
| | | Gers | 4,37 | |
| | | Aveyron | 2,23 | 54,35 |
| | 7. Dordogne | Gironde | 27,25 | |
| | | Charente | 7,11 | |
| | | Lot-et-Garonne | 6,44 | |
| | | Haute-Vienne | 6,25 | |
| | | Corrèze | 4,26 | |
| | | Lot | 1,94 | 53,25 |
| | 8. Mayenne | Sarthe | 15,95 | |
| | | Orne | 12,18 | |
| | | Maine-et-Loire | 9,06 | |
| | | Ille-et-Vilaine | 7,81 | |
| | | Loire-Inférieure | 2,76 | |
| | | Manche | 2,73 | 50,49 |
| | 9. Lot-et-Garonne | Gironde | 26,21 | |
| | | Dordogne | 7,95 | |
| | | Tarn-et-Garonne | 5,83 | |
| | | Gers | 5,58 | |
| | | Lot | 2,53 | |
| | | Landes | 2,22 | 50,32 |
| | 10. Charente | Charente-Maritime | 14,97 | |
| | | Gironde | 13,97 | |
| | | Haute-Vienne | 6,63 | |
| | | Dordogne | 5,18 | |
| | | Vienne | 5,09 | |
| | | Deux-Sèvres | 2,58 | 48,42 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 11. Orne | Calvados | 14,63 | | |
| | Sarthe | 10,15 | | |
| | Eure | 6,78 | | |
| | Eure-et-Loir | 6,05 | | |
| | Manche | 4,23 | | |
| | Mayenne | 4,01 | 45,85 | |
| 12. Loir-et-Cher | Indre-et-Loire | 12,97 | | |
| | Loiret | 11,65 | | |
| | Eure-et-Loir | 5,54 | | |
| | Cher | 4,84 | | |
| | Sarthe | 4,41 | | |
| | Indre | 2,50 | 41,91 | |
| 13. Haute-Garonne | Tarn | 8,85 | | |
| | Ariège | 8,02 | | |
| | Gers | 6,99 | | |
| | Aude | 6,62 | | |
| | Tarn-et-Garonne | 5,97 | | |
| | Hautes-Pyrénées | 5,39 | 41,84 | |
| 14. Haute-Saône | Doubs | 13,72 | | |
| | Belfort | 7,36 | | |
| | Vosges | 7,00 | | |
| | Côte-d'Or | 6,02 | | |
| | Haute-Marne | 4,80 | | |
| | Jura | 2,26 | 41,16 | |
| 15. Seine | Seine-et-Oise | 28,38 | | |
| | Seine-et-Marne | 4,78 | | |
| | Oise | 2,10 | | |
| | Loiret | 1,66 | | |
| | Eure | 1,45 | | |
| | Eure-et-Loir | 1,37 | 39,74 | |
| 16. Jura | Doubs | 11,44 | | |
| | Côte-d'Or | 10,15 | | |
| | Ain | 8,06 | | |
| | Saône-et-Loire | 5,82 | | |
| | Haute-Saône | 2,44 | | |
| | Haute-Savoie | 1,15 | 39,06 | |
| 17. Allier | Puy-de-Dôme | 13,66 | | |
| | Loire | 6,51 | | |
| | Cher | 6,16 | | |
| | Saône-et-Loire | 4,74 | | |
| | Nièvre | 4,69 | | |
| | Creuse | 2,76 | 38,52 | |
| 18. Haute-Marne | Aube | 9,57 | | |
| | Marne | 6,91 | | |
| | Côte-d'Or | 6,29 | | |
| | Meuse | 5,22 | | |
| | Vosges | 4,81 | | |
| | Haute-Saône | 4,15 | 36,95 | |
| 19. Vienne | Indre-et-Loire | 13,47 | | |
| | Deux-Sèvres | 8,58 | | |
| | Charente | 4,38 | | |
| | Indre | 3,84 | | |
| | Maine-et-Loire | 3,42 | | |
| | Haute-Vienne | 2,92 | 36,61 | |
| 20. Indre | Cher | 10,92 | | |
| | Indre-et-Loire | 10,17 | | |
| | Loir-et-Cher | 4,50 | | |
| | Creuse | 4,06 | | |
| | Vienne | 3,32 | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | Haute-Vienne | 2,44 | 35,41 |
| 21. Sarthe | Orne | 9,38 | |
| | Maine-et-Loire | 6,79 | |
| | Indre-et-Loire | 6,04 | |
| | Mayenne | 4,83 | |
| | Eure-et-Loir | 4,35 | |
| | Loir-et-Cher | 3,42 | 34,81 |
| 22. Lot | Tarn-et-Garonne | 8,33 | |
| | Lot-et-Garonne | 7,24 | |
| | Aveyron | 6,14 | |
| | Corrèze | 5,61 | |
| | Dordogne | 4,43 | |
| | Cantal | 2,84 | 34,59 |
| 23. Ille-et-Vilaine | Côtes-du-Nord | 7,91 | |
| | Loire-Inférieure | 7,55 | |
| | Manche | 6,45 | |
| | Mayenne | 5,95 | |
| | Morbihan | 3,55 | |
| | Maine-et-Loire | 2,71 | 34,12 |
| 24. Puy-de-Dôme | Allier | 15,31 | |
| | Loire | 6,76 | |
| | Haute-Loire | 3,56 | |
| | Cantal | 2,25 | |
| | Corrèze | 1,99 | |
| | Creuse | 1,84 | 31,71 |
| 25. Creuse | Haute-Vienne | 9,26 | |
| | Allier | 8,58 | |
| | Indre | 4,93 | |
| | Puy-de-Dôme | 3,97 | |
| | Corrèze | 2,16 | |
| | Cher | 1,67 | 30,57 |
| 26. Cher | Nièvre | 7,50 | |
| | Loiret | 6,58 | |
| | Allier | 6,34 | |
| | Indre | 5,95 | |
| | Loir-et-Cher | 3,73 | |
| | Creuse | 0,80 | 30,90 |
| 27. Haute-Vienne | Dordogne | 7,08 | |
| | Charente | 6,42 | |
| | Creuse | 5,26 | |
| | Corrèze | 4,20 | |
| | Vienne | 3,50 | |
| | Indre | 2,51 | 28,97 |
| 28. Yonne | Seine-et-Marne | 7,65 | |
| | Loiret | 5,82 | |
| | Aube | 4,94 | |
| | Côte-d'Or | 4,86 | |
| | Nièvre | 4,29 | |
| | Saône-et-Loire | 1,10 | 28,66 |
| 29. Marne | Aisne | 6,77 | |
| | Aube | 6,11 | |
| | Seine-et-Marne | 4,79 | |
| | Ardennes | 4,56 | |
| | Meuse | 2,90 | |
| | Haute-Marne | 2,55 | 27,68 |
| 30. Nièvre | Yonne | 6,18 | |
| | Saône-et-Loire | 5,42 | |
| | Cher | 4,88 | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Allier | 4,84 | | |
| | | Côte-d'Or | 2,78 | | |
| | | Loiret | 2,52 | 26,62 | |
| | 31. Corrèze | Haute-Vienne | 7,13 | | |
| | | Dordogne | 6,14 | | |
| | | Puy-de-Dôme | 4,16 | | |
| | | Cantal | 3,82 | | |
| | | Lot | 3,14 | | |
| | | Creuse | 1,95 | 26,34 | |
| | 32. Cantal | Puy-de-Dôme | 9,89 | | |
| | | Corrèze | 4,76 | | |
| | | Aveyron | 4,05 | | |
| | | Lot | 2,90 | | |
| | | Haute-Loire | 2,43 | | |
| | | Lozère | 1,20 | 25,23 | D2 |
| 7 | 1. Eure | Seine | 26,25 | | |
| | | Seine-Inférieure | 21,99 | | |
| | | Seine-et-Oise | 12,88 | | |
| | | Calvados | 7,87 | | |
| | | Eure-et-Loir | 3,86 | | |
| | | Orne | 3,59 | | |
| | | Oise | 2,88 | 79,32 | |
| | 2. Oise | Seine | 35,75 | | |
| | | Seine-et-Oise | 17,57 | | |
| | | Somme | 6,76 | | |
| | | Aisne | 6,25 | | |
| | | Seine-et-Marne | 3,89 | | |
| | | Seine-Inférieure | 3,82 | | |
| | | Eure | 2,30 | 76,35 | |
| | 3. Eure-et-Loir | Seine | 32,89 | | |
| | | Seine-et-Oise | 19,21 | | |
| | | Loiret | 5,73 | | |
| | | Eure | 5,71 | | |
| | | Orne | 4,69 | | |
| | | Sarthe | 3,65 | | |
| | | Loir-et-Cher | 3,46 | 75,34 | |
| | 4. Vaucluse | Bouches-du-Rhône | 32,41 | | |
| | | Gard | 11,31 | | |
| | | Drôme | 9,48 | | |
| | | Var | 4,23 | | |
| | | Ardèche | 3,10 | | |
| | | Basses-Alpes | 0,74 | | |
| | | Hautes-Alpes | 0,72 | 61,99 | |
| | 5. Loire | Rhône | 34,24 | | |
| | | Haute-Loire | 6,62 | | |
| | | Puy-de-Dôme | 4,86 | | |
| | | Saône-et-Loire | 4,53 | | |
| | | Isère | 4,46 | | |
| | | Allier | 3,15 | | D1 |
| | | Ardèche | 2,16 | 60,02 | — Mé |
| | 6. Ardèche | Drôme | 22,95 | | |
| | | Gard | 10,91 | | |
| | | Isère | 6,35 | | |
| | | Loire | 6,34 | | |
| | | Vaucluse | 5,23 | | |
| | | Haute-Loire | 2,73 | | |
| | | Lozère | 0,67 | 55,18 | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | 7. Aveyron | Hérault | 14,79 | | |
| | | Tarn | 11,14 | | |
| | | Tarn-et-Garonne | 3,55 | | |
| | | Lot | 2,93 | | |
| | | Cantal | 2,18 | | |
| | | Gard | 1,96 | | |
| | | Lozère | 1,11 | 37,66 | |
| | 8. Aisne | Nord | 9,51 | | |
| | | Marne | 7,33 | | |
| | | Oise | 7,32 | | |
| | | Seine-et-Marne | 5,01 | | |
| | | Somme | 3,18 | | |
| | | Ardennes | 3,00 | | |
| | | Pas-de-Calais | 1,57 | 36,92 | |
| | 9. Côte-d'Or | Saône-et-Loire | 9,58 | | |
| | | Yonne | 5,02 | | |
| | | Jura | 3,94 | | |
| | | Aube | 3,61 | | |
| | | Haute-Marne | 3,30 | | |
| | | Haute-Saône | 2,51 | | |
| | | Nièvre | 1,59 | 29,55 | D2 |
| 8 | 1. Seine-et-Marne | Seine | 44,96 | | |
| | | Seine-et-Oise | 15,76 | | |
| | | Yonne | 4,20 | | |
| | | Loiret | 3,17 | | |
| | | Aisne | 2,79 | | |
| | | Oise | 2,48 | | |
| | | Marne | 2,43 | | |
| | | Aube | 1,81 | 77,60 | |
| | 2. Loiret | Seine | 34,48 | | |
| | | Seine-et-Oise | 13,71 | | |
| | | Seine-et-Marne | 7,68 | | |
| | | Yonne | 4,96 | | |
| | | Loir-et-Cher | 4,68 | | |
| | | Cher | 3,36 | | |
| | | Eure-et-Loir | 3,14 | | |
| | | Nièvre | 1,56 | 75,58 | |
| | 3. Gard | Bouches-du-Rhône | 21,20 | | |
| | | Hérault | 14,72 | | |
| | | Vaucluse | 10,35 | | |
| | | Ardèche | 4,66 | | |
| | | Lozère | 2,47 | | |
| | | Drôme | 2,16 | | |
| | | Aveyron | 1,24 | | |
| | | Corse | 0,20 | 67,00 | |
| | 4. Isère | Rhône | 35,57 | | |
| | | Drôme | 7,57 | | |
| | | Savoie | 6,17 | | |
| | | Ain | 3,99 | | |
| | | Loire | 2,85 | | |
| | | Haute-Savoie | 2,19 | | |
| | | Ardèche | 1,56 | | |
| | | Hautes-Alpes | 1,34 | 61,24 | D1 — Mé |
| | 5. Drôme | Rhône | 16,39 | | |
| | | Isère | 15,22 | | |
| | | Vaucluse | 13,60 | | |
| | | Ardèche | 10,07 | | |
| | | Gard | 2,71 | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Hautes-Alpes | 1,52 | | |
| | | Basses-Alpes | 0,67 | | |
| | | Haute-Loire | 0,20 | 60,38 | |
| | 6. Saône-et-Loire | Rhône | 17,62 | | |
| | | Côte-d'Or | 10,49 | | |
| | | Loire | 5,13 | | |
| | | Jura | 5,03 | | |
| | | Ain | 4,95 | | |
| | | Nièvre | 3,03 | | |
| | | Allier | 2,90 | | |
| | | Yonne | 1,03 | 50,18 | |
| | 7. Maine-et-Loire | Loire-Inférieure | 15,04 | | |
| | | Indre-et-Loire | 7,54 | | |
| | | Sarthe | 7,25 | | |
| | | Mayenne | 5,42 | | |
| | | Deux-Sèvres | 3,74 | | |
| | | Vendée | 2,70 | | |
| | | Vienne | 1,94 | | |
| | | Ille-et-Vilaine | 1,69 | 45,32 | |
| | 8. Vosges | Meurthe-et-Moselle | 25,53 | | |
| | | Haute-Saône | 5,51 | | |
| | | Haute-Marne | 4,40 | | |
| | | Meuse | 3,00 | | |
| | | Rhin | 2,06 | | |
| | | Haut-Rhin | 1,71 | | |
| | | Moselle | 1,64 | | |
| | | Belfort | 1,47 | 45,32 | D2 |

TABLEAU XXXVII

## DÉPARTEMENTS DONT LA POPULATION ORIGINAIRE ACCUSE LES PLUS FORTES PROPENSIONS A SE DÉPLACER VERS LES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

| Départements ayant ... limitrophes | | | Départements ayant ... limitrophes | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. | Pyrénées-Orientales | 2 | 23. | Seine-et-Oise | – |
| | | | 24. | Ain | – |
| 2. | Ariège | 3 | 25. | Haute-Loire | – |
| 3. | Moselle | – | 26. | Gers | – |
| 4. | Pas-de-Calais | – | 27. | Tarn-et-Garonne | – |
| 5. | Hautes-Pyrénées | – | 28. | Dordogne | – |
| 6. | Haut-Rhin | – | 29. | Mayenne | – |
| | | | 30. | Lot-et-Garonne | – |
| 7. | Landes | 4 | 31. | Charente | – |
| 8. | Vendée | – | 32. | Orne | – |
| 9. | Bas-Rhin | – | 33. | Loir-et-Cher | – |
| 10. | Charente-Maritime | – | 34. | Haute-Garonne | – |
| 11. | Belfort | – | 35. | Haute-Saône | – |
| 12. | Savoie | – | 36. | Seine | – |
| 13. | Calvados | – | 37. | Jura | – |
| 14. | Corse | 5 | 38. | Eure | 7 |
| 15. | Tarn | – | 39. | Oise | – |
| 16. | Aude | – | 40. | Eure-et-Loir | – |
| 17. | Deux-Sèvres | – | 41. | Vaucluse | – |
| 18. | Var | – | 42. | Loire | – |
| 19. | Lozère | – | | | |
| 20. | Rhône | – | 43. | Seine-et-Marne | 8 |
| 21. | Somme | – | 44. | Loiret | – |
| | | | 45. | Gard | – |
| 22. | Basses-Alpes | 6 | 46. | Isère | – |

CHAPITRE VIII

# LES NAVETTES (OU MIGRATIONS JOURNALIÈRES)

Le développement des moyens de transport, individuels ou collectifs, permet à un nombre important de personnes actives de répondre à une demande de travail sans avoir à changer de résidence. On peut remarquer qu'un tel déplacement, de périodicité journalière, n'est pas nécessairement provoqué par une augmentation du niveau de l'emploi, la modification de l'implantation des lieux de travail suffit. Une telle modification se conçoit sans peine quand la localisation des entreprises obéit à des impératifs qui changent au cours du temps. A mesure qu'une production se libère des contingences qui lui sont imposées par la localisation des ressources naturelles, il devient possible d'installer l'activité productive en des lieux plus divers répondant à une conception donnée de l'intérêt de l'entrepreneur. Généralement, la recherche du coût de production le plus bas et du plus grand profit est à l'origine de la localisation des entreprises.

Une telle localisation ne correspond pas nécessairement aux intérêts des personnes actives employées qui, dans certains cas, estiment que le coût du déplacement journalier est inférieur au coût d'un déplacement définitif qui mettrait, une fois pour toutes, le lieu de travail en coïncidence avec le lieu de résidence. La pénurie de logements et le prix élevé des loyers qui en résultent, sont peut-être à l'origine de cette attitude. Quoi qu'il en soit des causes, les déplacements journaliers se multiplient et caractérisent aujourd'hui tous les centres urbains d'une certaine importance. On assiste à un éclatement de la vie : une partie se déroule au lieu de travail, une autre au lieu de résidence. Il reste à savoir si ce partage est justifié et s'il ne fait pas apparaître systématiquement une partie perdante!

Plusieurs Directions Régionales de l'I.N.S.E.E. ont publié, dans leur bulletin régional de statistique, sous la rubrique « Variétés » des études consacrées aux navettes et basées sur les résultats du recensement de l'année 1954. Ces études permettent de comparer, par commune, le lieu de résidence et le lieu de travail de chaque personne active. La plupart des résultats publiés font connaître le pourcentage de la population active résidant dans une commune et allant travailler dans une autre. Cependant, tous les résultats ne sont pas présentés de la même manière et leur totalité ne couvre pas le pays tout entier. Seuls les départements suivants ont fait l'objet d'une publication de ce genre :

Nord, Aisne, Somme, Seine-Inférieure, Oise, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Calvados, Meurthe-et-Moselle, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Cher, Allier, Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Vaucluse, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Vienne, Gironde; soit, au total, vingt-six départements sur quatre-vingt-dix. Les deux tiers des départements sont ainsi écartés de l'étude dans laquelle les principaux résultats relatifs à chaque département ont été repris. Le groupement par région a été maintenu.

Pour bien dégager le sens et la signification de ce phénomène qui reste sous l'étroite dépendance de l'industrialisation et du développement des services, l'étude est divisée en deux parties :

— la première regroupe tous les renseignements disponibles concernant le complexe de la région parisienne, entendue dans un sens très large. La ville de Paris et la zone suburbaine, les départements de la Seine-et-Oise, de la Seine-et-Marne, une partie de celui de l'Oise, puis les départements plus éloignés qui se situent les uns au Nord du parallèle de Paris, les autres au Sud, constituent les trois divisions de cette première partie;

— la deuxième réunit tous les départements de la province, tous très éloignés du complexe parisien. Le Nord et le Bas-Rhin, caractérisés par une forte activité industrielle, la Vienne, l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, tous à dominante agricole, la Gironde, sous l'influence de Bordeaux, et le Sud-Est, sous l'influence de Marseille, représentent des divisions assez naturelles qui font apparaître des contrastes assez nombreux.

## *SECTION I*

## LE COMPLEXE DE LA RÉGION PARISIENNE

La diversité est grande; elle montre que le déplacement journalier est étroitement lié à la distance.

## § 1. - La ville de Paris et la zone suburbaine

On voit que les vingt arrondissements qui forment la ville de Paris n'ont pas tous un comportement identique. Généralement, ce sont les arrondissements les moins peuplés, c'est-à-dire ceux qui ont la population résidente la plus faible, qui reçoivent les plus forts pourcentages de travailleurs en provenance des autres arrondissements. Le peuplement par les actifs est donc différent selon le moment auquel se fait l'observation. Le tableau n° 38 et le graphique n° 37 illustrent ce phénomène.

TABLEAU XXXVIII

(SOURCE B.R.S. Paris, 4e trimestre 1956)

| Arrondissement du lieu de travail | Milliers de personnes y travaillant | % de travailleurs venant de l'extérieur | Arrondissement du lieu de travail | Milliers de personnes y travaillant | % de travailleurs venant de l'extérieur |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 87,1 | 87,7 | 11 | 95,0 | 60,5 |
| 2 | 113,9 | 81,7 | 12 | 76,2 | 63,8 |
| 3 | 61,1 | 75,2 | 13 | 72,9 | 61,6 |
| 4 | 79,6 | 84,4 | 14 | 60,0 | 53,3 |
| 5 | 37,1 | 55,2 | 15 | 137,4 | 62,1 |
| 6 | 69,8 | 73,6 | 16 | 104,0 | 55,2 |
| 7 | 93,2 | 74,8 | 17 | 103,2 | 58,3 |
| 8 | 227,2 | 88,8 | 18 | 71,1 | 43,7 |
| 9 | 182,8 | 86,4 | 19 | 70,9 | 59,2 |
| 10 | 98,1 | 73,3 | 20 | 74,5 | 51,1 |

Le plus faible pourcentage de travailleurs venant de l'extérieur est enregistré pour le 18e arrondissement (43,7 %) le plus fort pour le 8e (88,8 %). Les variations vont donc du simple au double et montrent que le peuplement d'une très grande ville consacre le principe d'une implantation différente pour la vie de travail et la vie de repos.

Les communes de banlieue montrent l'existence du même phénomène, cependant son ampleur est déjà moins forte. Sur les cinquante-cinq communes analysées, certaines réunissent un fort pourcentage de travailleurs venant de l'extérieur. Comme on peut le constater en lisant le tableau n° 39, ce sont surtout les communes situées à l'aval de Paris qui sont sensibles au phénomène.

Dans toutes les communes de la périphérie, on constate que le pourcentage des travailleurs venant de l'extérieur est très fort là où la population active autochtone est faible.

Une présentation des données, plus schématique, mais encore fidèle à la réalité, consiste à dénombrer les communes dans lesquelles le pourcentage de travailleurs venus de l'extérieur est compris entre deux bornes. Les résultats sont donnés par le tableau n° 40.

Trente-six communes sur les cinquante-cinq, soit les soixante-cinq pour cent, atteignent le pourcentage qui correspond à celui de l'arron-

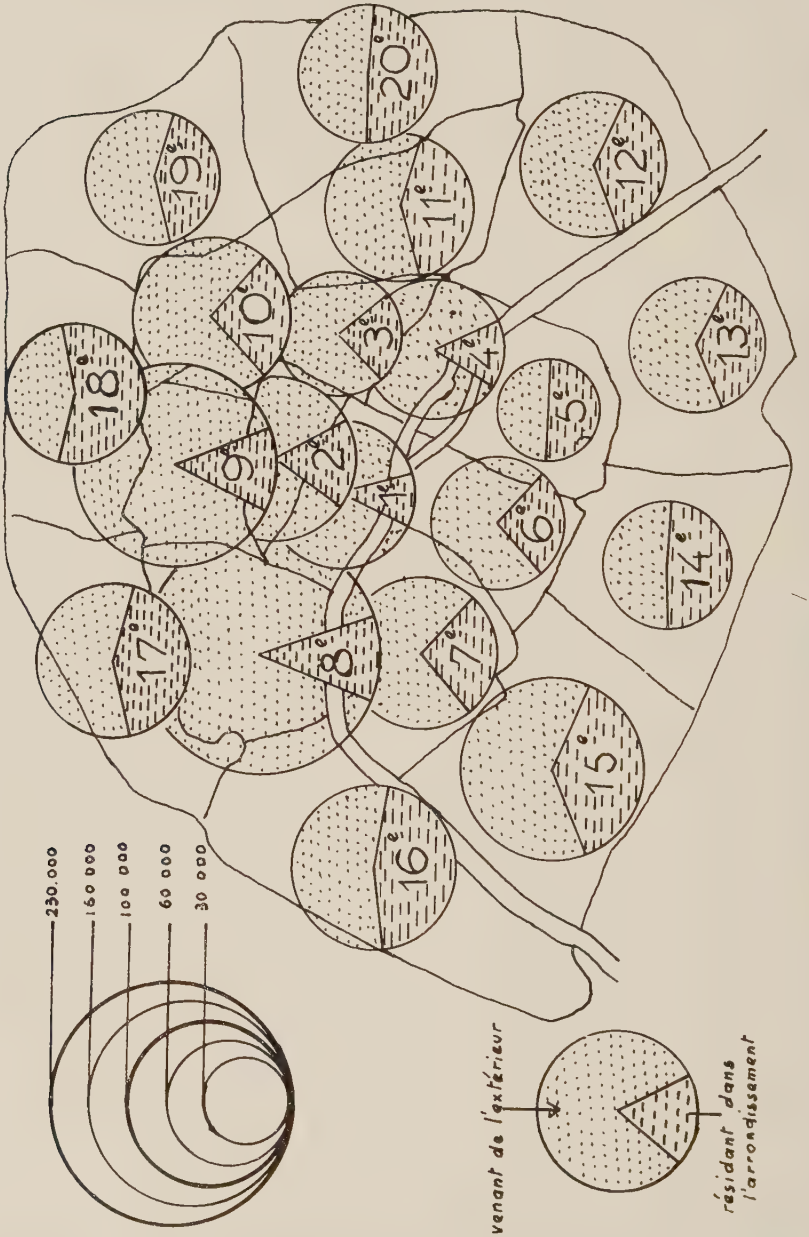


FIG. 37. - Ville de Paris : Nombre de personnes travaillant dans chaque arrondissement selon qu'elles résident dans l'arrondissement ou qu'elles viennent de l'extérieur.

dissement le moins mouvementé de Paris. Aucune ne dépasse la proportion de 70 %. La turbulence, bien que très forte encore, diminue à mesure que

TABLEAU XXXIX

| B.R.S. Paris 4e trimestre 1956 Communes | Nombre de personnes y travaillant | Pourcentage de travailleurs venant de l'extérieur | Communes | Nombre de personnes y travaillant | Pourcentage de travailleurs venant de l'extérieur |
|---|---|---|---|---|---|
| *SEINE-BANLIEUE* | | | Noisy-le-Sec | 8 740 | 59,3 |
| | | | Pantin | 26 020 | 69,2 |
| Alfortville | 7 280 | 31,9 | Perreux-sur-Marne (Le) | 10 840 | 26,2 |
| Antony | 4 160 | 33,2 | Puteaux | 22 020 | 63,0 |
| Asnières | 27 080 | 54,9 | Saint-Denis | 45 480 | 51,6 |
| Aubervilliers | 22 690 | 48,0 | Saint-Mandé | 5 580 | 53,0 |
| Bagnolet | 9 280 | 55,4 | Saint - Maur - des - Fossés | 16 060 | 23,0 |
| Bois-Colombes | 10 240 | 67,2 | Saint-Ouen | 33 760 | 65,8 |
| Bondy | 4 360 | 44,5 | Suresnes | 18 420 | 59,4 |
| Boulogne-Billancourt | 71 060 | 62,3 | Vanves | 6 000 | 48,3 |
| Champigny-sur-Marne | 8 080 | 29,7 | Villejuif | 6 780 | 38,3 |
| Charenton-le-Pont | 11 320 | 67,7 | Villemomble | 3 580 | 30,2 |
| Choisy-le-Roi | 9 260 | 42,1 | Vincennes | 19 340 | 58,6 |
| Clamart | 6 760 | 31,1 | Vitry-sur-Seine | 15 880 | 45,2 |
| Clichy | 29 080 | 59,6 | | | |
| Colombes | 19 060 | 50,9 | | | |
| Courbevoie | 38 240 | 65,9 | *SEINE-ET-OISE* | | |
| Drancy | 6 820 | 26,1 | | | |
| Fontenay-sous-Bois | 7 460 | 30,6 | Argenteuil | 18 240 | 37,6 |
| Garenne-Colombes (La) | 8 360 | 57,2 | Aulnay-sous-Bois | 7 040 | 30,1 |
| Gennevilliers | 23 720 | 69,1 | Blanc-Mesnil (Le) | 4 520 | 42,0 |
| Issy-les-Moulineaux | 22 140 | 63,1 | Houilles | 4 020 | 33,3 |
| Ivry-sur-Seine | 25 420 | 58,7 | Livry-Gargan | 3 940 | 29,9 |
| Levallois-Perret | 49 960 | 50,8 | Meudon | 5 300 | 43,9 |
| Maisons-Alfort | 11 040 | 43,1 | Rueil-Malmaison | 11 380 | 42,3 |
| Malakoff | 10 900 | 53,4 | Saint-Cloud | 10 420 | 60,3 |
| Montreuil | 33 720 | 47,9 | Saint-Germain-en-Laye | 9 120 | 24,8 |
| Montrouge | 24 020 | 67,1 | Sartrouville | 4 440 | 29,3 |
| Nanterre | 26 580 | 62,4 | Versailles | 30 260 | 36,1 |
| Neuilly-sur-Seine | 28 560 | 53,0 | Villeneuve - Saint - Georges | 7 360 | 37,8 |
| Nogent-sur-Marne | 6 740 | 38,9 | | | |

TABLEAU XL

| % de travailleurs venant dans chaque commune | Nombre de communes atteignant ce % | Effectifs cumulés |
|---|---|---|
| + de 65 % | 7 | 7 |
| 64-60 | 5 | 12 |
| 59-55 | 7 | 19 |
| 54-50 | 7 | 26 |
| 49-45 | 3 | 29 |
| 44-40 | 7 | 36 |
| 39-35 | 5 | 41 |
| 34-30 | 7 | 48 |
| — de 30 % | 7 | 55 |
| | 55 | |

l'on s'éloigne du cœur de la zone urbaine; la diminution est plus forte vers l'amont que vers l'aval.

## § 2. - Les communes des départements de la Seine-et-Oise, de la Seine-et-Marne et de l'Oise

Les résultats auraient été meilleurs si l'étude publiée par la Direction Régionale de Paris avait été complète. Mais, « la suppression des crédits nécessaires à l'achèvement du dépouillement du recensement a empêché l'I.N.S.E.E. de procéder à une étude approfondie des migrations alternantes » dans le département de la Seine [1].

Partant des résultats publiés, on les a regroupés et on a fait l'étude de la répartition des communes en fonction du pourcentage de la population active travaillant au dehors. Il s'agit donc d'un aspect différent du précédent. Du phénomène d'attraction, on passe au phénomène de répulsion. Les résultats analysés portent sur 314 communes de la Seine-et-Oise, 50 communes de la Seine-et-Marne, 10 communes de l'Oise. Pour ces deux derniers départements, il s'agit des communes les plus voisines de l'agglomération parisienne. Le tableau nº 41, ci-dessous, donne les différentes répartitions.

TABLEAU XLI

POURCENTAGE DE TRAVAILLEURS DOMICILIÉS DANS UNE COMMUNE ET TRAVAILLANT DANS UNE AUTRE

| | Nombre de communes atteignant ce pourcentage dans les départements de : | | |
|---|---|---|---|
| | Seine-et-Oise | Oise | Seine-et-Marne |
| + 80..... | 19 | — | 1 |
| 79-75..... | 28 | — | 4 |
| 74-70..... | 44 | 1 | 9 |
| 69-65..... | 52 | — | 3 |
| 64-60..... | 36 | 2 | 8 |
| 59-55..... | 34 | — | 7 |
| 54-50..... | 33 | — | 1 |
| 49-45..... | 19 | — | 4 |
| 44-40..... | 21 | 2 | 2 |
| 39-35..... | 6 | 1 | 4 |
| 34-30..... | 6 | — | 2 |
| — de 30..... | 16 | 4 | 5 |
| | 314 | 10 | 50 |

1. Cf. B.R.S. Direction de Paris, nº 3/1957, p. 10.

— Amiens (Somme), Rouen, Le Havre (Seine-Inférieure), Caen (Calvados) sont les quatre villes qui jouent le rôle principal dans les départements à l'Ouest de Paris. L'examen des documents fournis par la Direction Régionale de Rouen (cf. B.R.S., 3e trimestre 1957, pages 13, 14 et 15) montre que l'attraction de ces quatre villes est surtout forte dans le périmètre immédiat. Par ailleurs, dans les quatre cas, on relève une particularité curieuse quand la ville n'est pas bornée par la bordure côtière : la ceinture des communes les plus attirées n'est jamais fermée et prend la forme d'un fer à cheval.

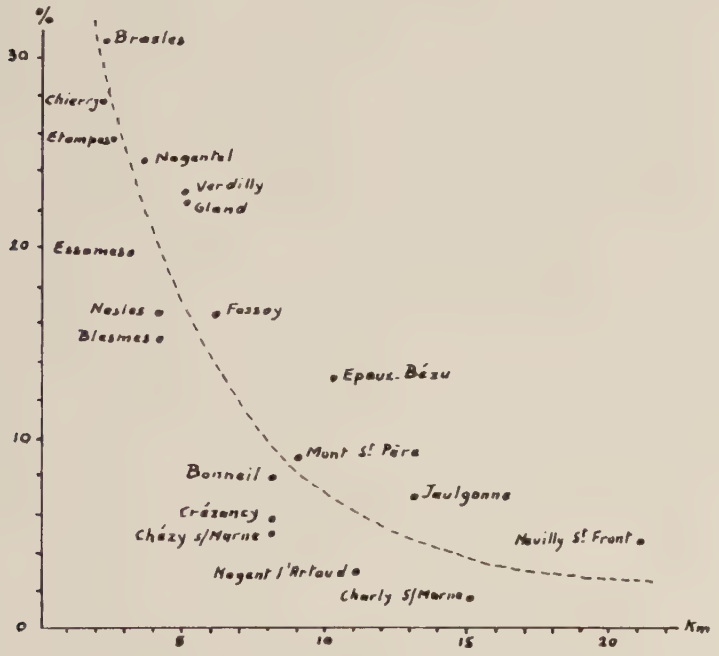


FIG. 38. - **Répartition des communes dortoirs voisines de Château-Thierry d'après leur éloignement et en fonction du pourcentage de population active migrante.**

La mobilité journalière reste très forte dans les communes étudiées, qui sont les plus proches de l'agglomération parisienne. Malgré la précarité des renseignements, on voit que la mobilité est plus forte dans le département de la Seine-et-Oise que dans les deux autres.

## § 3. - Les départements éloignés de la zone centrale

Les migrations alternantes ne vont plus vers l'agglomération parisienne mais vers les métropoles régionales. Cette caractéristique est surtout

apparente pour les départements au Nord du parallèle de Paris. Par contre, les départements qui se situent au Sud et qui restent plus typiquement agricoles, subissent encore l'influence de Paris.

*a*) **Les départements au Nord du parallèle de Paris**

— Soissons et Château-Thierry (Aisne) sont les deux villes qui provoquent un mouvement d'une certaine ampleur. Sept communes seulement envoient plus de 20 % de leur population active à Château-Thierry, bien

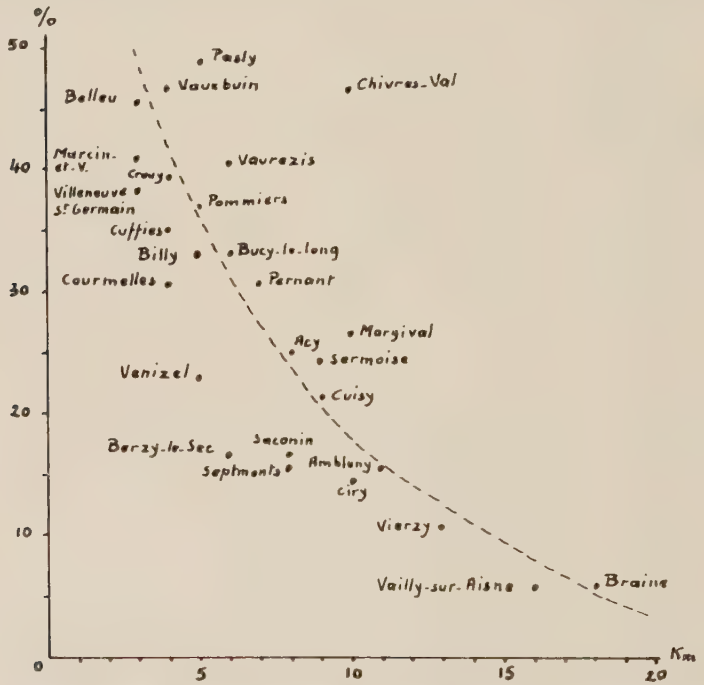


FIG. 39. - **Répartition des communes dortoirs voisines de Soissons d'après leur éloignement et en fonction du pourcentage de population active migrante.**

que le mouvement soit plus important autour de Soissons; les graphiques 38 et 39 montrent que la distance joue un rôle important dans l'attraction exercée par ces deux villes.

Pour Rouen, l'intérieur de la boucle de la Seine représente la partie la moins attirée; pour Le Havre, c'est la bordure côtière qui est la moins répulsive; ce sont les communes au Nord d'Amiens et celles à l'Est de Caen qui sont les moins sensibles à l'attraction.

Dans chacun de ces départements, l'influence de la métropole nationale

est pratiquement négligeable en ce qui concerne le mouvement journalier. L'ampleur de ce mouvement est d'autant plus forte que la métropole qui le provoque a un caractère industriel plus marqué. A ce titre, Amiens est celle des quatre villes qui a la plus faible influence sur les populations des communes voisines.

*b*) **Les départements au Sud du parallèle de Paris**

L'Eure-et-Loir, le Loiret, le Loir-et-Cher, le Cher sont les quatre départements pour lesquels la Direction Régionale d'Orléans donne les renseignements qui nous intéressent. Une autre surface de référence, le canton, est utilisée. Par rapport aux études précédentes, cette nouvelle unité a pour effet de sous-estimer l'expression de la mobilité journalière. Tous les échanges qui se font entre les communes situées dans le même canton passent inaperçus. Cependant, l'analyse présentée met en évidence des faits analogues aux précédents. L'attraction exercée par une métropole est en grande partie déterminée par :

— la présence de liaisons rapides entre les cantons de la région et les pôles d'attraction locaux ou ceux de la région parisienne;

— la difficulté des changements de résidence.

D'une manière générale, on constate que l'attraction de la région parisienne subsiste et que les proportions de la mobilité journalière tombent à des valeurs plus faibles que celles des régions plus industrielles. La proximité des pôles locaux, industriels et administratifs, détermine l'intensité de la mobilité journalière. Sans doute le mouvement est-il sous-estimé par rapport aux précédents, mais l'agglomération parisienne est éloignée

Tableau XLII

POURCENTAGE DE LA POPULATION ACTIVE TRAVAILLANT HORS DU CANTON

| % | Nombre de cantons atteignant ce pourcentage | | |
|---|---|---|---|
| | Loir-et-Cher | Cher | Eure-et-Loir |
| + 30 % | 0 | 1 | 0 |
| 29-25 | 1 | 0 | 0 |
| 24-20 | 0 | 1 | 1 |
| 19-15 | 1 | 6 | 6 |
| 14-10 | 4 | 5 | 3 |
| 9-5 | 5 | 6 | 1 |
| — de 5 % | 0 | 1 | 0 |
| | 12 | 20 | 11 |

pour que le mouvement qu'elle provoque soit indépendant de l'unité de référence choisie. Pour l'ensemble des trois départements du Loir-et-Cher, du Cher, de l'Eure-et-Loir, le mouvement ne dépasse pas un millier de personnes. C'est là un ordre de grandeur du maximum. Le tableau nº 42 donne le groupement des cantons.

## *SECTION II*

## LA PROVINCE

Sous ce titre, quelque peu arbitraire, sont réunis les départements les plus divers, dont les caractéristiques sont très variables.

### § 1. - Les départements du Nord, du Bas-Rhin, de Meurthe et Moselle

Avec le département du Nord et la ville de Dunkerque, qui sert à caractériser le mouvement, on se trouve en présence d'une troisième méthode. Les communes sont groupées et les résultats donnés globalement pour chaque groupe. On sait ainsi que Dunkerque absorbe 44 % de la population active de la région sud (Cappelle-la-Grande, Coudekerque, etc.), 32 % de la population active de la région ouest (Fort-Mardyck, Gravelines, etc.). A l'Est, il est simplement mentionné une double influence : celle de Dunkerque et celle de Leffrinckhaucke. Il est impossible d'aller dans plus de détail. Les données groupées ne s'y prêtent pas.

Par contre, les résultats relatifs au Bas-Rhin sont donnés par communes et dans des tableaux.

Les vingt-deux communes retenues pour évaluer l'attraction journalière exercée par Strasbourg se répartissent de la manière suivante :

Tableau XLIII

| % de travailleurs allant à Strasbourg | Nombre de communes accusant ce % |
|---|---|
| 60 % et plus | 1 |
| 59-55 | 0 |
| 54-50 | 1 |
| 49-45 | 3 |
| 44-40 | 3 |
| 39-35 | 6 |
| 34-30 | 2 |
| — de 30 % | 6 |
| | 22 |

Après Paris, c'est la Ville qui exerce, jusqu'ici et en nombres relatifs, l'attraction la plus forte.

La Direction Régionale de Nancy introduit une quatrième méthode qui consiste à calculer la balance migratoire de la population active. Cette méthode donne le résultat net des déplacements et ne renseigne pas sur l'ampleur du mouvement dans son ensemble. Fort heureusement, l'inconvénient est compensé par la publication d'une carte remarquable qui donne la proportion de la population active de chaque commune travaillant hors de la commune de résidence. Si une telle carte couvrait toute la France la solution de nombreux problèmes apparaîtrait plus nettement. On se référera utilement au B.R.S. de Nancy (4e trimestre 1946, carte hors-texte.) Les taches sombres représentent les grands centres attractifs. On voit nettement que la teinte de la carte s'éclaircit au contact de la zone moins industrielle et plus typiquement agricole située à l'Ouest de la Lorraine.

Les régions de Nancy, Pont-à-Mousson, Thionville, Longwy, Forbach, Sarreguemines et Sarrebourg constituent les principaux centres de l'attraction journalière.

## § 2. - Le bassin supérieur de la Loire

Aux quatre départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, on a cru bon d'ajouter le département de la Vienne qui se situe dans la partie moyenne du bassin. Ce département est le seul de cette région à recevoir une attention de la part de la Direction Régionale de Poitiers. La répartition des deux cent quatre-vingt-dix-huit communes de ce département se fait de la manière suivante, en fonction du pourcentage de la population active allant travailler à l'extérieur :

Tableau XLIV

| % de travailleurs allant hors de leur commune de résidence | Nombre de communes atteignant ce % |
|---|---|
| + de 20 % | 25 |
| 19-10 | 62 |
| 9-5 | 121 |
| — de 5 % | 90 |
| | 298 |

La mobilité journalière est faible dans ce département agricole dont les deux pôles d'attraction sont Poitiers et Châtellerault. Ici, le bulletin régional de statistique apporte un renseignement assez précieux. Autour

de Poitiers, trois communes : Bruxerolles, Biard et Saint-Benoît ont un pourcentage qui dépasse 40, de même, les communes de Targé et Maintré, autour de Châtellerault présentent la même caractéristique. On apprend que ce sont des communes dortoirs « qui se sont développées grâce aux constructions faites sur leur territoire afin de suppléer au déficit de logement existant dans les deux villes qui en drainent la main-d'œuvre ». Pour les quatre autres départements, la Direction Régionale de Clermont-Ferrand présente les communes dont 20 % au moins de la population active se rend à l'extérieur pour travailler. La répartition de ces communes est la suivante :

Tableau XLV

| % de la population active travaillant hors de chaque commune | Nombre de communes atteignant ce % | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Allier | Cantal | Haute-Loire | Puy-de-Dôme |
| 45 % et + | 10 | 1 | 8 | 29 |
| 44-40 | 5 | — | 3 | 8 |
| 39-35 | 7 | 1 | 1 | 12 |
| 34-30 | 3 | 2 | 1 | 14 |
| 29-25 | 8 | 2 | 3 | ? |
| 24-20 | 11 | 5 | 3 | ? |
| | 44 | 11 | 19 | 63 |

On note la variante introduite pour le département du Puy-de-Dôme pour lequel les communes retenues sont celles qui dépassent la proportion de 30 %. De toute manière, il est possible de dégager les principaux centres attractifs. Ce sont :

pour l'Allier : Commentry, Montluçon, Vichy.

pour le Cantal : Aurillac.

pour la Haute-Loire : Le Puy, Auzat-sur-Allier (dans le Puy-de-Dôme), Firminy (dans la Loire).

pour le Puy-de-Dôme : Auzat-sur-Allier, Clermont-Ferrand, Issoire, Riom.

Dans tous ces cas, l'attraction se fait moins forte à mesure que la distance augmente. Par ailleurs, on voit très nettement ici que le Puy-de-Dôme supplante nettement tous les autres départements par l'importance des migrations journalières qu'il suscite. Ceci montre parfaitement que l'implantation industrielle en milieu rural est déterminante.

## § 3. - La région de Bordeaux

Les résultats obtenus pour le département de la Gironde sont les suivants :

Tableau XLVI

| % de la population active travaillant hors de chaque commune | Nombre de communes atteignant ce % |
|---|---|
| 60 % et + | 6 |
| 59-50 | 11 |
| 49-40 | 23 |
| 39-30 | 52 |
| 29-20 | 91 |
| 19-10 | 189 |
| 9-5 | 106 |
| — de 5 % | 77 |
| | 555 |

La commune de Cenon qui envoie 76,5 % de sa population active hors de son territoire est considérée comme un phénomène du genre par le rédacteur de l'article qui écrit « Cenon détient à cet égard un record sans doute rarement dépassé en France ». Sans doute aussi s'agit-il d'une rareté toute relative : on peut voir que dix-neuf communes de la Seine-et-Oise et une de la Seine-et-Marne perdent, dans la journée, plus de quatre-vingt pour cent de leur population active résidente. Il serait donc souhaitable que les différentes Directions Régionales adoptent des méthodes de travail identiques ou, qu'à défaut, elles se communiquent les résultats et ne laissent pas le soin à des chercheurs isolés et n'ayant aucune attache avec l'I.N.S.E.E. de regrouper leurs travaux respectifs.

La répartition ci-dessus montre que la mobilité journalière est faible dans de nombreuses communes de la Gironde dont Bordeaux est le grand pôle d'attraction. Ce pôle est entouré d'une ceinture de communes dortoirs. Après cette ceinture, une autre apparaît qui voit nettement diminuer l'importance de la population active allant travailler à Bordeaux. Le rôle de la distance et des autres pôles d'importance secondaire se voit bien sur la carte publiée par la Direction Régionale de Bordeaux (1er trimestre 1956, p. XX).

## § 4. - La région du Sud-Est

Seules les communes qui perdent chaque jour 40 % au moins de la population active résidente sont données pour chacun des sept départe-

ments présentés, qui sont : Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gard, Var, Vaucluse. Les résultats sont les suivants :

Tableau XLVII

| % de la population active travaillant hors de la commune de résidence | Nombre de communes dans les départements | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Basses-Alpes | Hautes-Alpes | Alpes-Maritimes | Bouches-du Rhône | Gard | Var | Vaucluse |
| 65 % et + | 0 | 0 | 1 | 4 | 19 | 1 | 0 |
| 64-60 | 0 | 0 | 2 | 3 | 1 | 0 | 0 |
| 59-55 | 0 | 0 | 1 | 7 | 3 | 1 | 0 |
| 54-50 | 1 | 1 | 2 | 3 | 1 | 0 | 0 |
| 49-45 | 0 | 1 | 1 | 1 | 6 | 0 | 1 |
| 44-40 | 3 | 2 | 2 | 6 | 4 | 2 | 1 |
| | 4 | 4 | 9 | 24 | 34 | 4 | 2 |

Cette répartition montre une diversité assez grande et contient une curiosité représentée par la commune de Saint-Antonin-du-Var : les 100 % de la population active résidente travaillent à l'extérieur.

Ici encore, l'attraction est forte à proximité des centres industriels. Les Basses-Alpes, avec le plancher de 40 %, ne comportent qu'un seul pôle attractif représenté par l'usine de produits chimiques de Saint-Auban. Le plancher de 40 % est assez gênant. On peut dire cependant que l'attraction est généralement faible et que cette faiblesse tient au caractère peu industriel de cette région.

Les centres attractifs sont dispersés et leur pouvoir d'attraction généralement faible. Marseille occupe la première place et « appelle chaque jour 13 000 personnes des communes avoisinantes ». Pour une ville aussi grande, c'est peu.

Malgré la diversité des méthodes rencontrées, les faits suivants surgissent avec netteté :

— il existe un pôle qui éclipse tous les autres : Paris;

— quel que soit le pôle, son influence diminue avec la distance;

— un pôle est d'autant plus attractif qu'il est plus industriel;

— la migration journalière est fonction des possibilités de construction;

— tout milieu rural répond assez facilement à l'appel d'un centre industriel chaque fois qu'un tel centre existe. Par contre, les centres essen-

tiellement tertiaires exercent un pouvoir plus faible sur l'ensemble des populations rurales environnantes.

Il est regrettable que de telles études ne soient pas faites systématiquement avec une méthode uniforme qui en assurerait la comparabilité. Les enseignements que l'on pourrait en tirer seraient précieux. A travers l'imperfection des données, les particularités régionales sont visibles.

Avec les navettes, l'étude des déplacements géographiques que l'on peut faire à partir des données fournies par les services de la statistique est épuisée. Le lecteur averti ne manquera pas d'objecter qu'il existe au moins deux autres sources, celle de l'O.N.I. en ce qui concerne les migrations internationales, et celle de l'I.N.S.E.E. relative aux migrations d'électeurs, qui sont totalement négligées ici. Il convient de noter que la revue « Population » publie une chronique des migrations internationales et que les migrations d'électeurs ont fait l'objet d'une étude détaillée réalisée par M. Croze, administrateur à l'I.N.S.E.E. et auxquelles nous renvoyons le lecteur intéressé.

Il reste cependant un point qui, bien que très connu et très débattu, a retenu notre attention. Il s'agit du fameux « exode rural ». Nous n'avons pas toujours partagé les vues des auteurs que nous avons pu consulter et, après avoir dépouillé une importante bibliographie, il nous a paru opportun de présenter les résultats essentiels que l'on a pu dégager. Ces résultats permettront de nuancer quelques-unes des conclusions qui seront exposées par la suite.

## CHAPITRE IX

# L'EXODE RURAL

On peut constater qu'il est possible d'analyser le transfert de la population active entre les différents secteurs comme un transfert final du secteur primaire vers le secteur tertiaire. Une telle analyse mérite l'attention. Un dépouillement des monographies relatives à l'exode rural a été entrepris et conduit à bien. Cette recherche arrive après la publication d'un important article [1]. De ce fait, elle perd une grande partie de son originalité. On s'est limité à une participation qui porte sur quelques points seulement; pour le reste, le lecteur est invité à se reporter à l'article cité dont on rappellera les grandes lignes. On ne saurait faire meilleure présentation que celle qui a été faite par les auteurs :

« L'étude constitue une tentative d'explication du fait exode rural tel qu'il se présente en France avec son caractère pluridimensionnel. Trois parties se disposent entre une introduction où l'on situe la question et une réflexion sur l'avenir.

Dans la première partie, on donne un aperçu de l'histoire de l'émigration rurale depuis le début du XIX^e siècle et l'on indique le rapport dynamique possible entre les mouvements saisonniers et les déplacements définitifs.

La deuxième partie traite de la spécificité et de la relativité du fait, de sa détermination, et des conditions nécessaires pour qu'il ait effectivement lieu.

Les différents facteurs en fonction desquels les migrants sont tirés

1. P. Clément et P. Vieille : « *L'exode rural* ». - Études de comptabilité nationale . Imprimerie nationale, avril 1960, p. 63 à 130.

dans la population rurale, les traits dominants des groupes locaux d'où l'on émigre, les accélérateurs et les freins de l'exode font l'objet de la troisième partie. » (Article cité, page 63.)

La lecture de cette présentation montre l'ampleur du travail réalisé par les auteurs, la participation que l'on apporte sera modeste.

En ce qui concerne la partie historique, les résultats auxquels nous sommes parvenus sont à peu près identiques, du fait que le dépouillement bibliographique utilisé par les uns et les autres est sensiblement le même. Cependant, l'article cité conduit à une interprétation qui ne paraît pas très exacte, à moins que les auteurs aient volontairement schématisé leur pensée, ce qui représente un certain danger.

Pour les auteurs cités, la deuxième grande période de l'exode rural (1914-1936) marque une transformation dans le rythme du mouvement qui, de saccadé, devient une sorte d'épanchement continu. En même temps que cette régularité, se serait produite une transformation dans la direction des mouvements : « Avant 1914, c'étaient les petites villes qui profitaient d'abord de l'exode rural : elles constituaient une étape pour des masses à l'horizon social limité; la migration s'effectuait ainsi en plusieurs générations de la campagne à la grande ville. Après 1914, la grande ville attire plus directement les émigrants des zones rurales. » (*Article cité*, page 70.)

L'affirmation n'est pas exacte. La modification des directions migratoires a son origine dans la période précédente et plus précisément entre 1881 et 1891, c'est-à-dire entre les deux sous-périodes distinguées dans cet article, à savoir : 1875-1881 qui connaît l'exode provoqué par la crise du blé et celui des régions viticoles touchées par le phylloxéra, et, 1896-1901 qui voit se généraliser ce que nous appelons l'exode de « glissement », ce dernier se faisant, d'une manière générale, de l'amont vers l'aval de toutes les grandes dépressions.

Entre ces deux dates, deux régions françaises au moins, le Massif Central et la Bretagne, envoient directement à Paris une forte proportion de leur émigration rurale. Les résultats du recensement de 1891 sont formels sur ce point et montrent que le mouvement est antérieur à la date avancée par les auteurs. On se référera avec profit aux résultats du recensement mentionné titre VI « Répartition des Français par département et par province d'origine » (p. 129 à 144).

Par ailleurs, les résultats que nous avons obtenus tendent à prouver que le comportement migratoire intérieur n'obéit pas à un stéréotype national, mais à un stéréotype régional. Telle est la précision que l'on peut apporter. Si nous avons été conduit à des conclusions identiques à celles de l'article en ce qui concerne et les migrations saisonnières et les migrations définitives, on a été appelé à nuancer ce schéma à mesure que les migrations saisonnières tendent à diminuer d'importance et que les migrations alternantes se généralisent.

Tout ceci concerne le domaine des faits que chacun peut observer.

Quant à l'exposé lui-même, on regrette l'absence de définition de l'exode rural dès le départ. La définition se situe loin dans l'exposé et on a cru bon de la donner ici : « L'exode rural est un mouvement entre un point de départ rural et un point d'arrivée urbain. » (*Article cité*, page 73.)L'exode est ainsi défini comme un trajet entre le « rural » et « l'urbain ». On peut s'étonner de n'avoir aucune définition rigoureuse de ces deux ensembles distincts. En fait, la définition est très difficile et nous concédons volontiers ce point. Cependant, il en est un autre que l'on s'attendait à voir préciser et qui ne l'est pas. Supposons que le trajet soit parfaitement défini par 'ensemble de départ et par l'ensemble d'arrivée, il reste encore à dire qui suit ce trajet et à caractériser la personne mobile par quelques traits fondamentaux permettant de la reconnaître. S'agit-il d'un agriculteur, d'un artisan rural, de leurs enfants et dans ce cas des fils ou des filles? Autant de questions que l'on se pose et qui restent sans réponse. C'est pour les avoir posées que la recherche entreprise n'a pas avancé très vite. Avant de présenter les résultats auxquels nous sommes parvenus, on analysera le point de départ adopté par les auteurs et qu'ils exposent sous le titre : « Causes et conditions ». Les auteurs se placent dans une perspective relationnelle. N'étant pas sociologue, la perspective qui nous est proposée nous échappe en partie. On peut cependant constater qu'elle se rapproche d'une définition plus banale : on peut dire qu'une relation est la construction qui permet de mettre deux éléments définis en correspondance. On peut abstraire ces deux éléments, les désigner, par exemple, par (*a*) et (*b*). Si (*a*), occupant une position donnée, peut gagner la position occupée par (*b*), on dira que (*a*) peut se mettre en relation avec (*b*).

Partant de cette notion simple et bien intelligible, on se propose d'abord de préciser le contenu des relations et de remplir ce contenu à l'aide de la documentation dont on a pu disposer, ensuite d'analyser les résultats avec une certaine minutie.

## *SECTION I*

## LE CONTENU DES RELATIONS ET LA DOCUMENTATION

A la lecture de l'article, il ressort que seule la relation qui conduit du milieu rural vers le milieu urbain est possible. On pense également que « le retour à la terre » se heurterait à de graves difficultés, compte tenu de l'organisation économique et sociale actuelle. Ce support unique va simplifier le raisonnement. Appelons R le milieu rural et U le milieu urbain. (*r*) désignera une personne du milieu rural et (*u*), une personne du milieu urbain. Examinons le mécanisme du mouvement.

## § 1. - Le mécanisme du mouvement

Tout d'abord, $(r)$ et $(u)$ disposent, chacun, d'un certain nombre de biens, jouissent d'un certain nombre de services, exercent une certaine activité. Appelons :

$m_r$ l'ensemble des biens dont $(r)$ dispose quand il est dans R,

$s_r$ l'ensemble des services dont $(r)$ jouit quand il est dans R,

$p_r$ l'activité que $(r)$ exerce quand il est dans R.

On désignera de la même manière $m_u$, $s_u$, $p_u$ les différents ensembles dont $(u)$ dispose quand il est dans U.

Rappelons le postulat de base : seuls les éléments tels que $(r)$ se déplacent et gagnent le milieu U. On introduira une hypothèse simplificatrice qui consiste à supposer que les populations de R et de U sont stationnaires et ne se modifient que sous l'effet des déplacements. On élimine ainsi tous les calculs portant sur les phénomènes de croissance d'une population.

Le premier problème qui se pose est de savoir si l'élément $(r)$ sera suivi, dans son déplacement, par la réunion des ensembles $m_r$, $s_r$, $p_r$ dont il dispose quand il est dans R. Autrement dit, on est conduit à l'analyse des éléments mobiles qui composent cette réunion d'éléments, éléments que l'on convient d'appeler l'environnement de l'individu $(r)$. Il est assez évident que tout ce qui entre dans l'environnement de $(r)$ ne suivra pas $(r)$ dans son déplacement. D'une manière générale, l'environnement sera désigné par E. Dès lors, $(r)$ arrivant dans U, quel sera son nouvel environnement $E_u$, sachant qu'au départ son environnement était $E_r$? On peut se poser une autre question : les éléments tels que $(r)$ restant dans leur milieu d'origine R, n'est-il pas possible de concevoir le déplacement d'une partie de l'environnement $E_r$ vers le milieu urbain U? Inversement, tous les éléments tels que $(u)$ étant immobiles par rapport aux deux milieux U et R, peut-on concevoir qu'une partie de l'environnement $E_u$ gagne le milieu R?

Il s'agit donc d'analyser le sens des déplacements de l'homme et le sens des déplacements qui affectent les éléments dont il dispose pour organiser sa vie. Tel est l'effort méthodologique auquel on pouvait s'attendre à l'annonce d'un article qui se propose d'analyser l'exode rural et qui veut ouvrir la voie à une recherche constructive. Or, ce que l'on rencontre représente une pétition de principe, toute contenue dans cette courte phrase : « La culture moderne, produit essentiellement urbain, s'est élaborée et continue de s'élaborer en fonction de la ville et des groupes d'intérêt qui s'y forment et s'y opposent. » (*Article cité*, page 86.)

Tout est dit et la ville réussit un tour de force incomparable en trans-

formant les ruraux en désadaptés, même quand ils ne quittent pas leur milieu :

« Tout le système d'enseignement primaire est conçu et construit en fonction de la civilisation abstraite des villes et les modèles culturels urbains sont imposés aux enfants des campagnes. Mais encore, il ne saurait y avoir élaboration d'une culture en dehors du contexte urbain, le divorce sur le plan intellectuel comme sur ceux de la personnalité, des attitudes et des conduites ne semble pas pouvoir être évité. » (*Article cité*, page 86.)

Les contradictions internes d'un système sont lourdes de conséquences et la dialectique les résoudra tôt ou tard. Certes, « dans toutes les civilisations actuelles, les biens ne sont pas distribués en fonction des besoins mais, par l'intermédiaire du salaire essentiellement, en fonction de la valeur sociale des services rendus ». (*Article cité*, page 83.)

On en revient donc au vieux problème de la hiérarchie des valeurs dans la société marchande. Peut-être la solution n'est-elle que dans le passage de la valeur d'échange à la valeur d'usage? Et ce serait à ce passage que se reconnaîtrait la valeur d'une civilisation qui aurait surmonté ses contradictions internes. Mais on aborde là un côté philosophique qui dépasse le cadre de ce modeste travail qui n'est, ni pour, ni contre l'exode rural, mais pour l'observation objective des conditions dans lesquelles il se produit. C'est dans un tel cadre que reviennent les auteurs cités, quand ils concluent :

« L'effort d'équipement administratif, scolaire, culturel, scientifique, social, sanitaire, économique, infrastructurel (routes, transports, électricité, eau, etc.) et en logements doit correspondre à cette évolution. C'est dans la seule mesure où, dans ce domaine de l'équipement, il sera tenu compte des tendances observables, que cet effort, loin de contrecarrer la croissance économique et son corollaire, l'exode rural, favorisera la première et améliorera les conditions du second, constituant ainsi un investissement véritable. » (*Article cité*, page 116.)

Une telle conclusion n'est réalisable qu'à partir du moment où la ville, habile à faire naître la culture, instaurera celle de l'homme et non celle des intérêts. Car c'est bien d'intérêts qu'il s'agit et d'intérêts purement matériels.

## § 2. - Caractéristiques générales des travaux consultés

Les travaux qui ont été consultés nous permettent de fournir un apport complémentaire à celui des auteurs cités. La conception initiale de notre travail n'est pas sensiblement modifiée.

Au début de l'entreprise de synthèse, la diversité des sources et des

méthodes d'investigation faisait douter du succès de ce travail. Finalement, les faits ont pu être éclaircis par un traitement uniforme des données dont on rappellera maintenant les principales caractéristiques.

D'une manière générale, les auteurs de monographies ou d'articles se sont attachés à l'étude exhaustive d'un périmètre local ou régional très bien défini. Très souvent, le problème migratoire, à travers l'exode rural, constitue la préoccupation majeure ou unique de l'étude. Plus rarement, l'exode rural est abordé de façon incidente à propos d'une question particulière soulevée par le thème principal de l'exposé.

Malgré la diversité des préoccupations qui animent les différents auteurs, un point leur reste commun : les sources de documentation. Trois différentes sont utilisées; et, comparativement au nombre d'auteurs, ce dénominateur commun assure une assez grande homogénéité à tous les travaux, qui ont été groupés en trois catégories. A l'intérieur de chacune, il est possible de faire des recoupements et de contrôler ainsi la validité des résultats.

Les sources utilisées par les différents auteurs sont les suivantes :

— les documents relatifs aux recensements de population et qui ont été mis à la disposition des chercheurs soit par les Directions régionales de l'I.N.S.E.E., soit par les mairies ayant gardé un double des résultats qu'elles ont établis;

— les fichiers relatifs à la population électorale;

— les anciens fichiers des cartes d'alimentation dressés pendant la dernière guerre.

A cette documentation statistique disponible, s'ajoutent très souvent des renseignements obtenus par enquête directe. Ce procédé est surtout utilisé pour les travaux qui portent sur un périmètre très restreint couvrant une ou quelques communes.

Les méthodes d'analyse les plus diverses ont été rencontrées. Cependant, toutes les études, ou presque toutes, présentent une partie descriptive illustrée par des tableaux de nombres. Souvent un recensement exhaustif des migrants a permis aux chercheurs de dresser des tableaux de distribution faisant ressortir la profession au lieu de départ et la profession au lieu d'arrivée. Par ailleurs, les auteurs de ces monographies ont une bonne connaissance du milieu qu'ils étudient. Toutes les observations, quantitatives et qualitatives, patiemment accumulées, ont permis de faire ressortir quelques tendances générales susceptibles d'éclairer utilement quelques points. On ne prétend pas fournir ici un travail définitif. On s'est attaché à montrer le lien existant entre l'offre du migrant et la demande d'emploi qu'il rencontre dans la région qui voit sa fixation.

## § 3. - Le champ couvert par l'étude et la validité des résultats

Il a été impossible de traiter l'ensemble du territoire français. Les travaux utilisés ne couvrent pratiquement que la moitié sud de la France, avec un léger débordement vers la Bretagne.

Le bassin parisien, le Nord, le Nord-Est ne sont pas représentés. Une telle limitation devra constamment rester présente à la mémoire. Compte tenu des différences de structures qui existent entre les régions françaises, toute extension des résultats à l'ensemble du territoire pourrait être dangereuse.

En second lieu, les chiffres proposés ne sont pas d'une rigueur suffisante et il faut les considérer comme des ordres de grandeur possibles. En effet, si, dans de nombreux cas, les résultats rencontrés sont présentés sous forme de tableaux numériques traduisant des valeurs absolues, dans d'autres cas, il s'agit simplement de pourcentages. Quand le nombre total de migrants est connu, la transformation peut se faire et les résultats sont globalement refondus. Telle est la première difficulté technique.

Une seconde apparaît, représentée par les différentes classifications utilisées par les chercheurs pour répartir la population émigrante entre les activités individuelles ou les professions. Il a fallu introduire une nomenclature suffisamment imprécise, afin de regrouper tous les résultats particuliers. Donc, à l'arbitraire de la classification des auteurs s'ajoute celui du regroupement qui a été tenté.

Une troisième difficulté, toujours d'ordre technique et opératoire, est représentée par l'étalement des données dans le temps. Toutes les monographies n'ont pas été faites la même année. Pour réduire l'imprécision qui résulte de l'étalement dans le temps, seule la période postérieure à la guerre de 1914-1918 a été retenue.

Devant toutes ces restrictions, on peut se demander quel est l'intérêt d'une telle étude. On a trouvé sa justification dans les motifs suivants et on admet, on souhaite, qu'ils soient critiqués :

— deux grandes régions qui ont connu un exode rural très fort, le Massif Central et les Alpes, sont très bien représentées dans l'ensemble des monographies;

— à l'échelle locale, les monographies analysent avec une grande finesse le mécanisme de l'exode rural. Cette finesse se perd dans toute analyse statistique globale;

— l'exode rural conduit au cœur du problème de la croissance économique et de son aménagement. Il importe donc de le bien connaître dans certains de ses détails, détails qui ne paraissent pas à la lecture de l'article « L'exode rural ».

Tels sont les trois motifs qui justifient, à nos yeux les résultats qui vont être présentés.

*SECTION II*

## LES RÉSULTATS

Fidèle à la méthode d'investigation proposée ci-dessus, on a étudié les déplacements géographiques des agriculteurs; puis les déplacements géographiques des ruraux quelle que soit leur activité. Ce sont donc les parties $p_r$ et $p_u$ des environnements en milieu urbain et en milieu rural qui ont servi à faire le partage. On rencontrera successivement l'étude des déplacements des agriculteurs sans changement d'activité : le migrant reste agriculteur dans le lieu qui l'accueille; puis celle des ruraux qui ont une profession différente au départ et à l'arrivée.

### § 1. - Les déplacements des agriculteurs, sans changement d'activité

Une telle migration, inorganisée au début de la période retenue, s'insère aujourd'hui dans un système directif qui dénote un changement important dans les attitudes, et une amélioration des supports permettant les déplacements. On étudiera successivement les mouvements libres et les mouvements organisés.

**A. - Les mouvements libres d'agriculteurs :** deux caractéristiques fondamentales se dégagent de l'étude de ces mouvements :

— le déplacement se fait généralement au plus près;

— quand le mouvement se fait vers des régions plus lointaines, les plus fortes proportions d'agriculteurs émigrés se trouvent aux endroits fréquentés lors des migrations saisonnières qu'ils effectuaient avant de migrer définitivement.

De tels mouvements se font fréquemment à l'intérieur d'un même département, d'une commune à une autre. Ils ne peuvent pas être décelés par les statistiques globales qui font intervenir le département comme surface de référence. Ces mouvements obéissent au phénomène de glissement mentionné ci-dessus, et paraissent ainsi dictés par la loi de l'économicité. En effet, les terres d'aval sont généralement d'un accès plus facile et d'un rendement meilleur que les terres d'amont, qu'il faut continuellement retenir et protéger contre l'érosion et les dégradations produites par le gel. Ces mouvements paraissent se faire de manière permanente. On les trouve mentionnés dans les monographies quelle que soit leur date; l'exploitation des chiffres tirés des monographies consultées a donné un ordre de grandeur caractérisé par les pourcentages suivants : sur cent agriculteurs

qui effectuent un déplacement de ce type, quatre-vingts d'entre eux s'éloignent peu de leur point de départ et vingt prennent la direction d'une destination plus lointaine. Il s'agit là d'estimations qui restent tributaires de la notion de proximité, définie d'une manière très empirique.

**B. - Les mouvements organisés** : ces mouvements répondent à une préoccupation précise : assurer une meilleure répartition des hommes sur les terres et une utilisation plus rationnelle des terres les plus fertiles. L'ampleur de ces mouvements est très réduite. Entre 1949 et 1955, 3 686 migrations sont enregistrées qui représentent 19 530 personnes, soit une moyenne annuelle de 526 migrations et de 2 790 personnes [2].

Ces déplacements bénéficient pourtant de l'appui de toute une organisation, gratuite pour ceux qui s'y adressent. Jusqu'en 1953, les départs sont organisés et subventionnés par des bureaux de placement. Les résultats acquis ne sont pas encourageants. Entre 1949 et 1953, 2 225 migrations représentent 11 780 personnes soit des moyennes annuelles de 445 et 2 356 respectivement. L'aide apportée est améliorée, des primes d'équipement et des prêts affectés à l'achat de matériel et au cheptel sont accordés. Ces dispositions augmentent l'amplitude des mouvements. Les années 1954 et 1955 connaissent 1 411 migrations portant sur 7 750 personnes.

L'influence des moyens mis à la disposition des migrants paraît déterminante et provoque une augmentation sensible du volume des déplacements. L'ensemble de ces migrations organisées a libéré 50 000 hectares dans les zones de départ et a permis l'occupation de 135 000 hectares dans les zones d'accueil. La taille de la nouvelle exploitation agricole est donc beaucoup plus grande, ce qui en améliore les conditions d'exploitation et la rentabilité. Cette amélioration s'accompagne d'une promotion sociale. En effet, quand on compare le statut des migrants au départ et à l'arrivée, on constate qu'au départ les propriétaires représentent 11 % de la masse émigrante, alors qu'à l'arrivée cette proportion passe à 33 %.

La promotion individuelle qui résulte de cette organisation est indéniable : l'aide financière permet l'exploitation plus rationnelle d'une terre plus vaste, le statut de propriétaire apporte une satisfaction inattendue et appréciée.

Or, il apparaît que l'intérêt d'une telle opération est mieux perçu par les jeunes agriculteurs que par leurs aînés. La proportion des moins de trente ans augmente assez sensiblement au cours des trois dernières années.

Dans ces conditions, on peut dire que le jeune agriculteur se familiarise assez rapidement avec des idées assez peu répandues jusqu'ici et s'ouvre

---

2. Les chiffres cités sont ceux de l'article « *Migrations rurales en France depuis* 1949 » - Revue Population, n° 1/1956, p. 151 à 153.

au progrès dans le domaine de la mise en valeur de la terre. Sans doute, le développement de l'enseignement agricole contribuerait-il à accélérer cette tendance. Par ailleurs, on voit apparaître pour les agriculteurs plus âgés, un coût de déplacement assez subjectif, dont l'évaluation en termes d'échange est impossible : les paysages familiers et les habitudes ont une valeur d'autant plus grande qu'on les cotoie depuis plus longtemps. A tout cela s'ajoute peut-être une part de méfiance à l'encontre de tout ce qui est organisé par une autorité extérieure et une telle attitude n'est pas le propre des agriculteurs [3].

**C. - Comparaison des résultats :** il est curieux de constater que les déplacements libres sont en nombre plus grand que les déplacements organisés. Une première raison est évidente : les migrations organisées ne se produisent que depuis une quinzaine d'années alors que les migrations libres existent depuis toujours. Il serait très difficile d'apprécier correctement leur nombre entre 1949 et 1955.

Il reste cependant que les migrations libres se font entièrement aux frais du migrant, alors que les migrations organisées sont fortement encouragées par des aides directes. On conçoit mal que leur succès ne soit pas plus grand. On a pu remarquer que les réponses aux migrations organisées étaient données depuis 1954 essentiellement par de jeunes agriculteurs. Sans doute sont-ils moins attachés que leurs aînés à leur terre pour des raisons que l'on peut essayer de déceler.

Le monde rural est un monde coutumier, au sens juridique du terme, et le droit d'aînesse n'y est pas tout à fait mort. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les cadets trouvent dans leur départ la concrétisation d'une majorité par la liberté d'action sur une terre plus vaste dotée de meilleurs moyens d'exploitation.

Cependant, l'aide accordée au migrant provoque, dans le milieu d'accueil, une réaction hostile. Les autochtones ne comprennent pas très bien pourquoi les arrivants bénéficient de dispositions meilleures que celles qui leur sont faites. L'accueil n'est peut-être pas des plus amicaux et on conçoit qu'il faille, pour le supporter, une souplesse de caractère que les plus âgés n'ont plus.

On comprend mieux le mécanisme des migrations libres essaimées tout le long des anciens parcours qui menaient les travailleurs saisonniers vers des terres généralement plus accueillantes que les leurs. Ils scellaient là des amitiés, se familiarisaient avec des habitudes qui n'étaient pas nécessairement les leurs. Quand ils se décidaient à quitter définitivement le pays natal, l'expérience acquise les avait préparés à leur nouvelle vie dans un

3. On peut consulter à ce propos : « *Développement économique et mobilité des travailleurs* ». - A. Girard, I.E.N.D. 1956.

milieu qui, lui aussi, était préparé pour les recevoir, car habitué à leur présence.

A ce titre, la civilisation urbaine telle qu'elle est décrite par P. Clément et P. Vieille est bien une civilisation abstraite, et à quel degré! puisqu'elle ne se préoccupe pas des conditions dans lesquelles ceux qui immigrent vont vivre : ils ne sont pas assurés de trouver un logement.

On rencontre là un exemple très net de contradiction entre le pur calcul économique portant sur l'agencement des facteurs et le comportement de l'homme qui détermine celui du facteur travail. Dans le cas présent, face à l'inégale répartition des hommes sur les terres et à l'inégale valeur des terres, on a voulu, en favorisant le déplacement des agriculteurs, diminuer le sous-emploi et augmenter la productivité du facteur travail dans l'agriculture. Il apparaît que les dispositions prises, malgré leur importance et leur attrait, n'ont qu'un effet minime.

Faut-il maintenir et amplifier ces dispositions, et à la limite, créer de toutes pièces la nouvelle installation et couvrir tous les frais du déplacement. Telle est la question que l'on peut se poser. En fait, il faudrait pouvoir répondre préalablement à une autre question : est-il sûr que de telles dispositions aient l'effet que l'on escompte? Dans le cas d'une réponse négative, faut-il ou non exercer une pression pour que le mouvement ait lieu? Cette pression sera-t-elle directe ou bien doit-elle se faire sous forme indirecte et par le jeu de contraintes plus ou moins visibles? C'est dans le cadre d'une telle solution que l'on rencontre la migration rurale assortie d'un changement de profession.

## § 2. - L'exode rural accompagné du changement d'activité

Il n'a pas été possible de dresser le tableau carré qui aurait permis de comparer les éléments $p_r$ et $p_u$ pour toute personne telle que $(r)$ gagnant le milieu U. On aurait pu, de cette manière déterminer la corrélation entre la profession au point de départ et la profession au point d'arrivée. On se bornera à une appréciation qualitative, l'insuffisance des renseignements recueillis est à l'origine de cette défaillance. Pour donner un ordre de grandeur des différentes répartitions, on a considéré cent migrants, abstraction faite de leur profession au point de départ, et on a établi la répartition en fonction de la profession au point d'arrivée.

Deux séries de seuils sont proposées pour l'ensemble de ces migrants ruraux. Ces seuils constituent des estimations et indiquent des tendances générales. On peut tenir comme des ordres de grandeur valables les proportions suivantes, quand on rapporte le nombre d'émigrés, dans leur profession au pays d'accueil, au nombre total d'émigrés.

Rappelons les deux réserves à faire :

— ces pourcentages sont valables pour la moitié sud de la France;

— ils subissent une distorsion due à l'étalement des données dans le temps.

Tableau XLVIII

| Profession exercée | Seuil minimum % | Seuil maximum % |
|---|---|---|
| Agriculteurs | 15 | 18 |
| Ouvriers | 18 | 23 |
| Commerçants et artisans | 17 | 20 |
| Employés | 15 | 18 |
| Fonctionnaires | 15 | 18 |
| | 80 | 97 |

On ne peut pas garantir que la vérité se situe entre les deux seuils; aussi a-t-on combiné les seuils de manière à faire ressortir la situation la plus défavorable et la plus favorable à chaque type d'activité. Par ailleurs, on a tout de même essayé de contrôler la généralité de ces chiffres et, bien que l'on ne puisse rien avancer de très affirmatif, les proportions des « commerçants, artisans » et des « agriculteurs » diminueraient assez sensiblement au profit de celles des « ouvriers », « employés », « fonctionnaires », dans le bassin parisien, le Nord et le Nord-Est. Il a été impossible de distinguer avec netteté laquelle de ces catégories se trouvait être la plus favorisée.

Les catégories socio-professionnelles du tableau n° 48 ont été regroupées selon la classification, plus large, suivante :

— activité indépendante : agriculteurs + commerçants + artisans;

— activité dépendante du secteur privé : ouvriers + employés;

— activité dépendante du secteur public : fonctionnaires.

On a retenu la somme des seuils minimaux pour l'activité indépendante et la somme des seuils maximaux pour les activités dépendantes. On obtient ainsi :

— activité indépendante : 32 %;

— activité dépendante du secteur privé : 41 %;

— activité dépendante du secteur public : 18 %.

L'activité indépendante recueille le tiers des migrants, ce qui ne représente pas une proportion très forte par rapport à la masse totale qui, au départ, appartient dans sa presque totalité à cette catégorie. Il a été difficile

d'affiner l'analyse. A de nombreuses reprises cependant, les articles et les monographies dépouillées, sans donner de mesures quantitatives chaque fois, mentionnent que l'activité indépendante a surtout eu la faveur des migrants aujourd'hui les plus âgés et que les jeunes vont maintenant, plus souvent, vers les activités dépendantes. Les proportions avancées tendent à se modifier avec le temps mais, elles restent assez étroitement dépendantes des aptitudes locales.

On voit ainsi que la demande d'actifs dépendants du secteur privé reste concurrencée par l'activité indépendante et par le secteur public. Ces choix sont-ils libres ou bien sont-ils déterminés par des contraintes que l'on peut mettre à jour? Avec prudence, essayons de le savoir.

**A. - Caractéristiques générales :** les données recueillies dans toutes les monographies consultées ne sont pas relatives à une même année; ces données se répartissent sur toute une période (1918-1954). La validité des résultats dégagés est relative; en particulier, il serait difficile d'effectuer des comparaisons à la fois dans le temps et dans l'espace. Cependant, les comparaisons, dans le temps seul, sont possibles. En effet, le phénomène migratoire se déroule avec une certaine lenteur et l'image instantanée donnée par une étude locale ne se déforme pas très vite au cours du temps, elle reste valable pendant une certaine durée. Les données recueillies dans les monographies sont donc capables de faire ressortir, dans le temps, les grandes lignes d'une évolution, lignes qui sont les suivantes :

— *Chez les migrants les plus âgés, la préférence pour les métiers indépendants reste nette :* l'installation de ces migrants dans la région d'accueil remonte à la période qui se situe entre les deux guerres (1918-1940). Pendant cette période et jusqu'en 1932, le pays connaît la stabilité économique. Il était possible de s'installer modestement, dans le commerce ou l'artisanat, et d'améliorer progressivement, par un travail souvent opiniâtre, la nouvelle position, au départ assez précaire. La situation du petit commerce et de l'artisanat est allée en se dégradant dans toutes les villes d'une certaine importance. L'indépendance liée à cette situation devient en grande partie illusoire. Par ailleurs, une telle installation tirait ses possibilités premières d'une thésaurisation de l'épargne. Cette pratique a été rendue vaine par l'inflation. Il devient de plus en plus difficile de payer le prix de l'indépendance.

— *Chez les migrants les plus jeunes, la proportion des ouvriers accuse une augmentation :* cette augmentation est particulièrement nette chaque fois qu'une implantation industrielle est réalisée en milieu rural. Le fait que la proportion d'ouvriers soit assez variable d'une région à l'autre ou d'une micro-région à une autre prouve que cette catégorie d'emplois est souvent fonction des aptitudes locales.

— *Dans la catégorie « fonctionnaires », on décèle une augmentation du pourcentage jusqu'à la dernière guerre, après cette date une stabilisation se produit.* Trois causes principales paraissent se combiner pour expliquer cette stabilisation :

— les complications dans les modalités du recrutement;

— la limitation de la demande globale;

— la dépréciation de la rémunération.

— *Dans la catégorie « employés du secteur privé », l'augmentation accuse chez les jeunes une tendance modérée, mais continue.* On peut penser que l'amélioration des avantages indirects, notamment le régime de sécurité sociale et la généralisation des régimes de retraite, est à l'origine de ce choix déjà influencé par l'attrait d'un emploi qu'accompagne une certaine considération de la part de ceux qui restent attachés à leur terre.

Il apparaît, enfin, que les orientations sont bien motivées, mais que le motif déterminant, dans de nombreux cas, n'est pas la rémunération directe telle qu'elle peut apparaître à tous ceux qui pensent que des taux de rémunération élevés sont immédiatement accessibles aux migrants ruraux. Un auteur parlant de la situation de l'émigrant montagnard des Alpes du Nord a pu dire :

« Nos montagnards, généralement sans instruction technique, ne peuvent aspirer qu'à des métiers très mal rétribués dans l'industrie, manœuvres essentiellement, ce qui ne représente pas pour eux la promotion économique et sociale, l'élévation du niveau de vie attendues de l'émigration »[1].

On a pu dénombrer maintes observations de ce genre. Il est logique de les rencontrer, tout comme il est logique de constater le dépérissement inéluctable de certaines régions, ceci, quand la logique générale d'un système est basée sur la défense des intérêts particuliers des groupes dominants.

**B. - Essai d'explication :** compte tenu des résultats acquis, on peut se rendre compte que certaines contraintes jouent et que ces contraintes ont pour effet de modifier l'environnement dans lequel tout individu se situe à un moment donné. Ce sont les modifications de l'environnement qui entoure tout sujet « producteur » et tout sujet « consommateur » que l'on peut mettre à l'origine des différentes distorsions se produisant au cours du temps.

Quand on parle de la croissance économique, il faut préciser que

---

4. Bravard Yves : « *Sondages à propos de l'émigration dans les Alpes du Nord* » - R.G.A., 1957, Tome XLV, fascicule I, p. 107.

cette croissance est la résultante d'un ensemble de mouvements qui ne se font pas tous dans le même sens et à la même vitesse. Dans une économie nationale, la croissance économique se fait généralement sous l'impulsion d'un secteur donné de l'économie, souvent le secteur industriel. Ce secteur connaît une croissance rapide, plus rapide que celle de l'économie nationale qui reste freinée par l'action des secteurs ou des branches qui ont une croissance lente. La croissance rapide d'un secteur est due, pour une part, à la loi « psychologique fondamentale » qui s'applique à la consommation et, pour une autre part, à la productivité des moyens mis en œuvre pour produire.

Dès l'instant où deux secteurs de l'économie se différencient par leur vitesse de croissance, le secteur qui possède la vitesse la plus grande voit converger vers lui certains types de moyens qui, pour des raisons de simple rentabilité, délaissent les secteurs à croissance plus lente. Il n'est pas prouvé que ce transfert contribue à égaliser les vitesses de croissance par le seul jeu de la loi des rendements décroissants.

En effet, il semble que la croissance industrielle ne se réalise qu'à partir du moment où les facteurs essentiels qui concourent à son fonctionnement se sont affranchis d'un certain nombre de servitudes naturelles et ne sont plus aussi étroitement tributaires que dans le passé de l'espace, au sens géographique du terme.

Cet affranchissement se fait selon un processus assez particulier qui consiste à réunir tous les moyens de production en un même point. On entend moyens au sens large et l'infrastructure est évidemment comprise dans l'ensemble des moyens. Ce processus engendre la concentration urbaine qui représente pour toute personne, une accumulation de « capitaux de jouissance ». Le capital de jouissance est identifié à l'environnement dont chaque individu dispose dans un milieu donné.

Une telle concentration a des limites, et elle subit des modifications intérieures de grande importance. Si le tracé des villes se modifie, si l'aménagement de l'espace urbain change, si les quartiers d'une même ville se spécialisent dans certaines fonctions, c'est bien parce que les relations internes qui se nouent à l'intérieur de ce périmètre se modifient. Un tel changement de structure est favorisé par la concentration d'un grand nombre de facteurs en un seul point de l'espace. Extérieurement, cette modification peut passer inaperçue. Or, l'évolution même du secteur industriel montre l'existence d'activités motrices, en expansion, et d'activités en régression. Le secteur industriel se maintient et progresse en se renouvelant, tout ceci parce que la mobilité de tous les facteurs se fait à l'intérieur d'un ensemble très réduit géographiquement. L'ouvrier qui habite la ville et qui, licencié par une entreprise fermant ses portes, trouve un emploi dans une autre entreprise de la même ville, n'a besoin d'abandonner ni son milieu, ni ses habitudes, ni son logement. Autrement dit, la mobilité du facteur travail s'analyse ici en fonction de l'immobilité de tous les autres, c'est-à-dire par la fixité du capital de production et du capital de jouissance.

Quand la mobilité de l'homme est conçue en dehors de ce cadre, il faut l'analyser en fonction de la mobilité de tous les autres facteurs. Cette mobilité peut être directe, c'est-à-dire que l'environnement suivra l'homme qui se déplace, ou indirecte, c'est-à-dire que l'environnement ou une partie de l'environnement restant attaché au point de départ, l'homme, à son point d'arrivée, trouvera un environnement équivalent à celui de son point d'origine. Dans ce cas, le capital de production et le capital de jouissance doivent nécessairement augmenter au point d'arrivée. L'augmentation ne peut se faire que par le moyen d'un investissement.

Cet investissement se répartit alors en trois masses : l'une est affectée au capital de production de l'entreprise, une autre au capital de jouissance du travailleur, la troisième au capital de jouissance de l'entreprise. Car, cette dernière a aussi son capital de jouissance, c'est précisément celui qui détermine le volume de ses économies externes. Essayons de préciser Une entreprise possède, à côté de sa fonction de production, une fonction de consommation. A ce titre, on peut encore parler pour l'entreprise d'un capital de jouissance. Il s'agira, en dehors de la fourniture des produits qui entrent directement dans sa production, d'un ensemble de services (banque, assurance, contentieux, communications, par exemple) qui favorise la marche de l'entreprise. Dès lors, quand on considère individuellement les deux entités, le travailleur et l'entreprise, il est sûr, qu'en valeur, le capital de jouissance du travailleur est beaucoup plus petit que le capital de jouissance de l'entreprise. Or, pour l'entreprise, le travailleur n'est qu'un moyen de production. Dans une optique de croissance industrielle, les entreprises cherchent à réaliser la concentration des moyens qui favorise au maximum leur fonction de production et leur fonction de consommation. Il n'est pas dit qu'une telle recherche favorise aussi le capital de jouissance du travailleur dès l'instant où l'investissement nouveau est d'un montant limité. En effet, la concentration industrielle se fait à l'intérieur d'une surface donnée et cette surface est aménagée en vue de favoriser le plus possible la fonction productive industrielle. La concentration industrielle est alors nécessairement accompagnée de la concentration des moyens de production, donc d'une concentration des travailleurs, et d'un développement du capital de jouissance de l'entreprise qui ne correspond pas, dans son contenu, au capital de jouissance du travailleur. Dire que l'augmentation de la concentration industrielle favorise à la fois la fonction de production et la fonction de consommation de l'entreprise et du travailleur, c'est faire une hypothèse précise qui implique une croissance harmonisée des trois fonctions, et donc une répartition adéquate de l'investissement nécessité par la concentration industrielle. Il paraît difficile d'admettre que tous les ajustements, nécessaires à une telle harmonisation, se font spontanément dans un système économique caractérisé par la libre concurrence.

En effet, la recherche de la maximisation de la fonction productive

industrielle se fait d'une manière empirique et par tâtonnements. Il se peut que le maximum soit atteint et que la concentration continue cependant à augmenter. On s'apercevra, au bout d'un intervalle de temps plus ou moins long, que la concentration est devenue trop forte et que la fonction productive industrielle décroît.

Ce sont les entreprises installées dans le périmètre de la zone de concentration qui sont sensibles directement à cette décroissance. On conçoit que d'autres entreprises, situées hors de ce périmètre, aient encore avantage à venir s'installer dans le périmètre de la zone de concentration. Il suffit pour cela que la rente de position soit suffisamment forte.

Les entreprises installées dans la zone de concentration chercheront à éviter la dégradation du milieu dans lequel elles se situent et elles essaieront de faire prendre par le législateur des mesures protectionnistes empêchant l'installation de toute entreprise nouvelle. La libre concurrence n'est plus respectée et une forme de dirigisme prend naissance qui défend simplement des intérêts locaux. On conçoit ainsi assez bien la dégradation d'un milieu sous l'effet d'une concentration trop forte.

On conçoit aussi la dégradation d'un milieu sous l'effet d'une dépopulation trop forte. Essayons aussi de préciser ce point.

La concentration ne peut se réaliser que par le moyen d'un investissement localisé sur l'aire géographique de concentration. Or, cet investissement peut avoir deux origines : ou bien il s'agit d'un investissement neuf, ou bien, il s'agit d'un déplacement géographique de moyens de production. Si la concentration se fait au rythme qui correspond à celui de la création de l'investissement neuf, la concentration peut alors se faire sans transfert géographique de capital, par simple affectation de l'investissement neuf à la zone qui se concentre. Dans le cas où la concentration se fait à un rythme plus rapide que celui de la création d'investissement neuf, alors le transfert géographique de certains moyens de production est nécessaire.

Si, à l'intérieur d'une aire géographique réduite, l'osmose se produit entre les différentes branches de l'activité industrielle, tant pour le facteur capital que pour le facteur travail, rendant ainsi possible la croissance de la production, la concentration industrielle entraîne une rente pour tout capital et tout moyen affecté à l'industrie. Dans le même temps, le capital et les moyens affectés à l'agriculture, par exemple, restent tributaires d'une dispersion naturelle qui diminue leur rentabilité relative. Dans un tel secteur, la situation se dégrade alors par dépopulation et le départ de certains moyens entraîne l'abandon complet de tous ceux qui ne peuvent pas être déplacés. Il n'est pas sûr, en effet, que les moyens non transférés puissent être utilisés dans une nouvelle combinaison productive tant que celle-ci reste sous la contrainte naturelle de la dispersion qui la caractérise.

Telles sont les principales réflexions que suggère cette étude des conditions de l'exode rural.

# CONCLUSION

Au terme de ces différentes analyses, on tentera une synthèse dominée par la proposition : la mobilité est un élément valorisant de la « disponibilité démographique » quand, par ailleurs, toutes les autres conditions restent identiques.

A ce titre, on a déjà vu comment les migrations internationales pouvaient être expliquées. Les migrations intérieures obéiraient à un mécanisme semblable si chaque département représentait, par exemple, une unité politique dotée d'un pouvoir aussi étendu que celui d'une nation, pouvoir qui lui permettrait de contrôler les mouvements de population, d'accepter ou de refuser l'immigration ou l'émigration. On rencontrerait alors une situation semblable à celle des migrations internationales et l'attitude de chaque département serait définie par son état de richesse ou de pauvreté. La présence d'un certain nombre de goulots d'étranglement s'opposerait au fonctionnement normal de son économie et à un équilibre démo-économique. Vue sous cet aspect, l'analyse des migrations intérieures reste à faire. Les plans régionaux d'expansion économique représentent la réunion de plusieurs départements qui se sont groupés pour mieux défendre leurs intérêts communs qu'une politique, dite libérale, ne prend pas en considération.

On admet, sur le plan international, l'existence d'intérêts nationaux opposés; sur le plan de chaque nation, on passe sur l'existence d'intérêts régionaux opposés, sous prétexte que cette opposition est nuisible à l'intérêt national. En fait, il faudrait définir cet intérêt national et ne pas s'en tenir au seul intérêt d'une ou deux grandes régions françaises, bien placées géographiquement et pourvues de ressources abondantes. La défense de telles régions est alors facile et leurs représentants s'efforcent de convaincre l'ensemble du pays en disant que les intérêts régionaux qu'ils défendent s'identifient à l'intérêt national. Une telle affirmation nécessite une preuve et cette preuve, semble-t-il, reste à fournir.

En effet, si le mouvement migratoire s'analyse à l'intérieur du pays comme un mouvement libre, au sens juridique, qualité qui le différencie des mouvements internationaux, un tel mouvement n'en est pas moins soumis à des conditions économiques assez précises. La théorie économique analyse ces conditions et les relations qui les caractérisent. D'une manière générale, les migrations intérieures ont fait l'objet de deux explications distinctes qui s'appuient sur des situations différentes, supposées générales. Après avoir analysé l'apport de la théorie économique, on complétera la construction par les renseignements tirés de notre étude particulière et on proposera certaines solutions adaptées au cas français.

## L'APPORT DE LA THÉORIE ÉCONOMIQUE

Une première explication, la plus commune, suppose qu'un volume global d'emploi et qu'une masse globale de salaires versés sont donnés. Chaque masse subit une certaine répartition géographique à l'intérieur de la nation. Cette explication devient très réaliste et très intéressante quand elle pose, au départ, que les deux répartitions, celle des salaires et celle des emplois n'obéissent pas nécessairement à la même loi. En effet, on peut constater que le salaire moyen par tête est différent d'une région à l'autre. Dès lors, l'explication proposée fait appel à un mécanisme de régulation du salaire moyen par tête qui repose sur les déplacements de main-d'œuvre : les salariés quittent les régions dans lesquelles ce salaire est le plus bas pour gagner les régions dans lesquelles ce salaire est le plus élevé. Un tel mécanisme qui fait intervenir l'égalité de toutes les autres conditions impliquées par le calcul de la rentabilité du déplacement, est logique et il traduit une redistribution géographique des salariés qui cherchent à s'adapter à la distribution initiale de la masse des salaires. Au bout d'un intervalle de temps plus ou moins long, on doit constater un nivellement du salaire moyen par tête entre les régions, sous l'influence de la mobilité de la main-d'œuvre. On trouvera une bonne analyse de ce mécanisme dans l'article cité en note [1]. L'auteur de cet article constate que les différences interrégionales entre les revenus moyens par tête se maintiennent au cours du temps et il propose un schéma théorique, basé sur l'analyse des temps de réaction et d'ajustement, pour expliquer la persistance des disparités entre les revenus régionaux malgré la présence d'une mobilité intérieure que l'auteur juge insuffisante. Il semble que tous les efforts théoriques qui prennent appui sur de telles bases, très réalistes dans l'enregistrement qu'elles donnent des disparités de revenus et de la mobilité intérieure, ne rendent pas suffisamment compte de certaines conditions qui, à certains égards, sont fondamentales.

Aussi, à la première tentative d'explication, une deuxième s'ajoute, défendue notamment par Colin Clark. Cette deuxième explication met l'accent sur l'importance de l'investissement neuf dans la détermination des revenus. L'investissement neuf, parce qu'il bénéficie des derniers progrès de la technique, assure une meilleure rémunération du travail qui lui est associé dans la nouvelle combinaison productive [2]. Il ne semble pas que les explications soient tellement opposées.

En effet, quand les salariés quittent une région à bas revenu pour

---

1. L. M. Goreux : « *Les migrations agricoles en France et leur relation avec certains facteurs économiques* » - Études et Conjoncture, n° 4/1956, p. 327 à 376.

2. On consultera, à propos de ces deux explications, Marc Latil : « *L'évolution du revenu agricole, les agriculteurs devant les exigences de la croissance économique et des luttes sociales* » - A. Colin, 1956.

gagner une région à haut revenu, le déplacement produira un effet régulateur sur les revenus si, d'une part, les salariés trouvent un emploi dans la région à hauts revenus et ne sont pas remplacés dans leur région d'origine par d'autres salariés venus, par exemple, de pays étrangers et si, d'autre part, les emplois occupés dans la région d'accueil et les emplois délaissés dans la région d'origine modifient le rendement de chaque combinaison productive, uniquement par application de la loi des rendements croissants ou décroissants. Ces conditions sont nécessaires au fonctionnement efficace du mécanisme de régulation tel qu'on peut le trouver exposé dans l'article cité précédemment. En allant plus avant, le salarié d'une région à bas revenus, trouvera un emploi dans une région à hauts revenus si le volume de l'emploi augmente dans cette région. Une telle augmentation peut avoir deux modalités distinctes : ou bien un investissement neuf dégage des emplois nouveaux, ou bien une plus grande quantité de travail est associée à la même quantité de capital; après immigration dans la région, il y aurait une plus grande quantité de travail par unité de capital investi. Telles sont les deux modalités possibles dans la région d'accueil. Il reste à dire si chaque modalité se produit séparément ou si les deux modalités ont lieu simultanément. Selon l'éventualité, il faudrait utiliser l'une ou l'autre des explications ou les deux à la fois.

Il ne semble pas que les modalités possibles dans la région de départ aient fait l'objet d'une analyse aussi minutieuse que dans la région d'accueil. Pourtant, dans la région de départ, la diminution du volume de l'emploi a pour conséquence soit d'augmenter la quantité de capital par unité de travail, soit d'éliminer une certaine partie du capital initialement utilisée. Dans le premier cas, le but recherché est atteint; dans le second, il en résulte une dégradation du milieu d'origine. A notre sens, il ressort assez nettement que la notion de dégradation du milieu, au point de départ, dégradation provoquée par l'inutilisation d'une partie plus ou moins importante du capital initialement investi, reste un aspect de la question négligé par la théorie. La lecture de nombreuses monographies permet de constater que la dégradation du milieu, par abandon de certains investissements, inutilisables par ceux qui restent sur place alors que d'autres s'en vont, est souvent importante. L'émigration représente, dans de tels cas, un facteur aggravant du déséquilibre local, alors que l'immigration, dans la zone d'accueil, ne freine pas nécessairement la progression des revenus. Il suffit pour cela que l'augmentation de l'emploi provienne, pour partie au moins, d'un investissement neuf.

Reconnaissant la valeur explicative générale des différents apports de la théorie, on peut cependant penser que le cas particulier de la France ne se plie pas nécessairement à l'un des deux modèles, du fait qu'il existe plusieurs variantes possibles. On a pu mettre en évidence, au cours des analyses précédentes, quelques points fondamentaux susceptibles de tempérer les schémas théoriques trop rigides.

## LES APPORTS DE LA RECHERCHE EN CE QUI CONCERNE LE CAS DE LA FRANCE

Il nous a paru très important de constater que la mobilité intérieure de la population française s'était modifiée sous l'influence de l'immigration étrangère et sous l'influence de la saturation démographique de la région parisienne.

### Mobilité intérieure de la population d'origine française et immigration étrangère

On a montré que l'indice de la mobilité interdépartementale était plus fort en 1946 qu'en 1891, et ceci pour l'une quelconque des catégories de population analysées. Sur l'ensemble de la période, l'indice de la mobilité a donc tendance à croître; cependant, on a constaté que l'année 1921 marquait un changement de rythme : l'augmentation de l'indice de la mobilité interdépartementale est plus forte entre 1891 et 1921 qu'entre 1921 et 1946. Si le rythme, pratiquement constant entre 1891 et 1921, s'était maintenu jusqu'en 1946, on aurait pu dénombrer, sur cent Français d'origine, trente-deux mobiles alors que le nombre n'est effectivement que de vingt-huit. Sur l'ensemble de la population d'origine française, cette rupture de rythme se traduit par une immobilité supplémentaire de 1 500 000 personnes. On a également constaté que les femmes, moins mobiles que les hommes jusqu'en 1921, deviennent plus mobiles qu'eux à partir de cette date. Cette deuxième constatation a été expliquée. Les études qui portent sur la mobilité intérieure, et notamment sur les migrations rurales, ont mis en évidence depuis longtemps l'accroissement de l'émigration des femmes vers les villes. Il reste à expliquer pourquoi l'indice de la mobilité, bien que variable avec le sexe, subit un changement de rythme à partir de 1921.

Il semble bien que ce changement de rythme n'a pas été perçu par ceux qui ont étudié la mobilité intérieure. Il faut se demander quelle en est la raison. Elle paraît simple : les expressions de la mobilité communément retenues font intervenir la population totale recensée, qui groupe Français d'origine, naturalisés et étrangers. La plupart des éléments de ces deux dernières populations sont nés hors de France et ils sont toujours comptés comme migrants intérieurs. La présence de ces éléments dans la population totale entraîne une surestimation systématique de l'expression de la mobilité intérieure. En étudiant séparément chaque catégorie de population, on obtient une expression de la mobilité intérieure beaucoup plus satisfaisante. Il faut remarquer que les recensements de population permettent depuis toujours une telle distinction; on comprend mal qu'elle n'ait jamais été faite.

Si le changement de rythme est passé inaperçu, il reste à l'expliquer. On a pu voir que la masse venue de l'étranger a fortement augmenté après le premier conflit mondial. L'arrivée massive des étrangers en France correspond ainsi au ralentissement du rythme de la mobilité intérieure des Français d'origine. Sur le plan national, le phénomène « immigration étrangère » freine donc le phénomène « mobilité intérieure » des autochtones, ceci dès l'instant où l'immigration étrangère atteint un certain volume. S'il est donc nécessaire de favoriser l'immigration étrangère dans un pays qui souffre d'une insuffisance de sa population active, il est encore nécessaire d'évaluer les répercussions d'une telle croissance de population sur l'élément valorisant de la disponibilité démographique. Si les différences de salaires sont à l'origine des déplacements de la main-d'œuvre, on peut voir qu'une certaine répartition géographique des étrangers peut freiner l'augmentation des salaires, alors que l'expansion de l'emploi se réalise. Il suffit pour cela que la majeure partie de la masse immigrante venant de l'extérieur se dirige vers les départements les plus industrialisés; c'est ce que l'on a pu constater. En outre, si chaque entreprise possède deux demandes distinctes de travail, l'une étant caractérisée par une haute qualification et par de hauts salaires, l'autre par une basse qualification et par de bas salaires, alors on est à peu près sûr que cette distinction permettra de contrôler le marché du travail. D'une manière générale, la main-d'œuvre étrangère n'aura pas de qualification et elle concurrencera la main-d'œuvre d'origine française qui répond à la même caractéristique. Or, le migrant d'origine rurale n'a pas une grande qualification. Concurrencé par les étrangers, les ruraux qui avaient l'intention d'émigrer restent sur place.

Si l'immigration étrangère n'est pas conçue pour concurrencer la main-d'œuvre française au niveau des non qualifiés, alors il serait nécessaire d'éliminer dans les faits la présence de cette concurrence, visible à travers le fléchissement de la mobilité intérieure des Français d'origine. L'élimination de cette concurrence pourrait se faire de deux manières : soit en augmentant la qualification professionnelle des autochtones en leur assurant une meilleure formation professionnelle, soit en imposant aux employeurs de verser aux étrangers un salaire minimum tel que ce salaire maintienne intactes les disparités qui, avant l'immigration étrangère, motivaient la mobilité intérieure des autochtones. D'une manière générale et dans le long terme, la première solution est préférable à la deuxième. En l'absence de l'une ou l'autre de ces deux mesures, une fraction plus ou moins importante de la population étrangère admise en France, concurrencera toujours une fraction équivalente de la population autochtone désireuse de migrer intérieurement et vouée, de ce fait, à l'immobilité puisque, d'une part, elle ne peut pas répondre aux demandes portant sur les hautes qualifications et que, d'autre part, au niveau des non qualifiés ou des qualifications les plus basses, elle se heurte à la concurrence de la population étrangère.

Telle paraît être la liaison entre ces deux types de mobilité à l'échelle

nationale. Un deuxième phénomène joue aussi le rôle de frein dans l'évolution de la mobilité intérieure des autochtones.

## La saturation démographique de la zone parisienne

Paris reste le seul pôle d'attraction capable d'exercer une influence sur la mobilité intérieure de la population prise dans son ensemble. Or, depuis la période 1926-1931, les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise ont atteint leur degré de saturation. L'immigration se maintient à un même niveau et les autres départements limitrophes ne paraissent pas pouvoir assurer le rôle de département « dortoir ». Un degré de saturation étant atteint et aucun autre pôle d'attraction suffisamment puissant n'existant sur le territoire national, la mobilité intérieure s'en trouve modifiée globalement. Cette modification n'est pas quelconque. On a vu que :

— l'ensemble des personnes nées dans un département et recensées dans un autre ne cesse pas d'augmenter, bien que le rythme soit moins rapide depuis 1931, et ces personnes tendent à se répartir plus uniformément sur l'ensemble du territoire depuis 1936;

— les mouvements intérieurs de population se font essentiellement à l'intérieur d'une même région et les mouvements interrégionaux restent faibles;

— les départements qui repoussent leur population, la repoussent d'autant plus fortement qu'ils sont plus près d'un département attractif.

Ces faits sont liés. En effet, le degré de saturation atteint par le complexe parisien tend à réduire le volume de l'immigration interrégionale qui se faisait des régions périphériques vers la région parisienne. Si un même département est devenu à la fois plus attractif et plus répulsif que ce qu'il l'était en début de période, le volume du brassage qui en résulte reste tributaire, dans une large mesure, de l'existence d'un pôle régional de croissance. Or, tous les pôles régionaux réunis ne représentent pas un pouvoir d'attraction suffisant pour maintenir au même rythme l'immigration intérieure et l'immigration étrangère, dès l'instant où le complexe parisien atteint son degré de saturation.

On voit là une partie des conséquences qui résultent de l'existence d'un pôle d'attraction unique à l'échelle nationale. La seule région vouée à la concentration industrielle atteint, un jour ou l'autre, un degré de saturation et, tôt ou tard, il faut bien se préoccuper de garantir l'expansion économique nationale, essentiellement basée sur le développement d'une seule région, quand cette région en arrive à son maximum de développement. L'expansion économique nationale continuera à se faire si on prend le soin d'aménager d'autres pôles de croissance qui prendront le relais

du premier. Or, l'idée d'hégémonie d'une région, au sein d'une nation, est âprement défendue par les représentants de cette région. Peut-être cette défense se justifie-t-elle jusqu'au moment où, précisément, le maximum de développement est atteint par cette région. En effet, si l'investissement neuf est limité à l'échelle nationale, il est important de choisir les lieux dans lesquels l'investissement neuf aura le plus de chance d'entraîner des investissements en chaîne, c'est-à-dire les lieux dans lesquels le multiplicateur sera le plus fort. Il semble bien que pendant longtemps le complexe parisien a répondu à cette propriété. Paris, par sa seule position géographique, réunit un certain nombre d'avantages; Paris est assez voisin du centre de gravité de la carte et, pour tout ce qui touche aux déplacements, une telle position est incontestablement privilégiée. Elle permet de réaliser une économie importante par rapport à une implantation excentrique d'un autre pôle de croissance national. En effet, un tel pôle serait, en moyenne, beaucoup plus éloigné de tous les autres points du territoire.

La conception qui consiste à concentrer une masse importante de moyens sur le point du territoire le mieux placé est une solution rationnelle, jusqu'au moment où le degré de saturation est atteint. Dès cet instant, le coût de l'investissement neuf croît plus rapidement que les profits qui résultent de cet investissement. Si la concentration démographique peut être tenue comme un bon estimateur de la concentration en général, alors la conception qui tendait à promouvoir l'expansion du complexe parisien est périmée depuis plusieurs années et il semble bien que l'année 1936 annonce ce fait.

Une nouvelle organisation s'impose, qui doit tenir compte d'une rationalité nouvelle dont l'apparition est précisément provoquée par une nouvelle étape du développement national. Peut-être l'étape « Paris et le désert français » a-t-elle été une étape nécessaire; rationnellement, elle est terminée. Il reste à définir les bases qui doivent supporter l'étape suivante et il est difficile de la concevoir comme une répétition de la précédente. Il ne semble pas que le choix d'une nouvelle région sur laquelle porteront tous les efforts représente la solution rationnelle. Une telle région serait nécessairement excentrique et l'effet multiplicateur de l'investissement y serait, de ce seul fait, considérablement réduit, ceci sous le seul effet des coûts de déplacement enregistrés à l'échelle nationale. Par ailleurs, cette conception ne correspondrait pas aux habitudes de déplacement de la population, les déplacements se faisant essentiellement à l'intérieur d'une même grande région.

Une politique réaliste d'aménagement du territoire devrait donc promouvoir le développement simultané de plusieurs pôles régionaux de croissance. Une telle politique correspondrait aux vocations régionales de production et aux habitudes migratoires. Il est certain que cette deuxième étape sera longue et que sa mise en application dépendra, dans une large mesure, de la conception qui prévaut à Paris. Le complexe parisien dépé-

rissant par asphyxie, il est à craindre que tous les moyens de respiration artificielle soient employés avant que le diagnostic de la maladie soit évident aux yeux du malade lui-même. Or, ces moyens deviennent de plus en plus onéreux, la nation entière les supporte et la nation commence à prendre conscience de la charge et à s'émouvoir.

Finalement, la valorisation de la « disponibilité démographique » par sa mobilité est donc gênée par l'accroissement de cette disponibilité, sous l'effet de l'immigration étrangère, et par la saturation démographique du pôle national de croissance. Tels sont, à notre sens, les deux faits fondamentaux qui s'opposent à la construction d'un modèle théorique de la mobilité tel qu'il peut être conçu à partir des différentes conceptions envisagées précédemment. On peut mentionner, au passage, les mesures qui devraient permettre à la valorisation de se produire. Ces mesures auraient pour effet d'éliminer les causes de blocage dans un système qui connaît des déplacements libres en droit et soumis à des contraintes d'ordre économique qui ne sont pas toujours visibles au premier regard. Les mesures à prendre apparaissent alors comme un contrepoids à la contrainte. Les analyses faites permettent d'aller dans plus de détails et, par conséquent, de mieux situer les différents niveaux auxquels les contraintes se produisent et d'ajuster ainsi la mesure compensatoire à la contrainte qu'elle veut faire disparaître.

C'est ce que l'on tentera de faire maintenant en présentant un essai de synthèse des différents résultats obtenus par l'analyse.

## ESSAI DE SYNTHÈSE DES RÉSULTATS : LE SCHÉMA MIGRATOIRE RÉEL

Le schéma migratoire que l'on va présenter est une image qui n'a pas la prétention d'épuiser toute la richesse du réel. Ce schéma constitue simplement une traduction, que l'on croit fidèle, des faits les plus importants exerçant sur le phénomène étudié une influence déterminante. On rappellera brièvement ces faits avant de donner les relations qu'ils ont entre eux.

Les constatations suivantes ont été faites :

— en ce qui concerne la population étrangère :

1. Les départements industriels et les départements frontaliers abritent tous un grand nombre d'étrangers. Ces départements sont les plus sensibles au mouvement de flux et de reflux quand il se produit;

2. L'implantation étrangère dans les départements ruraux est faible mais très stable.

— En ce qui concerne la population d'origine française :

3. Les départements industriels et les départements frontaliers sont les plus affectés par le fléchissement de la mobilité intérieure;

4. Les départements ruraux connaissent une augmentation faible, mais très régulière de l'immigration intérieure.

— En ce qui concerne la mobilité journalière :

5. Les centres industriels sont capables de provoquer une mobilité journalière très forte dans toutes les localités qui se situent dans un rayon approximativement égal à cinquante kilomètres.

En rapprochant les deux premières séries de faits, on voit que l'immigration étrangère subit des variations importantes dans tous les départements industriels et frontaliers. Une telle variation s'analyse comme une variation conjoncturelle du marché du travail dans ces départements. Quand, momentanément, un besoin urgent de main-d'œuvre se fait sentir, on fait appel à de la main-d'œuvre étrangère. Quand ce besoin disparaît, la main-d'œuvre étrangère reprend, en partie, le chemin des frontières, mais une autre partie reste en France. Les propositions énoncées précédemment doivent être nuancées puisqu'une fraction de l'immigration étrangère apparaît comme une main-d'œuvre complémentaire qui facilite la régulation des fluctuations conjoncturelles et que l'autre fraction, celle demeurant en France, représente une main-d'œuvre concurrente pour les migrants ruraux au niveau des non-qualifiés. Dans le cas où la demande de main-d'œuvre émanant des entreprises, au niveau des non qualifiés, est supérieure à l'offre instantanée qui se manifeste sur l'ensemble du territoire, et tant que ce désajustement est de courte durée, alors le recours à l'immigration étrangère est souhaitable pour deux raisons. D'une part, ce recours ne déprimera pas les salaires puisqu'il existe une forte tension momentanée sur le marché du travail; d'autre part, ce recours évite le déplacement momentané des autochtones, solutions très acceptables chaque fois que le désajustement est de courte durée. Par contre, dans la solution à long terme et dans une hypothèse d'expansion régulière de l'emploi, un libre recours à l'immigration étrangère freine la mobilité intérieure. La solution qui s'impose, toujours dans le long terme, est de rendre complémentaire les deux offres de travail, celle des étrangers et celle des migrants ruraux, en augmentant la qualification professionnelle des autochtones. Une telle solution, nationalement soutenable, est de surcroît commandée par la transformation des mouvements migratoires, qui voit le tarissement des flux en provenance des pays susceptibles de fournir une main-d'œuvre qualifiée. Toute mesure réglementant les salaires ne peut être, au plus, qu'une mesure transitoire pour parer à un fléchissement des salaires sous l'effet de concurrence au niveau des non qualifiés. Telles sont les déductions

logiques qui ressortent de la comparaison des faits 1 et 3. Passons aux autres faits.

L'implantation étrangère en milieu rural est faible mais très stable. Ceci signifie que des étrangers trouvent encore un intérêt à s'installer dans les régions rurales et quand ils le font, on les trouve très souvent dans le secteur agricole. Puisque dans le même temps il se produit, comme on le constate, un déplacement, à la fois géographique et professionnel, des originaires, alors l'immigration étrangère vient se substituer, en partie au moins, à l'émigration des autochtones. On a donc ici une complémentarité entre la main-d'œuvre étrangère et le capital agricole. Cette complémentarité tend à ralentir le processus de dégradation du milieu rural quand l'émigration des autochtones s'accompagne de l'abandon d'une partie du capital initialement investi. Une telle immigration étrangère est donc souhaitable. Cependant, il faut éviter qu'elle se dirige vers les départements ruraux déjà considérés comme surpeuplés. On pourrait donc appliquer à cette immigration une partie des mesures déjà prévues pour les migrations organisées des agriculteurs.

Les départements ruraux connaissent une augmentation faible mais régulière de l'immigration intérieure. Ce quatrième fait signifie que, dans un même département rural, émigration et immigration des Français coexistent. Il est légitime d'admettre que les motivations de ces deux mouvements sont distinctes; dans le cas contraire, il faudrait convenir que l'immigration des autochtones est encore concurrencée par l'immigration des étrangers dans de tels départements. Il ne semble pas que cette deuxième explication soit satisfaisante, puisque les mouvements d'agriculteurs sans changement de profession se font essentiellement à courte distance et que les mouvements organisés qui s'effectuent à plus longue distance ne portent que sur des effectifs très réduits. C'est donc bien la première explication qui est valable. Dès lors, on voit que le mouvement d'émigration porte sur les activités marginales, alors que le mouvement d'immigration porte sur des activités bien mieux rémunérées. Il faut encore admettre que le passage d'un type à l'autre n'est pas à la portée de la population originaire, ceci à cause de son sous-équipement dans le domaine de la formation professionnelle. La même cause joue donc dans deux cas distincts. Ainsi le mouvement d'immigration s'explique facilement. En effet, dans tout département il existe des services dont l'État assume la charge (administration préfectorale, services du Trésor Public, poste et télécommunications, S.N.C.F., instruction publique). Les personnes employées dans ces services sont nées, très souvent, à l'extérieur du département dans lequel elles exercent leur activité. Par ailleurs, en cas d'implantation industrielle en milieu rural, la présence de cadres est nécessaire et ces cadres ne peuvent pas être recrutés dans la population locale. On a ici un effet de monopole : les actifs originaires des départements bien équipés dans le domaine de la formation professionnelle, ont vocation pour occuper, sans

concurrence sérieuse de la part des natifs des départements ruraux, tous les postes à forte qualification, et ceci quel que soit le lieu d'implantation de ces postes sur le territoire national. Tel est le troisième point fondamental du schéma.

Concurrence entre immigration étrangère et immigration intérieure des autochtones au niveau des non qualifiés et à long terme, complémentarité entre immigration étrangère et capital agricole délaissé par les autochtones dans les départements ruraux, situation de monopole des originaires des départements les mieux équipés pour assurer la formation professionnelle, tels sont les trois faits fondamentaux qui, à notre sens, dominent le marché national du travail, vu à travers la mobilité intérieure. Ces trois faits lèvent une grande partie de sa signification à l'hypothèse « toutes choses égales par ailleurs » qui supporte les schémas de la théorie précédemment exposés.

A ces trois éléments un quatrième s'ajoute quand on fait intervenir la mobilité journalière. Ce dernier élément est très général et dépasse le cadre du marché du travail.

Pour que la mobilité intérieure se produise, il est nécessaire qu'une augmentation de l'emploi se produise dans une certaine région. Cette condition n'est pas suffisante. En effet, le travailleur n'est pas une entité abstraite, et même quand il est célibataire, il doit trouver un logement assez proche de son lieu de travail. Si le poste de travail constitue un élément de l'environnement économique et social nécessaire à la vie de tout travailleur, encore faut-il respecter l'intégrité de l'homme et ne pas le réduire à la dimension du travailleur ne connaissant que son poste de travail et ne vivant qu'à ce poste de travail. Le monde des robots n'est pas le monde des hommes.

Il est évident que plus l'environnement de l'homme est réduit, plus grande sera la concentration démographique réalisable et tout homme qui se contente d'un environnement réduit aura plus de facilités pour trouver une place, où qu'il aille. Ce n'est pas un hasard si la proportion de célibataires est très forte dans la population étrangère qui réside en France; ce n'est pas un hasard si la mobilité journalière prend une place de plus en plus grande depuis quelques années. Cette mobilité consacre l'éclatement géographique de l'environnement économique et social en deux parties : l'une qui satisfait le travailleur, l'autre qui satisfait l'homme en dehors de son travail.

Quand on constate l'importante immigration intérieure que la zone de Paris a provoquée et à la fois l'importante mobilité que cette zone suscite aujourd'hui, on constate du même coup que l'expansion de l'emploi se poursuit alors que la concentration démographique de ceux qui résident dans la ville est à son maximum. Autrement dit, sur une même surface géographique, la concentration des travailleurs peut être beaucoup plus forte que la concentration des hommes. Tel est le quatrième fait fondamental

qui s'analyse comme une « surconcentration » des travailleurs par rapport à une concentration démographique donnée.

Face à cette situation, à toute création d'emploi devrait correspondre un investissement en logement.

L'ensemble des mesures proposées, à but spécifique, remplacerait avantageusement les dispositions actuelles en matière de différenciation géographique des salaires. La politique d'intervention est incapable de contrebalancer les différentes contraintes mises à jour. En indexant le salaire sur le coût de la vie le plus élevé, celui de la région parisienne, cette politique consacre le principe de la concentration industrielle dans un milieu urbain déjà saturé du point de vue démographique. Or, la concentration industrielle peut encore se poursuivre dans la zone parisienne, il suffit d'y attirer des travailleurs par de hauts salaires, condition réalisable à cause de la taille des entreprises qui y sont implantées et à cause de la concentration des moyens de production, mais on rejettera les hommes dans des espaces d'habitation périphériques. La rationalité économique est respectée. Une question demeure : de tels espaces d'habitation seront-ils des espaces urbanisés ou des bidonvilles?

Finalement, il s'agit bien d'harmoniser la concentration industrielle et la concentration démographique. Il est humainement souhaitable que la deuxième commande la première, faute de quoi l'homme court, à long terme, vers une déchéance prévisible sous le double effet de la dégradation du milieu urbain, par « surconcentration » des travailleurs, et du milieu rural, par dépopulation abusive.

L'accumulation des observations, l'étude de leur parenté, tels sont les deux principes qui ont guidé cette recherche. Le calcul a permis de se prononcer dans plusieurs cas; quant au bon sens dont on a pu faire preuve dans la discussion, peut-être n'est-il que celui dont parle Paul Valéry quand il s'entretient avec cette partie de lui-même qui en est totalement dépourvue et à laquelle il rend finalement ses armes en lui disant :

« que rien toutefois ne peut retirer au bon sens cette grande utilité qu'il a dans les disputes sur les choses vagues, où il n'est pas d'argument plus puissant que de l'invoquer pour soi, de proclamer que les autres déraisonnent et que ce bien si précieux, pour être commun, réside tout entier en celui qui parle. » (*Regards sur le monde actuel.* Stock, 1931.)

# ANNEXE

## Méthode d'analyse des migrations intérieures des étrangers et des naturalisés

(Cette annexe se réfère au chapitre VI.)

Le lecteur soucieux de l'exactitude peut, à juste titre, critiquer la rapidité avec laquelle est faite l'analyse des groupements géographiques présentée dans le texte. Cette annexe a pour but de donner toutes les explications nécessaires relatives aux méthodes utilisées, et qui ne sont pas traditionnelles. La critique pourra donc utilement s'exercer ici. Par ailleurs, il a paru opportun de réunir les données de base qui sont éparses dans les recensements, de manière à fournir éventuellement un document utile qu'il n'est pas toujours facile de reconstituer et qui nous a demandé de longues heures de travail.

La partie documentaire de cette annexe n'appelle aucune explication particulière, les références des sources et les particularités sont mentionnés dans les tableaux.

On s'attachera donc à définir les méthodes d'analyse et à présenter des résultats beaucoup plus complets que ceux qui figurent dans le texte.

Le premier problème rencontré a été celui du traitement des séries chronologiques relatives à la population étrangère, à la population naturalisée et à l'apport extérieur de chaque département. Outre la comparaison directe, la méthode dite « des indices en chaîne » a été essayée sans plus de succès. On a donc pensé à un appauvrissement des données en retenant seulement le sens des variations et en s'inspirant du procédé utilisé dans le calcul d'un indice en chaîne. La variation est appréciée par rapport à la donnée qui précède.

Le deuxième problème consistait à déceler les transferts entre la catégorie des étrangers et la catégorie des naturalisés, de manière à faire apparaître seulement les mouvements géographiques. Les différents schémas qui sont présentés ne tiennent pas compte du mouvement naturel de chaque population étudiée. L'imperfection est donc assez grande dans le cas où la population étudiée ne peut pas être assimilée à une population stationnaire. Une méthode plus complète rendrait les plus grands services mais, jusqu'ici, il nous a été impossible d'aboutir à une conceptualisation satisfaisante.

Ces deux problèmes sont fondamentaux, mais ce ne sont pas les seuls. Il a fallu rendre visibles les groupements géographiques en respectant les tendances des évolutions. Certaines coupures ont été faites et le lecteur trouvera ici leur justification. La construction du cartogramme n° 20 est le résultat d'une démarche assez longue, bien que simple.

Enfin, l'analyse des rangs occupés par chaque département dans la liste ordonnée en fonction des effectifs recensés est conduite à partir d'une méthode qui est sans doute applicable à d'autres phénomènes que les phénomènes migratoires.

Ces différents points seront examinés successivement.

## A. - Le système d'appauvrissement des données initiales

Les séries statistiques dont on a pu disposer sont riches et il serait possible de faire une monographie par département. Là n'est pas le but visé. On a recherché une expression synthétique des phénomènes, permettant d'effacer les variations trop détaillées qui apparaissent dans chaque département. Quiconque voudrait faire les quatre-vingt-sept monographies se heurterait, pour comparer les résultats, à des séries de choix. Pour ne citer que les principales, tous les graphiques qui illustrent l'évolution des effectifs recensés, pour une catégorie de population et pour un département donnés, diffèrent entre eux soit par les variations d'amplitude, soit par l'alternance des périodes d'augmentation et de diminution, soit enfin par la longueur de chacune de ces périodes.

Une telle méthode, bien qu'elle soit très fidèle à la réalité, conduit assez rapidement à l'échec. Il serait difficile de comparer entre eux les quatre-vingt-sept graphiques relatifs à une même catégorie de population, et il devient impossible de comparer entre elles les trois séries qui résultent des trois catégories retenues : apport extérieur, étrangers, naturalisés.

Pour aboutir, on a procédé à un appauvrissement des données. Ces données sont fournies par le tableau A, page 345. Les départements sont écrits dans l'ordre alphabétique, pour chaque département le nombre d'étrangers figure sur la première ligne, le nombre de naturalisés sur la deuxième, l'apport extérieur sur la troisième. On dispose donc de trois séries statistiques pour chaque unité territoriale. D'une manière générale, ($i$) désigne un département quelconque pris parmi les quatre-vingt-sept retenus. On a été dans l'obligation d'éliminer les trois départements : Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin. Ils ont disparu de la carte de France entre 1871 et 1918, les comparaisons ne sont donc pas possibles sur toute l'étendue de la période retenue pour tous les autres. Par ailleurs, ($j$) désigne un recensement quelconque pris dans la suite des recensements retenus. Cette suite est déterminée par tous les recensements qui fournissent la répartition des trois catégories de population entre les départements. Cette suite s'impose à tout observateur; on sait que, relativement à la périodicité théorique quinquennale, il y manque les recensements des années 1906, 1916 et 1941. Les deux guerres mondiales ont empêché la réalisation des recensements prévus en 1916 et 1941; le recensement de 1906 ne comporte pas le renseignement qui nous intéresse ici. Pour alléger l'exposé, on convient de représenter par :

— E, les étrangers;

— N, les naturalisés;

— A, l'apport extérieur.

On rappelle que l'égalité :

$$A = E + N$$

est toujours satisfaite.

X désignant soit E, soit N, soit A, et le choix pouvant être fixé à l'avance, l'écriture $X_{ij}$ désigne l'effectif d'une catégorie dans le département ($i$) à la date ($j$). Pour une catégorie donnée, tout département est caractérisé par une suite telle que : $X_{i_{1891}}$, $X_{i_{1896}}$, $X_{i_{1901}}$, $X_{i_{1911}}$, $X_{i_{1921}}$, $X_{i_{1926}}$, $X_{i_{1931}}$, $X_{i_{1936}}$, $X_{i_{1946}}$. Quand $X_i$ est remplacé par sa valeur numérique, toutes les suites que l'on peut écrire sont distinctes. Cette particularité, dont on se persuadera par simple lecture du tableau A, est à l'origine de toute la complexité du phénomène.

Pour arriver à une analyse, à la fois suffisamment nuancée et compréhensible, on a imaginé une simplification des suites. Cette simplification respecte intégralement l'objectivité : quiconque la ferait aboutirait au même résultat s'il veut bien accepter les conventions simples qui en sont à la base.

Il suffit de répondre au questionnaire suivant en s'aidant du tableau A.

*Questionnaire*

« Le nombre de personnes répondant à la définition ou de la catégorie E, ou de la catégorie N, ou de la catégorie A et recensé dans le département *i*, est-il :

| PLUS GRAND, PLUS PETIT | Exemple de réponse : |
|---|---|
| 1. En 1896 qu'en 1891? | plus petit |
| 2. En 1901 qu'en 1896? | plus petit |
| 3. En 1911 qu'en 1901? | plus petit |
| 4. En 1921 qu'en 1911? | plus grand |
| 5. En 1926 qu'en 1921? | plus grand |
| 6. En 1931 qu'en 1926? | plus petit |
| 7. En 1936 qu'en 1931? | plus grand |
| 8. En 1946 qu'en 1936? | plus grand |

Le questionnaire s'appliquant à chaque catégorie prise isolément dans chaque département, on obtient une série de réponses pour chaque catégorie et pour chaque département. Or, pour une catégorie donnée, E par exemple, la réponse à chacune des huit questions peut être indifféremment « plus grand » ou « plus petit ». L'ensemble du questionnaire constitue une chaîne ordonnée et l'ordre est déterminé par celui des dates contenues

dans chaque question. Il est facile de garder l'ordre en mémoire, en tout cas de se référer au questionnaire, et de traduire chaque réponse par un signe conventionnel :

— « plus grand » sera noté 0;

— « plus petit » sera noté 1.

Le tableau B, page 354, donne les réponses pour chaque département. L'ordre des catégories est le même que dans le tableau A.

**Comparaison des résultats :** le questionnaire appliqué isolément à chaque catégorie, offre $2^8$ (= 256) réponses distinctes possibles sur lesquelles 87 seulement apparaissent. Ceci dans le cas où chaque département apporterait une réponse distincte. Rien ne s'oppose à cela et une telle éventualité, si elle se produisait, serait particulièrement embarrassante. En fait, les réponses au questionnaire font apparaître des groupements; plusieurs départements apportent des réponses identiques. Les différentes répartitions, en fonction des catégories de population, sont données par le tableau nº 49, ci-dessous. La répartition varie avec la catégorie de population. D'une manière générale, on appelle réponse, l'ensemble des réponses numérotées de 1 à 8, et poids d'une réponse le nombre de départements qui fournissent une ré-

Tableau XLIX

RÉPARTITION DES RÉPONSES DÉPARTEMENTALES EN FONCTION DES CATÉGORIES DE POPULATION ET DU POIDS DE CHAQUE RÉPONSE

| Poids des réponses ($p$) | Nombre de réponses de poids $p$ pour les catégories | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Étrangers | | Naturalisés | | Apport extérieur | |
| | Nombre ($e$) | Somme $(p) \times (e)$ | Nombre ($e$) | Somme $(p) \times (e)$ | Nombre ($e$) | Somme $(p) \times (e)$ |
| 1 | 18 | 18 | 6 | 6 | 27 | 27 |
| 2 | 6 | 12 | 2 | 4 | 3 | 6 |
| 3 | 8 | 24 | 2 | 6 | 5 | 15 |
| 4 | 2 | 8 | 1 | 4 | 3 | 12 |
| 5 | 2 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 6 | 0 | 0 | 1 | 6 | 2 | 12 |
| 7 | 1 | 7 | 0 | 0 | 1 | 7 |
| 8 | 1 | 8 | 1 | 8 | 1 | 8 |
| 9 | 0 | 0 | 1 | 9 | 0 | 0 |
| 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 11 | 0 | 0 | 1 | 11 | 0 | 0 |
| — | . | . | . | . | . | . |
| — | . | . | . | . | . | . |
| — | . | . | . | . | . | . |
| — | . | . | . | . | . | . |
| 33 | 0 | 0 | 1 | 33 | 0 | 0 |
| | 38 | 87 | 16 | 87 | 42 | 87 |

ponse identique pour une catégorie de population identique. Il est commode d'ordonner les réponses en fonction des poids, *p*, croissants.

Ce résumé du tableau B montre que les répartitions relatives aux catégories E et A sont assez semblables alors que la répartition relative à la catégorie N fait preuve d'une plus grande originalité. Cette originalité tient à la propriété particulière de la catégorie N qui obéit à un processus cumulatif comme il a été possible de s'en rendre compte lors de l'analyse du graphique n° 9. On voit bien ici que cette propriété est insuffisante pour contrecarrer efficacement le départ des étrangers dont les mouvements influencent profondément l'évolution de l'apport extérieur. En effet, ce sont bien les catégories E et A qui présentent la plus forte analogie dans les réponses. Autrement dit, la politique d'assimilation ne tempère que faiblement, sur le plan départemental, le phénomène de fluctuation observable pour la catégorie étrangers.

Il est intéressant d'analyser le processus cumulatif à l'échelle départementale. En particulier, on peut se demander si l'intensification de la politique d'assimilation, relevée sur le plan national à la fin de la période, produit, à l'échelle départementale un effet homogène, ou au contraire, un effet qui est fonction de la localisation géographique du département. Pour faire une telle analyse, il faut composer les deux catégories E et N.

Si l'on se proposait de classer les réponses relatives à la catégorie A, on pourrait les répartir en trois classes :

— la première grouperait les réponses identiques à celles fournies pour la catégorie E;

— la deuxième les réponses identiques à celles obtenues avec la catégorie N;

— enfin, la troisième réunirait les réponses qui se différencient de celles obtenues à partir des deux autres catégories. Il s'agirait là de réponses propres.

Pour plus de commodité, les questionnaires seront repérés par un numéro :

— 1 désignera le questionnaire diffusé pour la catégorie E;

— 2 celui utilisé pour la catégorie N;

— 3 celui de la catégorie A.

Les trois questionnaires étant simultanément utilisés pour un même département, il est alors possible de déterminer l'identité ou la dissemblance des réponses données à chacun. Quand la réponse au questionnaire 3 est identique à la réponse faite au questionnaire 1, on dira que la catégorie E est une catégorie absorbante. De même quand la réponse au questionnaire 3 est identique à celle faite au questionnaire 2, on dira que la catégorie N est une catégorie absorbante.

La répartition est la suivante :

| | |
|---|---|
| réponses faites à 3 et identiques à celles faites à 1 | 20 |
| réponses faites à 3 et identiques à celles faites à 2 | 0 |
| réponses faites à 3 et différentes de celles faites à 1 et à 2 | 67 |
| Total | 87 |

Pour les réponses du troisième type, il existe une composition entre les deux catégories E et N qu'il faut déterminer. Pour cela, on conviendra d'écrire les trois réponses les unes au-dessous des autres dans un ordre donné, c'est-à-dire 1, 2, 3 et de telle manière que les symboles relatifs au même intervalle de temps, déterminé par deux recensements consécutifs, soient dans une même colonne. Chaque colonne est alors examinée séparément et on dégagera la correspondance qui existe entre les deux premiers éléments, qui forment alors un couple, et l'élément isolé lu sur la ligne 3.

On peut voir que six correspondances sont possibles et six seulement. En effet, le signe de composition entre les deux éléments du couple étant noté °, deux correspondances ont un caractère nécessaire :

$$(a)\ \begin{matrix} 0 \\ \circ \\ 0 \\ \hline 0 \end{matrix} \qquad (b)\ \begin{matrix} 1 \\ \circ \\ 1 \\ \hline 1 \end{matrix}$$

Dans la correspondance (*a*), si l'effectif des étrangers a augmenté entre deux recensements consécutifs et si, dans le même temps, l'effectif des naturalisés augmente aussi, alors l'effectif de A ne peut qu'augmenter. De même, dans la correspondance (*b*) l'effectif de E et l'effectif de N diminuent simultanément entre deux recensements consécutifs, donc l'effectif de A ne peut que diminuer.

Les choses se compliquent un peu quand les effectifs de E et de N varient en sens inverse pendant un même intervalle de temps. Dans ce cas, les correspondances sont théoriquement les suivantes :

$$(c)\ \begin{matrix} 0 \\ \circ \\ 1 \\ \hline 0 \end{matrix} \qquad (d)\ \begin{matrix} 0 \\ \circ \\ 1 \\ \hline 1 \end{matrix} \qquad (e)\ \begin{matrix} 1 \\ \circ \\ 0 \\ \hline 0 \end{matrix} \qquad (f)\ \begin{matrix} 1 \\ \circ \\ 0 \\ \hline 1 \end{matrix}$$

— pour (*c*), l'augmentation du nombre des étrangers et la diminution du nombre des naturalisés entraîne une augmentation de l'apport extérieur E est alors catégorie absorbante;

— pour (*d*), l'augmentation du nombre des étrangers et la diminution du nombre des naturalisés entraîne une augmentation de l'apport extérieur, N est catégorie absorbante;

— pour (*e*), la diminution du nombre des étrangers et l'augmentation du nombre des naturalisés entraîne une augmentation de l'apport extérieur, N est ici encore la catégorie absorbante;

— pour (*f*), la diminution du nombre des étrangers et l'augmentation du nombre des naturalisés entraîne une diminution de l'apport extérieur, E est alors catégorie absorbante.

Pour établir la fréquence des correspondances, il suffit d'un peu de patience et de dénombrer à l'aide du tableau B. Les résultats sont donnés par le tableau n° 50, ci-dessous. Un tel tableau est assez éloquent; on peut en tirer les constatations suivantes :

1. La fréquence la plus forte (0,413) est enregistrée pour la correspondance (*a*) qui traduit l'augmentation simultanée des deux catégories E et N dans un même département et entre deux recensements consécutifs;

2. La fréquence la plus faible apparaît pour la correspondance (*d*) qui traduit l'augmentation de E et la diminution simultanée de N et de A. Or, puisque globalement, la catégorie N connaît une augmentation continue pendant toute la période, toute diminution de N dans un département traduit un mouvement intérieur des naturalisés; très rarement ce mouvement se traduit par une diminution de l'apport extérieur, c'est donc, ou que le mouvement est de faible amplitude ou qu'il est compensé par une arrivée d'étrangers dans le département;

3. On trouve une confirmation de cette dernière proposition dans la valeur de la fréquence que connaît la correspondance (*c*) et qui s'élève à 0,139. Tout transfert de naturalisés d'un département à l'autre est plus que compensé par une arrivée d'étrangers;

4. Sur l'ensemble de la période, la diminution de la catégorie E est difficilement compensée par une augmentation de la catégorie N. En effet, les correspondances (*f*) et (*e*) apparaissent avec des fréquences qui ne sont pas négligeables, respectivement 0,248 et 0,110;

5. La diminution simultanée des deux catégories E et N est assez rare, la correspondance (*b*) arrive avec une fréquence très faible : 0,064.

Tableau L

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES CORRESPONDANCES ENTRE DEUX RECENSEMENTS CONSÉCUTIFS

| Intervalles | Correspondances | | | | | | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | (*a*) | (*b*) | (*c*) | (*d*) | (*e*) | (*f*) | |
| 1891-1896..... | 17 | 20 | 8 | 0 | 7 | 35 | 87 |
| 1896-1901..... | 34 | 5 | 2 | 3 | 21 | 22 | 87 |
| 1901-1911..... | 38 | 12 | 10 | 6 | 2 | 19 | 87 |
| 1911-1921..... | 6 | 7 | 66 | 7 | 0 | 1 | 87 |
| 1921-1926..... | 76 | 0 | 9 | 1 | 0 | 1 | 87 |
| 1926-1931..... | 71 | 0 | 1 | 0 | 6 | 9 | 87 |
| 1931-1936..... | 18 | 0 | 0 | 0 | 12 | 57 | 87 |
| 1936-1946..... | 32 | 0 | 0 | 0 | 28 | 27 | 87 |
| Total..... | 292 | 44 | 96 | 17 | 76 | 171 | 696 |
| Fréquence : Total/696..... | 0,413 | 0,064 | 0,139 | 0,025 | 0,110 | 0,248 | |

Telles sont les remarques générales que l'on peut tirer de ce tableau. On peut affirmer sans crainte que la catégorie étrangers détermine le sens de l'évolution de l'apport extérieur dans la majorité des départements. L'examen attentif du tableau suggère un classement des départements à partir de la sensibilité de chacun. Cette sensibilité se mesure à partir des correspondances qui viennent d'être dégagées.

Avant de donner les schémas migratoires de chacune des correspondances, on peut remarquer que le dénombrement fait dans le tableau n° 50 met en évidence certaines transformations. La correspondance (*b*) disparaît à partir de 1926, de même la correspondance (*d*). A partir de 1911, (*c*) cesse d'exister. Donc, pendant toute la fin de la période, seules les correspondances qui traduisent une augmentation de N subsistent. On peut dire que depuis 1931, la politique d'assimilation a réussi à fixer dans les départements une partie assez grande des étrangers. Globalement, ce résultat est bien établi et s'accorde avec les résultats du graphique n° 9, sur lequel on voit apparaître nettement la stabilisation par simple comparaison des pentes des trois segments représentatifs, entre 1931 et 1954.

Dans le détail, l'analyse est plus délicate, il faut contrôler que la diminution du nombre des étrangers dans chaque département est une diminution réelle et non le simple résultat du passage des personnes de la catégorie E à la catégorie N.

## B. - Les schémas migratoires

Les schémas migratoires qui suivent permettent de lever l'ambiguïté. On peut montrer que (*a*), (*c*), (*d*), traduisent des mouvements réels alors

qu'il est impossible de conclure pour (*b*), (*f*), (*e*). Dans les schémas qui suivent, les parties hachurées représentent les masses en mouvement, alors que les parties blanches représentent les masses immobiles, supposées

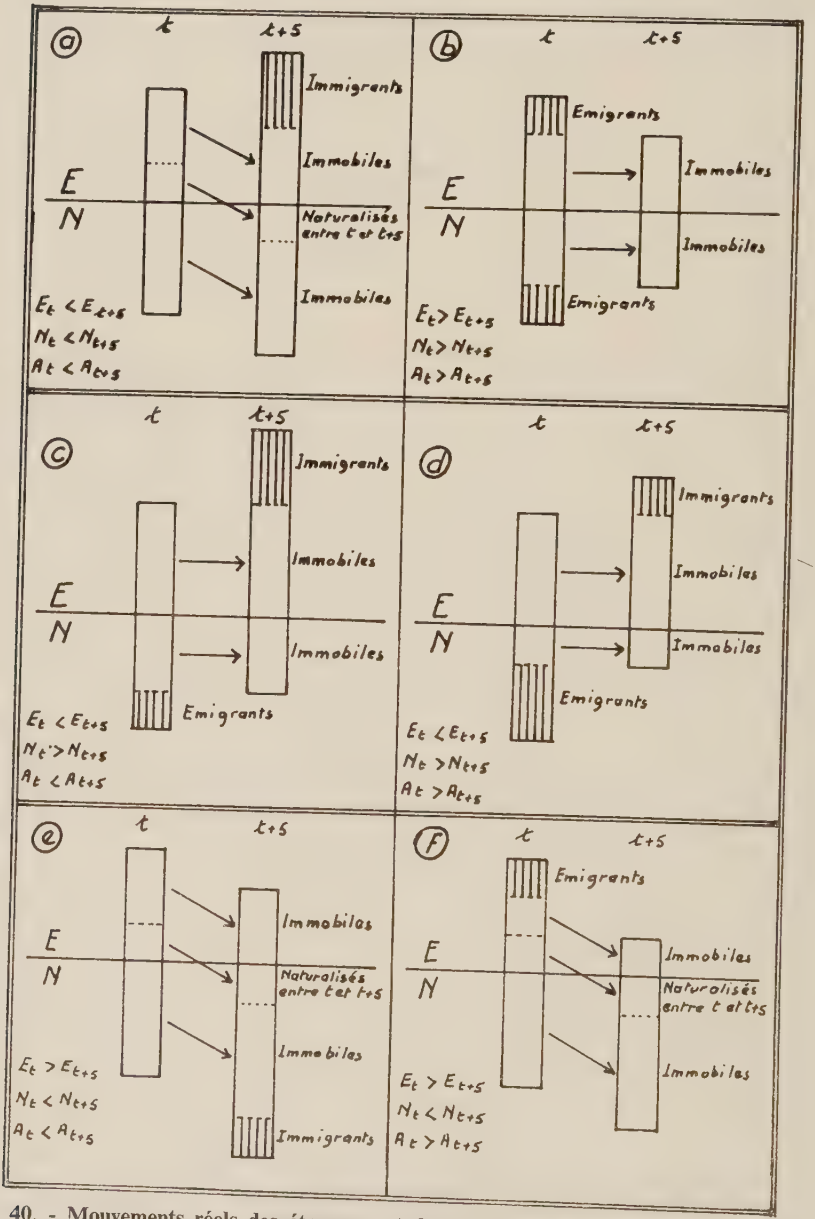


FIG. 40. - **Mouvements réels des étrangers et des naturalisés et compensations dues au changement de qualité par naturalisation des étrangers.**

fixes à la date $t$, prise comme origine du temps. Le mouvement est supposé se produire entre la date $t$ et la date $t + 5$ qui symbolisent deux recensements consécutifs. Ce sont les précisions que l'on tirera de ces schémas qui permettront de donner une classification des départements.

— Correspondance (*a*) : entre $t$ et $t + 5$, le nombre d'étrangers, de naturalisés, et l'apport extérieur augmentent. Le mouvement réel est représenté par l'arrivée d'étrangers, alors que l'augmentation de N n'est peut-être due qu'aux effets de la politique d'assimilation. La situation la plus défavorable du point de vue migratoire est traduite par le schéma nº 40 a. Pendant l'intervalle $t$, $t + 5$ il se produit un transfert de la catégorie E à la catégorie N, alors que la catégorie E subit une augmentation plus grande que la perte qui résulte de ce transfert. Un tel processus est surtout fréquent entre 1921 et 1926 et entre 1926 et 1931. Il caractérise donc la période pendant laquelle l'immigration a été très importante. Une telle situation montre bien que la seule catégorie E ne traduit pas l'ampleur du mouvement qui se produit réellement. On a mentionné le danger d'une méthode d'analyse qui ne retiendrait que cette catégorie; l'exemple alors fourni portait sur le mouvement de retour, celui-ci porte sur le mouvement d'arrivée. En se référant aux données du tableau, on voit que de 1921 à 1931, le nombre d'étrangers est passé, en nombres ronds de 1 532 000 à 2 714 000; on en déduit une augmentation de 1 182 000; or, dans le même temps, le nombre de naturalisés est passé de 254 000 à 361 000, soit une augmentation de 107 000 qui nécessairement s'ajoute au nombre d'étrangers arrivés pendant cette période, le mouvement réel est de 1 289 000 et non de 1 182 000 comme les statistiques le laissent supposer. La rectification à opérer peut être négligeable ou très importante, c'est pourquoi il ne faut jamais la perdre de vue; aussi, lors des évaluations qui ont été faites, la variable utilisée est représentée par l'apport extérieur et non par le nombre d'étrangers.

— Correspondance (*b*) : entre $t$ et $t + 5$, les trois catégories E, N, A diminuent simultanément. La situation est nette : il existe deux mouvements réels, l'un pour les étrangers, l'autre pour les naturalisés; tous dans des proportions variables ont quitté le département dans lequel ils ont été recensés à la date $t$. Un tel mouvement caractérise les périodes 1891-1896 et 1901-1911; il disparaît définitivement à partir de 1921.

— Correspondance (*c*) : E et N obéissent à deux mouvements opposés; les étrangers entrent dans le département alors que les naturalisés le quittent; les deux mouvements sont réels et leur résultante est une augmentation de A. Le mouvement enregistré sur E est minimum; il se peut encore que des transferts se produisent entre E et N et que ces transferts soient insuffisants pour compenser les départs enregistrés pour N. Si des transferts se sont produits, le mouvement apparent de N est aussi minimum. Une telle situation caractérise la période 1911-1921 et disparaît à partir de 1931.

— Correspondance (*d*) : le mouvement se fait comme dans le cas précédent; cependant, les départs enregistrés pour N, sont plus nombreux et l'afflux des étrangers est insuffisant pour modifier le sens global du mouvement. L'apport extérieur diminue donc, alors que dans le cas précédent il continuait à augmenter. C'est donc la différence d'amplitude qui permet de distinguer (*d*) de (*c*). On remarque que cette situation est la moins fréquente de toutes et qu'elle disparaît à partir de 1926.

— Correspondance (*e*) : E diminue, alors que N et A augmentent. Si la perte enregistrée pour E est uniquement représentée par les transferts de E vers N le mouvement de E n'est qu'un mouvement apparent qui n'a aucune signification migratoire. Or, A augmente, c'est donc que N augmente sous l'effet du transfert et sous l'effet d'une arrivée de naturalisés dans ce département. Il ne peut y avoir départ effectif d'étrangers que dans la mesure où se produit une arrivée de naturalisés, supérieure en nombre. Cette situation caractérise les périodes 1896-1901 et 1936-1946 pendant lesquelles l'apport extérieur diminue sur le plan national.

— Correspondance (*f*) : E et A diminuent, alors que N augmente. Le mouvement de départ des étrangers est réel et les transferts de E vers N sont en nombre insuffisant pour faire augmenter A. Si une partie des étrangers opte pour la nationalité française, une partie plus importante encore quitte le département. Cette situation caractérise les périodes 1891-1901 et 1931-1946 qui correspondent à la diminution de l'apport extérieur dans l'ensemble de la nation. On en déduit que les étrangers non seulement quittent le département mais aussi le pays.

Ces différentes analyses, qu'il serait possible de nuancer encore, sont cependant suffisantes pour aborder l'étude des effets de la politique d'assimilation à l'échelle départementale.

On a pu dégager cinq classes distinctes entre lesquelles tous les départements sont répartis. La répartition est faite après comparaison, pour chaque département, des trois écritures qui résultent du questionnaire, appliqué successivement aux trois catégories de population.

Les exemples suivants permettront d'avoir une idée exacte de la méthode qui est utilisée. Le tableau B permet de faire directement les comparaisons entre les écritures. Ainsi, le département de l'Ariège est caractérisé par les trois réponses :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| — pour les étrangers | : | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | (1) |
| — pour les naturalisés | : | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | (2) |
| — pour l'apport extérieur | : | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | (3) |

Quand on compare les écritures (1) et (3) on voit qu'elles sont identiques et que tout se passe comme si la catégorie naturalisés n'avait aucune influence. Tous les départements qui conduisent à une constatation identique

sont classés dans une même catégorie. On peut dire que le rôle de la politique d'assimilation est tout à fait réduit puisqu'une telle politique n'arrive pas à stabiliser les variations enregistrées pour la catégorie étrangers. Telle est la signification que l'on accorde à cette première classe.

Le département de l'Ain est caractérisé par les trois réponses suivantes :

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| (1) | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| (2) | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| (3) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |

Dans un tel cas, l'augmentation du nombre des naturalisés permet d'effacer une diminution du nombre des étrangers. La politique d'assimilation a un effet positif pour ce département. Tous les départements qui présentent cette même caractéristique sont groupés dans la deuxième classe qui est ainsi définie par l'existence d'une seule correspondance du type (*e*).

La troisième classe est très voisine de la deuxième, elle est définie par l'existence de deux correspondances du type (*e*). Le département de l'Allier répond à cette définition :

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| (1) | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| (2) | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| (3) | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

L'effet de la politique d'assimilation est plus fort que pour la précédente et si la distinction a été faite, c'est précisément qu'il n'a jamais été donné de rencontrer plus de deux correspondances du type (*e*) dans l'ensemble de toutes les écritures. Il a paru bon de classer séparément les départements de manière, à ménager les différences dans les localisations géographiques, si toutefois elles existent.

La quatrième classe est plus particulière ; elle comprend les départements dont l'écriture, relative à A, possède plus de diminutions que l'une des deux autres écritures. Autrement dit, ces départements sont sensibles à toutes les diminutions, soit qu'elles portent sur les étrangers, soit qu'elles portent sur les naturalisés. C'est la correspondance du type (*d*) qui revient le plus fréquemment jusqu'en 1921, elle fait ensuite place à la correspondance du type (*f*). Le département des Hautes-Alpes est un représentant de cette catégorie, les réponses sont les suivantes :

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| (1) | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| (2) | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| (3) | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |

La cinquième classe constitue une sorte de compromis entre la deuxième et la quatrième. Elle réunit les départements qui ont été sensibles

à toutes les diminutions des catégories étrangers et naturalisés jusqu'à une certaine date et qui ensuite ont bénéficié des effets stabilisateurs de la politique d'assimilation. Le département de l'Aube répond à une telle définition :

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| (1) | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| (2) | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| (3) | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 |

Sans doute un tel classement comporte une part d'arbitraire. Le tableau n° 51, ci-dessous, permet cependant de penser que la distribution, si elle est tronquée et dissymétrique, ne dénature pas la classification puisqu'elle traduit la prédominance de la catégorie étrangers, puis l'influence des naturalisés en fin de période.

TABLEAU LI

| Classes | Effectifs |
|---|---|
| I..... | 20 |
| II..... | 36 |
| III..... | 15 |
| IV..... | 10 |
| V..... | 6 |
| TOTAL..... | 87 |

Les classes I, IV, V qui sont les plus largement indépendantes des effets de la politique d'assimilation réunissent 36 départements alors que les classes bénéficiaires de la politique groupent 51 départements. La réussite n'est donc pas complète. On peut objecter que les résultats tiennent à la méthode utilisée ici et que la mobilité intérieure des naturalisés masque, en partie au moins, l'effet stabilisateur; en se déplaçant à l'intérieur de la France, les représentants de cette catégorie modifient, en effet, la balance migratoire des départements dans lesquels ils ont été recensés une première fois. Une telle objection peut être réfutée. Il suffit pour cela de se rappeler que les correspondances (*b*), (*c*), (*d*) traduisent un mouvement intérieur des naturalisés qui détériore la balance migratoire du département qui connaît de telles correspondances. Or, la fréquence d'apparition de ces trois types est : 0,064 pour (*b*); 0,139 pour (*c*); 0,025 pour (*d*) (cf. tableau n° 50). On en déduit que les seules conditions défavorables à la balance intérieure migratoire des départements pour la catégorie naturalisés sont celles qui se présentent le moins souvent.

L'objection fondamentale porte sur la méthode utilisée pour traiter les séries statistiques. Deux périodes apparaissent nettement sur le tableau

n° 50; le hasard seul aurait-il fait que les quatre premières questions de chaque questionnaire conduisent à des réponses très différentes de celles, qui résultent des quatre dernières questions? Certainement pas puisque la période 1911-1921 apparaît comme une période de transition et que les trois correspondances (*a*), (*e*), (*f*) supplantent, à partir de 1926, les trois autres qui, pratiquement, disparaissent en fin de période et ne représentent alors que des exceptions.

Ces différentes précautions prises et toutes précisions étant données, il est possible de présenter les résultats d'une façon rapide comme cela a été fait dans le texte. Cette évolution est, en tout point, conforme aux résultats du graphique n° 9 :

— la réponse départementale qui a le plus grand poids, c'est-à-dire huit, est identique à la réponse nationale:

1 1 0 0 0 0 1 1

— les réponses qui se terminent par la suite :

. . . . 0 0 1 1

totalisent un poids égal à trente-sept, ce qui représente 43 % des éléments;

— les réponses qui commencent par la suite :

1 1 0 0 . . . .

totalisent un poids égal à dix-sept, et représentent 20 % des éléments.

La symétrie dans la répartition des réponses n'existe pas comme existe la symétrie dans l'écriture nationale. On constate une différence de comportement importante entre le début et la fin de la période. L'identité entre les deux parties symétriques de l'écriture nationale, quand l'une des deux subit un retournement, masque la généralité de l'évolution. Elle la laisse deviner et il faut la mettre en évidence.

Pour respecter les règles de l'objectivité, on a construit plusieurs cartogrammes selon une méthode simple et mécanique. Le premier représente tous les départements qui ont été touchés par une diminution de l'effectif des étrangers en début de période. Pour déterminer s'il y a ou non diminution d'effectif, on a convenu de retenir toutes les écritures qui commencent par le signe conventionnel 1 et, a fortiori, toutes celles qui commencent par une suite de 1. Le cartogramme n° 18 représente donc tous les départements dont l'évolution débute par une diminution. L'année 1921 marque la fin de la période initiale et le début de la période finale. Le cartogramme n° 18 représente tous les départements dont l'écriture se termine par 1 ou par une suite de 1, ce qui traduit une diminution des effectifs étrangers en fin de période. La superposition des deux hachures fournit la troisième qui donne les départements touchés par la diminution des effectifs en début et en fin de période; ceux qui n'ont connu qu'une seule des deux diminutions et ceux qui n'en ont subi aucune apparaissent avec une seule hachure ou en blanc.

Le procédé reste assez grossier puisqu'il ne tient pas compte de la durée des différentes périodes de diminution. Cette durée est très variable et les deux écritures suivantes marquent les bornes de la variation :

1 1 1 1 1 1 1 1
1 0 0 0 0 0 0 1

La première représente une diminution qui couvre toute la période retenue, alors que la deuxième est strictement limitée aux deux intervalles extrêmes de la période globale.

Pour corriger et éliminer une telle imprécision, un deuxième cartogramme a été construit (n° 19) qui représente les augmentations successives d'effectifs qui se sont produites dans un même département. Les deux écritures précédentes sont alors très nettement différenciées sur la carte. Les résultats sont les suivants.

Les cartogrammes n° 18 et n° 19 fournissent, par simple superposition l'indication des diminutions et des augmentations et leur situation approximative dans la période, début ou fin. Il n'a pas été tenu compte des durées des périodes de diminution et d'augmentation. Or, il est possible d'utiliser ce renseignement.

Au départ, les départements sont répartis entre quatre classes, chacune est caractérisée par un trait dominant :

A représente la diminution en début et en fin de période;

B la diminution en début de période seulement;

C la diminution en fin de période seulement;

D l'absence de toute diminution en début et en fin de période.

Chaque classe sera maintenant divisée en sous-classes et la caractéristique de chacune est donnée par la durée de la diminution ou de l'augmentation. Il est alors relativement facile de disposer des hachures sur le cartogramme dont l'espacement est proportionnel à la durée observée. Tous les départements d'une même classe sont alors différenciés.

Il peut se faire que des départements limitrophes séparés par la classification initiale soient réunis dans une même sous-classe. On est alors conduit à les grouper sur la carte en fonction de cette caractéristique commune.

C'est en utilisant ce procédé que les trois grandes zones qui apparaissent sur le cartogramme n° 19 ont été modifiées pour donner les zones du cartogramme n° 20. On envisagera dans le détail cette opération en donnant d'abord les règles précises qui ont été suivies et les résultats auxquels elles conduisent par rapport au cartogramme n° 19.

**1. Les règles suivies.** — sur le cartogramme n° 19, les trois zones réunissent des départements qui n'appartiennent pas à la même classe (ou A, ou B, ou C, ou D). Cependant dans chacune des zones (ou I, ou II, ou III) l'une des quatre classes est largement majoritaire. C'est ce que l'on peut constater par simple lecture du tableau n° 52, ci-dessous.

TABLEAU LII

RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS EN FONCTION DE LA ZONE ET DE LA CLASSE DE BASE

| Zones du cartogramme n° 19 | Classes caractérisant l'évolution | | | | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| | A | B | C | D | |
| I | 23 | 0 | 4 | 0 | 27 |
| II | 9 | 26 | 1 | 8 | 44 |
| III | 4 | 0 | 12 | 0 | 16 |
| TOTAL | 36 | 26 | 17 | 8 | 87 |

Lu dans le sens des lignes le tableau donne la répartition des départements d'une même zone entre les différentes classes et on voit bien apparaître l'hétérogénéité de la zone II qui va nourrir la zone de transition du cartogramme n° 20. Lu dans le sens des colonnes, il donne la répartition d'une classe entre les trois zones et, par rapport aux zones, on constate l'hétérogénéité des classes A et B qui fourniront les principaux ajustements qu'il a été possible de faire.

Le découpage selon les zones du cartogramme n° 19 a un caractère arbitraire assez net quand on regarde deux départements tels que l'Aveyron et le Gard. Rattachés à la zone III, ils auraient pu aussi bien être rattachés à la zone II. Pour faire reculer le part d'arbitraire plus ou moins grande qui entre nécessairement dans toute classification il a fallu revenir sur les caractéristiques des évolutions appauvries, et groupées dans une même classe. Voici quelques exemples pris dans chaque classe et qui permettront de juger l'objectivité de la méthode suivie.

L'évolution appauvrie :

10000001 : traduit deux diminutions symétriques;

11100111 : traduit six diminutions symétriques trois à trois.

La différence est importante, et ceci dans la même classe A. La classe D qui représente les départements qui ne sont affectés par aucune diminution de début et de fin de période offre des cas aussi nets que les deux précédents quand on substitue le signe 0 au signe 1 et inversement. Dans la classe B (diminution en début de période seulement) deux évolutions aussi différentes que les deux suivantes peuvent être relevées :

10000000

11111000

Il en va de même pour la classe C qui caractérise l'évolution générale symétrique de la précédente.

On conçoit donc la nécessité de nuancer et de ne pas s'en tenir au cartogramme nº 19. Remarquons cependant que les évolutions observées sont moins riches que le laissent supposer les possibilités théoriques. Le tableau C, ci-après, donne les évolutions appauvries relevées avec, en regard, les départements dans lesquels elles sont enregistrées.

Néanmoins, il faut mentionner une particularité. Quand, dans une évolution un signe se trouve isolé au milieu d'une suite de l'autre signe, on a convenu, en ce qui concerne la répartition entre les quatre classes, de considérer la suite des signes nombreux comme ininterrompue. Le département du Loiret qui a pour évolution appauvrie : 11000010 a été classé dans B; encore, le département de l'Ain caractérisé par la suite : 01000011 a été rangé dans C. On a donc suivi une règle de simplification pour placer les départements dans l'une des quatre classes.

Par contre, le rangement des départements dans les sous-classes est strictement fait en fonction des suites ininterrompues de 0 ou de 1. Ceci revient à corriger la première approximation donnée par la simplification. Ces précisions permettront d'examiner maintenant la construction du cartogramme nº 20 zone par zone. On envisagera dans l'ordre les zones A, C, B, T.

**2. Étude de la zone A** : limitée au Nord et à l'Est par les frontières, elle se différencie de la zone I par la suppression de quatre départements : Saône-et-Loire, Rhône, Doubs, d'une part, Jura, d'autre part. Les trois premiers font preuve d'une résistance à la diminution plus forte que celle enregistrée pour les autres départements de cet ensemble. Le quatrième, outre cette résistance plus forte, appartient à la catégorie C et se singularise doublement par rapport à la région qui compte vingt départements de la catégorie A sur les vingt-trois qu'elle groupe.

Trois exceptions viennent rompre cette grande unité, ce sont les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et le petit territoire de Belfort. On aurait pu les rattacher à une zone frontalière qui borderait une zone intérieure très homogène si, d'une part les renseignements concernant les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ne faisaient pas défaut et si, d'autre part, la Haute-Saône n'avait pas le comportement général.

Relativement au rythme du mouvement de flux et de reflux des étrangers, on constate, d'une manière générale, que ce rythme est d'autant plus rapide que le département est plus proche de la frontière. La résistance à la diminution se fait de plus en plus forte à mesure que l'on progresse vers le centre de la région. Le département de la Seine offre une grande résistance à la diminution alors que ceux de la Seine-et-Oise, de la Seine-et-Marne, et de l'Yonne offrent déjà une résistance moins forte. La gradation serait parfaite et toutes les transitions assurées si la Somme et la Marne n'accusaient pas une très faible résistance. Ces deux départements représentent l'exception qui met en contact brutal des départements qui n'obéissent pas au même rythme. Le tableau n° 53 ci-dessous, permet de suivre facilement cette analyse.

TABLEAU LIII

COMPOSITION DE LA ZONE A

| Catégories | Sous-catégories | | | | | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | |
| A | Seine | Yonne<br>Seine-et-Marne<br>Seine-et-Oise<br>Seine-Maritime<br>Pas-de-Calais | Aube<br>Aisne<br>Calvados<br>Eure<br>Nièvre<br>Oise<br>Côte-d'Or<br>Meuse<br>Marne (Haute) | Ardennes<br>Marne<br>Saône (Haute)<br>Somme | Nord | 5<br>3<br>3<br>3<br>2<br>1<br>1<br>1<br>1 |
| TOTAL... | 1 | 5 | 9 | 4 | 1 | 20 |
| C | | | Belfort<br>Meurthe-et-Moselle | Vosges | | 2<br>1 |
| TOTAL... | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 3 |
| TOTAL de la zone... | 1 | 5 | 11 | 5 | 1 | 23 |

Dans la catégorie A et par rapport aux sous-catégories qui y sont représentées, la distribution est symétrique, ce qui confirme la validité de l'analyse faite. Par ailleurs, l'absence des catégories 8, 7, 6 montre bien que la zone A n'offre pas, dans son ensemble, une grande résistance à la diminution.

**3. Étude de la zone C** (cf. tableau nº 54, ci-dessous) : plus petite que la précédente, elle est pourtant moins homogène. La catégorie C domine mais la catégorie A est bien représentée. La zone C se distingue de la zone II par la suppression de deux départements, la Loire et l'Ardèche rattachés à la zone de transition à cause de leur plus faible résistance à la diminution. Elle bénéficie de l'adjonction des quatre départements précédemment enlevés à la zone I. Il existe dans cette zone deux séquences; de cette simultanéité provient la diversité. La séquence diminution-augmentation-diminution et la séquence augmentation-diminution sont bien représentées toutes les deux. S'il existe une homogénéité, elle se fait autour de la forte résistance à la diminution.

La plus forte résistance se manifeste au centre de la zone dans les départements de l'Isère, de la Drôme, du Vaucluse; elle diminue au Sud, au contact de la côte méditerranéenne, le long de laquelle on trouve les départements de la catégorie C. A l'Est, dans la moitié Sud du massif alpestre, et au Nord, au contact de la zone A, on retrouve la séquence de la catégorie A mais avec une plus forte résistance à la diminution que

TABLEAU LIV

COMPOSITION DE LA ZONE C

| Catégories | Sous-catégories | | | | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| | 6 | 5 | 4 | 3 | |
| C | Drôme<br>Hérault<br>Isère<br>Vaucluse | Bouches-du-Rhône<br>Var | Ain | Alpes-Maritimes<br>Aude<br>Savoie (Haute)<br>Jura | 4<br>3<br>2<br>2 |
| TOTAL..... | 4 | 2 | 1 | 4 | 11 |
| A | | Alpes (Hautes)<br>Saône-et-Loire<br>Savoie<br>Rhône | Doubs | Alpes (Basses)<br>Corse | 3<br>2<br>1<br>1 |
| TOTAL..... | 0 | 4 | 1 | 2 | 7 |
| TOTAL de la zone..... | 4 | 6 | 2 | 6 | 18 |

dans la zone A elle-même. Le Jura, l'Ain, la Haute-Savoie, au Nord, les Alpes-Maritimes au Sud, reprennent le type dominant C avec une moindre résistance à la diminution.

Il est possible de distinguer à l'intérieur même de cette région plusieurs micro-régions qui reflètent bien le caractère tourmenté du relief et les contrastes qui se produisent sur un espace relativement restreint. Le couloir rhodanien et le littoral sont des éléments d'unité locale.

Aucune symétrie n'apparaît dans la distribution totale. On observe encore que ce sont les départements frontaliers qui présentent la plus faible résistance à la diminution. Cependant, l'absence des sous-catégories 1 et 2 montre que la zone C offre, dans son ensemble, une plus grande résistance à la diminution que la zone A qui n'a qu'un représentant dans la sous-catégorie 5, alors qu'ici, les sous-catégories 5 et 6 réunissent dix éléments sur les dix-sept totalisés.

**4. Étude de la zone B** (cf. tableau n° 55, ci-dessous) : c'est la plus grande des quatre zones mises en évidence. Elle a des représentants des quatre catégories et l'exclusivité de la catégorie D. On distingue une partie centrale qui est le domaine de la catégorie B et une zone côtière dans laquelle l'importance de la catégorie A n'est pas négligeable, vers l'Ouest surtout.

La partie intérieure fait preuve d'une très forte résistance à la diminution alors que la partie Ouest, en même temps qu'elle retourne à la catégorie A se montre moins apte à retenir les étrangers. Dans cette vaste zone, des exceptions assez nombreuses sont observables. Les plus remarquables sont représentées par :

— le Finistère qui n'a subi aucune diminution pendant la période;

— la Loire-Inférieure qui fait preuve d'une grande résistance au mouvement de reflux et qui baigne dans un environnement qui présente la tendance inverse;

— la Gironde qui, avec une séquence exactement opposée à celle de la Loire-Inférieure, résiste bien à la diminution;

— enfin, dans le massif pyrénéen, les extrémités se distinguent très bien de la partie centrale, dans laquelle la Haute-Garonne est le foyer d'une résistance qui rayonne tout autour.

La distribution des départements entre les catégories représentées est presque symétrique par rapport à la sous-catégorie 5. Relativement à l'opposition qu'elle montre devant le mouvement de reflux, cette zone est très homogène. Le décalage de l'axe de symétrie vers les grandes valeurs le montre bien et tout cet ensemble paraît lutter contre le mouvement de reflux.

TABLEAU LV

COMPOSITION DE LA ZONE B

| Catégories | Sous-catégories | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |
| B | | Garonne (Haute)<br>Lot<br>Vienne (Haute) | Dordogne | Cantal<br>Corrèze<br>Gers<br>Indre-et-Loire<br>Lot-et-Garonne<br>Manche<br>Tarn<br>Tarn-et-Garonne<br>Vienne | | Pyrénées-Orientales<br>Vendée | | |
| TOTAL.. | 0 | 3 | 1 | 9 | 0 | 2 | 0 | 0 |
| A | | | Loire-Inférieure | Aveyron<br>Creuse | Charente<br>Morbihan<br>Maine-et-Loire<br>Deux-Sèvres | | | Pyrénées (Basses) |
| TOTAL.. | 0 | 0 | 1 | 2 | 4 | 0 | 0 | 1 |
| D | Finistère | | Charente Pyrénées (Hautes) | Indre | Ariège<br>Gironde | Landes | | |
| TOTAL.. | 1 | 0 | 2 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 |
| C | | | Côtes-du-Nord | | | | | |
| TOTAL.. | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL de la zone... | 1 | 3 | 5 | 12 | 6 | 3 | 0 | 1 |

**5. Étude de la zone de transition :** c'est une zone de contact dans laquelle la faible résistance à la diminution s'allie, au Nord, à la séquence dominante de la zone B et, au Sud, à la séquence dominante de la zone C. Le département du Gard représente le type même de la transition parfaite

quand on prend la résultante des deux séquences B et C. A partir de ce département et en remontant vers le Nord, on voit subsister la caractéristique résultante, c'est-à-dire A. Les séquences dominantes B et C apparaissent au contact respectif des zones auxquelles elles donnent leur nom.

Tableau LVI

COMPOSITION DE LA ZONE DE TRANSITION

| Catégories | Sous-catégories | | Total |
|---|---|---|---|
| | 4 | 3 | |
| B | Loire (Haute)<br>Loiret<br>Sarthe | Ille-et-Vilaine<br>Mayenne<br>Loir-et-Cher<br>Cher<br>Lozère<br>Puy-de-Dôme<br>Allier<br>Eure-et-Loir | 2<br>2<br>2<br>1<br>1<br>1<br>1<br>1 |
| Total..... | 3 | 8 | 11 |
| C | Orne<br>Ardèche | Loire | 2<br>1 |
| Total..... | 2 | 1 | 3 |
| A | | Gard | 1 |
| Total de la zone..... | 5 | 10 | 15 |

Finalement l'apparente complexité du phénomène laisse place à des résultats assez satisfaisants. La confrontation des résultats globaux donnés par la première approche avec chaque écriture départementale, loin de multiplier les exceptions, a montré l'existence d'une transition au contact des différentes zones mises initialement en évidence.

Cette analyse souligne le processus migratoire suivant : la grande région industrielle française, très bien représentée par la zone A, est la plus sensible au mouvement de flux et de reflux de la masse d'étrangers; la France agricole offre deux aspects différents qui sont en quelque sorte symétriques dans le temps mais qui conduisent tous les deux à un même

résultat : une plus longue période de fixation des étrangers sur le sol français.

Du point de vue économique, une première interprétation vient à l'esprit, l'emploi industriel est beaucoup plus sensible que l'emploi agricole aux mouvements de la conjoncture économique générale.

## Tableau A

### « ÉTRANGERS », « NATURALISÉS », « APPORT EXTÉRIEUR » DANS CHAQUE DÉPARTEMENT, DE 1891 A 1946

Indications pour la lecture du tableau :

Chaque département est identifié par son numéro d'ordre dans la liste alphabétique des départements.

Pour chaque département et pour chaque année, lue dans la colonne, le lecteur trouvera respectivement :

— sur la première ligne, le nombre d'étrangers;

— sur la deuxième, le nombre de naturalisés;

— sur la troisième, le nombre qui représente l'apport extérieur.

Sources :

*Étrangers :*

1891 Dénombrement des ... de 1891, pages 52 et 53.

1896 Recensement général de 1896, pages 258 à 261.

1901 Recensement général de 1901, tome IV, pages 414 à 417.

1911 Recensement général de 1946, vol. II, pages 355 et 356.

1921 Même référence qu'en 1911.

1926 Recensement général de 1931, tome I, 5e partie, pages 9 et 10.

1931 Recensement général de 1931, tome I, 5e partie, pages 9 et 10.

1936 Voir référence de 1911.

1946 Voir référence de 1911.

*Naturalisés :*

1891 Dénombrement des *étrangers* de 1891, pages 52 et 53.

1896 Recensement général de 1896, pages 258 à 261.

1901 Recensement général de 1901, pages 414 à 417.

1911 Recensement général de 1946, vol. II, tableau 189, pages 333 et 334.

1921 Même référence qu'en 1911.

1926 Recensement général de 1926, tome I, 5e partie, pages 242 à 245.

1931 Recensement général de 1931, tome I, 2e partie, pages 114 à 117.

1936 Même référence qu'en 1911.

1946 Même référence qu'en 1911.

Composition du tableau :


| Page | Départements qu'elle contient : |
|---|---|
| 271 | de 01 à 18 inclus et 90 |
| 272 | de 19 à 37 — |
| 273 | de 38 à 56 — |
| 274 | de 57 à 75 — |
| 275 | de 76 à 89 — |

| 1891 | 1896 | 1901 | 1911 | 1921 | 1926 | 1931 | 1936 | 1946 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 730 | 6 323 | 6 027 | 6 170 | 7 195 | 12 949 | 17 582 | 14 835 | 8 627 |
| 400 | 447 | 1 015 | 1 164 | 927 | 1 173 | 2 145 | 3 713 | 6 962 |
| 5 130 | 6 770 | 7 042 | 7 334 | 8 122 | 14 122 | 19 727 | 18 548 | 15 589 |
| 12 341 | 9 445 | 8 203 | 7 341 | 19 325 | 35 182 | 38 652 | 32 307 | 31 037 |
| 1 255 | 1 822 | 2 370 | 2 491 | 1 502 | 1 979 | 2 748 | 4 466 | 7 826 |
| 13 596 | 11 267 | 10 573 | 9 832 | 20 827 | 37 161 | 41 400 | 36 773 | 38 863 |
| 915 | 811 | 770 | 709 | 1 767 | 5 877 | 10 981 | 8 023 | 9 674 |
| 169 | 274 | 390 | 410 | 312 | 342 | 547 | 1 096 | 2 282 |
| 1 084 | 1 085 | 1 160 | 1 119 | 2 079 | 6 219 | 11 528 | 9 119 | 11 956 |
| 3 896 | 2 934 | 3 654 | 3 409 | 4 907 | 5 046 | 6 408 | 6 135 | 4 617 |
| 86 | 192 | 328 | 492 | 468 | 571 | 1 016 | 1 426 | 2 971 |
| 3 982 | 3 126 | 3 982 | 3 901 | 5 375 | 5 617 | 7 424 | 7 261 | 7 588 |
| 2 800 | 2 239 | 1 785 | 2 162 | 2 230 | 3 255 | 3 736 | 3 949 | 3 152 |
| 204 | 234 | 379 | 380 | 290 | 343 | 589 | 944 | 1 455 |
| 3 004 | 2 473 | 2 164 | 2 542 | 2 520 | 3 598 | 4 325 | 4 893 | 4 607 |
| 65 220 | 72 265 | 83 789 | 118 842 | 99 650 | 149 295 | 145 070 | 113 645 | 59 352 |
| 2 638 | 1 767 | 5 570 | 6 838 | 8 451 | 10 834 | 25 131 | 38 344 | 46 819 |
| 67 858 | 74 032 | 89 359 | 125 680 | 108 101 | 160 129 | 170 201 | 151 989 | 106 171 |
| 533 | 599 | 541 | 672 | 1 119 | 5 644 | 6 408 | 4 745 | 3 499 |
| 152 | 102 | 248 | 229 | 213 | 233 | 413 | 939 | 3 006 |
| 685 | 701 | 789 | 901 | 1 332 | 5 877 | 6 821 | 5 684 | 6 505 |
| 33 159 | 25 787 | 21 001 | 19 973 | 21 662 | 29 621 | 29 211 | 21 514 | 14 411 |
| 5 112 | 5 532 | 6 808 | 6 368 | 4 718 | 4 816 | 5 509 | 7 155 | 8 537 |
| 38 271 | 31 319 | 27 809 | 26 341 | 26 380 | 34 437 | 34 720 | 28 669 | 22 948 |
| 459 | 605 | 456 | 1 220 | 4 469 | 6 032 | 7 926 | 7 345 | 10 554 |
| 32 | 51 | 153 | 160 | 193 | 252 | 436 | 790 | 2 022 |
| 491 | 656 | 603 | 1 380 | 4 662 | 6 284 | 8 362 | 8 135 | 12 576 |
| 4 220 | 3 630 | 2 989 | 2 693 | 3 238 | 9 334 | 13 461 | 11 859 | 10 482 |
| 803 | 1 124 | 1 625 | 1 857 | 649 | 675 | 1 095 | 1 984 | 4 113 |
| 5 023 | 4 754 | 4 614 | 4 550 | 3 887 | 10 009 | 14 556 | 13 843 | 14 595 |
| 8 220 | 8 706 | 11 082 | 9 445 | 21 289 | 28 267 | 36 129 | 31 374 | 29 476 |
| 84 | 159 | 679 | 1 024 | 1 200 | 1 597 | 3 045 | 4 607 | 11 734 |
| 8 304 | 8 865 | 11 761 | 10 469 | 22 489 | 29 864 | 39 174 | 34 981 | 41 210 |
| 606 | 450 | 524 | 1 244 | 4 682 | 9 021 | 13 283 | 8 280 | 10 161 |
| 74 | 119 | 359 | 262 | 162 | 200 | 516 | 1 279 | 2 964 |
| 680 | 569 | 883 | 1 506 | 4 844 | 9 221 | 13 809 | 9 559 | 13 125 |
| 6 146 | 8 078 | 9 341 | 10 295 | 4 805 | 8 508 | 8 783 | 6 987 | 3 345 |
| 2 656 | 4 769 | 3 557 | 4 023 | 911 | 968 | 1 412 | 2 094 | 2 726 |
| 8 802 | 12 847 | 12 898 | 14 318 | 5 716 | 9 476 | 10 195 | 9 081 | 6 071 |
| 92 361 | 94 728 | 110 720 | 132 469 | 150 878 | 169 005 | 164 787 | 124 778 | 98 550 |
| 5 359 | 5 778 | 10 850 | 14 270 | 16 067 | 24 396 | 36 778 | 56 922 | 94 932 |
| 97 720 | 100 506 | 121 570 | 146 739 | 166 945 | 193 401 | 201 565 | 181 700 | 193 482 |
| 1 503 | 1 471 | 1 369 | 1 110 | 6 603 | 10 405 | 14 179 | 11 499 | 11 456 |
| 403 | 427 | 531 | 643 | 455 | 567 | 793 | 1 433 | 3 119 |
| 1 906 | 1 898 | 1 900 | 1 753 | 7 058 | 10 972 | 14 972 | 12 932 | 14 575 |
| 198 | 186 | 191 | 156 | 442 | 1 917 | 2 264 | 2 515 | 3 406 |
| 17 | 23 | 124 | 112 | 110 | 138 | 152 | 209 | 501 |
| 215 | 209 | 315 | 268 | 552 | 2 055 | 2 416 | 2 724 | 3 907 |
| 912 | 1 195 | 713 | 741 | 1 471 | 1 722 | 2 864 | 3 412 | 5 392 |
| 168 | 43 | 207 | 241 | 204 | 233 | 298 | 484 | 1 296 |
| 1 087 | 1 236 | 920 | 982 | 1 675 | 1 955 | 3 162 | 3 896 | 6 688 |
| 939 | 853 | 825 | 922 | 2 410 | 3 805 | 5 898 | 4 866 | 3 950 |
| 173 | 220 | 446 | 762 | 340 | 345 | 524 | 758 | 1 464 |
| 1 112 | 1 073 | 1 271 | 1 684 | 1 420 | 4 635 | 6 758 | 6 337 | 8 847 |
| 705 | 528 | 536 | 482 | 1 080 | 4 290 | 6 234 | 5 579 | 7 383 |
| 114 | 182 | 292 | 316 | 221 | 237 | 325 | 584 | 1 323 |
| 819 | 710 | 828 | 798 | 1 301 | 4 527 | 6 559 | 6 163 | 8 706 |

| | 1891 | 1896 | 1901 | 1911 | 1921 | 1926 | 1931 | 1936 | 1946 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 19 | 474 | 302 | 297 | 205 | 348 | 1 283 | 1 483 | 2 583 | 4 138 |
| | 34 | 58 | 105 | 109 | 72 | 93 | 155 | 303 | 834 |
| | 508 | 360 | 402 | 314 | 420 | 1 386 | 1 638 | 2 886 | 4 972 |
| 20 | 17 626 | 12 266 | 10 430 | 8 658 | 6 098 | 7 215 | 9 581 | 15 594 | 8 950 |
| | 1 153 | 1 016 | 1 970 | 1 834 | 1 481 | 1 621 | 1 545 | 2 225 | 3 579 |
| | 18 779 | 13 282 | 12 400 | 10 492 | 7 579 | 8 836 | 11 126 | 17 819 | 12 529 |
| 21 | 4 053 | 3 282 | 3 031 | 2 937 | 4 353 | 9 954 | 13 063 | 12 773 | 11 445 |
| | 1 026 | 1 046 | 1 070 | 1 056 | 683 | 858 | 1 345 | 2 093 | 3 924 |
| | 5 079 | 4 328 | 4 101 | 3 993 | 5 036 | 10 812 | 14 408 | 14 866 | 15 369 |
| 22 | 453 | 455 | 530 | 694 | 923 | 1 482 | 1 623 | 1 571 | 1 301 |
| | 110 | 85 | 606 | 392 | 250 | 238 | 303 | 386 | 491 |
| | 563 | 540 | 1 136 | 1 086 | 1 173 | 1 720 | 1 926 | 1 957 | 1 792 |
| 23 | 175 | 159 | 112 | 145 | 425 | 1 537 | 2 141 | 3 008 | 2 718 |
| | 22 | 18 | 112 | 126 | 66 | 62 | 90 | 154 | 560 |
| | 197 | 177 | 224 | 271 | 491 | 1 599 | 2 231 | 3 162 | 3 278 |
| 24 | 900 | 739 | 721 | 805 | 1 895 | 3 732 | 6 571 | 10 715 | 11 612 |
| | 169 | 144 | 370 | 342 | 236 | 289 | 639 | 1 018 | 2 170 |
| | 1 069 | 883 | 1 091 | 1 147 | 2 131 | 4 021 | 7 210 | 11 733 | 13 782 |
| 25 | 14 062 | 12 560 | 11 934 | 12 520 | 12 741 | 22 461 | 24 552 | 18 986 | 14 022 |
| | 1 727 | 1 705 | 2 801 | 3 100 | 1 944 | 2 254 | 3 112 | 4 814 | 6 287 |
| | 15 789 | 14 265 | 14 735 | 15 620 | 14 685 | 24 715 | 27 664 | 23 800 | 20 309 |
| 26 | 1 541 | 1 691 | 1 788 | 2 165 | 2 439 | 5 541 | 9 060 | 8 324 | 6 128 |
| | 123 | 398 | 416 | 515 | 508 | 655 | 957 | 2 037 | 4 864 |
| | 1 664 | 2 089 | 2 204 | 2 680 | 2 947 | 6 196 | 10 017 | 10 361 | 10 992 |
| 27 | 2 816 | 2 500 | 2 246 | 1 876 | 7 193 | 9 908 | 11 150 | 9 499 | 11 193 |
| | 573 | 549 | 755 | 813 | 567 | 669 | 867 | 1 222 | 2 567 |
| | 3 389 | 3 049 | 3 001 | 2 689 | 7 760 | 10 577 | 12 017 | 10 721 | 13 760 |
| 28 | 1 154 | 842 | 646 | 631 | 1 865 | 3 132 | 4 096 | 3 510 | 5 039 |
| | 528 | 290 | 407 | 404 | 266 | 296 | 401 | 518 | 894 |
| | 418 | 438 | 764 | 949 | 931 | 1 001 | 1 508 | 1 656 | 2 029 |
| 29 | 360 | 372 | 482 | 514 | 740 | 861 | 1 253 | 1 290 | 1 510 |
| | 52 | 66 | 282 | 435 | 191 | 140 | 255 | 366 | 519 |
| | 418 | 438 | 764 | 949 | 931 | 1 001 | 1 508 | 1 656 | 2 029 |
| 30 | 3 449 | 3 419 | 5 599 | 4 893 | 12 989 | 22 934 | 32 020 | 24 651 | 21 259 |
| | 376 | 730 | 743 | 955 | 913 | 1 167 | 2 179 | 3 239 | 10 142 |
| | 3 825 | 4 149 | 6 342 | 5 848 | 13 902 | 24 101 | 34 199 | 27 890 | 31 401 |
| 31 | 5 125 | 4 775 | 5 155 | 6 832 | 10 923 | 22 062 | 28 929 | 32 788 | 42 319 |
| | 541 | 659 | 1 133 | 1 239 | 1 227 | 1 536 | 2 848 | 4 764 | 13 623 |
| | 6 666 | 5 434 | 6 288 | 8 071 | 12 150 | 23 598 | 31 777 | 37 552 | 55 942 |
| 32 | 6 514 | 5 774 | 4 899 | 4 613 | 4 635 | 11 671 | 14 936 | 19 639 | 23 779 |
| | 177 | 177 | 888 | 993 | 864 | 964 | 1 313 | 1 713 | 3 770 |
| | 6 691 | 5 951 | 5 787 | 5 606 | 5 499 | 12 635 | 16 249 | 21 352 | 27 549 |
| 33 | 10 390 | 13 711 | 9 910 | 9 949 | 25 477 | 29 992 | 35 866 | 32 422 | 36 924 |
| | 1 282 | 780 | 1 520 | 1 500 | 1 582 | 1 694 | 4 777 | 5 622 | 11 978 |
| | 11 672 | 14 491 | 11 430 | 11 449 | 27 059 | 31 686 | 40 643 | 38 044 | 48 902 |
| 34 | 11 064 | 11 556 | 16 364 | 18 095 | 47 282 | 52 941 | 62 171 | 46 759 | 34 910 |
| | 542 | 763 | 2 079 | 2 857 | 2 660 | 3 496 | 7 300 | 11 266 | 22 482 |
| | 11 606 | 12 319 | 18 443 | 20 952 | 47 942 | 56 437 | 69 471 | 58 025 | 57 392 |
| 35 | 1 559 | 1 250 | 1 223 | 1 269 | 1 913 | 4 267 | 3 548 | 2 499 | 3 481 |
| | 161 | 54 | 340 | 561 | 277 | 317 | 367 | 488 | 582 |
| | 1 720 | 1 304 | 1 563 | 1 830 | 2 190 | 4 584 | 3 915 | 2 987 | 4 063 |
| 36 | 417 | 483 | 470 | 372 | 837 | 1 736 | 2 040 | 3 298 | 3 799 |
| | 73 | 123 | 233 | 280 | 164 | 169 | 178 | 272 | 892 |
| | 490 | 606 | 703 | 652 | 1 001 | 1 905 | 2 218 | 3 570 | 4 691 |
| 37 | 1 244 | 974 | 999 | 1 032 | 2 556 | 4 278 | 5 450 | 5 307 | 5 840 |
| | 330 | 302 | 440 | 685 | 369 | 404 | 554 | 844 | 1 308 |
| | 1 574 | 1 276 | 1 439 | 1 717 | 2 925 | 4 682 | 6 004 | 6 151 | 7 148 |

| | 1891 | 1896 | 1901 | 1911 | 1921 | 1926 | 1931 | 1936 | 1946 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 38 | 8 578 | 9 487 | 10 640 | 11 726 | 20 959 | 48 185 | 65 845 | 51 605 | 36 078 |
| | 401 | 650 | 1 497 | 1 635 | 1 607 | 2 466 | 6 090 | 11 527 | 25 747 |
| | 8 979 | 10 137 | 12 137 | 13 361 | 22 566 | 50 651 | 71 935 | 63 132 | 61 825 |
| 39 | 3 392 | 3 462 | 3 226 | 4 264 | 5 343 | 10 662 | 10 177 | 6 810 | 4 089 |
| | 353 | 477 | 700 | 668 | 555 | 825 | 2 057 | 3 187 | 3 943 |
| | 3 745 | 3 939 | 3 926 | 4 932 | 5 898 | 11 487 | 12 234 | 9 997 | 8 032 |
| 40 | 521 | 679 | 626 | 649 | 2 796 | 4 818 | 4 559 | 4 500 | 5 353 |
| | 110 | 4 | 223 | 195 | 152 | 246 | 450 | 624 | 1 346 |
| | 631 | 683 | 849 | 844 | 2 948 | 5 064 | 5 009 | 5 124 | 6 699 |
| 41 | 626 | 573 | 551 | 448 | 1 689 | 2 601 | 2 989 | 2 761 | 3 522 |
| | 158 | 190 | 213 | 260 | 199 | 207 | 339 | 442 | 772 |
| | 784 | 763 | 764 | 708 | 1 888 | 2 808 | 3 328 | 3 203 | 4 294 |
| 42 | 3 452 | 4 283 | 6 954 | 5 287 | 20 486 | 37 553 | 37 851 | 26 829 | 22 667 |
| | 159 | 329 | 1 074 | 932 | 704 | 941 | 1 350 | 3 709 | 11 538 |
| | 3 611 | 4 612 | 8 028 | 6 219 | 21 190 | 38 494 | 39 201 | 30 538 | 34 205 |
| 43 | 330 | 325 | 256 | 326 | 451 | 1 560 | 2 040 | 1 626 | 2 113 |
| | 41 | 101 | 111 | 135 | 90 | 91 | 147 | 251 | 536 |
| | 371 | 426 | 367 | 461 | 541 | 1 651 | 2 187 | 1 877 | 2 649 |
| 44 | 1 815 | 1 056 | 1 206 | 1 332 | 3 591 | 6 185 | 6 188 | 5 016 | 4 730 |
| | 342 | 306 | 519 | 543 | 447 | 467 | 671 | 1 020 | 1 575 |
| | 2 157 | 1 362 | 1 725 | 1 875 | 4 038 | 6 652 | 6 859 | 6 036 | 6 305 |
| 45 | 1 228 | 951 | 931 | 984 | 2 573 | 6 909 | 9 609 | 8 440 | 10 894 |
| | 307 | 394 | 462 | 459 | 329 | 384 | 631 | 874 | 1 575 |
| | 1 535 | 1 345 | 1 393 | 1 443 | 2 902 | 7 293 | 10 240 | 9 314 | 12 469 |
| 46 | 302 | 175 | 198 | 199 | 868 | 1 985 | 2 929 | 4 314 | 5 489 |
| | 26 | 25 | 116 | 99 | 79 | 129 | 158 | 307 | 965 |
| | 328 | 200 | 314 | 298 | 947 | 2 114 | 3 087 | 4 621 | 6 454 |
| 47 | 6 739 | 6 530 | 4 920 | 4 569 | 4 886 | 14 912 | 20 976 | 26 602 | 33 118 |
| | 207 | 96 | 866 | 953 | 778 | 1 091 | 1 272 | 2 360 | 6 218 |
| | 6 946 | 6 626 | 5 786 | 5 522 | 5 664 | 16 003 | 22 248 | 28 962 | 39 336 |
| 48 | 412 | 63 | 97 | 91 | 156 | 239 | 645 | 422 | 847 |
| | 29 | 10 | 64 | 45 | 34 | 58 | 58 | 94 | 312 |
| | 441 | 73 | 161 | 136 | 190 | 297 | 703 | 516 | 1 159 |
| 49 | 1 103 | 873 | 1 101 | 1 204 | 2 323 | 3 869 | 3 396 | 3 878 | 3 313 |
| | 132 | 203 | 370 | 568 | 398 | 302 | 415 | 644 | 805 |
| | 1 235 | 1 076 | 1 471 | 1 772 | 2 621 | 4 171 | 3 811 | 4 522 | 4 118 |
| 50 | 819 | 709 | 740 | 773 | 2 402 | 3 565 | 3 726 | 2 490 | 2 876 |
| | 197 | 271 | 711 | 818 | 316 | 427 | 481 | 583 | 1 194 |
| | 1 016 | 980 | 1 451 | 1 591 | 2 718 | 3 992 | 4 207 | 3 073 | 4 070 |
| 51 | 16 534 | 14 451 | 11 965 | 9 088 | 14 929 | 21 851 | 20 619 | 16 595 | 14 709 |
| | 3 092 | 6 411 | 4 437 | 4 128 | 1 913 | 2 145 | 2 942 | 4 559 | 6 570 |
| | 19 626 | 20 862 | 16 402 | 13 216 | 16 842 | 23 996 | 23 561 | 21 154 | 21 279 |
| 52 | 3 514 | 2 310 | 2 502 | 2 325 | 3 970 | 7 837 | 8 206 | 6 593 | 5 962 |
| | 867 | 1 035 | 1 088 | 1 159 | 494 | 488 | 673 | 1 270 | 2 415 |
| | 4 381 | 3 345 | 3 590 | 3 484 | 4 464 | 8 325 | 8 879 | 7 863 | 8 377 |
| 53 | 330 | 270 | 244 | 272 | 529 | 953 | 926 | 815 | 1 022 |
| | 90 | 74 | 119 | 121 | 95 | 92 | 122 | 124 | 269 |
| | 420 | 344 | 363 | 393 | 624 | 145 | 1 048 | 939 | 1 291 |
| 54 | 29 788 | 33 956 | 37 514 | 64 561 | 43 578 | 79 774 | 96 638 | 64 099 | 42 888 |
| | 24 709 | 24 251 | 16 942 | 18 995 | 3 760 | 4 347 | 7 658 | 13 691 | 21 878 |
| | 54 497 | 58 207 | 54 456 | 83 556 | 47 338 | 84 121 | 104 296 | 77 790 | 64 766 |
| 55 | 8 399 | 7 007 | 5 361 | 6 874 | 11 208 | 16 837 | 15 336 | 12 613 | 9 418 |
| | 2 466 | 3 584 | 3 228 | 3 141 | 1 043 | 1 089 | 1 743 | 3 055 | 4 514 |
| | 10 865 | 10 591 | 8 589 | 10 015 | 12 251 | 17 926 | 17 079 | 15 668 | 13 932 |
| 56 | 292 | 237 | 330 | 265 | 620 | 586 | 1 310 | 1 591 | 1 225 |
| | 64 | 44 | 291 | 296 | 132 | 125 | 208 | 277 | 588 |
| | 356 | 281 | 621 | 561 | 752 | 711 | 1 518 | 1 878 | 1 813 |

| | 1891 | 1896 | 1901 | 1911 | 1921 | 1926 | 1931 | 1936 | 1946 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 57 | 0 | 0 | 0 | 0 | 85 685 | 111 049 | 131 222 | 91 741 | 64 643 |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 34 106 | 13 991 | 14 916 | 20 857 | 23 625 |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 119 791 | 125 040 | 146 138 | 112 598 | 88 268 |
| 58 | 700 | 565 | 458 | 395 | 2 865 | 4 355 | 6 854 | 5 255 | 6 084 |
| | 138 | 95 | 328 | 281 | 261 | 272 | 398 | 765 | 1 516 |
| | 838 | 660 | 786 | 676 | 3 126 | 4 627 | 7 252 | 6 020 | 7 600 |
| 59 | 295 987 | 259 916 | 210 174 | 177 100 | 155 972 | 219 153 | 212 485 | 159 155 | 122 726 |
| | 21 582 | 25 262 | 35 818 | 39 980 | 34 574 | 37 251 | 39 269 | 44 169 | 63 962 |
| | 317 569 | 285 178 | 245 992 | 217 080 | 190 546 | 256 404 | 251 754 | 203 324 | 186 688 |
| 60 | 16 582 | 14 186 | 12 142 | 11 790 | 16 968 | 27 335 | 32 349 | 27 860 | 24 666 |
| | 1 271 | 2 170 | 2 250 | 2 810 | 2 104 | 2 400 | 2 630 | 4 291 | 6 621 |
| | 17 853 | 16 356 | 14 392 | 14 600 | 19 072 | 29 735 | 34 979 | 32 151 | 31 287 |
| 61 | 516 | 529 | 500 | 710 | 2 204 | 4 022 | 4 050 | 3 017 | 3 810 |
| | 110 | 151 | 347 | 293 | 197 | 227 | 385 | 500 | 954 |
| | 626 | 670 | 847 | 1 003 | 2 401 | 4 249 | 4 435 | 3 517 | 4 764 |
| 62 | 24 466 | 20 685 | 18 813 | 25 087 | 36 830 | 146 571 | 162 086 | 120 761 | 108 037 |
| | 1 369 | 1 816 | 3 024 | 3 766 | 3 267 | 4 016 | 4 935 | 8 783 | 29 754 |
| | 25 835 | 22 501 | 21 837 | 28 853 | 40 097 | 150 587 | 167 021 | 129 544 | 137 791 |
| 63 | 1 253 | 1 102 | 983 | 857 | 3 450 | 11 161 | 11 528 | 11 406 | 12 131 |
| | 61 | 158 | 447 | 396 | 317 | 436 | 1 025 | 1 728 | 3 394 |
| | 1 314 | 1 260 | 1 430 | 1 253 | 3 767 | 11 597 | 12 553 | 13 134 | 15 525 |
| 64 | 19 766 | 17 685 | 16 668 | 20 839 | 20 410 | 26 276 | 24 977 | 16 266 | 15 272 |
| | 895 | 368 | 1 778 | 2 045 | 1 930 | 2 604 | 4 382 | 5 069 | 6 616 |
| | 20 661 | 18 053 | 18 446 | 22 884 | 22 340 | 28 880 | 29 359 | 21 335 | 21 888 |
| 65 | 3 174 | 3 221 | 3 360 | 4 032 | 4 855 | 8 765 | 10 572 | 8 646 | 11 046 |
| | 74 | 118 | 502 | 675 | 604 | 866 | 1 268 | 1 747 | 3 567 |
| | 3 248 | 3 339 | 3 862 | 4 707 | 5 459 | 9 631 | 11 840 | 10 393 | 14 613 |
| 66 | 10 118 | 9 904 | 11 140 | 13 337 | 32 007 | 30 716 | 28 247 | 25 882 | 27 975 |
| | 363 | 407 | 1 127 | 1 512 | 1 572 | 2 108 | 4 121 | 5 710 | 10 497 |
| | 10 481 | 10 311 | 12 267 | 14 849 | 33 579 | 32 824 | 32 368 | 31 592 | 38 472 |
| 67 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 850 | 27 013 | 22 850 | 19 243 | 10 799 |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 28 294 | 11 000 | 11 103 | 11 249 | 20 878 |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 53 144 | 38 013 | 33 953 | 30 492 | 31 677 |
| 68 | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 199 | 26 158 | 37 539 | 22 950 | 15 762 |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 099 | 6 888 | 6 052 | 6 031 | 14 677 |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 36 298 | 33 046 | 43 591 | 28 981 | 30 439 |
| 69 | 18 139 | 16 161 | 18 372 | 20 962 | 35 116 | 61 151 | 73 139 | 55 939 | 40 513 |
| | 2 404 | 3 743 | 3 979 | 4 232 | 3 683 | 4 228 | 7 765 | 11 783 | 29 106 |
| | 20 543 | 19 904 | 22 351 | 25 194 | 38 799 | 65 379 | 80 904 | 67 722 | 69 619 |
| 70 | 2 983 | 2 687 | 3 172 | 3 856 | 3 021 | 6 488 | 7 124 | 5 518 | 4 470 |
| | 801 | 1 367 | 975 | 1 270 | 472 | 585 | 840 | 1 342 | 2 121 |
| | 3 784 | 4 054 | 4 147 | 5 126 | 3 493 | 7 073 | 7 964 | 6 860 | 6 591 |
| 71 | 1 752 | 1 304 | 1 348 | 1 361 | 9 303 | 18 809 | 22 043 | 17 196 | 15 729 |
| | 409 | 386 | 800 | 714 | 470 | 501 | 734 | 1 550 | 3 369 |
| | 2 161 | 1 690 | 2 148 | 2 075 | 9 773 | 19 310 | 22 777 | 19 746 | 19 098 |
| 72 | 672 | 545 | 519 | 616 | 1 783 | 2 033 | 2 101 | 1 762 | 2 739 |
| | 152 | 158 | 323 | 320 | 272 | 256 | 424 | 494 | 770 |
| | 822 | 703 | 842 | 936 | 2 055 | 2 289 | 2 525 | 2 256 | 3 509 |
| 73 | 9 461 | 8 741 | 9 321 | 9 871 | 11 411 | 15 584 | 20 778 | 19 917 | 13 380 |
| | 375 | 637 | 1 244 | 1 561 | 964 | 1 212 | 2 252 | 4 283 | 7 631 |
| | 9 836 | 9 378 | 10 565 | 11 432 | 12 375 | 18 796 | 23 030 | 24 200 | 21 011 |
| 74 | 7 754 | 9 301 | 9 857 | 9 689 | 10 934 | 18 421 | 21 173 | 20 598 | 13 732 |
| | 283 | 374 | 1 934 | 1 547 | 1 227 | 1 552 | 2 366 | 3 835 | 7 489 |
| | 8 037 | 9 675 | 11 791 | 11 236 | 12 161 | 19 973 | 23 539 | 24 433 | 21 221 |
| 75 | 219 003 | 191 687 | 192 829 | 239 454 | 357 726 | 402 782 | 448 876 | 373 669 | 226 120 |
| | 60 533 | 72 786 | 59 162 | 67 836 | 39 779 | 51 137 | 76 393 | 97 438 | 122 294 |
| | 279 536 | 264 473 | 251 991 | 307 290 | 297 505 | 453 918 | 525 269 | 471 107 | 348 414 |

| | 1891 | 1896 | 1901 | 1911 | 1921 | 1926 | 1931 | 1936 | 1946 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 76 | 8 640 | 7 206 | 6 338 | 6 588 | 18 518 | 18 641 | 21 826 | 14 437 | 10 410 |
| | 1 570 | 2 010 | 2 246 | 2 478 | 1 626 | 1 715 | 2 107 | 3 091 | 4 445 |
| | 10 210 | 9 216 | 8 584 | 9 064 | 20 144 | 20 356 | 23 933 | 17 528 | 14 855 |
| 77 | 9 114 | 8 148 | 6 685 | 7 276 | 9 830 | 22 894 | 33 978 | 28 683 | 27 656 |
| | 1 301 | 1 865 | 1 538 | 2 047 | 1 513 | 1 842 | 2 433 | 4 011 | 7 454 |
| | 10 420 | 10 013 | 8 223 | 9 323 | 10 343 | 24 736 | 36 411 | 33 694 | 35 120 |
| 78 | 19 757 | 17 856 | 17 211 | 20 917 | 31 651 | 76 987 | 117 487 | 84 601 | 60 129 |
| | 3 620 | 5 174 | 5 122 | 6 603 | 5 415 | 7 285 | 11 025 | 18 698 | 29 656 |
| | 23 377 | 23 030 | 22 333 | 27 520 | 37 066 | 84 272 | 128 512 | 103 299 | 89 785 |
| 79 | 417 | 262 | 254 | 297 | 966 | 1 292 | 2 232 | 1 845 | 2 067 |
| | 96 | 114 | 163 | 301 | 129 | 136 | 238 | 425 | 937 |
| | 513 | 376 | 417 | 598 | 1 095 | 1 428 | 2 470 | 2 270 | 3 004 |
| 80 | 6 384 | 4 511 | 3 782 | 3 610 | 12 878 | 17 680 | 17 053 | 15 731 | 14 949 |
| | 634 | 843 | 1 023 | 1 190 | 943 | 1 153 | 1 603 | 2 388 | 3 707 |
| | 7 018 | 5 354 | 4 805 | 4 800 | 13 821 | 18 833 | 18 656 | 18 119 | 18 656 |
| 81 | 603 | 566 | 575 | 1 051 | 4 716 | 12 834 | 17 223 | 15 622 | 18 945 |
| | 60 | 113 | 226 | 307 | 247 | 349 | 851 | 1 927 | 5 001 |
| | 663 | 679 | 801 | 1 358 | 4 963 | 13 183 | 18 074 | 17 549 | 23 946 |
| 82 | 806 | 758 | 662 | 589 | 1 390 | 7 070 | 11 039 | 13 683 | 15 423 |
| | 100 | 98 | 163 | 176 | 131 | 192 | 355 | 666 | 4 101 |
| | 906 | 856 | 825 | 765 | 1 521 | 7 262 | 11 394 | 14 349 | 19 524 |
| 83 | 27 526 | 33 780 | 41 518 | 46 161 | 49 652 | 59 565 | 52 364 | 46 503 | 28 971 |
| | 2 644 | 2 335 | 4 221 | 5 852 | 6 650 | 8 419 | 16 275 | 22 771 | 30 837 |
| | 30 170 | 36 115 | 45 739 | 52 013 | 56 302 | 67 984 | 68 639 | 69 274 | 59 808 |
| 84 | 1 997 | 2 423 | 3 784 | 6 255 | 7 827 | 13 606 | 16 979 | 15 862 | 11 819 |
| | 121 | 279 | 475 | 914 | 821 | 1 153 | 2 764 | 4 707 | 9 210 |
| | 2 118 | 2 702 | 4 259 | 7 169 | 8 648 | 14 759 | 19 743 | 20 569 | 21 029 |
| 85 | 207 | 205 | 232 | 188 | 868 | 900 | 1 942 | 1 096 | 1 460 |
| | 45 | 67 | 131 | 196 | 100 | 101 | 163 | 186 | 458 |
| | 252 | 272 | 363 | 384 | 968 | 1 001 | 2 105 | 1 282 | 1 918 |
| 86 | 521 | 454 | 516 | 493 | 944 | 1 798 | 2 200 | 3 900 | 4 150 |
| | 505 | 503 | 277 | 266 | 160 | 186 | 272 | 394 | 841 |
| | 1 026 | 957 | 793 | 759 | 1 104 | 1 984 | 2 472 | 4 294 | 4 991 |
| 87 | 551 | 297 | 447 | 476 | 908 | 1 848 | 2 070 | 2 816 | 3 763 |
| | 28 | 21 | 299 | 222 | 174 | 148 | 259 | 379 | 986 |
| | 579 | 318 | 746 | 698 | 1 082 | 1 996 | 2 328 | 3 195 | 4 749 |
| 88 | 7 647 | 10 156 | 9 952 | 10 879 | 5 384 | 9 458 | 9 959 | 9 610 | 4 416 |
| | 6 143 | 8 134 | 5 957 | 7 046 | 935 | 1 135 | 1 653 | 2 448 | 3 368 |
| | 13 790 | 18 290 | 15 909 | 17 925 | 6 319 | 10 593 | 11 612 | 12 058 | 7 784 |
| 89 | 2 204 | 1 726 | 1 545 | 1 602 | 2 692 | 7 877 | 10 988 | 9 604 | 10 623 |
| | 364 | 480 | 673 | 566 | 469 | 642 | 863 | 1 763 | 3 024 |
| | 2 568 | 2 206 | 2 218 | 2 168 | 3 161 | 8 519 | 11 851 | 11 367 | 13 647 |
| FRANCE | *Étrangers :* | | | | | | | | |
| | 1 130 211 | 1 051 907 | 1 033 871 | 1 159 835 | 1 532 024 | 2 409 335 | 2 714 697 | 2 198 236 | 1 743 619 |
| | *Naturalisés :* | | | | | | | | |
| | 170 704 | 202 715 | 221 784 | 252 790 | 254 343 | 248 727 | 361 231 | 516 647 | 853 144 |
| | *Total général :* | | | | | | | | |
| | 1 300 915 | 1 254 622 | 1 255 655 | 1 412 625 | 1 786 367 | 2 658 062 | 3 075 928 | 2 714 883 | 2 596 763 |

TABLEAU B

## ÉTRANGERS, NATURALISÉS, APPORT EXTÉRIEUR DANS CHAQUE DÉPARTEMENT, DONNÉES APPAUVRIES

(ligne 1 : étrangers; ligne 2 : naturalisés; ligne 3 : apport extérieur)

| Dép. | Réponses | Dép. | Réponses | Dép. | Réponses | Dép. | Réponses |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 01 | 01000011<br>00010000<br>00000011 | 15 | 10100000<br>00110000<br>10100000 | 30 | 10100011<br>00010000<br>00100010 | 45 | 11000010<br>00110000<br>10000010 |
| 02 | 11100011<br>00010000<br>11100010 | 16 | 01000000<br>10010000<br>01000000 | 31 | 10000000<br>00010000<br>10000000 | 46 | 10000000<br>10110000<br>10100000 |
| 03 | 11100010<br>00010000<br>00100010 | 17 | 11000011<br>00010000<br>10010010 | 32 | 11100000<br>00010000<br>11110000 | 47 | 11100000<br>10010000<br>11100000 |
| 04 | 10100011<br>00010000<br>10100010 | 18 | 10100010<br>00010000<br>10100010 | 33 | 01000010<br>10100000<br>01000010 | 48 | 10100010<br>10110000<br>10100000 |
| 05 | 11000001<br>00010000<br>11010001 | 19 | 11100000<br>00010000<br>10100000 | 34 | 00000011<br>00010000<br>00000011 | 49 | 10000101<br>00011000<br>10000101 |
| 06 | 00010111<br>10000000<br>00010011 | 20 | 11110001<br>10010100<br>11110000 | 35 | 11000110<br>10010000<br>10000110 | 50 | 10000010<br>00010000<br>10000010 |
| 07 | 01000011<br>10110000<br>00000010 | 21 | 11100011<br>00110000<br>11100000 | 36 | 01100000<br>00010000<br>00100000 | 51 | 11100111<br>01110000<br>01100110 |
| 08 | 11100111<br>00110000<br>11100011 | 22 | 00000011<br>10111000<br>10100001 | 37 | 10000010<br>10010000<br>10000000 | 52 | 10100011<br>00011000<br>10100010 |
| 09 | 01000010<br>00000000<br>01000010 | 23 | 11000001<br>10011000<br>10000000 | 38 | 00000011<br>00010000<br>00000011 | 53 | 11000110<br>10011000<br>10000010 |
| 10 | 11100011<br>00010000<br>11110010 | 24 | 11000000<br>10110000<br>10000000 | 39 | 01000111<br>00110000<br>01000011 | 54 | 00010011<br>11010000<br>01010011 |
| 11 | 00100011<br>00010000<br>00100010 | 25 | 11000011<br>10010000<br>10010011 | 40 | 01000110<br>10110000<br>00100100 | 55 | 11000111<br>01110000<br>11000111 |
| 12 | 10000011<br>00110000<br>10000010 | 26 | 00000011<br>00010000<br>00000000 | 41 | 11100010<br>00010000<br>10100010 | 56 | 10100001<br>10011000<br>10101001 |
| 90 | 00010011<br>01010000<br>00010011 | 27 | 11100011<br>10010000<br>11100010 | 42 | 00100011<br>00110000<br>00100010 | 58 | 11100011<br>10110000<br>10100010 |
| 13 | 00000111<br>00000000<br>00000010 | 28 | 11100010<br>10110000<br>11100010 | 43 | 11000010<br>00010000<br>01000010 | 59 | 11110111<br>00010000<br>11110111 |
| 14 | 11100011<br>00010000<br>10100010 | 29 | 00000000<br>00011000<br>00010000 | 44 | 10000001<br>10010000<br>10000000 | 60 | 11100011<br>00010000<br>11000011 |

TABLEAU B *(suite)*

| Dép. | Réponses | Dép. | Réponses | Dép. | Réponses | Dép. | Réponses |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 61 | 01000010<br>00110000<br>00000010 | 70 | 10010011<br>01010000<br>00010011 | 77 | 11000011<br>01010000<br>11000010 | 84 | 00000011<br>00010000<br>00000000 |
| 62 | 11000011<br>00010000<br>11000010 | 71 | 10000011<br>10110000<br>10100011 | 78 | 11000011<br>01010000<br>11000011 | 85 | 10100010<br>00010000<br>00000010 |
| 63 | 11100010<br>00110000<br>10100000 | 72 | 11000010<br>00111000<br>10000010 | 79 | 11000011<br>00010000<br>10000010 | 86 | 10100000<br>11110000<br>11100000 |
| 64 | 11010111<br>10010000<br>11010010 | 73 | 10000011<br>00010000<br>10000001 | 80 | 11100111<br>00010000<br>11100110 | 87 | 10000000<br>10111000<br>10100000 |
| 65 | 00000010<br>00010000<br>00000010 | 74 | 00100011<br>00110000<br>00100001 | 81 | 10000010<br>00010000<br>00000010 | 88 | 01010011<br>01010000<br>01010001 |
| 66 | 10001110<br>00000000<br>10001110 | 75 | 10000011<br>01010000<br>11010011 | 82 | 11100000<br>10010000<br>11100000 | 89 | 11000011<br>00110000<br>10100010 |
| 69 | 10000011<br>00010000<br>10000010 | 76 | 11000011<br>00001000<br>11000011 | 83 | 00000111<br>10000000<br>00000001 | | |

REMARQUE : Les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ne figurent pas dans ce tableau.

TABLEAU C

GROUPEMENT DES RÉPONSES RELATIVES
A LA CATÉGORIE « ÉTRANGERS »

| Réponses | Départements donnant cette réponse | Poids |
|---|---|---|
| 00000000 | Finistère. | 1 |
| 00000010 | Pyrénées (Hautes). | 1 |
| 00000011 | Drôme, Hérault, Côtes-du-Nord, Isère, Vaucluse. | 5 |
| 00000111 | Var, Bouches-du-Rhône. | 2 |
| 00010011 | Belfort, Meurthe-et-Moselle. | 2 |
| 00010111 | Alpes-Maritimes. | 1 |
| 00100011 | Aude, Savoie (Haute), Loire. | 3 |
| 01000000 | Charente. | 1 |
| 01000010 | Ariège, Gironde, Orne. | 3 |
| 01000011 | Ain, Ardèche. | 2 |

TABLEAU C *(suite)*

| Réponses | Départements donnant cette réponse | Poids |
|---|---|---|
| 01000110 | Landes. | 1 |
| 01000111 | Jura. | 1 |
| 01010011 | Vosges. | 1 |
| 01100000 | Indre. | 1 |
| 10000000 | Vienne (Haute), Garonne (Haute), Lot. | 3 |
| 10000001 | Loire-Inférieure. | 1 |
| 10000010 | Tarn, Manche, Indre-et-Loire. | 3 |
| 10000011 | Aveyron, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Seine. | 5 |
| 10000101 | Maine-et-Loire. | 1 |
| 10001110 | Pyrénées-Orientales. | 1 |
| 10010011 | Saône (Haute). | 1 |
| 10100000 | Cantal, Vienne. | 2 |
| 10100001 | Morbihan. | 1 |
| 10100010 | Cher, Lozère, Vendée. | 3 |
| 10100011 | Marne (Haute), Gard, Alpes (Basses). | 3 |
| 11000000 | Dordogne. | 1 |
| 11000001 | Alpes (Hautes), Creuse. | 2 |
| 11000010 | Loire (Haute), Loiret, Sarthe. | 3 |
| 11000011 | Charente-Maritime, Doubs, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Sèvres (Deux), Yonne. | 8 |
| 11000110 | Ille-et-Vilaine, Mayenne. | 2 |
| 11000111 | Meuse. | 1 |
| 11010111 | Pyrénées (Basses). | 1 |
| 11100000 | Corrèze, Gers, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne. | 4 |
| 11100010 | Allier, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Puy-de-Dôme. | 4 |
| 11100011 | Aube, Aisne, Calvados, Côte-d'Or, Eure, Nièvre, Oise. | 7 |
| 11100111 | Ardennes, Marne, Somme. | 3 |
| 11110001 | Corse. | 1 |
| 11110111 | Nord. | 1 |
| ....0111 | Rhin (Bas) | |
| ....0011 | Rhin (Haut) } pour mémoire. | |
| ....0011 | Moselle | |
| 11000011 | France entière. | |
| | POIDS TOTAL..... | 87 |

TABLEAU D

## GROUPEMENT DES RÉPONSES RELATIVES A LA CATÉGORIE « NATURALISÉS »

| Réponses | Départements donnant cette réponse | Poids |
|---|---|---|
| 00000000 | Ariège, Pyrénées-Orientales, Bouches-du-Rhône. | 3 |
| 00010000 | Ain, Aisne, Allier, Alpes (Basses), Alpes (Hautes), Aube, Aude, Calvados, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Drôme, Gard, Garonne (Haute), Gers, Hérault, Indre, Isère, Loir-et-Cher, Loire (Haute), Manche, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Pyrénées (Hautes), Rhône, Savoie, Sèvres (Deux), Somme, Tarn, Vaucluse, Vendée, Seine-Inférieure. | 33 |
| 00110000 | Ardennes, Aveyron, Cantal, Côte-d'Or, Jura, Loire, Loiret, Orne, Puy-de-Dôme, Savoie (Haute), Yonne. | 11 |
| 00011000 | Finistère, Maine-et-Loire, Marne (Haute). | 3 |
| 01010000 | Belfort, Saône (Haute), Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Vosges. | 6 |
| 01110000 | Marne, Meuse. | 2 |
| 00111000 | Sarthe. | 1 |
| 10000000 | Alpes-Maritimes, Var. | 2 |
| 10100000 | Gironde. | 1 |
| 10010000 | Charente, Doubs, Eure, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Pyrénées (Basses), Tarn-et-Garonne. | 9 |
| 10010100 | Corse. | 1 |
| 10011000 | Côtes-du-Nord, Creuse, Mayenne, Morbihan. | 4 |
| 10110000 | Ardèche, Dordogne, Eure-et-Loir, Landes, Lot, Lozère, Nièvre, Saône-et-Loire. | 8 |
| 11010000 | Meurthe-et-Moselle. | 1 |
| 10111000 | Vienne (Haute). | 1 |
| 11110000 | Vienne. | 1 |
| 00001000 | France entière. | — |
| | POIDS TOTAL..... | 87 |

# BIBLIOGRAPHIE

## I. - OUVRAGES GÉNÉRAUX


BUQUET L. — *L'optimum de population.*

SAUVY A. — *Théorie générale de la population.* — P.U.F. 1954.

SORRE M. — *Les migrations des peuples, Essai sur la mobilité géographique.* — Flammarion, 1955.


## II. - TRAVAUX CONSACRÉS AUX MIGRATIONS INTERNATIONALES

### A. - L'aspect général


Chronique de la revue « Population ».


### B. - L'immigration en France


CHEVALIER L. — *Bilan d'une immigration.* — Population I, 1950, p. 129.

DESMARETS J. — *La politique de la main-d'œuvre en France.* — P.U.F., 1946.

GIRARD A. et STOETZEL J. — *Français et immigrés.* — Cahiers de l'I.N.E.D., n° 19 et n° 20.

LANNES X. — *L'immigration en France depuis* 1945. — La Haye, Martimus Nijhoff.

MAUCO G. — *Les étrangers en France, leur rôle dans l'activité économique.* — Armand Colin, 1932.

SAUVY A. — *Besoins et possibilités de l'immigration en France.* — Population, II, 1950, p. 216 et III, 1950, p. 417.

SAUVY A. et MOINDROT C. — Le renversement du courant d'immigration séculaire : I. Considérations générales et perspectives pour l'ensemble Europe-Méditerranée; II. Application à l'Angleterre. — Population, 1962, I, p. 51-74.

# III. - TRAVAUX CONSACRÉS AUX MIGRATIONS INTÉRIEURES

## A. - Monographies locales et régionales

### 1. Méditerranée, Alpes, vallée du Rhône, Massif Central :


BALSEINTE R. — *Note sur la population française vivant dans les communes dont le chef-lieu est situé entre* 900 *et* 2 000 *mètres d'altitude.* — R.G.A., 1957.

BRAVARD Y. — *Sondages à propos de l'émigration dans les Alpes du Nord.* — R.G.A., 1957, T. XLV, f. I, p. 91.

BONNEMAISON Y. — *La Terrasse en Grésivaudan.* — D.E.S. Grenoble, 1954.

BORNARD M.J. — *Les déplacements des mineurs du Centre-Midi vers la Lorraine.* Pages documentaires, décembre 1954, janvier 1955.

BOZON P. — *L'émigration dans la vallée des Villards (Maurienne).* — R.G.A., 1943, T. XXXI, fI, p. 119.

BOZON P. — *La population de la Cévenne Vivaroise.* — R.G.A., 1958, p. 683.

CARRERE P. — *La population des Bouches-du-Rhône.* — Urbanisme, 1956, 5-6.

CHATELAIN A. — *La formation de la population lyonnaise : l'apport d'origine montagnarde* (XVIII^e-XX^e siècles). — Revue de géographie de Lyon, 1954, vol. XXIX, n° 2, p. 91.

DURAND A. — *La vie rurale dans les Massifs volcaniques des Dores, du Cézallier, du Cantal, de l'Aubrac.* — Aurillac, Imprimerie Moderne, 1946, 530 p.

ESTIENNE P. — *Les problèmes du surpeuplement rural : l'exemple de la Combraille.* — R.G.A., 1950, p. 301.

ESTIENNE P. — *L'émigration contemporaine dans la montagne auvergnate et vellave.* — R.G.A., 1958, p. 463.

FOURCHY P. — *La population du canton du Bourg d'Oisans de* 1846 à 1936. — R.G.A., 1943, p. 177.

GACHON R. — *L'étude de la dépopulation en montagne et ses enseignements récents.* — R.G.A., 1947, p. 571.

GARAVEL J. — *Les paysans de Morette. — Un siècle de vie rurale dans une commune du Dauphiné.* — Paris, A. Colin, 1948, 122 p.

HIGONNET C. — *Mouvements de la population dans le Midi de la France.* — Annales, janvier-mars, 1953.

JULLIARD E. — *La côte des Maures, son évolution économique et sociale depuis cent années étudiées dans la région de Saint-Tropez.* — R.G.A., 1957, p. 289.

MOURALIS D. — *L'émigration alpine en France.* — R.G.A., 1923, p. 223.

PERROT J. — *La jeunesse rurale dans le département de l'Isère.* — R.G.A., 1952, p. 57.

POURVIS A. — *Étude sur l'émigration contemporaine en Matésine.* D.E.S. — Grenoble, 1946.

ROUX E. — *L'émigration récente en France des communes du Haut-Embrunais.* — R.G.A., 1950, p. 680.

THIERVOZ R. — *La Valdaine.* — D.E.S. Grenoble, 1952.

VEYRET-VERNER G. et VINCENT P. — *Étude démographique du Haut-Dauphiné septentrional au XIX^e siècle.* — R.G.A., 1946, p. 333-335.

VEYRET-VERNER G. — *L'évolution de la population de l'Isère*, 1936. — 1954. — R.G.A., 1955, p. 655-662.

VEYRET-VERNER G. — *Le tourisme au secours de la montagne.* — R.G.A., 1956, p. 37-55.

VION. — *La Chantagne et la Région de Culoz.* — D.E.S. Grenoble, 1954.

### 2. Le Sud-Ouest, la Normandie, la Bretagne.

ALLAIN M. — *L'émigration vendéenne* — Informations sociales UNCAF, septembre 1954, n° 8, p. 922 à 931.

CANTORNE J.-C. — *Bordeaux, pôle d'attraction démographique* — Revue juridique et économique du Sud-Ouest — 1957, n° 2, p. 361-396.

FOUQUE M. — *L'évolution des structures démographiques de la Basse-Normandie de* 1801 *à* 1954 *et les perspectives de population de* 1954 *à* 1975 — Thèse Droit Caen, 1958, n° 87.

GOULET R. — *L'émigration vendéenne, ses causes et ses effets* — Revue ministère de l'Agriculture — Juin 1953.

LANGLOIS F. — *La population de la Manche* — Paris, Centre d'Études Économiques, 1957, 21 p.

LE LANNOU M. — *Géographie de la Bretagne* — Tome II, Économie et Population — Rennes, Plihon, 1952 — 1 vol., 464 p.

LESENNE G. — *Le dépeuplement des vallées d'Arglès, d'Azun et de Cauterets — Ses causes et ses conséquences* — Revue Géographique Pyr. S.O. 1956, p. 135-160.

MALASSIS G. — *Le surpeuplement agricole de la Bretagne et l'amélioration du niveau de vie moyen des producteurs* — 58 p.

MEYNIER A. — *Les déplacements de la population vers la Bretagne en* 1939-1940 — Rennes, Les Nourritures Terrestres, 1950, 99 p.

### 3. Les Vosges et l'Alsace.

CHAUDIER J. — *Les migrations dans le contour de Lamarche (Vosges)* — Revue du Ministère de l'Agriculture, janvier-février 1958.

JULLIARD E. — *La vie rurale dans la plaine de Basse-Alsace. Essai de géographie sociale* — Paris, Éditions F.-X. Le Roux, 1953, 581 p.

## B. - Publications des Directions régionales de l'I.N.S.E.E.

D. R. de BORDEAUX.

— *Migrations des électeurs au cours de l'année* 1952 *dans la région* — n° 1, 1er trimestre 1954.

— *Les migrations alternantes en Gironde* — n° 1, 1er trimestre 1956.

D. R. de CLERMONT-FERRAND.

— *Déplacements journaliers vers Clermont-Ferrand, les Ancizes, Riom, Thiers, Issoire* — n° 3, 3e trimestre 1957.

— *Centres attractifs* — n° 4, 4e trimestre 1957.

— *L'émigration récente dans les montagnes des Dores et du Cégallier* — Supplément annuel 1957.

— *Les migrations dans les départements de la région de Clermont-Ferrand* — Supplément annuel 1958.

D. R. de LILLE.

— *Domicile et lieu de travail dans la zône de Dunkerque* — n° 1, 1er trimestre 1956.

— *Les migrations d'électeurs dans la région* — n° 4, 4e trimestre 1956.

D. R. de LYON.

— *Déplacements journaliers dans la région lyonnaise* — n° 2, 2e trimestre 1952; n° 3, 3e trimestre 1952.

D. R. de MARSEILLE.

— *Recensement de* 1954 *: relation habitat — travail* — n° 3, 3e trimestre 1957.

D. R. de NANCY.

— *Les migrations d'électeurs* — n° 3, 3e trimestre 1955.

— *Migrations de population* — n° 4, 4e trimestre 1956.

D. R. d'ORLÉANS.

— *Migrations des électeurs au cours de l'année* 1952 *dans la région* — n° 3, 3e trimestre 1953.

— *Indications sur le lieu de travail de la population en résidence dans les différents cantons de la région* — n° 2, 2e trimestre 1956.

D. R. de POITIERS.

— *Migrations des électeurs dans la région en* 1951 — n° 4, 4e trimestre 1952.

— *Les migrations d'électeurs de* 1949 *à* 1954 *dans la région* — n° 3, 3e trimestre 1957.

— *Lieu de travail et migrations journalières de la population active dans la Vienne d'après le recensement de* 1954 — n° 1, 1er trimestre 1958.

D. R. de PARIS.

— *Les déplacements journaliers des personnes actives dans la région parisienne* — n° 4, 4e trimestre 1955.

— *Les lieux de travail de la population active dans la région de Paris* — n° 4, 4e trimestre 1956.

— *Déplacements journaliers des personnes actives dans la région* — n° 3, 3e trimestre 1957.

— *Migrations intérieures de* 1954 *à* 1957 *dans la région* — n° 3, 3e trimestre 1957.

— *Origine des habitants résidant dans les quatre départements et nés dans la métropole hors de leur département de résidence* — n° 1, 1er trimestre 1958.

— *Population née dans la Seine et recensée dans la métropole hors de ce département* — n° 2, 2e trimestre 1958.

D. R. de RENNES.

— *Les migrations d'électeurs de* 1950 *à* 1955 — n° 4, 4e trimestre 1956.

— *Étude des migrations journalières entre, d'une part, les villes de Soissons et de Chateau-Thierry et, d'autre part, les communes environnantes de ces centres urbains* — n° 4, 4e trimestre 1956; n° 1, 1er trimestre 1957.

D. R. de ROUEN.

— *Les migrations intérieures* — n° 4, 4e trimestre 1953.

— *Les migrations des travailleurs vers les agglomérations de Rouen, Le Havre, Amiens et Caen en* 1954 — n° 3, 3e trimestre 1957; nr 1, 1er trimestre 1958.

D. R. de STRASBOURG.

— *Migrations quotidiennes des travailleurs vers et en provenance de l'agglomération strasbourgeoise* — n° 2, 2e trimestre 1953.

— *Les échanges de population entre l'Alsace et le reste de la France* — n° 4, 4e trimestre 1956; n° 1, 1er trimestre 1957.

— *Les migrations journalières vers Strasbourg* — n° 2, 2e trimestre 1958.

D. R. de TOULOUSE.

— *Migrations des électeurs au cours de l'année* 1951 *dans la région de Toulouse* — n° 2, 2e trimestre 1952; n° 3, 3e trimestre 1952.

— *Migrations des électeurs au cours de l'année* 1952 *dans la région* — n° 3, 3e trimestre 1953.

## C. - Les migrations rurales

On se référera avec profit à l'importante bibliographie donner par P. Clément et P. Vieille : *L'exode rural.* — Études de comptabilité nationale, Avril 1960, p. 63-130.

### 1. Ouvrages généraux :

Drogat N. — *Nouveau manuel social rural* — Paris 1955, Spes.

Dumont R. — *Le problème agricole français. Esquisse d'un plan d'orientation et d'équipement* — Paris, Éditions nouvelles, 1946.

Compte rendu du 1er Congrès National des Migrations rurales — Paris, le 29 janvier 1953; Paris, Association Nationale des Migrations Rurales, 1953 — 96 p.

### 2. L'aspect migratoire général :

Bruet H. — *The problem of interior rural migration in France* — I.C.M.C. New York, juin 1955 IV, 6, 6.2.4.

Legendre P. — *Les migrations rurales en* 1949, 1950 *et* 1951 — Revue du Ministère de l'Agriculture — Janvier 1951.

Legendre P. — *Migrations rurales* — Bulletin d'information et de documentation professionnelles — 1er mars 1954.

Orain J. — *Les migrations intérieures d'exploitants agricoles* — Revue du Ministère de l'Agriculture — Avril 1950.

PAUTARD J. — *Les migrations rurales en France; les migrations d'agriculteurs sans migration professionnelle* — Bulletin de conjoncture régionale — VI^e Région Économique — Rennes — Juillet, septembre 1957.

PERRIN N. — *Les migrations rurales en France depuis* 1949 — Population 1956, n° 1, Notes et documents, p. 151-153.

SERVE J. — *Les migrations intérieures rurales* — R. Act. popul. — Avril 1953, n° 67, p. 331-335.

— *Les migrations rurales* — Paris, Association Nationale des migrations rurales, 1956; Brochure in-8°, 63 p.

— *Les migrations rurales en* 1951 — Cahiers français d'information, 15 novembre 1951.

— *Les migrations rurales* — Cahiers français d'information — 1^er février 1953.

— *Les migrations rurales en* 1951 — Bulletin d'information, Ministère de l'Agriculture — 197.

— *Rapport sur la physionomie des migrations rurales en* 1955 — Revue du Ministère de l'Agriculture — Novembre-Décembre 1957.

### 3. Quelques interprétations générales :

ANTOINE J. — *Aperçus sur les incidences économiques et sociales des migrations rurales* — Revue du Ministère de l'Agriculture — Octobre 1956, n° 10.

BERRURIER. — *La lutte contre l'exode rural* — XXXIII^e Congrès de l'Association des Maires de France — 16, 17, 18 et 19 novembre 1948 — 1 brochure, 60 p.

GIST N.P., PHILBLAD C. T., GREGORY C.L. — *Aspects sélectifs des migrations rurales* — Rural sociology — U.S.A., mars 1944.

LEGENDRE P. — *Aperçus sur les incidences économiques et sociales des migrations rurales* — Économie rurale — Juillet 1956.

PAUTARD J. — *Le rôle des migrations rurales dans l'économie agricole française* — Revue du Ministère de l'Agriculture — Novembre 1957.

PRATS R. — *La dynamique de la main-d'œuvre agricole en France* — Thèse de doctorat ès sciences économiques — Montpellier, 1954.

RAS G. — *Une contribution à la solution du problème agricole : les migrations rurales* — Problèmes économiques, 1952.

VALARCHE J. — *La mobilité de la main-d'œuvre rurale dans une société libre* — B. Soc. franç. Écon. rurale — Juillet 1952 — Vol. IV, n° 3, p. 102-109.

VINCENT L.-A. — *L'exode agricole en France depuis* 1900. *Sa liaison avec les taux de productivité et les élasticités de consommation* — Études et conjoncture, 1963, II, p. 120-140.

— *Problèmes du monde rural :* l'effort des migrations intérieures sera-t-il soutenu? — Cahiers de l'action religieuse et sociale — 1^er février 1953.

— *L'évolution de la situation de la main-d'œuvre agricole salariée et des migrations rurales* — Droit social — Décembre 1956, n° 12.

### 4. La recherche des mécanismes des déplacements ruraux :

BRUNET P. — *Le problème des migrations saisonnières agricoles dans les plaines orientales de l'Ile de France* — Bulletin de l'Association des Géographes Français — Mars-Avril 1951, p. 86, 92.

CHATELAIN A. — *Des migrations viagères aux migrations définitives au milieu du XX^e siècle, d'après le fichier électoral* — Revue de géographie de Lyon — 1957 — Vol. XXXII, n° 3, p. 187-200.

— *Un type de migration temporaire actuelle : la migration viagère* — Annales économies, sociétés, civilisations — Octobre, décembre 1947, p. 411, 416.

— *Les migrations temporaires touristiques et les milieux ruraux* — Revue de géographie de Lyon — 1952 — n° 2, p. 169-172.

ESTIENNE P. — *Études des répercussions des migrations temporaires sur les migrations définitives* — Revue d'Auvergne, 1957.

FAUVE (Abbé V.). — *Les saisonniers bretons* — Cahiers du clerger rural — Mars, avril, mai 1952.

# LISTE DES TABLEAUX


I. Tableau synoptique des déplacements géographiques ..... 40
II. Principe de classement des migrations externes ..... 47
III. Données internationales relatives à l'immigration dans différents pays ... 61
IV. Évolution de la masse « naturalisés » + « étrangers » de 1851 à 1954 .... 67
V. Étrangers et naturalisés (1851-1954) ..... 69
VI. Proportion pour cent personnes présentes en France de naturalisés, d'étrangers, de naturalisés et d'étrangers ..... 72
VII. Étrangers et naturalisés de sept nationalités choisies présents dans les dix départements qui en ont groupé le plus grand nombre en 1936 et 1946. 78
VIII. Répartition des étrangers suivant la nationalité aux divers recensements depuis 1851 ..... 86
IX. Taux de féminité à différents recensements (Français d'origine, Étrangers, Naturalisés) ..... 91
X. Nombre de femmes pour cent hommes, par groupes d'âges, pour les Français d'origine, les naturalisés et les Étrangers en 1911, 1921, 1936, 1946 ..... 95
XI. État matrimonial des Français de naissance, des naturalisés, des étrangers ..... 110
XII. État matrimonial, répartition proportionnelle pour cent personnes de chaque sexe et de chaque catégorie de population ..... 111
XIII. Classe d'âges modale chez les étrangers de chaque sexe (1891 à 1946) .... 106
XIV. Répartition de la population entre les tranches d'âges quinquennales (Français d'origine) ..... 112
XV. Répartition de la population entre les tranches d'âges quinquennales (Naturalisés) ..... 115
XVI. Répartition de la population entre les tranches d'âges quinquennales (Étrangers) ..... 118
XVII. Classe d'âges modale chez les naturalisés de chaque sexe (1901-1946) .... 107
XVIII. Répartition des départements français en fonction de leur sensibilité au phénomène de reflux des étrangers et des naturalisés ..... 138
XIX. Répartition des départements français en fonction des diminutions enregistrées pour les effectifs de la population naturalisée ..... 148
XX. Évolution de l'indice de concentration de la population étrangère en France dans chque département de 1891 à 1946 ..... 154
XXI. Évolution de l'indice de concentration de la population naturalisée de 1891 à 1946 ..... 155

XXII. Répartition des masses migrantes en fonction du lieu d'origine et du lieu d'accueil ..... 164
XXIII. Indice global des migrations interdépartementales..... 166
XXIV. Répartition des évaluations départementales en fonction de leur poids... 170
XXV. Répartition des diminutions..... 170
XXVI. Variation du pourcentage d'immigration dans les départements qui entourent la Seine..... 176
XXVII. Variation du pourcentage de l'immigration dans quelques départements de la région parisienne..... 177
XXVIII. Évolution de l'indice de concentration de la masse immigrante..... 178
XXIX. Valeurs des indices de fixation, de répulsion, d'attraction pour chaque département en 1901..... 185
XXX. Valeurs des indices de fixation, de répulsion, d'attraction pour chaque département en 1946..... 186
XXXI. Distribution des quatre-vingt-dix premières valeurs des tableaux départementaux d'émigration..... 188
XXXII. Les départements les plus attractifs..... 189
XXXIII. Répartition des départements en fonction du pourcentage de leur émigration reçue par les neuf départements les plus accueillants pour leurs originaires ..... 190
XXIV. Répartition des départements en fonction du pourcentage de leur émigration reçue par les dix-huit départements les plus accueillants pour leurs originaires ..... 191
XXXV. Distribution des départements en fonction du nombre de leurs départements limitrophes..... 192
XXXVI. Liste des départements limitrophes d'un département donné..... 193
XXXVII. Départements dont la population originaire accuse les plus fortes propensions à se déplacer vers les départements limitrophes..... 202
XXXVIII. Les navettes dans les arrondissements de Paris..... 205
XXXIX. Les navettes dans les communes de la banlieue de Paris et de la Seine-et-Oise..... 207
XL. Classification des communes d'après le pourcentage des travailleurs accueillis (Seine-Banlieue et Seine-et-Oise)..... 207
XLI. Pourcentage de travailleurs domiciliés dans une commune et travaillant dans une autre (Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise)..... 208
XLII. Pourcentage de la population active travaillant hors du canton (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Cher)..... 211
XLIII. Pourcentage de travailleurs allant à Strasbourg..... 212
XLIV. Pourcentage de travailleurs allant hors de leur commune de résidence (Vienne) ..... 213
XLV. Pourcentage de la population active travaillant hors de chaque commune (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)..... 214
XLVI. Pourcentage de la population active travaillant hors de chaque commune (Gironde)..... 215
XLVII. Pourcentage de la population active travaillant hors de la commune de résidence (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Gard, Var, Vaucluse)..... 216
XLVIII. Importance relative des professions exercées par les migrants ruraux dans le lieu d'accueil..... 230

XLIX. Répartition des réponses départementales au questionnaire relatif à l'évolution des migrations en fonction des catégories de population et de la fréquence de chaque réponse ..... 251

L. Répartition des différentes correspondantes entre les mouvements de population aux différents recensements ..... 255

LI. Répartition des départements entre les classes faisant ressortir la sensibilité à la mobilité des étrangers et des naturalisés ..... 260

LII. Répartition des départements en fonction de la zone géographique et de classe de sensibilité auxquelles ils appartiennent ..... 263

LIII. Composition de la zone A ..... 265

LIV. Composition de la zone C ..... 266

LV. Composition de la zone B ..... 268

LVI. Composition de la zone de transition ..... 269

A. « Étrangers », « Naturalisés », « Apport extérieur » dans chaque département de 1891 à 1946 ..... 270

B. « Étrangers », « Naturalisés », « Apport extérieur » dans chaque département, données appauvries ..... 276

C. Groupement des réponses identiques fournies au questionnaire relatif à l'évolution des migrations (Population étrangère) ..... 277

D. Groupement des réponses identiques fournies au questionnaire relatif à l'évolution des migrations (Population naturalisée) ..... 279

# LISTE DES GRAPHIQUES, CARTES ET SCHÉMAS


1. Émigration et immigration internationales ..... 24
2. Composition de l'ensemble des déplacements définitifs observables en France ... 35
3. Composition de l'ensemble des déplacements définitifs observables en France quand la Métropole est divisée en régions ..... 35
4. Composition de l'ensemble des déplacements définitifs observables en France quand la métropole est divisée en régions et en départements ..... 36
5. Classification sommaire des migrations externes à partir du statut politique des territoires ..... 45
6. Classification des migrations externes en fonction du statut politique des territoires et des États souverains dont ils relèvent ..... 46
7. Analyse du phénomène d'immigration internationale ..... 54
8. Évolution de la masse « naturalisés » + « Étrangers » de 1851 à 1954 ..... 68
9. Tendances de l'évolution de l'apport extérieur, de la population étrangère et de la population naturalisées entre 1861 et 1954 ..... 70
10. « Étrangers » : nombres absolus pour les sept nationalités lesmieux représentées de 1851 à 1954 ..... 74
11. Localisation géographique des originaires de sept pays choisis (*a*-Italie, *b*-Pologne, *c*-Espagne, *d*-Belgique, *e*-Russie, *f*-Allemagne, *g*-Suisse) ..... 88
12. Évolution du taux global de féminité des quatre populations : population totale, « Français d'origine », « Naturalisés », « Étrangers » ..... 92
13. Taux de féminité par tranches d'âges pour les « Français de naissance », les « Naturalisés », les « Étrangers » (1911-1921-1936-1946) ..... 96
14. Évolution de l'état matrimonial dans les trois populations (Français d'origine, naturalisés, étrangers) ..... 99
15 *a* et *b* Pyramides des âges, par tranches d'âges de cinq ans, des Français d'origine des naturalisés, des Étrangers (1896, 1901, 1911, 1921, 1926, 1931, 1936, 1946). 121
16. Résultat de la politique de freinage ..... 132
17. Groupements géographiques des départements en fonction de leur sensibilité à la diminution des effectifs des populations étrangère et naturalisée ..... 139
18. Diminution des effectifs de la population étrangère pendant la période 1891-1946 143
19. Départements classés en fonction du nombre des augmentations successives de la population étrangère ..... 144
20. Découpage territorial en zones caractérisées par leur degré de résistance au mouvement de reflux des étrangers ..... 145
21. Les diminutions de la population naturalisée dans les départements de 1891 à 1946 ..... 147
22. Départements affectés par les diminutions de l'effectif des naturalisés ..... 149

23. Mouvements réels et transferts entre les catégories « étrangers » et « naturalisés » 153
24. Évolution de l'indice de concentration de la population des « Naturalisés » et des « Étrangers » de 1891 à 1946 ..... 154
25. Groupements géographiques des départements en fonction de l'importance et de la permanence des effectifs étrangers recensés ..... 158
26. Groupements géographiques des départements en fonction de l'importance et de la permanence des effectifs de naturalisés recensés ..... 159
27. *a*-mouvement d'émigration, *b*-mouvement d'immigration ..... 162
28. Mouvement d'émigration et d'immigration ..... 163
29. Évolution de l'indice global des migrations interdépartementales ..... 167
30. Groupements géographiques des départements touchés par les diminutions d'effectifs de la masse immigrante ..... 171
31. Localisation géographique des départements qui ont connu une diminution de la masse immigrante pour chaque période ..... 172
32. Classification des départements en fonction de la grandeur des effectifs immigrants recensés en début de période et du taux d'augmentation de ces effectifs pendant la période ..... 173
33. Groupement de départements en fonction des proportions d'immigrants recensés ..... 175
34. Évolution de l'indice de concentration de la masse immigrante ..... 179
35 *a*. Indice de fixation, de répulsion, d'attraction pour chaque département ..... 181
35 *b*. Départements attractifs et départements répulsifs ..... 182
36. Départements caractérisés par une forte propension aux déplacements courts ... 193
37. Ville de Paris : nombre de personnes travaillant dans chaque arrondissement selon qu'elles résident dans l'arrondissement ou qu'elles viennent de l'extérieur ..... 206
38. Répartition des communes dortoirs voisines de Château-Thierry d'après leur éloignement et en fonction du pourcentage de population active migrante .... 209
39. Répartition des communes dortoirs voisines de Soissons d'après leur éloignement et en fonction du pourcentage de population active migrante ..... 210
40. Mouvements réels des étrangers et des naturalisés et compensations dues au changement de qualité par naturalisation des étrangers ..... 256

# TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS ..... 5

PRÉFACE ..... 7

INTRODUCTION ..... 13

CHAPITRE PREMIER : TYPOLOGIE DES DÉPLACEMENTS ..... 21

SECTION I : Les déplacements définitifs ..... 22
A. Les déplacements définitifs internationaux ..... 24
1. Les courants migratoires ..... 25
2. La personne du migrant ..... 25
B. Les déplacements définitifs intérieurs ..... 26

SECTION II : Les déplacements temporaires ..... 28
A. Les déplacements temporaires périodiques ..... 29
1. Les déplacements périodiques à trajet fixe ..... 30
2. Les déplacements périodiques à trajet variable ..... 31
B. Les déplacements temporaires occasionnels ..... 33

SECTION III : Typologie des déplacements ..... 33
A. Les déplacements et les divisions territoriales ..... 34
B. L'utilisation du facteur temps ..... 38

Tableau synoptique ..... 40-41

CHAPITRE II : LES DÉPLACEMENTS DÉFINITIFS INTERNATIONAUX (ou migrations internationales) : DÉFINITION, CLASSIFICATION, MESURE. 43

SECTION I : Classification territoriale des migrations externes ..... 44
A. Classification élémentaire ..... 45
B. Classification basée sur le lien de dépendance des territoires non autonomes ..... 46

SECTION II : Nationalité des migrants et pays d'origine ..... 48
A. La nationalité, renseignement nécessaire pour l'analyse du flux migratoire international ..... 49
B. La nationalité : défauts et avantages pour l'analyse des migrations internationales ..... 50

C. Un questionnaire simple et utile ..... 53

CHAPITRE III : LES NATIONALITÉS EN FRANCE, ÉTUDE QUANTITATIVE. 57

— Le nombre total d'étrangers recensés dans chaque nation..... 58
— La proportion d'étrangers dans chaque nation..... 59
— La proportion d'étrangers de chaque sexe dans chaque nation..... 60

SECTION I : Les nationalités en France..... 64
A. Valeurs des données fournies par les recensements.... 64
B. La notion d'apport extérieur et la variation de cet apport au cours du temps..... 66
C. Étrangers et naturalisés..... 69
D. Évolution de l'indice de la mobilité internationale pour la France (1881-1946)..... 72

SECTION II : Nation d'origine et département d'accueil des étrangers et des naturalisés..... 73
A. La nationalité des étrangers..... 73
B. Répartition géographique des étrangers et des naturalisés originaires de sept pays choisis : 75
*a*-Italie, *b*-Pologne, *c*-Espagne, *d*-Belgique, *e*-Russie, *f*-Allemagne, *g*-Suisse..... 76

CHAPITRE IV : LA PERSONNE DU MIGRANT..... 89

SECTION I : Le taux de féminité..... 90
§ 1 : Le taux global..... 90
A. Population d'origine française..... 90
B. Population étrangère..... 91
C. Population naturalisée..... 93
§ 2 : Le taux de féminité par tranches d'âges..... 94
A. Population d'origine française..... 95
B. Population naturalisée..... 97
C. Population étrangère..... 97

SECTION II : L'état matrimonial..... 98

SECTION III : L'âge..... 104
§ 1 : Population étrangère..... 105
§ 2 : Population naturalisée..... 107
Tableaux de répartition..... 110
Pyramides des âges..... 121

CHAPITRE V : DE L'OBSERVATION DES FAITS A LEUR EXPLICATION.. 123

A. Théorie économique et politique migratoire..... 123
B. Les situations réelles et la politique française..... 130

CHAPITRE VI : LES DÉPLACEMENTS DÉFINITIFS INTERDÉPARTEMENTAUX DES NATURALISÉS ET DES ÉTRANGERS ENTRE 1891 ET 1946 ..... 135

SECTION I : Les tendances migratoires sur le plan départemental ..... 136
A. L'aspect général de la répartition géographique ..... 137
1. La configuration géographique ..... 138
1° La diminution en début de période ..... 139
2° La diminution de fin de période ..... 140
3° Les départements touchés par la diminution en début et en fin de période ..... 140
2. La sensibilité aux variations et le contexte économique général ..... 141
B. Les groupements géographiques et les variations de la population étrangère ..... 142
1. Les augmentations de la population étrangère et les groupements géographiques des départements ..... 142
2. Les grandes zones et leurs particularités ..... 143
C. Les variations de la population naturalisée et les groupements géographiques ..... 147
1. Vue d'ensemble ..... 148
2. Étude des groupements géographiques pour chaque période ..... 149
D. La compensation entre les catégories « étrangers » et « naturalisés » à l'échelle des zones ..... 151

SECTION II : Étude quantitative des mouvements migratoires des étrangers et des naturalisés ..... 152
A. Évolution de l'indice de concentration des populations « étrangère » et « naturalisée » ..... 153
1. Population étrangère ..... 154
2. Population naturalisée ..... 155
B. Importance de chaque département dans la répartition. 156
1. Population étrangère ..... 156
2. Population naturalisée ..... 157

CHAPITRE VII : LES MIGRATIONS INTÉRIEURES DE LA POPULATION D'ORIGINE FRANÇAISE ..... 161

SECTION I : Les indices des migrations intérieures interdépartementales... 165
A. La mobilité interdépartementale, son expression globale. 165
B. Évolution de l'indice de l'immigration dans les départements ..... 168
§ 1 : Analyse qualitative des séries ..... 169
*a*) Résultats ..... 170
*b*) Groupements géographiques ..... 171
§ 2 : Analyse quantitative des séries ..... 172
1. Méthode ..... 173
2. Groupements géographiques ..... 175
C. La concentration de la masse immigrante ..... 178

SECTION II : Fixation, répulsion, attraction, par département ..... 179
A. La région parisienne ..... 180
B. La basse vallée de la Loire ..... 183

C. La vallée de la Garonne..... 183
D. La vallée du Rhône et le littoral méditerranéen..... 183

Section III : L'émigration interdépartementale..... 187
A. Présence d'une direction privilégiée..... 187
B. Les directions privilégiées..... 188
C. La distribution de chaque masse émigrante..... 190

Chapitre VIII : Les navettes (ou migrations journalières)..... 203

Section I : La région parisienne..... 204
§ 1 : Paris et la zone suburbaine..... 205
§ 2 : Les communes des départements de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise..... 208
§ 3 : Les départements éloignés de la zone centrale..... 209

Section II : La province..... 212
§ 1 : Les départements du Nord, du Bas-Rhin, et de la Meurthe-et-Moselle..... 212
§ 2 : Le bassin supérieur de la Loire..... 123
§ 3 : La région de Bordeaux..... 215
§ 4 : La région du Sud-Est..... 215

Chapitre IX : L'exode rural..... 219

Section I : Le contenu des relations et la documentation..... 221
§ 1 : Le mécanisme du mouvement..... 222
§ 2 : Caractéristiques générales des travaux consultés.... 223
§ 3 : Champ couvert par l'étude et validité des résultats. 225

Section II : Les résultats..... 226
§ 1 : Déplacements d'agriculteurs sans changement d'activité..... 226
A. Mouvements libres..... 226
B. Mouvements organisés..... 227
C. Comparaison des résultats..... 228
§ 2 : Exode rural accompagné du changement d'activité.. 229
A. Caractéristiques générales..... 231
B. Essai d'explication..... 232

CONCLUSION..... 236

— L'apport de la théorie économique..... 237
— Les apports de la recherche..... 239
— Essai de synthèse : le schéma migratoire réel..... 243

ANNEXE : Méthode d'analyse des migrations intérieures des étrangers et des naturalisés ..... 248

BIBLIOGRAPHIE ..... 281

LISTE DES TABLEAUX ..... 289

LISTE DES GRAPHIQUES, CARTES ET SCHÉMAS ..... 293

ACHEVÉ D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DES
IMPRIMERIES OBERTHUR

Dépôt légal - 1er trimestre 1966
N° 7562

Imprimé en France

N° du dépôt légal : 1.411 [6438] N° de code : **330-09**